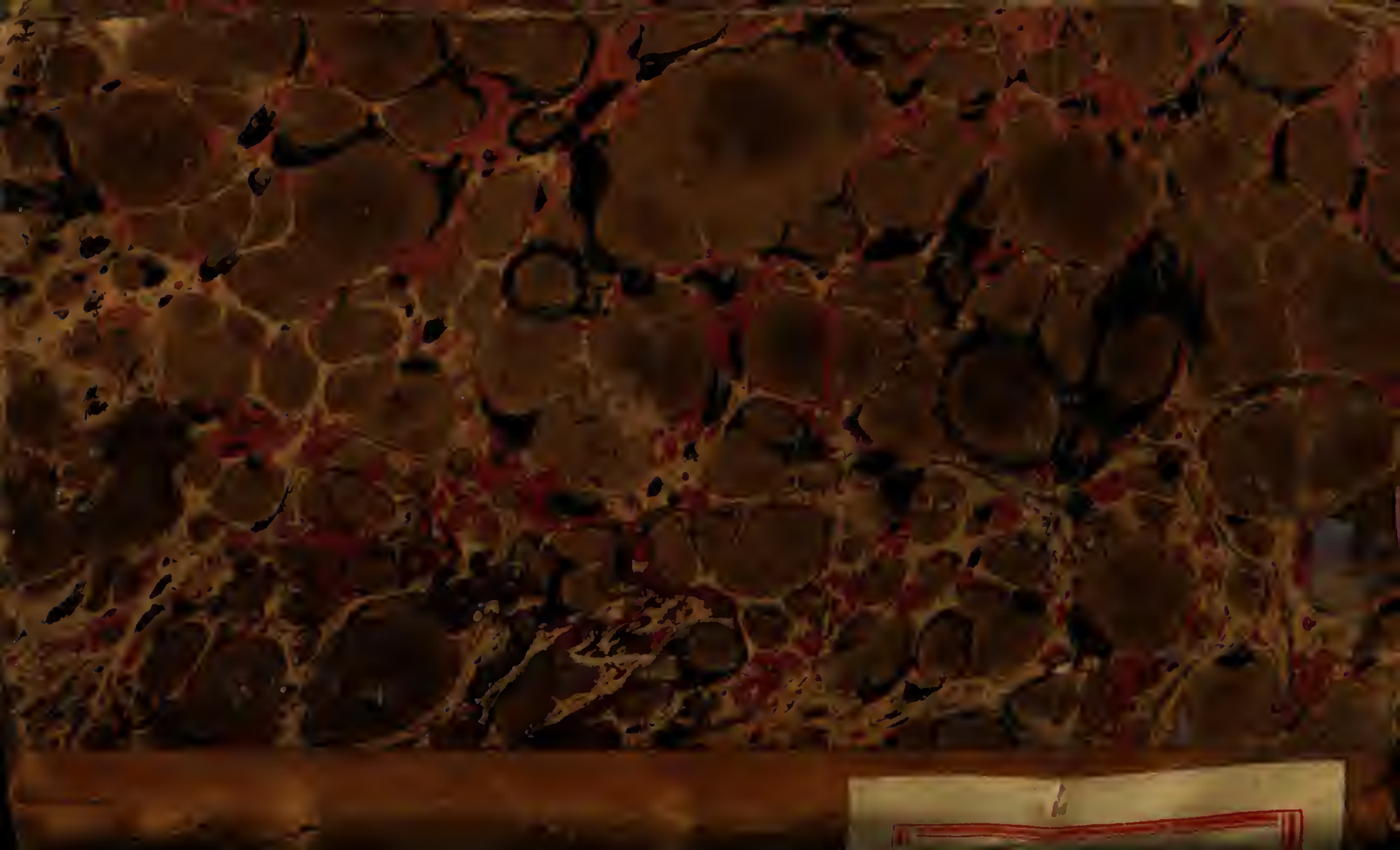

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
B
42
NAPOLI

ABBREGE' DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Depuis Faramond juſqu'au Regne de Loüis le Grand.

TOME IV.

Commençant à Charles VIII. & finiſſant à François I.

A LYON,
Chez HILAIRE BARITEL, rue Merciere, à la Conſtance.

M. DC. XCV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

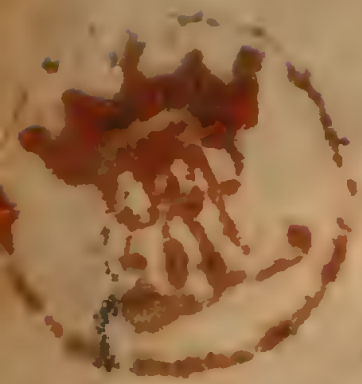

ROIS DE FRANCE
Contenus dans ce IV. Volume.

CHARLES VIII. 55. Roy, *fol.* 1.
LOUIS XII. 56. Roy 140.
FRANCOIS I. 57. Roy, 292.

ABREGE'

ABREGE'
DE
L'HISTOIRE
DE FRANCE,
Depuis Faramond juſqu'au Regne de Louis le Grand.

CHARLES VIII. Roi 55

LE Regne de Charles VIII. fut fort differens de celui de Louis XI. Son caractere & ſa conduite furent fort opoſez à celles de ſon prédeceſſeur: & autant que l'artifice & l'adreſſe regnerent dans les manieres d'agir de Louis XI. autant vit-on paroître de candeur & de ſincerité dans les actions de ſon ſucceſſeur. Quoique ce Roi n'eut pris aucun ſoin de l'éducation de ce Prince; &

An. 1483. Etat de la France ſous Charles VIII. & ſon éloge.

encore même, pour ainsi dire,
1483. qu'il se fût mis en état d'étouffer en sa personne ses bonnes inclinations & les semences de vertu que la nature avoit jettées abondamment dans son ame, il ne laissa pas neanmoins de les conserver, & il fit voir que si elles avoient été cultivées, il auroit été l'ornement de son siecle, & le plus grand Prince de l'Univers; & sans le secours d'instruction & d'éducation, Charles VIII. surpassa l'attente des François, & les avantages de son bon naturel reparerent heureusement les défauts de son éducation. Il avoit l'esprit facile, prompt & capable de toutes sortes d'instructions & de disciplines; il étoit vaillant, actif & genereux, affable & civil à tout le monde, & ne rebutoit personne: son plus grand soin & sa principale étude, quand il fut parvenu à la Couronne, fut de reparer le défaut d'éducation qu'il avoit euë: il devint lui-même son maître & son precepteur; & quoiqu'il ne fût alors âgé que de quatorze ans, il s'appliqua tel-

lement à la connoiſſance des belles lettres & à la lecture des livres de politique & d'hiſtoire, qu'il devint en peu de temps un Prince tres-habile, & capable de bien commander. 1483.

La foibleſſe de l'âge de Charles VIII. & la délicateſſe de ſon temperament, donnerent la hardieſſe à Pierre de Bourbon & au Duc d'Orleans ſes beaux-freres, de prétendre au Gouvernement; & quoique le Roi eût atteint l'âge preſcrit par l'Ordonnance de Charles V. pour être déclaré majeur, la conteſtation qui arriva à l'occaſion de la Regence, fut cauſe que l'on differa la ceremonie de ſa majorité & de ſon Sacre à l'année ſuivante. Encore qu'il ne parût ſur les rangs que Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & Louis d'Orleans, qui diſputoient ouvertement la Regence, le Duc de Bourbon l'aîné y prétendoit encore, mais il n'agiſſoit que par des voies ſecretes & par des intrigues. Louis d'Orleãs pour établir ſa prétention, ſoûtenoit que ſa qualité de Premier

Contestations pour la Regence.

Prince du Sang lui donnoit par
1383. préference & à l'exclusion de tous les autres le droit de commander, & d'avoir seul le Gouvernement des affaires. Le Seigneur de Beaujeu faisoit valoir le testament de Louis XI. & sa derniere disposition ; par les derniers actes qu'il fit avant que de mourir, il l'avoit déclaré Regent avec la Princesse Anne son épouse. Il alleguoit plusieurs exemples semblables en sa faveur : ce Prince soûtenoit que le Duc d'Orleans n'étant pas majeur, n'ayant encore que vingt-quatre ans, & étant sous la curatelle de sa mere, ne pouvoit aspirer à être Regent d'un grand Royaume, comme celui de France, où il faut avoir des talens particuliers pour bien s'acquitter des obligations de cet emploi, & prendre des soins extraordinaires, afin d'en remplir tous les devoirs. L'on convient qu'il n'avoit que vingt-deux ans, mais que ses perfections faisoient esperer, qu'il s'acquitteroit bien de la Regence, & que le conseil du Comte de Longueville son cousin germain, le mettroit en état.

de soûtenir le poids des affaires, & supléeroit au défaut de l'âge du Duc d'Orleans. La grande capacité & le merite du Comte de Longueville lui avoient tellement attiré la confiance de Louis XI. qu'il en avoit fait son Ministre. Le Duc de Bourbon se prévalant de la grandeur de son merite, de sa suffisance & de sa capacité dans les affaires, prétendoit être préferé au Seigneur de Beaujeu son cadet dans l'administration & gouvernement de l'Etat, alleguant qu'il étoit contre les regles de soûmaittre l'aîné au cadet, & qu'il étoit contre l'ordre de la nature & contre les maximes du bon sens de lui donner à son exclusion la principale & la premiere autorité dans ce Royaume. L'ambition du Duc de Bourbon n'étoit pas diminuée, quoiqu'il eût perdu ses deux grands apuys, l'Evêque de Liege son frere, & Philippe le Bon Duc de Bourgogne son oncle; & il avoit si bonne opinion de sa personne & de la grandeur de son genie, qu'il le croyoit superieur à celui de ses deux concurrens. Ces differen- 1483.

tes raisons qui paroissoient aux
1483. politiques avoir quelque fondement, fortifioient les prétentions de ces Princes ; & au lieu qu'elles ne doivent produire que de simples contestations soûmises au jugement des Etats, elles firent naître des brigues, des haines mortelles & des guerres qui furent tres-dangereuses & tres-préjudiciables à ce Royaume, parce que le Duc d'Orleans ne voulut pas déferer à la décision des Etats qui furent convoquez à Tours, & qui arrêterent qu'il n'y auroit point de Regent en France ; mais que la Dame de Beaujeu femme du sieur de Beaujeu seroit Gouvernante du Roi, ainsi que Louis XI. l'avoit ordonné en mourant, & que le Conseil d'Etat seroit composé de douze personnes choisies d'un singulier merite. Anne de France, qui étoit la Dame de Beaujeu, avoit de tres-excellentes qualitez ; elle avoit de la hardiesse, son courage étoit grand, son ame heroïque, & elle étoit sçavante dans l'art de regner ; nous pouvons la comparer à la

Etats convoquez à Tours.

AN. 1484.

Reine Elisabeth : quelques-uns même l'élevant au dessus d'elle, & prétendent que si la Couronne de France lui eût pu appartenir, on auroit admiré en sa personne plus de merite, d'élevation de genie, d'étenduë d'esprit & de grandeur d'ame, que l'on n'en avoit reconnu en la Reine Elisabeth ; & les obstacles qu'Anne de France surmonta dans l'administration des affaires du Royaume, en furent des preuves certaines. Quelque précaution que les Etats apporterent, afin de pourvoir au Gouvernement, la Dame de Beaujeu avoit toute l'autorité, & elle éloigna de la personne du Prince tous ceux qui n'étoient point à sa devotion & de ses amis, pour y mettre d'Urfé, la Riviere, & Graville premier Chambellan, qui étoit dans ses interêts, & dont elle disposoit comme il lui plaisoit : elle fit Urfé Grand Ecuyer, & donna le Gouvernement de Bordeaux à la Riviere. Le Duc d'Orleans qui étoit un Prince ambitieux, & qui vouloit se venger de la Dame de 1484.

1484. Beaujeu, usa de telle maniere du droit que les Princes du Sang avoient d'assister au Conseil, qu'il affectoit de la contrarier en tout ce qu'elle y proposoit, & prenoit plaisir à combattre ses avis : cette conduite produisoit de mechants effets, & il mettoit le desordre & la confusion dans les affaires, & tous les desseins avantageux pour l'Etat demeuroient sans execution. L'emportement du Duc d'Orleans parut dans toute son étenduë, lors joüant à la peaume à Melun devant le Roi, un coup ayant été disputé, il fut décidé contre ce Duc par la Comtesse de Beaujeu; ce qui le mit en une telle colere, qu'il dit qu'il n'y avoit qu'une femme impudique qui eût pu le condamner. L'on peut juger quelle impression cette injure fit sur une femme qui avoit de l'authorité, & qui étoit vindicative; & en effet pouvoit-elle suporter patiemment une blessure si outrageuse à son honneur? elle s'en plaignit, & le Conseil du Roi arrêta que l'on se saisiroit du Duc d'Orleans: mais il prevint le coup,

Emportement du Duc d'Orleans.

& se retira. Ce Prince ne fut pas plûtôt éloigné de la Cour, qu'il songea à joindre ses amis, à faire une ligue, & à lever quelques troupes. Son dessein étoit de se rendre maître d'Orleans; mais il y trouva tant de resistance, qu'il se contenta de se saisir de Boisgency. La Comtesse de Beaujeu qui jugea que cette ligue pouvoit avoir de la suite, donna ordre au Maréchal de Gyé de se mettre à la tête des troupes du Roi & de joindre le Duc d'Orleans à Boisgency; ce qui fut executé en la presence de sa Majesté, & de toute sa Cour; le Duc d'Orleans se vit obligé d'avoir recours à la clemence de sa Majesté & de la Dame de Beaujeu; & enfin il fut résolu dans le Conseil du Roi 1°. que le Duc d'Orleans mettroit les armes bas, & qu'il renvoyeroit tous ceux qui avoient suivi son parti, sur la promesse que l'on fit de ne les point inquieter ni rechercher. 2°. qu'il reviendroit à la Cour. 3°. qu'il abandonneroit le Duc d'Alençon; & enfin que le Comte de Longueville seroit exilé au delà des Alpes. 1484.

1484. Punitions d'Olivier le Dain & de Jean Doyac.

Les mouvemens dont le Royaume étoit agité n'en altererent pas tant la tranquillité & le repos, que l'on s'appliquât à rendre justice & à punir les coupables. Olivier le Dain Barbier de feu Roi Louis XI. & Jean Doyac tous deux nez de bas lieu, & qui avoient été en grand credit sous son Regne, furent accusez & convaincus de divers crimes, comme de concussions & d'assassinats, pour reparation desquels ils furent condamnez, Olivier le Dain à être pendu, & Jean Doyac à avoir le foüet: neanmoins il se rétablit quelque temps aprés, pour avoir rendu un service considerable à l'Etat, lorsque le Roi fit un voyage en Italie.

Sacre du Roi.

Cette action de justice qui signaloit le commencement du Regne de Charles VIII. & qui le devoit rendre heureux, fut suivie de son Sacre & de son Couronnement, dont la cerémonie se fit au mois de Juillet en la presence des Ducs de Bourbon, d'Alençon & de Lorraine, du Seigneur de Beaujeu & de plusieurs autres Princes, Prelats

& Seigneurs, les douze Pairs y assistans. 1484.

François II. Duc de Bretagne avoit une singuliere consideration pour Pierre Landays, quoique ce fût un homme de basse naissance & de peu de merite ; il étoit fils d'un Tailleur, qui aprés avoir lui-même exercé ce metier quelque temps, pour recompense des bons & agreables services qu'il avoit rendus au Duc de Bretagne dans ses amours, fut gratifié de l'Office de Trésorier General, qui étoit alors la principale Charge de ce Duché. L'élevation où Landays se trouva, le rendit si insolent, qu'abusant de la faveur de son maître, il maltraittoit la Noblesse, & même il en fit exiler plusieurs qui n'étoient pas de ses amis : il fit arrêter injustement Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, qu'il fit perir miserablement dans la prison ; il éleva ses parens aux premieres Dignitez, & agit cruellement envers le peuple. Ces actions insolentes & tiranniques animerent tellement les plus grands Seigneurs

Revolte de la Bretagne contre Landays.

de Bretagne contre Landays, qu'ils
1484. conſpirerent contre ſa vie : ſes plus puiſſans ennemis étoient Jean Châlon Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux, qu'il avoit fait ſortir du Conſeil du Duc de Bretagne, de peur que la trop grande difference & la diſproportion qui étoit de leur naiſſance avec la ſienne ne diminuaſſent ſon autorité, & ne préjudiciaſſent à ſes ambitieux deſſeins. Comme ils eurent manqué ce favori dans la chambre du Duc, ils l'allerent chercher dans le Château de Nantes, mais ils ne l'y rencontrerent pas. Le peuple qui n'étoit point averti de ce complot, s'éleva contre les Seigneurs, dans la penſée qu'il avoit, qu'ils vouloient attenter à la vie de leur Duc ; & ce contre-temps leur fut ſi fâcheux, qu'ils coururent danger de leurs perſonnes : mais ils appaiſerent le peuple, en lui diſant qu'ils n'en vouloient qu'à la perſonne de Landays, qui étoit l'ennemi commun, & qu'à l'égard du Duc il étoit en parfaite ſanté. Cependant Landays ſe ſervant du pouvoir qu'il avoit

sur l'esprit de son maître, dissimulant que l'entrepriſe des Grands n'avoit été formée que contre lui, perſuada au Duc que la conſpiration avoit été faite contre ſa perſonne, & que c'étoit un crime qu'il devoit punir ſeverement, s'il ne vouloit être toûjours expoſé à de pareilles inſultes. 1484.

Le Duc fut ſi animé contre le Seigneurs qui avoient entré dans ſon Château, qu'il les fit condamner à mort par défaut : ce qui les obligea d'avoir recours à Charles VIII. qui leur promit ſa protection. Landays voulant détourner l'orage qui le menaçoit, attira à lui le Duc d'Orleans, ſous l'eſperance qu'il lui donna de lui faire épouſer la fille de François II. ſon maître ; mais comme la ceremonie du Sacre du Roi engageoit ce Duc de s'y trouver, il ne put continuer ſes intrigues ni ſes intelligences avec lui, & le credit de Landays ne dura pas long-temps : car le peuple ennuyé des perſecutions qu'il lui faiſoit, ſe ſoûleva un jour contre lui, & aprés s'être ſaiſi de ſa perſonne

1484. dans la chambre du Duc de Bretagne, il le mit entre les mains de la Justice, qui le condamna d'être pendu; ce qui fut executé malgré la resistance de ce Duc, qui ne pouvant sauver sa vie, fut obligé de se contenter de conserver ses biens à ses heritiers. Le Duc de Bretagne crut que la Comtesse de Beaujeu avoit eu part à la conspiration faite contre Landays, se persuadant que ses sujets n'eussent osé perdre le respect qu'ils lui doivent, au point qu'ils le perdirent, s'il n'avoient été soûtenus de la puissance de France; & pour se venger d'elle, il envoya au Duc d'Orleans lui offrir sa Cour pour azile, & même l'heritiere de Bretagne en mariage; ce que ce Duc accepta. Le Comte de Longueville l'ame de tous ses desseins repassa les Alpes sans congé de la Cour, & se mit à la tête de quelques troupes; il se saisit de Fontenay, qu'il fit fortifier. Cet armement étonna tellement la Comtesse de Beaujeu, qu'elle pria le Duc de Lorraine qui avoit acquis beaucoup de reputation

Landays pendu.

dans la guerre, en défendant les Suisses contre les Bourguignons, de prendre le commandement des troupes de France, ce qu'il accepta, aprés avoir honnêtement remercié les Venitiens qui l'avoient fait General de leur armée : & pour recompense la Dame de Beaujeu lui fit donner le Duché de Bar. 1484.

Ligue des Princes.

Le Duc d'Orleans ne pouvoit souffrir que la Dame de Beaujeu se conservât toûjours dans le maniment des affaires, & il cherchoit toutes les occasions pour la déposseder : ce qui donnoit encore beaujeu à ce Prince, fut que le Roi même par ses gestes & par ses actions, témoignoit qu'il n'approuvoit pas la grande autorité de sa tante, parce qu'en effet elle en abusoit : neanmoins le Duc d'Orleans n'avoit pas droit de faire un parti & une ligue dans le Royaume, & il devoit s'adresser à sa Majesté pour lui faire ses plaintes, & ne se mettre pas en état de se faire justice à lui-même.

La Dame de Beaujeu qui étudioit

les actions du Duc d'Orleans, ne
AN. fut pas plûtôt avertie de ce qui se
1485. passoit, qu'elle l'engagea le Roi à donner ordre à ce Duc de venir à la Cour; mais il se mocqua d'elle & du Maréchal Gyé qui lui avoit été envoyé pour l'obliger de satisfaire aux ordres de sa Majesté; car au lieu de prendre le chemin de Paris, comme il lui avoit promis, il se retira en Bretagne, où plusieurs Princes & grands Seigneurs du Royaume le vinrent trouver, qui jurerent la ligue contre le Roi; c'est-à-dire contre le Gouvernement, parce qu'il n'en vouloient qu'à la Gouvernante de sa Majesté, qui avoit usurpé toute l'autorité, & non pas à sa personne sacrée. Les principaux de cette ligue étoient le Duc d'Orleans, le Duc de Lorraine, Maximilien Roi des Romains, Philippe Archiduc d'Austriche, & le Comte de Flandre son fils, les Comtes d'Angoulesme & de Dunois ou de Longueville, le Seigneur de Montmorency, Jean de Châlons Prince d'Orange, le sieur de Lescun, & le Duc de Bretagne,

Le Duc d'Orleans en est le Chef.

car c'étoit lui qui donnoit sa protection au Duc d'Orleans, & aussi ce sera contre lui que Charles VIII. portera ses armes. Ce Prince avoit de braves Seigneurs pour opposer à ses ennemis, Louis de Bourbon Comte de la Roche sur Yon bisayeul paternel du Duc de Montpensier, & Louis de Bourbon puîné du Comte de Vendôme; & il leur donna pour Lieutenans Louis de la Trimoüille Vicomte de Thouars, qui avoit épousé Gabrielle de Bourbon sœur du Compte de Vendôme, Adrien de L'hospital, & Gravill. 1485.

Le Roi avant que de faire son expédition alla en Guyenne, pour tenir cette Province dans le devoir, & pour l'empêcher de se soulever: en effet sa Majesté qui sçavoit que le sieur de Lescun y avoit tout credit, lui ôta les places qu'il y avoit pour le punir de son ingratitude & de la hardiesse qu'il avoit euë de se joindre avec ses ennemis; ensuite elle fit son entrée dans Bordeaux, dont elle donna le Gouvernement au Seigneur de Beaujeu son oncle,

& elle détacha de la ligue le Comte d'Angoulême & le sieur de Ponts, pour les engager à son service.

AN. 1486.

Traité entre le Roi & les Seigneurs.

Durant que Charles VIII. employoit en Guyenne la force de ses armes, la Dame de Beaujeu qui imitoit les actions de Louis XI. son pere, faisoit agir les ressorts de sa politique & de ses intrigues dans la Bretagne, & elle divisa tellement les Seigneurs de cette Province d'avec les Princes liguez, qu'elle les engagea à proposer à leur Duc de les renvoyer, en lui representant que s'il les recevoit dans son pays, la Bretagne deviendroit le theatre de la guerre, & que Charles VIII. prendroit pretexte de la protection que ce Duc donneroit aux Princes revoltez contre lui, pour porter ses armes en Bretagne: ces remontrances eurent tant d'effet, que François II. traita secretement avec le Cardinal de Bordeaux, qui avoit été envoyé vers lui de la part du Roi, & ils convinrent de quelques articles; mais l'accord étoit fait de maniere que

ſa Majeſté avoit liberté d'entrer en Bretagne. En effet auſſitôt qu'elle eût pourvu aux affaires de Guyenne, elle s'avança en Bretagne ; & en paſſant elle ſe ſaiſit de Parthenay qui appartenoit au Comte de Dunois. 1486.

Charles VIII. entre en Bretagne.

Les troupes de Charles VIII. ne fûrent pas plûtôt entrées en Bretagne, que les Bretons ſe trouverent fort ſurpris, & encore plus leur Duc, parce qu'ils n'avoient point de forces pour oppoſer à celles du Roi. L'on ne pouvoit rien reprocher à ſa Majeſté ; car il étoit convenu par le traité fait avec les Seigneurs de la Bretagne, qu'elle pouvoit y envoyer des troupes pour ſe ſaiſir des Princes François liguez, ainſi tant que le Duc les retiendroit, Charles VIII. avoit droit de faire entrer des ſoldats en Bretagne pour les obliger d'en ſortir. François II. pour ſe mettre à couvert de la tempête, envoya offrir Anne ſa fille à Maximilien d'Autriche qui venoit d'être élu Roi des Romains, à condition de lui donner ſecours contre la France. Il

fit encore les mêmes offres à Hen-
1486. ry VII. Roi d'Angleterre : mais en attendant que des troupes auxiliaires arrivaſſent à François II. Charles VIII. prenoit toûjours des villes, & ſe rendoit maître de la Bretagne ; cependant le Duc ne reçut aucun ſecours, ni de Maximilien, ni de Henry VII. Ces deux Princes avoient d'autres affaires qui les occupoient ; le Roi d'Angleterre faiſoit la guerre contre les Irlandois, & les Gantois s'étoient ſoulevez contre l'Archiduc.

Le Duc de Bretagne ne reçut pas beaucoup de ſecours du Seigneur d'Albret, que l'amour qu'il avoit pour Anne de Bretagne avoit fait venir de la Navarre. Les Bretons ſe plaignirent de ce que le Roi pouſſoit trop avant ſes conquêtes ; & ils ſe repentirent d'avoir fait un traité avec lui, ils ſe perſuadoient que ce Prince conformément à ce traité, ne feroit entrer dans la Bretagne que quatre cens lances, & quatre mille hommes de pied ; mais ſous pretexte que François. II. donnoit retraite aux

Princes François liguez, ſa Majeſté ſe perſuadoit d'être en droit d'y faire entrer autant de troupes qu'elle en auroit beſoin pour contraindre les François liguez d'en ſortir; & le Roi même n'étoit tenu de retirer ſes troupes du pays du Duc, que lorſqu'ils ſeroient tous ſortis. Il arriva un accident aſſez fâcheux à ce Prince : c'eſt que Maurice du Mené qui avoit beaucoup de credit parmy les Bretons, comme il étoit commandé pour aller au ſecours de Rennes que Charles VIII. aſſiegeoit, & dont il ſe rendit maître enſuite, ſe retourna vers ſes compatriotes, en leur adreſſant ces paroles : *Mes amis, que prétendons nous faire, nôtre Duc nous commande d'aller contre les François, & ſes troupes ne ſont pour la plûpart compoſées que de François; elles nous abandonneront à la premiere occaſion, ne ſerions-nous pas mieux en nos maiſons avec nos femmes & nos enfans en repos, que d'être ainſi expoſez à la merci de nos ennemis?* Ce diſcours fit tant d'impreſſion, 1486.

qu'il débaucha la meilleuee partie
1486. de ceux qu'il conduiſoit, ce qui affoiblit fort l'armée de François II. On dit que Maurice du Mené avoit toûjours gardé de l'inclination pour le ſervice de France, parce qu'il étoit de la Maiſon de Bertrand du Gueſclin, & qu'il avoit fort bien ſervi Louis XI. en qualité de Gouverneur de Guiſe, & Capitaine de cent hommes d'armes dans les guerres contre les Flamands : cependant comme Charles VIII. eût aſſiegé François II. dans Nantes, les Bretons ſe virent obligez de ſonger ſerieuſement à leur ſalut. Le Maréchal de Rieux & le Comte de Dunois ſe preſenterent avec une puiſſante armée, qui délivra le Duc de Bretagne, en obligeant les François de ſe retirer. Ces peuples ne laiſſerent pas neanmoins de mettre le ſiege devant Feugeres, qui étoit une forte Place, dont ils ſe rendirent maîtres aprés huit jours de tranchée ouverte ; la reduction de Feugeres fut ſuivie de celle de S. Aubin. Durant le ſiege de Nantes Pierre de Rohan

Comte de Quintin, qui s'étoit mis dans le parti de Charles VIII. surprit Montcontour; mais ensuite il se rangea dans les interêts de François II. aprés avoir eu une amnistie & abolition, ainsi que plusieurs autres Seigneurs Bretons, qui avoient porté les armes contre lui: à l'égard du Maréchal de Rieux, il quitta pour un peu de temps le parti du Duc de Bretagne, & ensuite il se reconcilia avec lui, & enfin voyant qu'il ne pouvoit conserver Ancenis, qui lui appartenoit, il s'attacha au service de France. 1486.

Dans le temps que les armes du Roi prosperoient en Champagne, elles avoient un pareil succés en Picardie & en Flandre, sous les ordres du Seigneur de Cordes; ce qui irrita tellement Maximilien, qu'il écrivit une lettre au Roi, par laquelle aprés avoir blâmé sa Majesté de se laisser gouverner par son oncle le Seigneur de Beaujeu, & par Anne son épouse, qui abusoient de sa jeunesse & de leur autorité, & aprés avoir marqué que AN. 1487.

leur mauvais gouvernement avoit
1477. aliené l'affection des Grands & des François ; il s'emporta fort contre le Seigneur de Cordes, qu'il accusa d'avoir commis mille cruautez & mille violences contre ses sujets. Charles VIII. répondit à la lettre de l'Archiduc en des termes qui lui firent connoître qu'il n'avoit point de droit de trouver à redire à ses actions, qu'il sçavoit assez bien se conduire & se gouverner, sans qu'il eût besoin de ses conseils ; & comme Maximilien dans sa lettre avoit blâmé la conduite & les actions de Louis XI. le Roi son fils lui marqua : *Que c'étoit à tort qu'il accusoit la memoire du Roi son pere, & que ses illustres actions l'avoient fait passer pour un tres-grand Roi, & pour un habile politique ; qu'il étoit content du Seigneur de Beaujeu & de la Dame son epouse, & qu'il n'étoit pas si jeune, qu'il ne discernât bien ce qui pouvoit être utile & avantageux à son Etat, & ce qui lui pouvoit être préjudiciable ; qu'il ne se mettoit pas en peine si les Grands*

étoient

étoient sortis de la France, qu'il avoit assez de force pour les obliger d'y rentrer & de se ranger à leur devoir : & qu'à l'égard du Seigneur de Cordes il n'avoit rien fait sans ordre, & qu'il étoit content de son service ; & enfin que puisqu'il étoit le Souverain Seigneur des Flamands, il étoit juste qu'il les défendit contre ceux qui les opprimoient. 1487.

Les Princes liguez ayant repris Feugeres, crurent qu'il falloit terminer cette guerre par une bataille. Le Maréchal de Rieux qui n'étoit pas encore rangé dans le parti du Roi, n'étoit pas d'avis qu'on combattît, il dit : *Qu'il étoit dangereux de donner combat à un Conquerant au milieu d'un pays, dont il venoit de se rendre maître, si l'on n'y étoit absolument forcé ; qu'eux qui n'avoient aucune ressource seroient reduits à un tres-fâcheux état, s'ils perdoient la bataille ; qu'il n'y avoit point de salut pour eux ; qu'ils seroient exposez aux insultes & aux attaques de toutes parts, & que les peuples se* A N. 1488. Suite des affaires de Bretagne.

1488. *rangeroient du côté du vainqueur, qu'il étoit plus à propos de fatiguer l'armée du Roi, ſoit en l'attaquant par diverſes & frequentes eſcarmouches, ou en tâchant de lui couper le chemin des vivres.* Cependant cet avis ne fut pas ſuivi. Les Princes liguez donnerent combat devant S. Aubin, dans lequel ils furent entierement défaits. Le Maréchal de Rieux étoit à la téte de leur avantgarde qu'il avoit couverte de quelque cavalerie, le Seigneur d'Albret commandoit le corps de bataille, & le Seigneur de Château-briant conduiſoit l'arriere-garde où étoient les Anglois. Sur le côté ils avoient leur bagage & leurs chariots qui leur ſervoient d'épaulement, & ils étoient couverts ſur la gauche d'un bois taillis. Du côté du Roi Adrien de l'Hôpital brave & experimenté Capitaine avoit le commandement de l'avant-garde. Louis de la Trimoüille, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-cinq ans, conduiſoit le corps de bataille, & Graville marchoit à la tête de l'arriere-garde. La victoire

Bataille de ſaint Aubin du 28. Juillet.

demeura toute entiere à Charles VIII. malgré la vigoureuſe reſiſtance des troupes Bretonnes. Les François combattirent avec leur valeur ordinaire, & ils taillerent leurs ennemis en pieces. Les Anglois nos ennemis ſe ſignalerent en cette occaſion. Claude de Montfort brave Capitaine, le Comte de Scales iſſu de ce vaillant & courageux Tallebot ſi illuſtre dans nôtre Hiſtoire, qui les commandoient, perirent en combattant vigoureuſement : & c'eſt cette vigoureuſe & opiniâtre défenſe qui augmenta la gloire des François. Le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret ſe retirerent à Dinan pour ſauver le reſte de leurs troupes. Le Duc d'Orleans & le Comte de Dunois y combattirent à pied avec une vigueur extrême, le premier fut pris en ſe ſauvant parmi des Allemands ; & à l'égard du Comte de Dunois, ce Prince voyant la déroute des ſiens, déchira ſa Croix noire livrée de Bretagne, & ſe cacha parmi les morts ; mais un ſoldat qui avoit été auparavant de ſa compagnie, le 1488.

le reconnut & le fit prisonnier : le
1488. Prince d'Orange eut un pareil sort, il déchira sa Croix noire, & se jetta parmi les morts ; mais il fut reconnu & fait prisonnier & conduit au Château d'Angers, où le peuple fit une huée sur lui : la Dame de Beaujeu ou la Ducheſſe de Bourbon peu de temps aprés obtint sa liberté, parce qu'il avoit épouſé la sœur de son mari,& elle le fit Lieutenant pour le Roi dans la Bretagne : mais pour ce qui regarde le Duc d'Orleans il fut enfermé dans le Château de Lusignan, & ensuite dans la groſſe tour de Bourges par l'ordre de la Dame de Beaujeu, d'où le Roi le fit sortir de son autorité deux ans aprés. Moſen Gralla Grand Maître d'Hôtel de Ferdinand Roi de Caſtille qui commandoit quelques troupes Eſpagnolles, fut fait auſſi prisonnier en cette bataille. Les Bretons y perdirent six mille hommes, & du côté de Charles VIII. on ne perdit que douze cens hommes, entre leſquels étoit Galiot Napolitain courageux & experimenté Capi-

taine, Don James de Lerin fils du Comte Lerin Catelan, & Robinet le Bœuf Normand. 1488.

Revolte en Flandre contre Maximilien.

Les affaires étoient si broüillées en Flandre, qu'au commencement de cette année les habitans de Bruges, à l'exemple de ceux de Grand, se revolterent contre Maximilien, parce qu'il les accabloit d'impôts & de subsides; & leur violence alla jusques à cet excés, que de le faire prisonnier, & de tuer plusieurs de ses creatures. Le Pape Innocent VIII. irrité de cette action, excommunia les Brugeois, mais l'Avocat General du Parlement de Paris s'éleva dans la Grand'Chambre contre cette excommunication, & soûtint que les Flamands, qui n'avoient point d'autre Souverain que le Roi, ne pouvoient être soûmis, aux censures spirituelles du Pape, pour raison de ce qui étoit arrivé, puisque sa Majesté T.C. l'avoit avoüé: ce ne fut pas sans beaucoup de peine que Frederic obtint la liberté de son fils, & elle fut accordée aux sollicitations de Ferdinand & Isabelle.

Le Pape excommunie les Brugeois.

1488. Suite des affaires de Bretagne.

La reduction des villes de Dinan & de S. Malo à l'obeïſſance du Roi, fit perdre aux Bretons toute eſperance de pouvoir reſiſter aux armes victorieuſes de ſa Majeſté, & ils ne mirent leur ſalut que dans ſa clemence & dans ſa bonté : cependant la Trimoüille continuoit toûjours ſes conquêtes, & mit le ſiége devant la ville de Rennes, qu'il ſomma de ſe rendre ; mais les habitans répondirent : *Qu'ils ne pouvoient s'y reſoudre, s'il n'y étoient contraints par la force des armes ; qu'ils étoient diſpoſez à mourir courageuſement pour la défenſe de leur Prince & de leur liberté ; & que s'il les reduiſoit au deſeſpoir, il ſe ſouvint de ce qui étoit arrivé au Roi Jean devant Poitiers, & de faire reflexion ſur ce que peuvent des gens deſeſperez, & dont le ſalut conſiſte dans la mort ou dans la victoire.* La réponſe courageuſe & hardie de ces peuples fut portée au Roi, qui flatté de ſes victoires paſſées & des eſperances que ſes courtiſans lui donnoient, vouloit pouſſer ſa con-

quête jusques au bout, & ne point donner de quartier à Rennes, non plus qu'aux autres villes que ses armes avoient sçu reduire: mais Guy de Rochefort Chancelier de France, personnage d'un grand merite, fut d'un sentiment contraire, & pour l'appuyer, il parla en ces termes à sa Majesté: *Sire, l'on ne doit pas regler l'ambition des Princes Chrétiens sur les maximes ordinaires de la politique; l'équité doit être leur regle, & les actions des Heros de l'antiquité ne doivent pas toûjours leur servir d'exemple. Nos Rois qui de tout temps ont passé pour les plus justes Souverains de la terre, ne se sont jamais enrichi des dépoüilles de leurs voisins contre les maximes de la Justice & les loix de l'équité. Ils se sont toûjours montré disposez à favoriser de leur protection les peuples que la violence de leurs tyrans accabloit: mais ils n'ont jamais songé à étendre les bornes de leur Empire par des voyes injustes & illegitimes: & avant que de forcer les habitans de Rennes à se rendre, il est*

1488.

Discours du Chancelier au Roi.

1488. *raisonnable d'examiner le droit que vôtre Majesté peut avoir sur cette Ville, & si la cause de la guerre est juste. Ie suis persuadé, Sire, que si l'on fait connoître aux Bretons qu'ils sont vos veritables sujets, ils seront assez disposez d'eux mêmes de rendre à V. M. leurs respect? & leurs soûmissions en cette qualité : si au contraire V. M. n'est point leur Seigneur Souverain, je croi qu'elle sera assez juste & assez équitable de retirer ses armes de la Bretagne, & de ne pas continuer d'accabler un vieillard privé de santé, & destitué de forces, & dépoüiller des Princesses innocentes de leurs Etats.* Ces remontrances firent tant d'impression sur l'esprit de Charles VIII. qu'il ordonna au Seigneur de la Trimoüille de lever le siege de Rennes, & commit des personnes de son Conseil pour examiner son droit sur le Duché de Bretagne, & pour traiter la paix avec François II. Il fut entr'autres choses arrêté, *Que le Duc ne pourroit marier ses filles sans le consentement du Roi; que dans un certain*

Traité de paix entre Charles VIII. & le Duc de Bretagne.

temps des deputez s'assembleroient en un lieu neutre, pour examiner à fond les differens des un & des autres: & que cependant il y auroit une tréve entre sa Majesté & François II. Ce Duc ne survêcut pas long-temps à cet accord; il mourut d'une fiévre violente qui lui survint, aprés être tombé de cheval. Il laissa l'administration de la Bretagne, la garde & le soin de ses filles au Maréchal de Rieux, qui dans la suite rendit à l'Etat de grands services; & il fit Françoise de Laval Dame de Château-briant leur Gouvernante. 1488.

Mort du Duc de Bretagne.

Pendant que l'on negocioit un accommodement entre Charles VIII. & François II. on fit courir un Manifeste, qui contenoit les raisons par lesqueles le Roi soûtenoit que la Bretagne lui appartenoit. La premiere étoit une cession que Jean de Brossart & Nicole de Bretagne fille & seule heritiere du Comte de Blois, qui avoit perdu le Duché de Bretagne avec la vie à la bataille d'Auvray, avoient faite à Louis de tous leurs droits sur ce

Droits du Roi sur la Bretagne.

1488. Duché ; la seconde étoit fondé sur la felonnie de François II. dernier Duc, ayant donné sa protection à des Princes & à des Seigneurs François qui s'étoient liguez contre leur Roi ; la derniere étoit que l'on prétendoit que le Duché de Bretagne ne tombant point en quenoüille, devoit être réüni à la Couronne, faute de mâles, comme en étant un principal Fief.

L'Ambassadeur du Turc viét en France.

Avant que de continuer la suite des affaires de Bretagne, nous dirons, pour suivre l'ordre & la datte des années, qu'en 1488. le Grand Seigneur envoya au Roi un Ambassadeur, pour le prier de lui remettre entre les mains son frere aîné. Il faut sçavoir qu'en 1481. Mahomet II. laissa deux fils ; & parce que l'aîné étoit éloigné de Constantinople lors de la mort de ce Prince, il se mit en mer pour venir prendre possession de son Empire, qui étoit fort considerable, parce que Mahomet II. en avoit fort étendu les bornes : mais comme il étoit en chemin, il apprit que les Janissaires avoient mis

la Couronne sur la tête de son cadet, & qu'il s'étoit emparé du Trône ; & même qu'il avoit envoyé des galeres au devant de lui, pour se saisir de sa personne : ce qui obligea ce Prince Musulman de retourner sur ses pas, & de se jetter dans l'Isle de Rhodes, où le Grand Maître & les Chevaliers furent fort joyeux d'une telle prise : mais comme le Grand Maître craignoit de lâcher sa proye, il crut qu'il falloit envoyer ce Seigneur Turc en France, où il seroit en seureté, parce que ce Grand Maître étoit de ce Royaume, descendant de la Maison illustre de la Marche & de celle d'Aubusson, dont nous avons eu de nos jours un Maréchal de France, Duc & Pair, Chevalier des ordres du Roi, & un Evêque. On mit ce Seigneur dans un Château de la maison de ce Grand Maître, en attendant qu'on le menât à la Cour. Le Roi témoigna qu'il vouloit bien le recevoir, & même lui donner secours pour remonter sur le Trône qu'on lui avoit usurpé à condition 1488.

qu'il abjureroit sa Religion, pour
1488. embrasser celle de JESUS-CHRIST; mais comme sa Majesté connut que ce Prince Musulman persistoit dans sa créance, elle ne marqua plus d'empressement pour le voir ; & même elle l'envoya au Pape, qui le lui avoit demandé avec instance: en sorte que l'Ambassadeur de la Porte n'eut point ce qu'il desiroit, ce Prince n'étant plus en la possession de Charles VIII. & même sa Majesté, bien que cet Envoyé lui fit des offres tres-considerables, si elle pouvoit lui faire remettre entre les mains le frere aîné du Grand Seigneur son Maître, ne voulut pas permettre qu'on l'arrêtât sur les limites de son Royaume, d'où il n'étoit pas encore sorti pour aller à Rome.

Le Roi étant à Chinon, eut avis
AN. que le Duc de Sayoye étoit sorti
1489. de ses Etats pour venir lui rendre visite. Le sujet de son voyage étoit que ce Duc vouloit obliger le Marquis de Saluſſes à lui rendre hommage de son Marquisat : ce que ce Seigneur refusoit, préten-

dant qu'il ne tenoit point ce Marquisat de lui, mais du Roi, à cause du Dauphiné ; & ainsi qu'il ne reconnoissoit pas d'autre Souverain Seigneur que sa Majesté T. C. & comme elle étoit occupée à faire la guerre en Bretagne & en Flandres, le Duc de Savoye prit les armes contre le Marquis de Saluſſes, ce qui l'obligea d'avoir recours à Charles VIII. qui donna avis au Duc, comme son cousin germain, de cesser ses hostilitez sur les terres de ce Marquis, sinon qu'il iroit lui-même lui faire la guerre. Le Duc de Savoye demeura quelque temps ferme à soûtenir que la foi & hommage du Marquisat de Saluſſes lui appartenoient ; mais de peur que la foudre ne tombât sur lui, il feignit de vouloir se rapporter de son droit à l'avis de personnes intelligentes en ces matieres. Cependant le Duc de Savoye continuoit de faire la guerre au Marquis de Saluſſe ; ce qui irrita tellement le Roi, qu'il témoigna ne vouloir plus écouter aucune proposition d'accommodement, &

1489. Le Duc de Savoye vient à la Cour.

Guerre entre le Duc de Savoye & Le Marquis de Saluſſes.

qu'il étoit réſolu de lui faire ſen-
1498. tir le pouvoir de ſes armes ; ce qui étonna extrêmement le Duc, & l'obligea de marquer à ſa Majeſté, qu'il étoit prêt de ſubir telle loi qu'elle lui voudroit impoſer. L'affaire fut agitée au Conſeil du Roi, & il fut arrêté que le Marquis de Saluſſes ne pouvoit être tenu de cet hommage envers le Duc de Savoye, ayant été de toute ancienneté rendu à la Couronne de France : mais le Duc qui prétendoit avoir des Titres pour juſtifier le contraire, demanda du temps pour les produire ; ce qui lui fut accordé, & en attendant on mit en ſequeſtre les terres qu'il avoit priſes ſur le Marquis de Saluſſes. Ce Seigneur étoit auſſi à la Cour du ROY, duquel il recevoit de groſſes penſions pour ſe défrayer, & pour ſe rembourſer des dépenſes qu'il avoit faites. Il eſt certain que le Marquiſat de Saluſſes avoit été dépendant autrefois de la Couronne ; mais enfin ſous le Regne de Henry le Grand il fut uni au Piémont en faveur du Duc de Savoye, qui

donna à ce Roi en échange la Breſſe & les terres voiſines. 1489.

Pour retourner aux affaires de la Bretagne, le Roi crut qu'aprés la mort de François II. il n'étoit plus obligé de tenir ce que ſes députez avoient arrêté, parce qu'ils n'avoient rien conclu définitivement; & il ſe reſolut de continuer ſes conquêtes. Toutes choſes paroiſſoient être aſſez avantageuſes à ce Prince, & favoriſer ſon deſſein, le peu de forces & de troupes qui reſtoient aux deux filles de ce Duc, étant diviſées & partagées en deux factions : la premiere ſoûtenoit le parti du Duc d'Orleans; la ſeconde étoit dans les interêts du Seigneur d'Albret, qui prétendoient tous deux à l'aînée de ces deux Princeſſes, & par conſequent heritiere preſomptive du Duché de Bretagne. Les grands Seigneurs de cette Province, ſelon leurs inclinations & leurs interêts, ſuivoient leur parti. Le Comte de Comingue & le Chancelier favoriſoient le deſſein du Duc d'Orleans, & Iſabeau y conſentoit. Le Maréchal de

Suite des affaires de Bretagne.

1489. Rieux qui avoit beaucoup de credit parmi les Bretons, & la Dame de Laval soûtenoient les interêts du Seigneur d'Albret : l'on prétend même qu'Isabeau lui avoit fait une promesse de mariage ; mais qu'ensuite elle protesta contre, & soûtint qu'elle ne la pouvoit engager, attendu qu'elle avoit été faite pour obeïr au feu Duc son pere : on croit que cette Princesse n'avoit pas beaucoup d'inclination pour lui, tant parce qu'il étoit avancé en âge, que parce qu'il avoit des enfans de sa premiere femme. Il est aisé de juger des desordres & des troubles que ces deux partis faisoient naître en Bretagne, car ces contestations & ces querelles dégeneroient en de fâcheuses guerres. Le Maréchal de Rieux se déclara ennemi du Chancelier de Bretagne, qui avoit beaucoup de credit sur l'esprit de la Duchesse; & ce grand Capitaine, qui étoit le maître dans les armées, supportoit impatiemment que le pouvoir du Chef de la Justice balançât le sien, & même qu'il fût le maître de la personne

d'Isabeau de Bretagne. Quoique nous ayons vû que le Maréchal de Rieux suivoit au commencement le parti du Seigneur d'Albret, cependant il crut qu'il étoit plus avantageux pour sa patrie de faire épouser la Duchesse à Maximilien ; & il se persuadoit qu'avec le secours de l'Archiduc, il soûtiendroit plus facilement la guerre contre la France. Les affaires s'avancerent si fort, que Maximilien épousa par Procureur Anne, qui par la mort d'Isabeau étoit devenuë seule heritiere du Duché de Bretagne : mais comme le Maréchal de Rieux connut que ce Prince ne lui envoyoit point de troupes, & que par ses actions passées il avoit attiré sur lui la colere de Charles VIII. il changea de sentiment, & se mit en tête de faire le mariage de la Duchesse avec ce Roi : ce fut le Comte de Longueville, qui étoit de ses amis, qui lui fit connoître l'avantage que la Bretagne auroit, si le mariage d'Anne sa maîtresse se faisoit avec Charles VIII, parce qu'elle seroit à couvert de ses ennemis ;

1489.

AN. 1490.

& que si au contraire elle épousoit
1490. Maximilien, elle éprouveroit & sentiroit continuellement le pouvoir des armes des François, qui entreroient d'autant plus facilement dans cette Province, qu'elle étoit contiguë à la France, & que le Roi avoit déja des Places dans la Bretagne, & qu'enfin la Noblesse Bretonne y trouveroit son avantage, & lui aussi. Le Duc d'Orleans à qui l'on promit la liberté, consentit d'abandonner la Duchesse de Bretagne au Roi son maître, quoique chacun crût qu'il pouvoit y avoir quelque part; ce fut lui aussi qui reçut ordre de l'aller demander aux Etats en mariage pour Charles VIII. Plusieurs difficultez se presentoient à l'execution de son dessein: premierement il falloit vaincre l'aversion naturelle qu'Anne avoit pour ce Prince, la seconde, on la devoit dégager de l'alliance qu'elle avoit contractée avec Maximilien, & la troisiéme il étoit préalable d'obtenir du Pape dispense pour rompre le mariage du Roi avec Marguerite d'Autriche.

Le premier obſtacle paroiſſoit le plus important & le plus difficile à ſurmonter, parce que l'on étoit obligé de vaincre l'inclination d'Anne de Bretagne. Cependant le Maréchal de Rieux agit en cette occaſion avec tant d'adreſſe, que par les inſtances des Etats & leurs remontrances qu'il employa, Anne conſentit à ce mariage ; & cette difficulté étant finie, on obtint diſpenſe du Pape Innocent VIII. qui non-ſeulement dégagea la Ducheſſe de Bretagne du mariage qu'elle avoit contractée par Procureur avec Maximilien, mais qui rompit encore celui que Charles VIII. avoit fait avec Marguerite d'Autriche ; & enſuite on proceda au mariage du Roi avec Anne de Bretagne, dont la ceremonie fut faite à Langeays le 16. Decembre. Par leur Contrat de mariage, *la Ducheſſe mourant ſans enfans, en conſideration de l'affection qu'elle portoit à Charles VIII. & auſſi pour reconnoître l'honneur que Sa Majeſté lui faiſoit en l'épouſant, lui cedoit à perpetuité & à ſes deſcen-*

1490.

Mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne.

dans ſucceſſeurs à la Couronne le
1490. *Duché de Bretagne; comme auſſi le Roi venant à mourir ſans enfans avant la Ducheſſe ſon épouſe, lui retrocedoit tous les droits qui lui pouvoient appartenir ſur ce Duché: & même la Ducheſſe s'obligeoit en cas qu'elle ſurvécût le Roi, d'épouſer le preſomptif heritier de la Couronne, afin que ce Duché ne ſortît point de France, & demeurât toûjours réüni à la Couronne.* Charles VIII. en faiſant cette alliance, accorda de conſerver aux Bretons leurs Privileges, & promit qu'on ne leveroit ſur eux que les mêmes ſommes que leurs Ducs avoient accoûtumée de lever. Ce mariage terminoit & éteignoit toutes les querelles qui étoient entre le Roi & la Ducheſſe de Bretagne, & il donnoit pour toûjours la paix à cette Province-là. On dit qu'encore que le Maréchal de Rieux eût été la cauſe de ce mariage, il n'y voulut point ſigner pour des raiſons particulieres: ce qui obligea le Roi d'achetter les droits de quelques Seigneurs qui avoient

rétention ſur la Bretagne, en- 1490.
r'autres celui du Prince d'Orange
ls de Catherine ſœur de François
. & celui de Jean fils du Seigneur
l'Albret & de Françoiſe fille &
eritiere de Guillaume de Pentieu-
re. C'étoit un coup important au
Roi, de faire cette alliance avec la
Bretagne ; mais auſſi elle lui attira
a guerre contre l'Anglois & con-
re Maximilien. Le premier la dé-
clara, parce qu'il avoit de la jalou-
ie contre le Roi, & qu'il ſuppor-
oit avec impatience que ſa Maje-
té lui eût ôté un entrée facile dans
ce Royaume : & l'Archiduc vou-
oit ſe venger de ce que Charles
VIII. lui avoit enlevé ſon épouſe,
& avoit fait divorce avec ſa fille
pour executer ſon deſſein. Ceux
qui ſont beaucoup verſez dans
l'Hiſtoire, conviendront que la
Bretagne depuis l'établiſſement de
la Monarchie Françoiſe, a été un
Fief dépendant & relevant de la
Couronne : que ç'a éte toûjours
fort inutilement que les Bretons ſe
ſont efforcez de ſe ſouſtraire de la
domination de nos Rois, & que

La Bretagne Fief ancien de la Couronne.

durant le Regne de Clovis, ce
1490. Prince châtia ſeverement ces peuples, parce qu'ils avoient voulu ſe faire un Souverain : mais Charles VIII. afin de ne point aliener l'affection des Bretons, leur confirma leurs Privileges & leurs anciennes immunitez.

Bien que la guerre que le Roi avoit à ſoûtenir contre Henry VII. & Maximilien, ne l'étonnât pas beaucoup, il voulut neanmoins renouveller l'ancienne alliance qu'il avoit avec l'Ecoſſe. Tous les efforts que l'Anglois & Maximilien contre ce Royaume, furent ſi peu importants, & firent ſi peu d'effet, que l'on peut dire qu'il ne ſe paſſa rien de conſiderable durant ces guerres. La premiere expédition de Henry VII. fut le ſiege de Boulogne ; mais le Seigneur de Cordes pourvut de maniere à la défenſe de cette Place, qu'il obligea les ennemis de ſe retirer & de lever le ſiege. Peu de temps aprés la paix fut faite entre la France & l'Angleterre : & on dit que Henry VII. fut engagé à la conclure, de peur

Guerre d'Angleterre contre la France.

Suivie de paix.

que le Roi ne donnât sa protection
à Richard, qui se faisant passer 1490.
pour second fils d'Edoüard IV. disputoit à Henry VII. le Royaume d'Angleterre. On se plaignit fort en ce temps-là de la vanité que Henry VII. eût de prendre dans ce traité le Titre de Roi de France & d'Angleterre, & de ne nommer Charles VIII. que son cousin Charles de France, au lieu de l'appeller, *Mon frere Charles Roi des Gaulois ou de France* comme les autres Rois d'Angleterre avoient coutume de les traiter avant la querelle d'Edoüard III. avec Philippe II. & il y a lieu de s'étonner de ce que les Secretaires d'Etat de ce temps-la ayent souffert cette injure, sans avoir au moins protesté contre par le même acte. Cependant Maximilien qui n'osoit faire une guerre ouverte à Charles VIII. rit par intelligence & par surprise S. Omer & Arras; mais il ne garda pas long-temps ces deux villes, car il les rendit ensuite au Roi dans un accord qu'il fit avec lui. La ville d'Amiens auroit eu un

pareil succés que celles de S. Omer
1490. & Arras, si Catherine de Lice, qui étoit une Dame d'un merite distingué & d'une valeur non commune, n'eût animé les Bourgeois à repousser les ennemis, & à les chasser de leur ville. Le Seigneur de Rubempré se signala en cette occasion, & il seconda merveilleusement cette Amazone, & les Bourgeois, qui s'animant les uns les autres à son exemple, contraignirent les Flamands de se retirer.

AN. 1491. Cependant Charles VIII. renvoya Marguerite d'Autriche à Maximilien Empereur, qui parvint à l'Empire aprés la mort de Frederic son pere arrivée cette année-là : & sa Majesté se vit obligé de lui remettre le Duché de Bourgogne, & ce qui lui restoit de celui d'Artois dans quatre ans, qui étoit le temps que l'Archiduc Philippe seroit majeur, & en état de ratifier leur traité. Quoique Maximilien se fût opposé au mariage de Marguerite sa fille avec Charles VIII. cependant il fit un grand bruit, & forma de grandes plaintes contre lui, parce

rce qu'il la lui avoit renvoyée. 1491.
disoit que c'étoit violer le droit Plaintes
es gens, & que le Roi n'avoit de Maximilié.
oint dû rompre avec sa fille, puis-
u'elle ne lui en avoit point don-
né aucun sujet ; mais il n'y eut que
e Roi d'Angleterre, sur l'esprit
duquel la plainte de l'Empereur fit
impression : car les autres Souve-
rains connoissoient que tout son
bruit n'étoit excité qu'à cause qu'il
avoit manqué d'être maître de la
Bretagne, & que Charles VIII. lui
avoit enlevé sa maîtresse. Les con-
siderations de la politique l'empor-
terent dans l'esprit de Henry VII.
sur les obligations de la reconnois-
sance: chacun sçait que ce Prince
fut redevable à Charles VIII. de
sa Couronne, puisqu'il lui fournit
une flotte, des troupes & de l'ar-
gent, avec lequel secours il défit
Richard III. qui lui disputoit le
Sceptre Anglois. Cependant Hen-
ry VII. qui jugea qu'il ne lui fal-
loit pas laisser long-temps Charles
VIII. possesseur d'une Province,
dont le nombre & la facilité des
Ports de mer rendroient les Fran-

çois propres pour le commerce de
1491. la mer, & en état de disputer dans la suite aux Anglois l'Empire de l'Ocean, se résolut de faire la guerre à la France ; il descendit dans la Picardie malgré les efforts que de Cœuvre, qui en étoit Gouverneur, fit pour s'opposer à son débarquement. Les ennemis assiegerent Boulogne, mais la vigoureuse resistance des assiegez rendit leurs attaques inutiles; ce qui les obligea de faire la paix séparément: & en attendant Maximilien se rendit maître d'Arras par le moyen d'un Serrurier qui lui livra la Place avec le secours de plusieurs Autres habitans qu'il avoit corrompus par argent, le jour du festin de Carquelmant Breton que Descordes avoit laissé pour commander à sa place, dans le temps qu'il iroit au devant des ennemis. On ne sçauroit assez faire de reproches à Carquelmant de s'être enyvré dans ce festin, de maniere qu'il ne fût plus, ni les autres Officiers, en état de repousser les ennemis ; & en second lieu d'avoir rendu sans combattre le Château

on l'avoit porté tout enseveli
ans le vin, lorsque Descordres ve- 1491.
oit à son secours Maximilien s'é-
ant saisi d'Arras par surprise, mar-
ha droit à Amiens ; mais Descor-
es qui avoit connu qu'il ne pou-
oit plus sauver la principale ville
l'Artois, s'étant jetté dans la capi-
tale de la Picardie, rompit les mesu-
res de son ennemi, & l'obligea de
se retirer aprés avoir donné inuti-
lement quelques attaques. La paix
entre les Flamands & les François
suivit cette expédition, & ce fut
aprés cela qu'on rendit à Maximi-
lien les Comtez de Bourgogne &
d'Artois ; mais Briconnet & de
Vers les nouveaux Favoris de
Charles VIII. en furent la cause,
& la Duchesse de Bourbon, ou au-
trement la Dame de Beaujeu n'eut
pas assez de credit pour engager sa
Majesté à retarder cette restitution
jusques à ce que Maximilien lui eût
rendu les Villes de Lisle, de Douay
& d'Orchies, que les Rois ses pre-
decesseurs s'étoient toûjours reser-
vez, afin de tenir les Comtes de

Flandres & d'Artois dans leur
1491. devoir.

Les politiques de ce temps-là se plaignirent que Charles VIII. avoit trop facilement rendu les Comtez de Bourgogne & d'Artois à Maximilien, & les Comtez de Cerdagne & de Roussillon au Roi d'Arragon, qui étoit frontiere d'Espagne : l'on prétend que Charles VIII. ne rendit le Roussillon que par les conseils & à la sollicitation d'Olivier Maillart Religieux Cordelier son Confesseur, qui obligea ce Prince par un motif de conscience à faire cette restitution, ou soit que ce Confesseur eût reçu de l'Arragonnois des sommes considerables. Chacun disoit que la France se seroit trouvée bien bornée par les Alpes, les Pyrenées & par le Rhin: mais le Roi étoit jeune; & la Duchesse de Bourbon, qui étoit la Dame de Beaujeu sa Gouvernante, ne songeoit qu'à maintenir son autorité, & ceux de son Conseil ne s'appliquoient qu'à plaire à cette Princesse, & à établir leur fortune particuliere, & ne prenoient nul-

ement ſoin des interêts de l'Etat, uſquels leur devoir & leur fonc- 1491.
ion les engageoient. Cette Gouver-
nante, pour ſoûtenir & fortifier ſon pouvoir, avoit fait venir à la Cour le Duc de Lorraine à qui, comme nous avons vû, elle avoit fait rendre le Duché de Bar. Cette Princeſſe tint le timon des affaires & le gouvernement autant qu'elle put: mais enfin elle ſe vit contrainte de l'abandonner, & la principale autorité tomba entre les mains d'Eſtienne de Vers né en Languedoc, qui avoit ſi bien ſçu gagner l'affection du Roi, qu'il le fit Sénéchal de Baucaire & Preſident des Comptes. Briçonnet, qui de Marchand étoit parvenu à la Dignité d'Evêque de S. Malo & de Sur-Intendant des Finances, eut auſſi part au Miniſtere : ce fut en ce temps-là que Philippe de Comines fut privé de la connoiſſance des affaires par la Ducheſſe de Bourbon, & que pour ſe venger d'elle il ſe mit dans le parti du Duc d'Orleans : on intercepta une de ſes lettres qui s'adreſſoit à ce Prince, qui

lui faisoit connoître que Geoffroi
1491. Pompadour Evêque de Perigueux s'étoit asseuré pour son service des Gentilshommes de sa Province; que Georges d'Amboise Evêque d'Alby tenoit en la même disposition & dans les mêmes sentimens ceux de Languedoc. Cette découverte donna lieu à la Duchesse de Bourbon de faire arrêter les Evêques de Perigueux, d'Alby, & Philippe de Comines qui fut mis dans une cage de fer huit mois entiers, si nous en voulons croire un Historien moderne; aprés lequel temps on fit le procés à ce Seigneur: il fut condamné à dix ans d'exil, & à perdre la quatriéme partie de ses biens; mais la Duchesse de Bourbon fit en sorte qu'il revint à la Cour sans rien payer. Comines meritoit quelque distinction, & qu'on eût pour son merite & ses bon avis une consideration singuliere: on croit que cette Princesse voyant son autorité sur le déclin, & voulant se conserver, fit rappeller Comines, mais cela fut inutile; car Briçonnet & de Vers prirent sa place, & nous

verrons qu'il fut dangereux à Charles VIII. de se servir de leurs conseils. 1491.

Comme ces deux personnes étoient ambitieuses, & qu'elles vouloient avancer leurs affaires, en faisant faire au Roi quelque entreprise considerable ; elle proposerent la conquête du Royaume de Naples, à la sollicitation du Comte de Salerne & de quelques Gentil-hommes bannis de Naples, qui s'étoient refugiez en France, & qui étoient impatiens de retourner dans leur partie. Ludovic Sforce pour ses interêts particuliers, & afin de devenir possesseur & maître du Duché de Milan, au préjudice de Jean Galeas fils de son frere aîné, qui le possedoit à juste titre, fut celui qui se porta avec plus de chaleur à l'expédition de Naples, & qui acheva d'y engager le Roi. Ce n'étoit pas cependant le sentiment des sçavans dans la politique, & des bons François, car ils connoissoient l'importance de cette entreprise, & la difficulté d'y réüssir. Le Seigneur de Graville Amiral de

France, qui étoit fort conſideré par
1491. ſa Majeſté à cauſe de ſon merite, fit tous ſes efforts pour le diſſuader de cette entrepriſe : Voicy à peu prés les termes dont il ſe ſervit. *Sire*, lui dit ce Seigneur, *on propoſe à V. M. une conquête éloignée, difficile dans ſon execution, & remplie de dangers : elle vous attirera toute l'Italie, & vous ne pourrez que tres-difficilement la conſerver. Trois grands Princes l'ont tentée, Louis d'Anjou frere de Charles V. enſuite ſes deux fils Louis & René avec de puiſſantes forces & des dépenſes exceſſives ; mais avec ſi peu de ſuccés, que les François ne peuvent s'en ſouvenir qu'en verſant des larmes : l'on dit, Sire, que le Duc Sforce vous y appelle, & que les Milanois vous en ſollicitent : ou V. M. réüſſira dans ſon entrepriſe, ou elle y ſuccombera ; ſi elle y ſuccombe, c'eſt une injure à la nation Françoiſe, & une tache à la gloire au nom de V. M. ſi elle y réüſſit, ce que tous les François deſirent, elle s'attirera tous les Princes d'Italie, & le S. Siege même qui*

Diſcours de Granville au Roi ſur l'expédition de Naples.

craindra la trop grande puissance de vos armes. Ne sçait-on pas, Sire, que les Italiens n'ont jamais aimé les François, & qu'en plusieurs occasions ils leur ont fait sentir les effets de leur haine naturelle & de leur perfidie. Le Roi Louis XI. si sçavant politique, & dont la prudence ne pouvoit être trompé par les artifices les plus subtils, & dont la prévoyance ne pouvoit être surprise par les promesses, ni par les esperances les plus specieuses, ne voulut jamais prendre part aax querelles ni aux divisions des Italiens; il refusa de donner secours au Duc Sforce pour le rendre maître de la Seigneurie de Gennes, parce qu'il sçavoit que le Maréchal Boucicaut, Capitaine dont la vie & les actions étoient sans reproche, n'y avoit pu réüssir. Par quels moyens, Sire, peut-on engager cette nation perfide à tenir sa parole, puisque ni les sermens les plus saints, ni les contrats les mieux établis ne sont pas capables de les y forcer ? Peut-on, grand Roi, continua ce Seigneur, aprés les fameuses mais funestes 1491.

Vêpres Siciliennes, ajoûter foi aux
1491. *promeſſes des Italiens; & les François ne doivent-ils pas regarder cette diſgrace comme un avis ſalutaire, qui les avertit de ſe tenir continuellement ſur leurs gardes avec ces peuples perfides, & de ne point mettre leur vie, ni leur ſalut entre leurs mains?* La brigue étoit trop forte, Eſtienne de Vers, Briçonnet & pluſieurs autres Courtiſans de leur parti, avoient tellement prévenu l'eſprit du Roi, que rien ne fut capable de le diſſuader de l'expédition d'Italie: ce fut encore fort inutilement que les Pariſiens députerent vers ſa Majeſté, & qu'ils lui firent des remonſtrances pour la détourner de cette entrepriſe. Les flatteurs n'avoient pu ſi bien fermer l'oreille de ce Prince, qu'il n'entendît tous les ſages & ſalutaires conſeils qui lui furent donnez à cette occaſion; mais ils avoient empoiſonné ſon cœur, & ils avoient pris des meſures ſi juſtes, qu'il n'en fut pas touché: on remarque même que le Duc de Lorraine fut diſgracié, parce qu'il

avoit pris la liberté de repreſenter à ſa Majeſté, qu'il avoit droit ſur le Royaume de Naples, étant petit-fils du Roi René. 1491.

Avant que de continuer le recit de ce qui ſe paſſa au voyage du Roi en Italie & des droits qu'il prétendoit avoir ſur le Royaume de Naples; je dirai qu'encore que ſa Majeſté eût retiré ſes armes des Pays-bas, la Maiſon d'Autriche n'en fut pas ſi maîtreſſe abſoluë, ni ſi ſouveraine, qu'on ne lui ſuſcitât Charles fils d'Adolfe de Gueldres, que les François avoient tenu priſonnier depuis 1486. & à qui le Roi donna la liberté & des forces pour ſe maintenir dans les Seigneuries de Gueldres & de Zutfun, afin de l'engager dans les interêts de la France, & de faire faire diverſion d'armes par ſes ennemis: ce Seigneur en effet ſe montra auſſi attaché au ſervice de nos Rois, qu'il fut contraire à Maximilien & à Charlequint Empereur.

Les pretentions de Charles VIII. ſur le Royaume de Naples, étoient principalement fondées ſur ce que ſur le

Pretentions du Roi

1491. Royaume de Naples

sous le Regne de S. Louis, Charles son frere avoit épousé Beatrix quatriéme fille de Berenger Comte de Provence, du chef de laquelle il succeda à ce Comté. Charles fut investi du Royaume des deux Siciles, comme Fief de l'Eglise par le Pape Urbain IV. Il en joüit aprés en avoir chassé Mainfroi. Conradin & Conrad ses successeurs ayant été dépossedez par les Rois d'Arragon, Louis d'Anjou frere de Charles V. fut institué heritier par Jeanne Reine de Sicile & Comtesse de Provence : mais bien qu'il en eût receu l'investiture du Pape Urbain VI. il ne put neanmoins s'en mettre en possession, ayant été tué dans un combat qui se donna contre les Princes d'Arragon. Louis II. son fils fit quelques efforts pour chasser celui qui lui avoit usurpé ce Royaume-là ; mais ce fut sans succés. Louis III. fils de Louis II. fortifié de la cession de Jeanne sœur de Ladislas, outre le droit de son pere & de son ayeul, se mit encore en état de remonter sur le Trône ; neanmoins il en fut continuelle-

ment empêché par les Princes d'Arragon. René succeda à Louis III. mort sans enfans ; il épousa en premieres nopces Isabeau Duchesse de Lorraine & de Bar, dont il eut un fils & deux filles. Le fils appellé Jean épousa Marie de Bourbon, dont elle eut un fils nommé Nicolas Marquis de Pont. L'un & l'autre étant morts, il ne resta que les deux filles Yolant & Marguerite, la derniere fut mariée à Henry VI. Roi d'Angleterre, duquel elle eut un fils nommé Edoüard durant la querelle des Maisons d'Yorck & de Lanclastre. Marguerite fut long-temps prisonniere en Angleterre, & Louis XI. paya sa rançon, moyennant laquelle cette Princesse lui ceda ses droits sur les Royaumes de Sicile & de Naples. Yolant sa sœur aînée fut mariée à Ferry de Lorraine cousin germain d'Isabeau épouse du Roi René : de leur mariage prit naissance René du même nom que son ayeul maternel, & de ce René II. sont descendus les Princes Lorrains, qui ont fait souche en ce Royaume 1491.

dans la tres-illuſtre Maiſon de Gui-
1491. ſe. Le Roi René II. Duc de Lorraine épouſa en ſecondes nopces Jeanne fille du Comte de Laval & d'Iſabeau de Bretagne, de laquelle il n'y eut point d'enfans; enſorte que René ſe voyant fort âgé inſtitua ſon heritier Charles d'Anjou Comte du Maine fils de Charles ſon frere puîné, ſuivant & au deſir du Teſtament de Charles I. Comte de Provence frere de S. Louis, & les Ordonnances des Rois ſes predeceſſeurs dans les Royaumes de Sicile & de Naples, qui vouloient que l'on en privât les filles pour en reveſtir les mâles; & Charles d'Anjou ſe voyant ſans enfans, & attaqué d'une maladie mortelle, fit un Teſtament, par lequel il inſtitua Louis XI. & ſes ſucceſſeurs heritiers des deux Siciles & du Comté de Provence; ce qui obligea ce Prince, auſſi-tôt que Charles d'Anjou fut mort, de délivrer en 1481. une commiſſion à Palamede Seigneur de Sollier, pour ſe mettre en poſſeſſion du Comté de Provence au nom de ſa Majeſté.

Je me suis un peu étendu sur l'explication des droits que nos Rois ont sur les Royaumes de Naples & de Sicile, afin de contenter la curiosité de ceux qui en voudront être instruits, & aussi pour faire connoître que ce n'est pas sans raison que Charles VIII. en a entrepris la conquête. 1491.

Ce Roi avant que de faire cette expédition, envoya des Ambassadeurs aux Princes d'Italie, pour leur témoigner qu'il n'avoit aucun dessein de troubler le repos de leurs Etats, & qu'il ne desiroit prendre possession du Royaume de Naples qui lui appartenoit, qu'au moyen de la cession de Charles d'Anjou. Les Princes de Savoye, de Montferrat & de Saluſſes, lui promirent des vivres & le passage sur leurs terres. Hercules d'Este Duc de Ferrare beau-frere de Ludovic se déclara pour le Roi. Les Florentins témoignerent que lorsque sa Majesté seroit arrivé en Italie à la tête de son armée, ils quitteroient le parti des Princes d'Arragon. Le Pape Alexandre VI. AN. 1493.

Voyage de Charles VIII. en Italie

qui venoit de rompre avec le Roi
1493. de Naples, à l'occasion du Cardinal de S. Pierre aux Liens, marqua qu'il étoit prêt de bien recevoir Charles VIII. La suite démentit ses paroles; mais les Venitiens incertains de l'évenement de cette entrepriſe, rendirent à Baſſi, qui leur fut envoyé de la part du Roi, une réponſe ambiguë & conforme à l'inquietude où ils étoient; car ils s'excuſerent en quelque maniere de donner ſecours au Roi, ſous pretexte d'une guerre qu'ils avoient à ſoûtenir contre le Turc, qui les menaçoit. Cependant ces peuples avant que Charles VIII. ſe diſpoſât de faire lui-même le voyage d'Italie, n'étoient pas fâchez qu'il fît la guerre à ſes Souverains, afin d'humilier leur puiſſance; & ils croyoient qu'ils arrêteroient le cours & le progrés des troupes Françoiſes, quand ils voudroient. Les Venitiens étoient bien aiſe que le Roi les vengeât du Duc de Calabre fils du Roi de Naples, tant parce qu'ils l'accuſoient d'avoir voulu empoiſonner leurs citernes,

que d'avoir excité contre eux les autres Princes d'Italie, dans le temps que leurs armes étoient occupées devant Ferrare. 1493.

Ferdinand, qui étoit un Prince sage & fort experimenté, connoissant que c'étoit serieusement que Charles VIII. avoit résolu de passer lui-même en Italie, voulut détourner le coup, & il lui envoya des Ambassadeurs; mais comme ils ne proposoient rien qui contentât sa Majesté, elle les renvoya aprés avoir demeuré deux mois en France. Cet accident allarma de maniere Ferdinad, qu'il en mourut peu de temps aprés, laissant son fils Alfonse, qui fut fort inquiet, n'étant pas certain que le Pape lui voulût donner l'investitude, au préjudice de Charles VIII. Ce fut à cette occasion que l'on vit paroître de puissantes brigues à Rome. Les Colonnes, les Savelly, & le Cardinal de S. Pierre aux Liens étoient dans les interêts de la France: le Pape qui favorisoit Alfonse, faisoit tous ses efforts pour empêcher que Charles VIII. ne passât en Italie;

Mort de Ferdinan Roi de Naple

& aprés y avoir inutilement em-
1493. ployé des brefs & des remontrances, il usa de commandemens: mais ils firent si peu d'impression sur l'esprit de ce Prince, qu'il pria l'Empereur de se trouver à Lauzanne, & là ils arrêterent de convoquer un Concile universel; le pretexte étoit afin d'examiner la conduite & les mœurs d'Alexandre VI. suivant la rigueur des Canons.

Le Roi auroit levé beaucoup de troupes, donné divers emplois, & auroit fait délivrer differentes commissions pour l'execution de cette grande entrepriſe; mais il avoit besoin de finances. On dit que Briçonnet à qui le Pape avoit promis un Chapeau de Cardinal, fut cause qu'il ne s'en trouva pas beaucoup: & sa Sainteté se montra si mal intentionnée pour le Roi, qu'elle accorda à son exclusion l'investiture du Royaume de Naples à Alfonse; ensorte que l'on peut dire qu'elle donna lieu à la guerre qui se fit en Italie; parce que si Charles VIII. avoit été investi du Ro-

Le Pape investit Alfonse du Royaume de Naples.

yaume de Naples, Alfonſe n'auroit osé ſoûtenir la guerre, puiſqu'il n'y auroit eu aucun droit, du moins qui fût apparent, puiſqu'en effet, comme nous avons montré, il appartenoit tout entier à ſa Majeſté T. C. On prétend qu'Alfonſe fit une faute, de ne point gagner l'affection de Louis Sforce, & de ne le point engager dans ſon parti, parce que l'amitié du Pape n'étoit pas ſi conſtante que celle de Sforce: c'étoit auſſi le deſſein de Ferdinand; & ſi la mort ne l'avoit point prévenu, il alloit trouver Sforce pour lui demander ſa protection, à telles conditions qu'il auroit voulu la lui accorder. 1493.

Quoique les finances de ce Royaume fuſſent petites, on ne laiſſa pas de lever deux armées; l'une ſur mer compoſée de dix-huit galeres, huit galions & neuf navires de charge, qui devoit agir ſous les ordres du Duc d'Orleans; & l'autre ſur terre compoſée de douze mille hommes de pied; ſçavoir ſix mille Suiſſes, trois mille François, & trois mille Gaſcons, & de quatre

mille chevaux, avec une tres-belle
1493. artillerie. Il se joignit aux troupes du Roi plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes Italiens, comme les Colonnes, les Camilles, les Vitelles & plusieurs autres. Alfonse avoit aussi deux armées qui n'égaloient pas celles du Roi. Depuis que le Pape eût flatté Briçonnet d'un Chapeau de Cardinal, sa Majesté ne fut plus si portée pour l'expédition de Naples, qu'elle l'étoit auparavant; & ce Ministre fit tant retarder le voyage, que Ludovic Sforce se sentant pressé par les troupes d'Alfonse, dépêcha à Charles VIII. trois ou quatre Ambassadeurs de suite, pour l'engager de partir; & sa Majesté sollicitée aussi par le Cardinal d'Ostie, résolut de marcher, aprés avoir laissé la Regence de son Royaume au Duc de Bourbon. Plus de soixante Seigneurs de remarque accompagnerent le Roi en ce voyage avec des équipages tres-magnifiques, du nombre desquels étoient le Duc d'Orleans, Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier, les Comtes

de Guise, de Ligny, de Boulogne & de Fix, le Maréchal de Gié, la Trimouille, de Silly, de Piennes, de Chandenier, d'Alegre, de Chaumont, de Châtillon, d'Aubigny Ecossois, d'Urfé Grand Ecuyer, de la Palisse, de l'Hôpital, de Beaumont, de Nicolans, de Crussol, Tournay, Baudricourt, Pierre du Terrail Seigneur de Bayart, Brillac, Philippe de Commines, le Maréchal de Rieux, les Comtes de Nevers, de Boulogne & de Bresse, le Prince d'Orange & plusieurs autres. Sa Majesté passa à Suze, où elle fut bien receuë de la Duchesse de Savoye, & de là elle descendit en Piémont, où la Doüairiere de Charles Duc de Savoye lui prêta ses bagues, dont sa Majesté fit douze mille ducats; ensuite elle arriva à Ast dans le Duché de Milan, où Ludovice Sforce la vint trouver avec toute la Noblesse du pays, pour lui rendre ses respects. Ludovic fit au Roi un discours tres-respectueux & rempli de termes fort à sa gloire. Il compara ce Prince à Charlemagne, qui aprés avoir re- 1493.

duit toute l'Italie ſous ſon obeïſ-
1493. ſance, ſe rendit maître de l'Empi-
Diſcours de Ludovic Sforce à Charles VIII re; il lui témoigna: *Que ſes armes ne feroient pas ni de moindres conquêtes, ni de moins illuſtres, & qu'il ne remporteroit pas des victoires moins éclatantes que cet invincible Monarque, dont les heroïques & fameuſes actions lui avoient avec tant de juſtice fait meriter le titre de Grand; que tous les peuples d'Italie attendoient avec impatience l'arrivé de ſa Majeſté, afin de les tirer de la ſervitude, dont ils étoient menacez; qu'ils regardoient ce Prince comme leur liberateur, & que lui en particulier ne pouvoit pas témoigner la joie qu'il reſſentoit de ſa preſence.* Ludovic offrit ſes ſervices à ſa Majeſté avec des proteſtations les plus reſpectueuſes & les plus preſſantes: mais quelle confiance devoit elle raiſonnablement avoir pour un Prince, qui par une perfidie inſigne avoit ravi à ſes neveux, ce que ſon devoir l'obligeoit de leur conſerver. Toute l'Europe étoit attentive & en ſuſpens alors, pour apprendre l'iſſuë

de cette importante entrepriſe. Toute l'Italie étoit en allarme. Les Aſtrologues promettoient à Charles VIII. l'Empire de l'Univers. Ce fameux Jerôme Savanarolle Docteur Jacobin Florentin de naiſſance, qui paſſoit pour un Prophete, & dont la ſinguliere & profonde doctrine faiſoient tant de bruit, prêchoit publiquement que Dieu avoit envoyé le Roi en Italie pour s'en rendre maître & pour en chaſſer les tyrans Le Cardinal de S. Pierre aux Liens homme d'eſprit, ſubtil, vif, pénetrant & bon politique, mais dont les vices ſurpaſſoient les vertus, étoit celui qui parloit avec le plus de chaleur & d'emportement du voyage de Naples; & comme il apprit que Charles VIII. paroiſſoit n'être plus ſi paſſionné pour l'expédition d'Italie, il commença à s'écrier: *Quelle honte de revoquer une entrepriſe ſi utile pour la France, ſi glorieuſe pour ſon Roi, & ſi publique dans toute l'Europe, l'effroi du Pape, la terreur de Pierre de Medicis, & la ruine de Ferdinand d'Arragon; Qu'eſt-ce que* 1493.

le Roi peut craindre ? quelle om-
1493. *bre, quel ſonge, & quelle vaine apprehenſion peuvent changer ce grand deſſein* ? Il y avoit en ce temps-là en Italie cinq Puiſſances fort conſiderables: la premiere étoit la Republique de Veniſe, dans laquelle le Senat gouverne avec tant d'autorité, que pour éloigner toutes les cabales aucun des citoyens ne peut s'élever au deſſus des autres; la ſeconde étoit la Republique de Florance où les Medicis tenoient le premier rang, & ils uſurperent tout le pouvoir depuis qu'ils eurent détruit le parti des Paçy. Le Pape, le Roi de Naples & le Duc de Milan faiſoient les cinq puiſſances. Louis Sforce Prince ambitieux, perfide, cruel, & plain d'artifices gouvernoit le Milanez. Alexandre VI. Eſpagnol, & qui étoit parvenu à la Papauté par des voies peu legitimes & peu canoniques, vouloit étendre ſa Souveraineté par toutes ſortes de moïens. Ferdinand bâtard d'Alfonſe Roi d'Arragon regnoit à Naples avec auſſi peu d'eſtime & de reputation,

ration, que les deux autres. On regarda comme une chose surprenante & digne de pitié pour l'Italie, que depuis deux ans ces Princes qui passoient pour les plus habiles politiques de leur siecle, eussent vû former le dessein de Charles VIII. dont l'événement ne pouvoit être que funeste à leur patrie, sans se mettre en état par leur sagesse & par leur industrie d'en empêcher l'execution; ni assez de courage & de force pour détourner l'orage qui les menaçoit, & pour se joindre ensemble, afin de défendre leur liberté & leurs Etats: & il sembloit que Dieu eût permis que leurs yeux fussent fermez, & leurs bras liez, afin qu'un jeune Prince les pût châtier plus aisément. 1493.

La flotte de France étant prête, le Duc d'Orleans alla la commander. Comme Louis Sforce avoit mis des garnisons dans toutes les villes sur la côte de l'Etat de Gennes, le Roi de Naples se vit obligé de faire autant de sieges, qu'il y avoit de Places. D'abord il attaqua

Portovenere, mais il en fut repouſ-
1493. ſé aprés avoir donné un tres-puiſſant aſſaut, qu'il continua ſept heures entieres: la flotte de ce Prince s'avança enſuite devant Rampalle qu'il força; le Duc d'Orleans qui parut avec la ſienne, contraignit les ennemis à combattre; mais la premiere bordée de canon que les grands vaiſſeaux de France leur envoyerent, les mit tellement en deſordre, qu'ils ne ſongerent qu'à ſe ſauver, ſans oſer même venir aux mains. Les François firent priſonniers Jules Urſin & deux Fregoſes. Ebrat Stuart Seigneur d'Aubigny, ne faiſoit pas moins de progrés ſur les troupes du Roi de Naples: il défit le Duc de Calabre petit-fils de Ferdinand & fils d'Alfonſe, en diverſes rencontres, quoiqu'il fût appuyé des forces du Pape & des Florentins. L'artillerie Françoiſe dans toutes ces deux occaſions fit un ſi grand feu, qu'elle obligea les Princes d'Arragon de ſe retirer ſans oſer ſe preſenter davantage pour combattre. Ces grands avantages des François en-

gagerent le Pape de rappeller ſes troupes ; & les Florentins cherche- 1493.
rent les moyens de s'accommoder avec le Roi. Cela n'étoit pas neanmoins facile à faire, à cauſe de la diviſion qui étoit parmy eux : cependant le Roi ſe trouva attaqué de la petite verolle à Aſt ; & le Pape pour l'intimider lui fit ſçavoir que toutes les foudres du Vatican ſeroient lancées contre lui, s'il ne promettoit de renoncer à ſes projets & prétentions ſur l'Italie, lorſqu'il auroit plu à Dieu luy renvoyer ſa ſanté : mais ſa Majeſté ſans s'émouvoir répondit, qu'il s'étonnoit que ce Souverain Pontife le menaçât de l'excommunier, ſi elle continuoit une entrepriſe, que ſa Sainteté elle-même lui avoit conſeillée : cette fermeté du Roi fit naître le deſſein au Pape, de s'adreſſer à Ferdinand & à Iſabelle Rois d'Eſpagne, pour les engager à ſecourir le Roi de Navarre contre la France & d'envoyer une flotte en Sicile, ſous pretexte de vouloir pourvoir à la conſervation de cette Iſle. Pierre de Medicis qui avoit

toute l'autorité dans Florance, voulut faire sa composition à part. Les Florentins s'efforçoient de rompre ses mesures, & tâchoient de faire aussi leur accord en particulier: neantmoins sa Majesté écouta Pierre de Medicis, qui lui fut introduit par le Seigneur de Pienne, & elle lui promit d'affermir sa puissance, & de le maintenir contre tous ses ennemis. Ce Prince en reconnoissance de la protection qu'il esperoit du Roi, lui donna Pise, Pietra Santa, Livourne, & Librafatta ou Serazenne, & il lui accorda encore le passage par Florence. Le traité secret que Pierre de Medicis venoit de conclure avec le Roi, le mit si mal avec Florentins, qu'ils se souleverent contre lui; ils allerent à son Palais, dont ils enfoncerent les portes, & ils lui auroient fait un méchant parti, s'il ne se fût sauvé avec ses freres du côté de Boulogne: de là il se retira à Venise, où on lui refusa l'entrée, jusqu'à ce que l'on eût appris que Charles VIII. n'y avoit aucune part, & que c'étoit une sé-

1493. Pierre de Medicis traite avec le Roi.

dition populaire que le Roi n'approuvoit pas. Il n'y eut point de violences que les Florentins n'exercerent contre les Medicis ; ils les déclarerent ennemis de la patrie, mirent leurs têtes à prix, confiſquerent leurs biens, & pillerent leur Palais ; mais ils furent bientôt punis de leur rebellion, car Piſe ſe revolta enſuite contre eux. 1493.

Ludovic Sforce qui vouloit profiter des avantages que les armes victorieuſes de Charles VIII. lui pouvoient obtenir, ſollicita ſa Majeſté de lui mettre entre les mains Pietra Santa ou Librafatta, moïennant trente mille ducats qu'il lui donnoit ; mais comme il connut que l'intention du Roi étoit de tout retenir, il ſe retira, & ne parut plus que pour lui faire la guerre, & porter les armes contre ſon ſervice, ne ſe ſouvenant plus que ç'avoit été à ſa ſollicitation que Charles VIII. avoit entrepris le voyage d'Italie, & qu'il l'avoit même delivré de la perſecution d'Alfonſe, & garanti de la revolte

1493. des Milanois, dont il étoit menacé. Ludovic vouloit établir sa domination par toutes sortes de voies, & il se servoit des moïens les plus injustes & les plus cruels quand les voies de l'honneur & de la justice lui manquoient ; & pour se défaire de Jean Galeas son neveu, afin de s'emparer du Duché de Milan, il lui donna un poison lent. Le Roi qui visita ce jeune Prince au lit de la mort, & qui connut que l'état où il le voyoit reduit, étoit l'effet d'un poison que Ludovic son oncle lui avoit donné, en conçut un extrême déplaisir ; car outre que cette action en elle-même étoit tres-blâmable & tres-criminelle, elle avoit encore été faite contre un Prince son cousin germain, étant né d'une fille de Savoye, & qui donnoit déja de grandes esperances de sa personne. Pierre de Medicis étoit informé de l'infidelité de Louis Sforce, & il la voulut faire connoître au Resident de Charles VIII. Pour cet effet il le fit cacher derriere une tapisserie, lorsque Taverna Envoye de Louis Sforce

Ludovic empoisonne son neveu.

AN. 1494.

lui vint parler ; & il connut adroitement par son discours toute la fourberie de ce Souverain, & qu'il desiroit engager Pierre de Medicis à se ranger de son parti contre les interêts de la France. Pierre de Medicis se persuadoit que le Roi tourneroit ses armes contre le Duché de Milan, pour se venger de la trahison de Sforce; neanmoins il jugea qu'il étoit alors plus à propos de faire connoître que Pierre de Medicis le joüoit, pour empêcher de se joindre jamais avec lui, & de se mêler avec les Princes d'Italie, ce qui réüssit; car Sforce manda à son Envoyé proche de Pierre de Medicis de revenir, & témoigna ne vouloir plus avoir de communication avec les Princes & les Souverains de l'Italie. 1494.

Le Roi va à Pise.

Le Roi après avoir conclu son traité avec Pierre de Medicis, fit son entrée dans Pise, où les Bourgeois le vinrent saluer, & se jetterent à ses genoux, pour le supplier de les garantir de la tyrannie dont les Florentins les menaçoient : & comme sa Majesté passoit dans les

ruës, les Pisans commencerent à
1494. crier *Libertà, libertà*, pour marquer qu'ils ne respiroient qu'aprés la liberté, & qu'ils étoient persuadez que le Roi seul pouvoit la leur procurer, & les délivrer de sa servitude dont ils étoient menacez : en effet ils ne furent pas trompez dans leurs esperances ; & ce Prince touché des cris & des larmes de ces malheureux, leur promit de briser leurs fers, & de les mettre en liberté. Les Pisans pour reconnoissance d'un bienfait si signalé, abattirent un Lion de marbre, qui étoit les armes de Florence, & en sa place érigerent la statuë de Charles VIII. tenant une épée nuë à la main, monté sur un cheval qui fouloit aux pieds un Lion : mais ces peuples inconstans ne demeurerent pas long-temps dans cette même situation, & dans cet esprit ; puisque quelques années apres, effaçant de leur memoire les faveurs qu'ils avoient receuës de ce Roi, ils éleverent en 1496. au même endroit la statuë de Maximilien Roi des Romains, tenant

Les Pisans élevent une statue à Charles VIII.

sous lui, & brisant celle de Charles VIII. 1494.

Durant que le Roi étoit à Pise, il y avoit beaucoup de desordres à Florance, parce que les Bourgeois s'éleverent contre Pierre de Medicis, qu'ils regardoient comme leur tyran, & la sedition fut si grande, qu'il fut contraint de se retirer à Venise, comme nous avons déja dit. Les Florentins qui vouloient garder des mesures de bienseance & de respect envers le Roi, & qui ne desiroient pas encourir sa disgrace, l'allerent trouver pour lui témoigner que le sujet de leur animosité contre Pierre de Medicis, n'étoit pas le present qu'il avoit fait à sa Majesté, de plusieurs villes qui dépendoient de leur domination, puisque cela avoit été résolu & arrêté dans leur assemblée; mais les crimes dont ce Seigneur étoit prévenu, & sa violente & tirannique conduite. Le Roi reçut favorablement cette députation, & promit aux Florentins de les appuyer de ses armes; ce qui satisfit tellement ces peuples, & leur donna

Desordre dãs Floréce contre Pierre de Medicis.

1494. tant de hardieſſe, qu'après être retournez dans leur ville, ils allerent dans le Palais des Medicis, qu'ils mirent au pillage. Cependant le Senat de Florence procedoit extraordinairement contre Pierre de Medicis, & par défaut ils le déclarerent ennemi de la Republique, le condamnerent à un banniſſement perpetuel, & adjugerent tous ſes biens à la Seigneurie : mais quelque condamnation qu'il y eût contre ce Seigneur, & bien que ſa maiſon parut alors détruite & aneantie, nous la verrons neanmoins dans la ſuite renaître & regner avec tant de ſplendeur & d'autorité, que de cette illuſtre & floriſſante Maiſon il en ſortira deux Princeſſes, pour être épouſes de deux de nos Rois, qui ſeront les ornemens de leur ſiecle, & l'honneur de leur ſexe.

Eloge de Catherine & de Marie de Medicis.

Quoique Charles VIII. eût promis aux Florentins de les proteger contre leurs ennemis, on dit neanmoins que dans le traité qu'il fit avec eux, il les obligea de rétablir les Medicis dans leurs biens, mais non pas dans leur ville ; & qu'en

cette consideration sa Majesté prit Florence en sa protection, & promit pour les gratifier davantage, de changer ses fleurs de lys rouges qu'elle avoit, en des fleurs de lys d'or pareilles aux siennes. Nous ne pouvons oublier la perte que d'Italie fit en ce tẽps-là par la mort de Pic de la Mirande, personnage autant considerable par la grandeur de son genie, par les perfections de son corps, que par l'élevation de sa naissance. Il fut nommé le Phenix de son siecle; il étoit si sçavant, qu'il proposoit des choses qui contenoient toutes sortes de sciences, & donnoit la liberté à tout le monde de disputer contre. 1494.

Mort de Pic de la Mirande

Le bon accueil que le Roi avoit fait aux Florentins, les engagea de l'inviter à honorer leur ville de sa presence. Ces peuples lui firent une entrée tres-magnifique & digne d'un Conquerant; il y entra à cheval la lance sur la cuisse. Sa Majesté renouvella aux Bourgeois les promesses qu'elle leur avoit faites: ces peuples apres s'être mis sous sa protection, lui donnerent six-vingt-

Le Roi va à Florance,

mille ducats, Le Roi alla ensuite
1494. à Sienne, où le jeune Ferdinand fils d'Alfonse, & petit-fils du vieil Ferdinand avoit formé le dessein de lui donner combat; neanmoins il n'osa l'hazarder, & se retira à Rome avec ses troupes, où il fut reçu favorablement par Alexandre VI. Ce Pape fut fort surpris quand il sçut que Charles VIII. s'avançoit vers Rome à la tête d'une puissante armée; mais sa Sainteté fut encore étonnée davantage, quand on lui dit, que du côté où le Roi devoit entrer, il étoit tombé un grand pan de muraille de la ville: & bien qu'au commencement le Pape & Ferdinand le jeune eussent dessein de se défendre, cet accident imprévu les obligea de songer à leur seureté. En effet comme sa Sainteté eût témoigné à Ferdinand qu'il ne faisoit pas seur pour lui à Rome, elle le fit sortir par une porte avec quelques troupes, dans le temps que Charles VIII. entroit triomphant par l'autre: & le Pape qui n'étoit pas trop aimé des Romains, craignant quelque sedition, ayoit

Charles VIII. va à Rome

auparavant envoyé vers le Roi, pour le suplier de venir à Rome, comme ami & comme le fils aîné de l'Eglise, & non comme un Prince victorieux, dont on redoutoit la force des armes. Sa Majesté entra dans cette ville le dernier Decembre, & audevant d'elle vinrent plusieurs Cardinaux, le Senat & tous les Ordres de la ville. Alexandre. VI. s'étoit retiré au Château S. Ange; mais aprés avoir fait reflexion que sa Majesté T. C. pourroit se plaindre de lui, s'il se tenoit toûjours enfermé dans cette forteresse, il resolut d'en sortir & d'aller au devant de ce Prince, qui le reçut avec tous les respects qui lui étoient deus, comme Chef de l'Eglise. Le Souverain Pontife fut si satisfait de la maniere civile & obligeante avec laquelle Charles VIII. avoit agi envers lui, & du traité qu'ils firent ensemble, qu'il fit peindre dans sa galerie l'entrée de ce Roi avec toute la pompe & toutes les ceremonies qui y furent faites. Sa Majesté avant que de partir de Rome y exercea des actes de Souverai- 1494.

neté. Pour connoître le caractere
1494. des Cardinaux de Rome de ce temps-là, il ne faut que ſçavoir que les Cardinaux des Cures d'Aſcagne, de ſaint Denis, & de S. Severin, les Savelli & les Colonnes, qui n'étoient pas des amis du Pape, voulurent engager le Roi à faire informer des Simonies d'Alexandre VI. & de pluſieurs autres crimes dont ils l'accuſoient, afin qu'en étant convaincu, & enſuite condamné à ſe démettre de ſon Pontificat, quelqu'un d'eux y pût parvenir: mais ſa Majeſté témoigna qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre à faire une action ſi indigne d'elle, & ſi injurieuſe à la reputation d'Alexandre VI. Les Romains ne furent pas fort contents de ce que Charles VIII. & le Pape s'étoient bien remis enſemble, & ils eſperoient que Sa M. les délivreroit de ſa domination tirannique. Il faut convenir que le Roi avoit neanmoins ſujet d'être en colere contre le Pape, parce que contre le droit des gens il avoit arrêté Proſper Colonne & le Cardinal Sforce, que

ſa Majeſté avoit envoyez vers lui, avant qu'elle entrât dans Rome, & ne leur avoit point donné la liberté, qu'aprés avoir fait reflexion ſur les ſuites dangereuſes que la détention de ces deux perſonnes pouvoit cauſer. Ceux qui veulent diminuer la generoſité de Charles VIII. envers le Pape, lorſque quelques Cardinaux lui propoſerent de le démettre de ſon Pontificat, diſent que ce fut Briçonnet ſon favori qui l'en diſſuada, parce que ſa Sainteté lui avoit promis la pourpre pourvu qu'il engageât ſa Majeſté dans ſes interêts, laquelle Dignité ce favori & Miniſtre n'auroit pu obtenir, ſi le Pape avoit été démis. Par le traité conclu entre ſa Sainteté & le Roi, ce Prince devoit être inveſti du Royaume de Naples par ſa Sainteté, & le frere de Bajazet II. qui étoit entre les mains du Pape, devoit être remis en celles de ſa Majeſté, afin de s'en ſervir comme elle le jugeroit à propos, pour faire réüſſir ſes deſſeins à la Porte; mais il fut empoiſonné à ce que l'on prétend 1494.

1494. par le Pape quelque temps aprés, ayant receu de Bajazet II. deux cens mille écus pour executer cette action.

emportement de l'Ambassadeur du vieil Ferdinand.

Je ne parle point de l'emportement de Fonseque Ambassadeur de Ferdinand Roi d'Arragon, ou selon quelques Historiens des Rois Catholiques, qui voulant trouver occasion de rompre le traité que son maître avoit fait avec Charles VIII. se plaignit avec aigreur de ce que sa Majesté T. C. avoit voulu usurper l'Empire de toute l'Italie; & que lorsque Ferdinand s'étoit engagé à ne point s'opposer aux progrés que les armes des François feroient dans le Royaume de Naples, cet Ambassadeur déchira ce traité en presence du Roi; ce qui irrita tellement ses courtisans, que sans lui ils avoient dessein de se jetter sur la personne de Fonseque, & de venger severement sur lui l'injure qu'il venoit de faire à ce traité.

Il faut convenir que l'emportement de Fonseque fut causé par des réponses vigoureuses qui lui

irent faites par les Miniſtres de
rance, au diſcours qu'il avoit te- 1494.
nu auparevant ; mais auſſi que les
Miniſtres avoient eu raiſon d'en
uſer ainſi pour venger l'injure que
le Roi d'Arragon avoit fait faire
par ſon Ambaſſadeur à ſa Majeſté
T. C. en lui donnant de méchantes
raiſons pour s'exempter d'executer
le dernier traité fait entre elle & le
Roi d'Eſpagne.

Comme le deſſein de Char-
les VIII. étoit de conquerir le AN.
Royaume de Naples, en ſortant de 1495.
Rome il entra ſur les terres d'Al-
fonſe, & il s'empara de Monte-
ferrino & du Mont S. Jean, où
les François firent de tres-grandes
violences; ce qui jetta tant de fra-
yeur dans l'ame de ce Prince, qu'il
fit couronner le jeune Ferdinand
ſon fils Roi de Naples, de peur que
les Napolitains, qui haïſſoient ſa
domination, ne ſe rendiſſent à
Charles VIII & enſuite il ſe retira
en Sicile, où aprés avoir demeuré
quelque temps, & faiſant reflexion Alfonſe
ſur l'inſtabilité des choſes humai- ſe retire
nes, il ſe mit dans un Monaſtere, dans un
Cloître.

pour passer le reste de ses jours avec
1495. plus de repos & plus de tranquillité. Ferdinand qui se vouloit montrer digne de la Couronne qu'on lui venoit de donner, se mit en état de signaler le commancement de son Regne par quelque belle & illustre action ; & pour cet effet il se presenta au détroit de Cancello, pour arrêter Charles VIII. au passage ; mais le Maréchal de Rieux, ou selon quelques Historiens le Maréchal de Gié, qui eut ordre de le forcer, attaqua Ferdinand avec tant de vigueur, qu'il le mit en fuite : c'étoit un coup de partie pour Ferdinand, d'empêcher les François de passer, & de défendre si bien les avenuës du détroit de Cancello, qu'il les contraignît de se retirer : & on peut dire en cette occasion, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que de vaincre ou de mourir. La disgrace qui venoit d'arriver à Ferdinand, & sa retraite, furent cause qu'il ne fut reçu à Capouë qu'avec peu de monde, & que Naples se rangea du parti de Charles VIII. & lui ou-

Défaite de Ferdinand par Charles VIII.

Naples ouvre les portes au roi.

vrit les portes : il n'y eut perſonne, au rapott de Guichardin, de quelque âge, de quelque condition, & de quelque qualité qu'elle fût, même les plus attachez au parti de Ferdinand, qui ne courût pour voir le Roi, comme ſi c'eût été le fondateur de cette ville. Les troupes de ſa Majeſté s'étoient emparé auparavant de Mignano, Tiano, Calvi & de Capouë, que lui rendit Jacques Trivulce qui vint au ſervice de France. Ces conquêtes ſi promptes firent dire au Pape que les François étoient entrez dans l'Italie avec des éperons de bois, & la craye en la main des Fourriers pour marquer les logis, ſans avoir eu preſque d'autre peine, que de ſe preſenter devant une Place pour s'en rendre maîtres. Ferdinand, qui étoit dans Naples, fut obligé d'en ſortir, & de ſe ſauver dans l'Iſle d'Iſchie à neuf lieuës de cette ville, aprés avoir mis auparavant le feu à ſes groſſes galeres, n'ayant amené avec lui que les plus legeres. Il y avoit encore le Château neuf & le Château de l'œuf qui reſiſtoient ; 1495.

1465. mais la crainte que ceux qui étoient dedans eurent d'y être forcez, les obligea de se rendre. Frederic oncle de Ferdinand alla trouver Charles VIII. pour faire quelque accord avec lui à des conditions un peu avantageuses pour son neveu; mais ses démarches furent inutiles, parce que Ferdinand vouloit se conserver une Souveraineté, & le Titre de Roi dans les terres & dans les villes qu'il souhaittoit qu'on lui abandonnât; & c'est à quoi Charles VIII. ne voulut jamais consentir. Ce Roi fit ensuite son entrée dans Naples, les Bourgeois allerent au devant de lui, & lui presenterent les clefs; & le lendemain les Seigneurs lui vinrent rendre leurs hommages, comme à leur Souverain. L'on ne peut passer sous silence les bons services que Jacques Trivulce, qui étoit dans le parti de Ferdinand, rendit à Charles VIII. il fut cause que Capouë se donna à lui; & depuis ce temps-là ce Seigneur Milanois se montra toûjours fort affectionné & fort zelé pour les interêts de la France.

Entrée de Charles VIII. dans Naples.

Ferdinand, comme nous venons de dire, s'étoit retiré de Capouë, & lorſqu'il fut arrivé prés de l'Iſle d'Iſchie, il ſomma le Gouverneur qu'il y avoit mis, de le laiſſer entrer avec tous ſes gens; mais cet homme qui ſçavoit la diſgrace de ſon maître, & qui craignoit qu'il ne le dépoüillat des richeſſes immenſes qu'il avoit, refuſa de lui donner entrée dans ſon Iſle que ſeul, ce que Ferdinand accepta, ne pouvant mieux faire dans la conjoncture fâcheuſe où il étoit reduit; mais auſſi-tôt qu'il eut aperçu le Gouverneur il ſe jetta ſur lui, le terraſſa, & le poignarda avant que perſonne ſe mît en état de les ſeparer: & enſuite Ferdinand aprés avoir juſtifié ſon emportement à la garniſon, lui fit renouveller le ſerment de fidelité. 1495.

Charles VIII. étant maître de Naples, donna tous les Gouvernemens & les principales Charges aux François; ce qui commença d'aliener les affections des Napolitains, & le Roi au lieu de mettre de fortes garniſons dans les meilleures

Places, se contenta de faire graver
1495. les armes de France sur les portes, cõme si elles seules avoient été suffisantes pour les défendre contre les attaques de leurs ennemis; ce qui fut une tres-grande faute, & qui fut tres-préjudiciable à ce Royaume: mais c'étoit un jeune Prince qui manquoit de bon conseil; & qui aliena le Domaine du Royaume de Naples; ce qui jusques alors n'avoit point été fait: & cette alienation donna un extrême chagrin aux peuples, parce qu'outre qu'ils se voyoient reduits à fournir desormais à toutes les dépenses de l'Etat, ils supportoient impatiemment que les Napolitains, qui ne relevoient point immediatement du Roi, à cause de son patrimoine, fussent obligez de reconnoître des particuliers pour Seigneurs Súzerains: ce fut pour cette consideration que les villes d'Ottrante, Tulpia & Mantio se revolterent contre le Roi; & ce qui acheva de ruiner entierement ses affaires à Naples, fut la licence avec laquelle les François y véquirent, le mépris inso-

lent que ces peuples faisoient des Napolitains, & les exactions & les violences que ceux qui avoient l'autorité y exerçoient, non-seulement sur les Peuples, mais encore sur les Grands. La Noblesse Napolitaine faisoit publiquement éclarer ses ressentimens contre le Gouvernement de France, & elle se plaignoit de ce que le Roi qui avoit déchargé les peuples de subsides & d'impôts, ôtoit les Charges & les Emplois aux Gentilshommes, & les privoit de leurs biens. Les Calabrois se soulevérent aussi contre les François, les autres villes d'Italie suivirent leur exemple. La ligue de tous les Princes d'Italie contre la France se forma alors, & se conclut à Venise; le Pape y entra, l'Empereur, le Roi d'Espagne, Ferdinand IV. Roi de Naples, Ludovic Sforce, les Venitiens, le Marquis de Mantouë, & plusieurs autres Princes & peuples d'Italie: & pour montrer que le Pape étoit le Chef de cette ligue; c'est qu'encore qu'elle fût arrêtée & signée le dernier Mars, il voulut que la

1495.

Ligue de toute l'Italie contre la France.

1494. publication n'en fut faite que le jour des Rameaux, qui étoit le 12. Avril, pour la rendre plus publique ; & il ordonna qu'afin que Dieu y donnât sa benediction, l'on fit une Procession solemnelle à Rome, à laquelle assisteroient les Ambassadeurs des Princes liguez, & que chacun d'eux porteroit une branche d'Olivier pour marque de paix entr'eux & alliance. C'étoit une belle action à un Souverain Pontife d'être ainsi le mobile d'une guerre tres-sanglante contre le fils aîné de l'Eglise, contre un Roi T. C. & contre un Prince de qui il avoit reçu de tres-grans témoignages d'affection, & avec lequel il venoit de conclure un traité ; & enfin contre un Souverain qui n'avoit pas voulu écouter la voix de ses ennemis pour le perdre. Les Venitiens voyant que cette conspiration étoit trop publique, pour ne pas venir à la connoissance de Commines Ambassadeur de France, leur Doge la lui déclara, mais cet Ambassadeur lui répondit : *Qu'il en étoit averti il y avoit plus de huit jours,*

Le Pape chef de la ligue,

jours, & comme son devoir l'obligeoit de ne rien cacher au Roi son maître, il l'en avoit déja informé; que bien que les nouvelles de cette ligue lui fussent données de si bonne part qu'il n'en pouvoit pas douter, la consideration particuliere qu'il avoit pour la Republique de Venise, ne lui permettoit pas toutefois de le croire, parce qu'elle étoit composée de personnes sages & raisonnables, & qui ne se devoient point laisser emporter à la passion & aux caprices de ceux qui n'avoient pour objet de leurs desseins, ni l'honneur, ni la bonne foi. Le Seigneur d'Argenton ajoûta: *Que l'on seroit persuadé que la Republique de Venise n'étoit entrée dans cette union que pour profiter des desordres d'Italie; mais qu'il esperoit que le Roi son maître triompheroit de ses ennemis; que puisque ses armes victorieuses lui avoient ouvert le passage d'Italie, pour y entrer avec avantage, elles le lui ouvriroient pour en sortir glorieusement.* C'étoient de beaux souhaits & dignes d'un bon François que

1495. Discours Commines.

ceux que faisoit cet Ambassadeur,
1495. mais ils n'étoient pas faciles à faire réüssir, parce qu'il y avoit lieu de craindre que le Roi ne se trouvât si enveloppé de toutes parts, & les passages d'Italie si soigneusement gardez, & si vigoureusement défendus, qu'il lui fût impossible de retourner en France, sans encourir un danger extrême de sa personne, & sans perdre beaucoup de ses troupes. On blâma Charles VIII. d'avoir fait une seconde entrée dans Naples avec la magnificence qui y fut faite; il y prit la qualité d'Auguste, d'Empereur, de Roi de Naples, de Sicile, & de Jerusalem, & il agit en cette ceremonie, comme si ses conquêtes lui devoient toûjours demeurer; on reproche encore à ce Prince de s'être attiré l'Empereur Maximilien, non-seulement pour lui avoir enlevé sa femme, mais encore pour avoir marqué en toutes occasions un mépris ouvert pour sa personne. Si l'on veut sçavoir les raisons qui ont obligé ces Princes à se liguer, nous dirons que Ludovic craignoit

que le Roi ne témoignât du reſſentiment de la mort de ſon frere, & il apprehendoit que le Duc d'Orleans, qui publioit par tout que le Duché de Milan lui appartenoit, à cauſe de ſon ayeule Valentine, ne fît ſes efforts pour s'en rendre maître. La conſcience du Pape qui le tourmentoit inceſſamment, lui faiſoit craindre que Charles VIII. ennuyé de ſes artifices & de ſes impoſtures, ne lui fît faire ſon procés, ou ne le fît dépoſer dans un Concile. Ferdinand Roi de Caſtille vouloit conſerver ſon Iſle de Sicile. Maximilien outre les ſujets de plainte qu'il pouvoit avoir contre Charles VIII. ne pouvoit ſupporter que dans ſon entrée magnifique à Naples, il eût pris le Titre d'Empereur. L'ambition des Venitiens & la crainte qu'ils avoient du voiſinage d'un auſſi grand Prince que le Roi de France, les avoient engagez dans la ligue. On dit auſſi que Bajazet, qui étoit frappé de la méme apprehenſion, leur envoya des Ambaſſadeurs, pour les obliger à ſigner l'union, & à ſe join- 1495.

dre avec les autres confederez.
1495. Charles VIII. averti de la ligue des Princes d'Italie, se résolut de s'ouvrir par la force des armes le passage pour s'en retourner dans son Royaume; il partit de Naples le 20. May, aprés y avoir fait une entrée magnifique, & en triomphant, comme nous avons déja dît, revêtu des habits Imperiaux, la Couronne sur la tête, le Globe en la main droite, & ayant le Sceptre à la gauche sous un dais porté par les plus grands Seigneurs du pays, & aux acclamations du peuple, qui crioit dans les ruës, *Vive l'Empereur Auguste*, & ensuite il reprit le chemin de Rome, d'où le Pape s'enfuit, n'osant paroître devant ce Prince, contre lequel il avoit proposé de faire une ligue, au préjudice des témoignages d'affection qu'il lui avoit rendus. Le Roi y fut reçu avec tous les honneurs imaginables: de Rome, ce Prince laissant Florence, passa à Pise, où il fit aussi une entrée magnifique. La jeunesse vint au devant de sa Majesté, vétuë de robes de

ſatin blanc, ſemées de fleurs de lys d'or ; les ruës étoient tapiſſées, & les fenêtres parées de banderolles, & au deſſous ornées d'écuſſons chargez de fleurs de lys d'or ; & ce Prince avant que de ſortir, laiſſa dans la citadelle une puiſſante garniſon pour défendre les piſans contre leurs ennemis. Savanarolle alla trouver le Roi à Poggibon avant qu'il fît ſon entrée dans Piſe : il lui dit qu'il avoit promis aux Florentins de leur remettre Piſe entre les mains, & il menaça ce Prince de la punition de Dieu, s'il ne ſatisfaiſoit à ſa parole ; & parce que ſa Majeſté perdit en ce temps-là un enfant de quatre ans & de tres-belle eſperance, on crut que ç'avoit été l'effet de la menace de Savanarolle. Les Florentins envoyerent des députez à Charles VIII. étant à Piſe, qui renouvellerent les mêmes demandes, mais ils n'en eurent pas beaucoup de ſatisfaction. Salezare fut député de la Nobleſſe de Piſe, pour ſupplier le Roi de continuer dans ſon genereux deſſein d'affranchir cette 1495.

ville de la tirannique domination
1495. des Florentins; & il repreſenta que la gloire que ſa Majeſté s'étoit acquiſe en rompant les fers des Piſans, ſeroit effacée, ſi elle les remettoit ſous la puiſſance des Florentins. Le Cardinal Briçonnet le Maréchal de Gié, & le Garde des Sceaux, ſe virent expoſez à la fureur des Piſans, parce qu'ils ſollicitoient pour leurs ennemis.

On reproche à Charles VIII. d'avoir demeuré trop long-temps à Piſe, & d'avoir par ſon ſejour donné le temps neceſſaire aux confederez d'amaſſer des troupes, & d'être en état de s'oppoſer à ſon paſſage. Cependant les Princes liguez s'aſſemblerent afin de couper le chemin aux François, & de les envelopper; mais Dieu qui les protegeoit, ne permit pas que leurs ennemis euſſent tout l'avantage qu'ils eſperoient remporter ſur eux: les François, bien que plus foibles en nombre, ne laiſſerent pas ayant leur Roi à la tête, de ſurmonter toutes les difficultez qui s'oppoſoient à leur paſſage: & la

journée de Fornouë ſituée proche de la riviere ou torrent du Tar, qui ſelon toutes les apparences devoit être funeſte aux troupes de Charles VIII. leur fut toutefois glorieuſe. L'armée des confederez étoit compoſée de plus de cinquante mille hommes, dont il y en avoit ſix mille cinq cens Stradiots, qui étoient venus des bornes de la Grece & de l'Albanie, qui combattoient ſur des chevaux legers, & qui étoient infatigables; & ils ne donnoient aucun quartier, étant aſſeurez de leurs Capitaines d'avoir autant de ducats, qu'ils leur portoient de têtes d'ennemis. Cependant ces peuples furent ſi étonnez de voir la contenance ferme des François, qui n'étoient qu'au nombre de neuf mille hommes, qu'ils délibererent de les attaquer. Sept Gentils-hommes volontaires, ſçavoir les Comtes de Ligny & de Guiſe, le bâtard de Bourbon, Pierre Bonneval, Monnerou, & Genoüillac, qui craignant que les ennemis n'en vouluſſent à la perſonne du Roi, ſe preſenterent pour pren-

1495. Journée de Fornouë.

dre des habits, des armes & des or-
1495. nemens ſemblables à ceux de ſa Majeſté, afin de partager le danger auquel elle étoit expoſée.

Comme Charles VIII. eut connu que les ennemis ſe diſpoſoient à lui diſputer le paſſage, il mit ſon armée en bataille : le Maréchal de Gié, Trivulce, & Jacques Chabannes de la Paliſſe, étoient à la tête de l'avant-garde ; l'on avoit poſé l'artillerie dans le milieu ſous les ordres du Grand Maître. Le Roi étoit dans le corps de l'armée avec les Princes, entre leſquels étoit Commines, il étoit armé de toutes pieces, revétu d'une cotte d'armes, de couleur violette & blanche, ſemée de croiſettes de Jeruſalem en broderie d'or, & ſemée de pierreries ; mais étant averti que les ennemis avoient formé le deſſein de le tuer dans le combat, il fit vêtir les ſept Gentils-hommes, dont nous avons parlé, des habits & ornemens ſemblables aux ſiens, & armer de la même maniere. L'arriere-garde étoit conduite par Jean de Foix beau-frere du Duc d'Orleans,

& par le Seigneur de la Trimoüille.
L'on fit l'avant-garde plus forte 1495.
que tout le reſte. Les Italiens qui avoient conçu une eſtime ſinguliere de la valeur des François, craignoient de les attaquer, & les ſentimens des Princes liguez étoient ſi differens, que ſans l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui ne riſquoit rien en cette occaſion, on auroit conclu quelque paix : mais il anima tellement les Italiens, que forçant leur timidité naturelle, il les engagea à combattre. Les François étoient campez à Fornouë, & les confederez à Parme; le Tar ſeparoit les deux armées. Cette riviere eſt guéable en tout temps, ſi ce n'eſt quand les torrens enflent les eaux, & qu'ils la font déborder dans la plaine, de maniere que les François devoient par leur valeur & la force des armes ſe faire un paſſage à travers le Tar, & au milieu de leurs ennemis : ce qu'ils executerent avec un courage extraordinaire, & animez par la preſence de leur Roi, ils firent connoître que rien n'étoit capable de leur reſiſter, ni de s'op-

poſer à leurs deſſeins. Le grand
1495. nombre de leurs ennemis ne contribua qu'à rendre leur victoire plus illuſtre : ils chaſſerent les confederez au delà de la riviere, & s'ouvrirent le paſſage de maniere qu'ils reſterent dans le champ de bataille, & maîtres de la plaine. Cõme le Roi ne combattoit que pour ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon retour, il continua ſon chemin ; mais l'on prétend que s'il fût retourné ſur ſes pas, la frayeur étant univerſellement répanduë parmi les confederez, il ſe ſeroit rendu maître de l'Italie. La perſonne de ſa Majeſté fut long-temps en danger ; mais le cheval ſur lequel ce Prince étoit monté, ſecondant l'adreſſe de ſon maître, comme s'il eût connu la valeur & le prix de celui qui le conduiſoit, ſe faiſoit place de tous côtez, & fit enſorte qu'il le dégagea de la mêlé, & qu'il le ſauva. Antoine des Ambus Valet de chambre de ſa Majeſté, ne la quitta point juſqu'à l'arrivée de quelques François qui rompirent encore une fois l'eſcadron des

Italiens. Il faut rendre cet honneur aux Suiſſes qui étoient au nombre de deux mille, & qui étoient commandez par Jacques d'Armagnac, Gilbert de Cleves, & Charles Bailly de Dijon, qu'ils ſe diſtinguerent à cette journée. La mort de Rodolphe de Gonſague, & l'avarice des Stradiots qui s'occupoient à piller le bagage, donna aux François (que le grand nombre de leurs ennemis avoit fort ébranlé) le temps de ſe railler, de reprendre courage, & de fondre ſur leurs ennemis avec tant de fureur, qu'ils les chargerent & les défirent entierement. Le Maréchal de Gié, Mathieu bâtard de Bourbon, Philippe du Moulin, Robinet de Frainzelles qui combattirent prés du Roi, Trivulce, Sicco, & Vitelli Italiens, & la Trimoüille ſe ſignalerent en cette occaſion. Du côté des ennemis le Marquis de Mantouë, le Comte Bernardin de Montone, Antoine de Monſeltre bâtard de Federic Duc d'Urbain, Annibal de Bentivole ſe diſtinguerent; ils perdirent en la journée de For- 1495.

nouë quantité de braves Capitai-
1495. nes, entre lesquels on compta Jean Picinin, Rodolphe de Gonsague oncle du Marquis de Mantouë. Le Comte de Cajasse ne repondit point à l'estime que l'on avoit conçuë de sa valeur : il avança d'abord jusqu'au lieu où les Albanois l'avoient précedé, mais comme il connut qu'ils s'attachoient à piller le bagage que les François avoient tout exprés laissé sans aucuns soldats pour le garder, il ne voulut pas entrer dans la mêlée, de peur d'y rester, & il oublia même l'ordre de combattre, dont il étoit convenu avec le Marquis de Mantouë. Les ennemis perdirent de prés 3000. hommes, & il n'en coûta à Charles VIII. que 80. hommes de pied & 40. hommes de cheval. Les François furent fort sages en ce combat; car aprés avoir poussé leurs ennemis, & entierement défaits, ils ne voulurent point poursuivre les fuyards, & ils se contenterent de les avoir mis hors d'état de leur disputer le passage. Ce qui leur étoit arrivé à la batail-

le de Guinegaſte les rendit ſages ; car ils avoient perdu en cette occaſion, en pourſuivant les fuyards, les fruits d'une victoire entiere. Le Chevalier Bayard y donna des marques de ſa valeur, & enleva un drapeau à ſes ennemis. 1495.

Menace de Savanarolle

Savanarolle avoit prédit à Charles VIII. que malgré tous les efforts & la reſiſtance de ſes ennemis, il les forceroit de lui livrer paſſage, & que l'Ange de Dieu marchoit devant lui & devant ſon armée pour les conduire, & pour leur faire ſurmonter avantageuſement tous les obſtacles qui pourroient ſe preſenter pour empêcher leur retour en ce Royaume. Ce grand perſonnage reprocha au Roi de n'avoir pas purgé l'Italie de ſes tyrans, & d'avoir laiſſé les Romains ſous la ſervitude du Pape ; il lui dit qu'il prît garde que Dieu n'en tirât vengeance, & que ſon bras étoit levé pour le punir ; mais que ſa Majeſté pour appaiſer la colere de Dieu, devoit ſatisfaire à ſa parole, & accomplir le vœu qu'il avoit fait de faire recouvrer la liberté à tous les peuples d'Italie, & de les tirer

de l'eſclavage où ils étoient reduits.

1495. La victoire que Charles VIII. remporta à la journée de Fornouë, lui étoit d'autant plus glorieuſe, que la partie n'étoit pas égale, parce que les François ne faiſoient qu'une poignée de gens eu égard au nombre des conjurez. Philippe de Commines nous dit fort agreablement à cette occaſion, qu'il ſembloit que Dieu conduiſoit le Roi par la main, parce qu'il s'étoit miraculeuſement échapé de ſes ennemis. Les villes d'Italie bien loin de ſe preſenter pour arrêter Charles VIII. aprés le gain de cette bataille, lui ouvrirent les portes, & lui fournirent des vivres. Les Piſans conſentirent que les François paſſaſſent au travers de leur ville. Cependant l'armée des confederez tenoit le Duc d'Orleans aſſiegé dans Novare. Charles VIII. ne vouloit pas laiſſer ce Prince entre les mains des ennemis; mais il n'alla pas à ſon ſecours avec la vîteſſe poſſible, car il ſe plaignoit que le Duc d'Orleans n'étoit pas venu au devant de lui avec ſes troupes: neantmoins

comme l'honneur engageoit le Roi à le délivrer, & connoiſſant que 1495.
la famine le preſſoit d'un autre côté, il s'avança pour le ſecourir. La queſtion étoit de ſçavoir ſi l'on donneroit bataille. Il y eut trois avis : du premier étoit le Cardinal Briçonnet qui opinoit à combattre, c'étoit auſſi le ſentiment de Charles VIII. Le ſecond qu'on laiſſât le Duc d'Orleans ſe défendre dans Novare comme il pourroit, pour le punir de n'avoir pas eu aſſez de ſoin de mettre des munitions de bouche dans la Place, joint que lorſqu'il ſe verroit preſſé, il demanderoit à capituler, & que les ennemis ne lui refuſeroient pas des conditions honnêtes & favorables; & nous verrons les ſentimens des Generaux ſur le combat, aprés le ſecours des Suiſſes & des Allemands. Ces peuples arriverent au nombre de vingt mille : mais une tréve avoit été accordée auparavant avec le Duc de Milan, & le Duc d'Orleans étoit ſorti de Novare avec les François qui étoient dedans. C'étoit une choſes pitoyable

1495. de voir ces peuples ; ils étoient ſi maigres & ſi défigurez, qu'ils paroiſſoient plûtôt des ſpectres que des hommes : ils étoient reduits à un état ſi déplorable, qu'ils mouroient preſque tous, les uns pour trop manger, les autres pour ne pouvoir manger, leurs boyaux ayant été retrécis par le long-temps qu'ils n'avoient pris de nourriture. Enſuite de cette tréve on fit un traité le 10. Octobre 1495. On rendit à Sforce Novare & le Port de la Spezzia, & il promit de fournir quelques vivres, des troupes & des Navires pour la conquête de Naples, de donner paſſage ſur ſes terres, & de payer quatre-vingt mille écus au Roi, & cinquante mille au Duc d'Orleans. Ce traité ne fut point executé entierement par Ludovic Sforce, car ſa Majeſté ne fut pas plûtôt ſortie d'Italie, & retournée dans ſon Royaume, qu'il ne ſe mit point en peine d'y ſatisfaire. La conquête du Roïaume de Naples n'étoit pas un ouvrage aiſé à faire par Sforce; car tous les Princes d'Italie liguez ſe mirent en état

Traité avec Ludovic Sforce.

de rétablir Ferdinand dans ſes Etats.
Le Pape & le Cardinal Sforce lui pratiquerent Naples, & le Roi d'Arragon parent de Ferdinand lui envoya deux armées, l'une par terre commandée par Ferdinand Gonçales ou Gonſalve, & l'autre ſur mer ſous les ordres de Villamianno. Les Venitiens en mirent auſſi deux ſur pied, l'une ſur mer ſous la conduite de Grimani, & l'aurre ſur terre, dont François de Gonſague étoit Chef. D'Aubigny Gouverneur de Calabre eut quelque avantage ſur Gonſalve; il l'inveſtit & Frederic auſſi dans Seminare, & il les défit dans une ſortie qu'ils firent. Cet avantage raccommodoit fort les affaires du Roi; mais la maladie de ce brave Capitaine François fit perdre le fruit de la bataille qu'il avoit gagnée contre les ennemis. Ferdinand fut plus heureux, car auſſi-tôt qu'il parut avec ſes vaiſſeaux, Salerne & Melfe arborerent ſes étandarts, & les Bourgeois de Naples le prierent de mettre à terre ſes troupes, la ſuite nous apprendra l'iſſuë de cette expédition. 1495.

Comme le secours des Suisses,
1495. dont nous venons de parler, fut arrivé, on délibera si l'on donneroit bataille : la Trimoüille étoit de cet avis, qu'il appuïa par de fortes considerations : il fit valoir d'un côté le courage des François, & l'assistance considerable que la Republique Helvetique avoit donnée au Roi ; de l'autre côté il fit connoître que l'on ne devoit pas craindre les Italiens, que c'étoient des peuples dont les forces & la valeur n'étoient pas à apprehender, & qu'ils avoient bien marqué dans la derniere bataille qu'ils n'étoient pas nez pour les armes comme les François : puisqu'ils avoient été vaincus par eux, bien qu'ils fussent superieurs en nombre : que le Roi devoit esperer qu'avec un renfort de vingt mille hommes, tant Suisses qu'Allemands, qui étoient de bonnes troupes, bien aguerries & toutes fraîches, il triompheroit plus aisément de ses ennemis, qui n'étoient pas encore remis de la peur qu'ils avoient euë à la journée de Fornouë. *Par la victoire que*

vous remporterez, Sire, disoit ce Seigneur, *vous vous vengerez de toutes les perfidies des Italiens; & cet avantage vous rendant maître de toute l'Italie, servira à relever l'éclat & la gloire de vôtre nom, & pour remonter sur le trône de l'Empire que Charlemagne à conquis par la force des armes. Un seul combat vous assurera toutes vos conquêtes, vous délivrerez l'Italie de ses tirans, & vous ferez connoître à toute l'Europe que la nation Françoise est invincible, & qu'étant conduite par un Prince aussi sage & aussi vaillant que V. M. elle sera en état, de donner la loi à toute la terre.* 1495. Discours de la Trimoüille pour persuader le combat

Le Prince d'Orange s'opposa à cet avis plûtôt par la jalousie qu'il avoit de la reputation de la Trimoüille, & pour quelque animosité qu'il avoit contre le Duc d'Orleans qui vouloit combattre; que par la crainte qu'il eût du succés que pourroient avoir les armes Françoises: & l'on remarque que ces deux Princes eurent un si grand démêlé à cette occasion, que le

Duc d'Orleans lui donna un dé-
1495. menti ſur quelque propoſition qu'il avançoit : cependant le Roi ne fut pas touché des raiſons de la Trimoüille & du Duc d'Orleans, ſoit qu'il ſe laiſſât vaincre par les ſollicitations de la plus grande partie des Officiers qui ne reſpiroient que l'air de leur partie, ou même que ſa Majeſté voulût en cela mortifier le Duc d'Orleans, dont la gloire lui donnoit auſſi quelque ombrage; & il ordonna que l'on feroit un traité avec Ludovic Sforce, dont nous avons déja parlé. Les politiques de ce temps-là crurent que la raiſon pour laquelle le Roi ne voulut point combattre, étoit la crainte de donner trop de gloire aux Suiſſes, qui étoient au nombre de ſeize mille, & même que peut-être il n'en pût pas être le maître, comme il auroit voulu. Le ſecours de ces peuples devint inutile, parce que la bataille ne ſe donna pas : mais ils demandoient les frais de leur voyage; & parce qu'on ne leur payoit pas leur ſolde auſſi-tôt qu'ils auroient ſouhaitté, ils ſe

revolterent, & même l'on prétend qu'ils avoient complotté d'arrêter le Roi à Verceil & toute sa Cour, jusqu'à ce qu'on les eût satisfait: mais comme sa Majesté donna ordre qu'on les contentât, on n'eut plus lieu de craindre leur soulevement. Le Roi perdit durant son voyage le Comte de Vendôme, dont les obseques & les funerailles se firent avec pompe & magnificence à Verceil; il fut fort regretté, car c'étoit un des Princes le plus accompli de son temps. Le Roi en parut si sensiblement touché, qu'il étoit inconsolable. Le Comte de Vendôme avant que de mourir, écrivit à sa Majesté, & lui témoigna que le seul déplaisir qu'il avoit de mourir si jeune, étoit qu'il ne pouvoit plus rendre service à l'Etat, comme son devoir & son inclination l'y engageoient; qu'il lui recommandoit trois choses, sçavoir son ame, sa femme & ses enfans, supliant le Roi d'en être le Pere & le Protecteur, comme il en étoit le Souverain Seigneur. 1495.

Mort du Côte de Vendôme,

L'on ne sçauroit être trop surpris

de la conduite que le Pape tint à 1495. l'égard de Charles VIII. dans la conquête du Royaume de Naples, il eut la hardiesse d'envoyer à ce Prince deux Massiers, pour lui ordonner d'en sortir dans huit jours, sous peine d'excommunication : mais sa Majesté mépriſa ce commandement, & elle eut assez de retenuë pour ne point faire éclater alors son ressentiment contre Alexandre VI. Il ne faut pas s'étonner si les Princes Chrétiens mêmes les plus religieux, n'ont pas toûjours pour les fulminations & les foudres spirituels du Vatican tout le respect & la veneration qu'ils en devroient avoir, puisque les Papes en abusent, & sçavent si mal se servir de leurs armes spirituelles, que de les employer en toutes occasions, & même pour des affaires purement temporelles.

Le Pape envoye commander au Roi de sortir des terres de Naples.

Charles VIII. ne fut pas plûtôt de retour en France, qu'il reçut en même temps de fâcheuses nouvelles, qui étoient capables d'ébranler l'ame la plus constante & la plus intrepide : la premiere étoit

Retour du Roi d'Italie en France.

qu'il avoit, entierement perdu le Royaume de Naples : la ſeconde que le Dauphin étoit mort ; ce Prince, quoiqu'il ne fût âgé que de quatre ans, donnoit de grandes eſperances : la troiſiéme, que les Places que les François tenoient encore des Florentins, avoient été renduës par les Gouverneurs, ce qui étoit une action indigne des Seigneurs François ; mais il faut dire que ces Places avoient été retenuës au préjudice du traité qui avoit été fait avec les Florentins : la quatriéme, que Ludovic Sforce au lieu d'envoyer des Navires à Genes pour le ſervice des François, comme il s'y étoit engagé par le traité fait avec lui, il les avoit envoyez pour leur faire la guerre ; & la derniere, que le Duc de Montpenſier Gouverneur de Naples y étoit mort avec la plûpart des François par la trahiſon des Napolitains : & voici comme les choſes ſe paſſerent. 1495.

Le Roi ne fut pas plûtôt de retour en France, que Ferdinand IV. arriva ſur les terres de Naples,

& se rendit maître de la ville de
1495. Reggio, & de la citadelle par surprise, soûtenu des forces d'Espagne qui étoient commandées par Ferrand Gonsalve Capitaine Espagnol de grande reputation. Le Seigneur d'Aubigny Gouverneur de Calabre pour le Roi, aprés avoir amassé quelques troupes Françoises, alla au devant de Ferrand, & il le défit dans un combat qu'il lui donna aprés de Seminaire, comme nous avons dit, & Ferdinad IV. qui s'y étoit trouvé, y pensa perdre la liberté. Quoique cette disgrace deût détourner ce Prince du dessein qu'il avoit de reconquerir le Royaume de Naples, il y fut neanmoins animé par les Napolitains, qui supportant impatiemment la domination Françoise, l'appellerent, & lui promirent de le recevoir & de le reconnoître pour leur Souverain. Le Duc de Montpensier qui n'avoit pas voulu permettre que Ferdinand aprochât de Naples, en sortit avec la garnison Françoise, & s'étoit mit en état de le combattre; mais les Bourgeois s'étant apperçus

Victoire d'Aubigny sur Cõsalve.

n'étoient pas bien gardées, se soulèverent, & y introduisirent Ferdinand avec ses troupes, ce qui étonna extrêmement ce Gouverneur : neanmoins il rentra dans la ville par le Château-neuf Les François qui vouloient se venger de la trahison qu'on venoit de leur faire, tuerent tous les Napolitains qu'ils rencontroient dans les ruës : ce qui obligea les Bourgeois de se joindre à Ferdinand, & ils arrêterent la fureur des François plus par leur grand nombre que par leur valeur Ceux qui ne pouvoient combattre dans les ruës, jettoient des pierres du haut des fenêtres, du toit des maisons, & tuoient & accabloient les François, de maniere que pour sauver leurs vies, ils se virent obligez de se retirer dans les forteresses. Cependant Percy qui commandoit quelques troupes à la place d'Aubigny qui étoit malade vint au secour, de Montpensier ; il défit en son chemin le Comte de Montalon ou Monteleon, que Ferdinand avoit envoyé contre lui. Les

1495. Naples revoltée cõtre les François.

1395. Napolitains craignant que ſi ces troupes arrivoient bien-tôt, les François ne ſe rendiſſent maîtres de leur ville, obligerent Ferdinand à preſſer le ſiege des fortereſſes, ce qui reüſſit; car le Duc de Montpenſier étant dépourvu de vivres, conſentit de capituler & de rendre les fortereſſes, de ſortir des terres de Naples, & de ſe retirer en France, ſi dans un mois il n'étoit ſecouru. Ce traité fut fait le 6. Octobre, & le 15. ſuivant il ſortit de la ville de Naples. Ferdinand voulut au préjudice de cet accord, attaquer les François; neanmoins il n'oſa l'entreprendre, craignant de trouver des deſeſperez. Comme il étoit dû aux troupes, tant Suiſſes que Françoiſes, plus d'un an de ſolde, il s'excita une grande ſédition contre le Duc de Montpenſier, & quatre cens Lanſquenets nouvellement arrivez, qui deſeſperoient des affaires de France, ſe rangerens du côté des ennemis: ce qui obligea ce brave Capitaine à faire avec Ferdinand un traité aux conditions qu'il voulut. Montpenſier perçus que les portes de leur ville

Traité fait à Atelle entre Ferdinand & Monpenſier.

promit de lui rendre toutes les Places que les François tenoient encore & d'abandonner toute son artillerie. La grande difficulté qui se rencontra dans l'execution de ce traité, c'est que les Gouverneurs des Places que Charles VIII. avoit mis, ne vouloient pas les rendre qu'à son ordre; & de ce nombre étoit le Seigneur d'Aubigny, qui prétendoit que le Duc de Montpensier n'avoit pas droit de lui commander, ni de disposer d'une Place dont la défense & la garde lui avoient été confiées par son Prince. Ces obstacles & ces refus animerent tellement Ferdinand contre le Duc de Montpensier, qu'il le relegua dans des pays maritimes avec le reste de ses troupes, où l'air étoit si contagieux, que ce Seigneur François y mourut peu de temps aprés, avec la meilleure partie de ceux qui l'avoient suivi. Quelques-uns croient que Ferdinand lui donna du poison, afin d'abreger ses jours, parce que lorsqu'il entra dans ces pays maritimes il étoit attaqué d'une fiévre

1495.

Mort du Duc de Mõpensier.

lente : cet Eſpagnol ne porta pas
1495. loin la peine de ſon crime; il mourut d'une diſſenterie au commencement de l'année ſuivante 1496. Frederic ſon oncle paternel lui ſucceda au Roïaume de Naples. Cajette tenoit encore pour les François:
AN. 1496. c'eſt une ville forte à cauſe de ſon
Mort de Ferdinand. Château, qui eſt comme une montagne dans la mer, qui eſt fortifié par l'art & par la nature; on n'y peut entrer que d'un côté par terre, le reſte étant environné de la mer. Eſtienne Vers aprés avoir rallie quelque troupes, qui n'avoient pas ſuivi le traité du Duc de Montpenſier, les fit entrer dans cette Place. Ferdinand, quoique malade y envoya des vaiſſeaux Venitiens ſous les ordres de Grivean & de Frederic; mais l'Artillerie des François les écarta. Les Colonnes attaquerent auſſi Cajette, mais avec fort peu de ſuccés. Ferdinad entra dans Regge, les habitans lui ayant ouvert les portes, qui obligea les François de ſe retirer dans la citadelle; mais ils ſe trouverent obligez de rendre. Cette conquête fut

suivie de la reduction de sainte Agathe & de Seminare. Cependant Bernard d'Aubigny voulant faire un dernier effort, donna combat à Ferdinand & à Gonsalve, dans lequel il les défit. Les Suisses que d'Aubigny avoit opposez aux Espagnols firent bien leur devoir. Les Calabrois penserent faire prisonnier Ferdinand, & ils le suivirent de si prés, que les François joints avec eux l'auroient pris, si Jean André d'Auteville ne fût survenu avec quelques troupes Espagnolles, & ne l'eût dégagé. Cet avantage que les François remporterent, furent cause qu'ils reprirent sainte Agathe & Seminare. 1496. Victoire d'Aubigny.

Ferdinand retourna à Naples, où il fut bien receu ; il soûmit à son obeïssance Averse & Capouë, & il mit ensuite le siege devant les Châteaux de Naples, qui tenoient encore pour les François : Aubigny qui étoit malade, envoya d'Alegre avec des troupes contre les Espagnols, qui eurent beaucoup d'avantage sur eux ;

Ferdinand qui se trouva dans la
1496. mêlé, eut encore le chagrin de se voir si vigoureusement poursuivi par Charles d'Argys, que peut s'en fallut qu'il ne tombât entre ses mains. Le Duc de Montpensier sortit des Châteaux de Naples, & se retira dans la Poüille, où il assembla quelques troupes, à la tête desquelles se mirent Paul & Virginie des Ursins, Paul Vitelle, & le Prince de Salerne; cela obligea Ferdinand d'avoir recours aux Venitiens, qui lui envoyerent François de Gonsague avec une puissente armée. Ce General se rendit maître d'Auteville & de plusieurs autres Places. Les François qui s'étoient retiré dans Atille, y furent assiegez par Gonsalgue, qui s'en saisit: Ferdinand mourut peu de temps aprés le Duc de Montpensier.

D'Aubigny aprés avoir repris plusieurs Places dans les pays des Venitiens, fit un accord avec Frederic, qui succeda à Ferdinand, par lequel il promit de laisser les Villes évacuées & vuides de garni-

sons, à condition qu'on lui permît de s'en retourner en France avec le reste de ses troupes. Ce General François ne fit cet accord, que lorsqu'il reconnut, qu'il ne pouvoit plus défendre les Places qui étoient encore possedées par les François dans le Royaume de Naples. Telle fut l'issuë de l'expédition que Charles VIII. fit en Italie, & de la conquête du Royaume de Naples; & c'est tout le fruit & tout l'avantage que ce Prince en tira. L'on blâma à la Cour le traité que le Duc de Montpensier avoit fait à Atelle avec Ferdinand IV. car l'on prétend que lui étant resté encore six mille hommes, il pouvoit combattre contre ses ennemis, & se procurer au moins une paix avantageuse, ou une glorieuse mort. 1496.

Les disgraces arrivoient en foule à Charles VIII. & l'on dit que la moindre fut la mort du Dauphin; car le Roi portoit déja de la jalousie à ce Prince, quoique fort jeune, parce qu'il avoit sçu gagner l'affection des Courtisans; & sa Majesté ne pouvoit souffrir qu'on lui don-

nât des loüanges, que l'on fit des
1496. pronoſtiques heureux de ce qu'il deviendroit quelque jour: & enfin ce Souverain ſupportoit impatiemment qu'on s'attachât à la perſonne de ce jeune Prince, & que tout enfant qu'il fût, il attirât l'admiration des Grands du Royaume, & qu'il s'attirât la bien-veillance des peuples. L'on ne devoit pas être ſurpris, ſi les affaires de France ne ſuccedoient pas, puiſqu'elles étoient gouvernées par un Prince ſans experience, & qui ſe laiſſoit conduire par des perſonnes peu attachées au bien de l'Etat, qui ne ſongeoient qu'à augmenter leur fortune, & à établir leurs familles. Cependant Philippe de Commines, dont les ſentimens étoient fort differens de ceux qui étoient proche de la perſonne du Roi, faiſoit à Veniſe tous ſes efforts, pour mettre nos affaires en meilleur train, & ſur un meilleur pied, qu'elles n'y étoient. Cet Ambaſſadeur obtint de la Republique, qu'elle engageroit Ferdinand à faire hommage au Roi du Royaume de Naples, pourveu que ſa Majeſté voulut y renoncer

en sa faveur, & même de lui en faire une rente de cinquante mille ducats, & la Seigneurie s'obligeoit de fournir des troupes à Charles VIII. s'il vouloit entreprendre la guerre contre le Duc. Le Roi ne voulut pas accepter ces propositions, quoiqu'elles fussent avantageuses. La mort de Ferdinand, dont nous venons de parler, changea les affaires de face. 1496.

L'on arrêta dans le Conseil de France, de lever de nouvelles troupes pour reconquerir le Royaume de Naples. Le Roi avoit tous les avantages imaginables & capables de lui faire entreprendre l'expédition d'Italie, & d'y réüssir. Le Pape Alexandre VI. étoit dans la meilleure disposition du monde, de faire son accommodement avec la France, étant broüillé avec la République de Venise. Cette Seigneurie vouloit rompre avec Ludovic, les Florentins avoient promis d'agir de leur côté, aussi-tôt que Charles VIII. auroit commencé la guerre. Le Marquis de Mantouë

Avantages pour l'expedition d'Italie.

avoit quitté le ſervice des Veni-
1496. tiens, & devoit amener au Roi les Urſins & les Vitelles, & le Prefect de Rome frere du Cardinal de S. Pierre aux Liens, avec quinze cens hommes. Jean Bentivole s'étoit auſſi engagé de ſe joindre à eux: cõme les Florantins virẽt qu'en France l'on ne ſe préparoit point à faire quelque expédition en Italie, ils députerent au Senat de Veniſe, pour l'engager à abandonner la protection de Piſe, afin qu'elle retournât ſous leur domination, dans l'eſperance qu'ils donnerent à la Seigneurie de Veniſe, de s'unir avec tous les Etats & Princes d'Italie, pour ſe défendre contre leurs ennemis communs, s'ils devenoient une fois maîtres de Piſe : mais les Venitiens ne voulurent jamais ſacrifier cette vile aux Florentins, car ils croyoient que cet avantage les uniroit plus étroitement avec la France, ou au moins les mettroit plus en état de ſe ſoulever, & de troubler eux-mêmes le repos de l'Italie.

L'entrepriſe des François ſur le

Royaume de Naples n'eut point de
ſuite, non plus que celle des Fre- 1496.
goſe & des Dories, qui étoient dans
les interêts de la France, ſur la vil-
le de Genes. Beaucoup de choſes
contribuerent à ruiner le deſſein
que l'on avoit formé de reconque-
rir le Royaume de Naples : la pre-
miere étoit la conduite de Charles
VIII. qui depuis ſon retour d'Ita-
lie en France, ne ſongea plus qu'à
paſſer ſa vie dans les plaiſirs ; il
étoit à Amboiſe, où il employoit
ſon temps & ſes financee à y faire
de ſomptueux Edifices, il y fit éle-
ver de groſſe tours, qui ſont regar-
dées comme des ouvrages parfaits :
& ce que l'on y trouve d'admira-
ble, eſt que l'on y monte à cheval
juſques au haut des degrez : la ſe-
conde conſideration fut que le Duc
D'Orleans refuſa l'emploi de l'I-
talie, ſoit parce que le Roi ne lui
eût pas témoigné aſſez de ſatisfac-
tion de ce qu'il avoit fait dans la
premiere expédition, ſoit qu'il vît
ſa Majeſté ſans enfans, & parce
que les Aſtrologues avoient prédit
qu'elle ne vivroit pas encore long-

temps. Le Duc d'Orleans averti des
1496. mauvais offices qu'on lui rendoit à la Cour, & afin d'effacer toutes les fâcheuſes impreſſions qu'on avoit de lui, ſe retira à Blois, où il vécut depuis comme un particulier juſques à la mort de Charles VIII. Si nous en voulons croire un Hiſtorien moderne, on accuſa le Duc d'Orleans d'avoir eu part à la mort des deux Princes derniers morts; & on dit qu'il en avoit eu tant de joie, qu'il n'avoit pû la tenir ſi cachée, qu'on ne la découvrît.

La crainte de la mort que la perte des enfans de Charles VIII. lui avoit donné, le toucha ſi vivement, que faiſant un ſerieux retour ſur ſa vie paſſée, il ne ſongea plus qu'à changer de conduite, & à pourvoir aux affaires de ſon Royaume. Il donna ſes applications & ſon étude à faire revivre l'ordre dans l'Egliſe, & dans la diſtribution de la Juſtice, en reformant les mœurs des Juges, & ne rempliſſant les Charges de Judicature que de perſonnes capables de bien s'acquitter

de leur emploi; & ce Prince remedia aux abus qui se commettoient 1496.
dans les Finances. Il regla la dépense de sa maison & de son état : ce Roi ne levoit ordinairement par forme de taille outre son domaine qu'un million deux cens mille livres, qui étoit la somme que les Etats tenus à Tours au commencement de son Regne lui avoient accordé : & ce Prince sur la fin de ses jours, ne desira qu'on lui payât cette somme que par maniere d'octroy, pour survenir aux dépenses extraordinaires de la guerre; dans la pensée que lorsqu'elle seroit finie, de vivre seulement de son domaine, à l'exemple des Rois ses prédecesseurs. Charles VIII. dont la complexion étoit foible, & dont la santé même avoit été alterée par les débauches qu'il avoit faites avec les Dames, & par un poison lent qu'on lui avoit donné en Italie, sentant tous les jours diminuer ses forces, ne songea plus qu'à se préparer à bien mourir. Ce Prince mourut au Château d'Amboise par un accident qui lui arrive,

en sortant de la chambre de la Rei-
1496. ne, pour aller joüer à la paume dans une gallerie prochaine avec quelques Seigneurs de sa Cour; il fut attaqué d'une si violente apoplexie, qu'il perdit la parole en même temps; elle lui revint neanmoins ensuite trois fois, & à chaque fois ce pauvre Prince prononçoit : *Mon Dieu & la sainte Vierge, Monseigneur S. Claude & Monseigneur S. Blaise soyez à mon secours*; & à la troisiéme fois il rendit l'esprit, aprés avoir vécu vingt-sep-ans, & regné quinze. Belle-foreſt dit, que ce Prince fut empoisonné par l'odeur d'une orange. Louis XI. comme nous avons remarqué au commencement de ce Regne, n'avoit jamais voulu permettre que Charles VIII. durant sa jeunesse s'attachât à l'étude des belles lettres, soit à cause de la foibleſſe de sa constitution, soit dans la crainte qu'il avoit, que lorsqu'il seroit plus avancé en âge, il fût plus en état de remuer, & de lui faire des affaires, comme il en avoit fait lui-même à Charles

Mort de Charles VIII.

VII. ſon pere. Cependant Charles VIII. fit dans les études des progrés fort conſiderables. Les Hiſtoriens ont remarqué que ce Prince ne s'adonna à ſon plaiſir que depuis ſon expédition d'Italie, & ſon retour en France, & qu'auparavant il vivoit dans une derniere regularité. Ferron nous rapporte que ce Roi étant entré d'aſſaut dans Tuſcanelle, qui lui avoit fermé les portes aprés ſon retour de Naples, une jeune fille d'une extréme beauté, ſe voyant pourſuivie par des ſoldats qui vouloient attenter à ſa pudicité, ſe vint jetter entre ſes bras, pour éviter leur fureur, ce Prince étant jeune & ſuſceptible de paſſion, l'arrêta pour prendre ſes plaiſias avec elle; mais qu'il en fut empêché par la veuë d'un tableau de la Vierge qui ſe preſenta alors à ſes yeux. Si la mort des enfans de France avoit fait naître un ſenſible déplaiſir dans l'ame de la Reine, la perte du Roi ſon époux lui fut un coup plus fineſte & plus difficile à ſupporter. Cette Princeſſe ne voyant plus aucuns gages de

1496.

Acte de continence de ce Roi.

—— son mariage, ni aucun de ses enfans
1496. qui restât pour la consoler, se laissa tellement accabler par la douleur, qu'elle passa quelques jours sans prendre de nourriture. La tristesse étoit universelle à la Cour & dans le Royaume. Charles VIII. avoit donné tant de preuves de son courage, qu'il étoit regardé tout jeune qu'il fût comme la terreur de ses ennemis, l'amour & l'affection de ses peuples. C'étoit avec raison que les François qui joüissoient d'une paix profonde, & accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre agreable, craignoient que la mort de leur Roi n'en troublât le calme & la seureté, & ne les plongeât dans quelque funeste disgrace. L'on remarqua que le coup fut si rude & si sensible, que deux des Officiers de Charles VIII. moururent sur le champ.

Avant que de passer au Regne de Louis XII. qui ne ce ceda point à son prédecesseurs en douceur & en toutes les qualitez qui peuvent rendre un Souverain tres-recommandable & parfait : Je dirai

qu'Alexandre VI. ſous pretexte de la conquête de Grenade par les Eſpagnols, vouloit pour favoriſer leurs Rois, leur attribuer le Titre de Tres-Chrétien, & le ravir aux Rois de France, ne ſe ſouvenant plus des ſervices ſignalez que le S. Siege en avoit receus; & même le Pape par une trop grande complaiſance, en écrivant au Roi, l'avoit qualifié de Tres-Chrétien : mais comme les Cardinaux s'oppoſerent au deſſein que ſa Sainteté avoit de favoriſer ce Prince & ſes ſucceſſeurs, elle ſe contenta de lui donner la qualité de Roi Catholique. On peut juger par là que le Titre de Roi Tres-Chretien appartenoit legitimement aux Rois de France, avant que celui de Roi Catholique ait été donné au Roi d'Eſpagne : & ſi nous voulons ſçavoir en quel temps le Titre de Roi Tres-Chrétien & de fils aîné de l'Egliſe fut donné à un de nos Rois, nous n'avons qu'à lire la lettre que le Pape Eſtienne III. écrivit au Roi Pepin, lorſqu'il voulut l'engager à prendre la défenſe du S. Siege contre la domination 1486.

tirannique d'Astolfe Roi des Lom-
1496. bards. Mariana sans raison & sans fondement prétend que le titre de Roi Tres-Chrétien commença d'être donné à Louis XI. par Pie II. mais il se trompe, car cette qualité fut donnée au Rois de France dés le temps de Pepin ; & ce Pape même écrivant à Charles VIII. pere de Louis XI. lui parle en ces termes : *Tres-cher fils, vous êtes tenu pour Prince de la Foi, tres-devot & le principal appui de nôtre Religion, ce n'est pas sans sujet que vos prédecesseurs ayant courageusement défendu le nom Chrétien, vous avez hérité d'eux le nom de Tres-Chrétien.*

Savanarolle Jacobin, qui avoit prédit à Charles VIII. qu'il conquerroit le Royaume de Naples, & que malgré tous les puissans efforts de ses ennemis il s'ouvriroit un passage par la force de ses armes, pour retourner en France, & qui avoit un si puissant credit sur l'esprit des Florentins, qu'ils le croyoient un veritable Prophete, & qu'ils le con-

sultoient en toutes les affaires les plus importantes comme un Oracle, se vit tout d'un coup attaqué si puissamment par les Grands, qui étoient jaloux de sa gloire & de sa reputation, qu'à la susciration d'Alexandre VI. ils se jetterent sur lui avec violence, & le firent brûler vif, sous pretexte qu'il enseignoit des maximes contraires à celles de l'Eglise, & qu'il usoit de sortileges. Cependant l'affection qu'il avoit pour la France, le zele avec lequel il prêchoit la reformation des mœurs des Princes d'Italie, des Cardinaux de Rome & du Pape même, l'ardeur avec laquelle ce Religieux demandoit l'assemblée d'un Concile general, afin de pourvoir aux abus & aux desordres des Ecclesiastiques, furent les seuls crimes & les veritables sujets qui engagerent Alexandre VI. à l'excommunier, Sforce à solliciter la mort de ce grand personnage, & les Grands de Florence à conjurer sa perte : ensorte que l'on peut dire que Savanarolle fut une cou-

1496.

Mort de Savanarolle.

rageuſe & glorieuſe victime de la
1466. verité & de la liberté.

LOUIS XII.

dit le Pere du Peuple.

Roi 56. LA ſeule qualité de Pere du Peuple que l'on donna à Louis XII. marque aſſez ſon caractere, & fait connoître qu'il a avantageuſement repondu à la bonté & aux genereuſes inclinations de ſon prédeceſſeur, & que la France en le poſſedant, avoit bien reparé la perte qu'elle venoit de faire : L'on peut dire en effet que Charles VIII. fut extrêmement conſideré & aimé durant ſon Regne ; mais qu'il ne fut pas regretté comme il le devoit être, parce que les François eſperoient encore davantage du Regne de ſon ſucceſſeur, & l'évenement répondit fort à leur attente. Charles VIII. étant mort ſans enfans, Louis Duc d'Orleans ſucceda à la Couronne, comme ſon plus pro-

che heritier, & comme le plus proche du Sang Royal. Ce Prince descendoit en ligne directe de Charles V. dit le Sage son bisayeul, lequel eut deux fils, Charles VI. & Louis d'Orleans, qui fut assassiné par l'ordre du Duc de Bourgogne, à légard de Charles VI. il eut Charles VII. & ce Roi eut Louis XI. qui eut Charles VIII. dont nous venons d'écrire le Regne & les actions : ce Prince étant mort sans enfans, on eut recours à la branche de Louis d'Orleans qui avoit laissé trois fils, Charles, Jean & Philippe; le dernier mourut sans lignée : à l'égard de Charles il fut pere de Louis XII. qui étant mort aussi sans enfans, comme nous verrons, il fallut avoir recours à la Race de Jean, qui eut Charles Comte d'Angoulême, qui fut pere de François I.

AN. 1498.

Louis XII. aprés avoir rendu les derniers devoirs à Charles VIII. avec beaucoup plus de pompe & de magnificence, que les enfans des Rois mêmes n'avoient accoûtumé de rendre à leurs peres, alla se

1498. Sacre de Louis XII. & Reims 1498.

faire sacrer à Rheims: outre la qualité de Roi de France il prit le titre de Roi de Sicile, de Jerusalem, & Duc de Milan. La premiere action que fit ce Prince aprés son Sacre, fut de décharger son peuple de plusieurs impositions & subsides, & de confirmer les Officiers dans leurs fonctions: & dans leurs emplois: & comme ce Roi sçavoit que la distribution de la Justice, & l'administration des finances sont tres-importantes pour la conservation d'un Etat, & qu'elles sont seules capable de le rendre florissant; il y pourvut de maniere, qu'il n'admit dans les Charges de Judicature & de Finance, que les personnes les plus capable, & dont la vertu, le merite & la probité étoient connus. Ce Roi fit aussi des Ordonnances pour les gens de guerre, afin de les tenir dans la regle & dans la discipline militaire: on dit que l'Université se plaignit de quelques articles de Reglemens & Ordonnances que sa Majesté avoit fait, parce qu'ils donnoient atteinte à ses Privileges; & même

elle pouſſa ſa plainte avec tant de chaleur, que ſa Majeſté fut obligée de revenir à Paris, pour étouffer dans ſa naiſſance une ſédition qui commençoit. Jean Stanton Docteur en Theologie, & Brabançon auteurs de cette émotion furent bannis du Royaume. 1498.

Louis XII. ayant ainſi pourvu aux affaires de ſon Etat, prit enſuite des ſiennes propres; & comme il navoit point d'enfans de Jeanne ſœur de Charles VIII. & fille de Louis XI. qui étoit une Princeſſe dont le corps étoit tout contrefait, il la repudia pour épouſer Anne de Bretagne, aprés que le Cardinal de Luxembourg Evêque du Mans, & Louis d'Amboiſe Evêque d'Alby, nommez par le Pape, eurent déclaré nul le mariage qu'il avoit contracté avec Jeanne, & que ſa Sainteté lui eût donné diſpenſe d'épouſer Anne de Bretagne. Jeanne ſe retira en Berry dans un Monaſtere qu'elle fonda, elle y vécut d'une maniere ſi pieuſe & ſi ſainte, qu'elle rendit par des miracles qu'elle fit aprés ſa mort, ſon tombeau plus glorieux, Louis XII. épouſe Anne de Bretagne.

que ne pouvoit être le plus superbe mausolée de tous les Rois. La facilité que le Pape apporta à casser le mariage de Louis XII. avec Jeanne, les reconcilia de manire, que depuis ce temps-là ils vecurent dans une parfaite intelligence ; & le Roi pour marque l'affection qu'il portoit à Cesar Borgia son fils naturel, l'alliance avec Charlotte de Foix, & en faveur de ce mariage sa Majesté lui donna la ville de Valence en Dauphiné, qu'elle érigea en Duché durant sa vie

1493. Jeanne premiere femme de Louis XII en 1504.

Comme ce Seigneur fera ici une grande figure, je croi qu'il est à propos d'en découvrir l'origine. Alexandre VI. étoit venu du Pape Calixte III. & n'avoit point paru dans le monde jusques à ce que son oncle fut parvenu au Pontificat ; quand il fut pourveu du chapeau de Cardinal, il devint amoureux d'une Damoiselle Romaine nommée Vanosa, avec laquelle ce Prince de l'Eglise vécut avec autant de liberté, que si elle avoit été sa femme ; il en eut quatre fils Pierre-Louis, Cesar, Iean & Godefroi

defroi. Pierre-Louis mourut peu de temps aprés avoir été pourveu du Duché de Candie. Le Pape Innocent VIII. étant mort, Alexandre VI. ſongea à la Papauté, bien que ſa conduite peu reguliere & ſcandaleuſe l'en deût detourner ; il eut pour competiteur le Cardinal de S. Pierre aux Liens, dont la vie n'étoit pas ſans reproche : neanmoins ſa brigue fut la plus foible; & comme Alexandre VI. avoit un grand nombre de benefices, il les diſtribua aux Cardinaux du Conclave, qui lui donnerent leurs ſuffrages, & l'élûrent à la place d'Innocent VIII. Ce Souverain Pontife ne fut pas plûtôt élevé à cette dignité, qu'il ſongea à l'agrandiſſement de la fortune de ſes enfans naturels ; il fit recevoir Cardinal Ceſar Borgia, qui eſt celui dont il ſera tant parlé dans l'Hiſtoire de ce Regne ; il fit paſſer le Duché de Candie en la perſonne de Jean de Borgia ; Ceſar en conçut tant de jalouſie, parce qu'il étoit ſon cadet, qu'il le fit aſſaſſiner ſur le pont du Tibre ; il ne traita pas mieux 1498.

le Duc de Viſelo ſon beau frere, &
1496. la grande paſſion qu'il avoit pour Lucrece ſa ſœur, lui fit former & executer le deſſein de le faire poignarder. La mort du Duc de Viſelo ne rendit pas plus heureux Ceſar Borgia, car il eut Jean ſon propre frere pour rival, & le fit aſſaſſiner, comme nous venons de dire, tant par jalouſie, que par ce que ſon pere lui avoit donné à ſon préjudice le Duché de Candie. Lucrece fut remariée à Alfonſe fils d'Hercule d'Eſte Duc de Ferrare. A l'égard de Ceſar Borgia, Alexandre VI. voulant lui faire épouſer la fille de Frederic Roi de Naples, la fit demander par le Duc de Milan; mais comme il vit de la reſiſtance dans l'eſprit de Frederic. Le Pape ſe réſolut de l'obtenir par toutes ſortes de voïes; & il donna à Ceſar la diſpenſe de Louis XII. pour ſe marier avec Anne de Bretagne, prétendant qu'elle en ſeroit le prix; neanmoins cela ne ſe conclut point, parce que la Princeſſe de Naples n'y voulut pas conſentir: mais Ceſar eut le Duché de Valentinois,

& il épousa Charlotte de Foix tres-belle Princesse fille du Comte d'Albret, qui étoit frere du Roi de Navarre. 1498.

Anne de Bretagne qui étoit une Princesse ambitieuse, de peur que son Duché ne fût réüni à perpetuité à la Couronne, souhaitta que dans son contract de mariage on stipulât : *Que le second enfant, soit mâle ou femelle, venant & procréé de ce mariage, auroit le Duché de Bretagne, & que si les deux conjoints n'avoient aucuns enfans issus de leur mariage, il retourneroit aux plus proches heritiers de la Maison de Bretagne.* L'on peut dire que ces conditions étoient fort contraires & fort opposées à celles du contrat de mariage de Charles VIII. avec cette heritiere.

Clauses du contrat de mariage de Louis XII. avec Anne.

Comme le dessein du Roi étoit de reconquerir le Royaume de Naples & le Duché de Milan, il fit la paix avec l'Espagnol, avec l'Anglois, & avec l'Archiduc d'Autriche, qui cette année-là en propre personne rendit au Roi, entre les mains de son Chancelier, foi

Le Roi fait la paix avec l'Espagnol l'Anglois, & l'Archiduc.

& hommage des Comtez de Flan-
1495. dres & d'Arrois, & consentit même que ses prétentions & ses droits sur le Duché de Bourgogne fussent jugez par le Parlement de Paris. La ceremonie de cette foi & hommage est assez curieuse & assez particuliere pour en prendre la lecture dans ses originaux. Le Procés Verbal est énoncé tout au long dans les memoires de Claude Seissel. Louis XII. dans le même esprit de rentrer dans le Duché de Milan, confirma l'alliance qu'il avoit avec les Suisses. Il traita pareillement avec le Duc de Lorraine, & fit une ligue avec la Republique de Venise contre le Duc Sforce : enfuite sa Majesté envoya en Italie une armée de vingt-cinq mille hommes de pied & de six mille cheveaux sous la conduite de Louis de Luxembourg Comte de Ligny, Ebrat Stuart d'Aubigny, & Jacques Trivulce. Aussi-tôt que Sforce fut averti de cette ligue, il en donna avis au Grand Seigneur, qui prévoyant que si la Republique de Venise devenoit si puissante, il en pourroit recevoir quelque

préjudice, lui déclara la guerre, & les Turcs descendirent dans l'Illirie avec plus de douze mille hommes : mais cette expédition fut faite un peu tard; car les François ayant leur Roi à leur tête, étoient déja entré dans le Milanez; & aprés avoir pris Valance, Tortone & Alexandrie, ils chasserent Sforce de Milan, qui se vit obligé de se retirer à la Cour de Maximilien Roi des Romains, avec sa Maîtresse, ses enfans & ses trésors. La ville de Milan étant renduë, il restoit encore le Château où le Cardinal Ascagne pria Sforce son frere de lui donner le commandement pour le défendre en son absence; mais il le donna à Bernardin Cursy, qui livra la Place aux François, dont il fut si mal recompensé, qu'il en mourut de regret.

1500. Louis XII. entre dans le Milanez Ludo s'enf

AN 150

Louis XII. ne se fut pas plûtôt rendu maître du Duché de Milan, qu'il le devint aussi de Genes par l'intelligence qu'il avoit avec les Fregoses; & sa Majesté y envoya Philippe de Revestein pour en être Gouverneur. La reduction

du Milanez & de Genes, & la
1498. grande reputation du Roi, obligerent tous les Potentats & Souverains d'Italie, à l'exception de Frederic, de lui venir rendre leurs respects, soit en personne, ou par leurs Ambassadeurs. Le Pape qui avoit ses interêts particuliers, envoya au Roi pour le suplier de se souvenir qu'il avoit promis à Cesar Borgia de l'appuïer de ses forces, pour reduire les villes de la Romagne. Le Duc de Valentinois se saisit d'Incole, & de Forby, où Catherine Sforce fut faite prisonniere, aprés avoir donné des preuves d'un grand courage, & aprés avoir animé ses sujets à se défendre vigoureusement contre les François. Catherine recouvra sa liberté quelque temps aprés par la sollicitation d'Alegre, qui commandoit les troupes de France. Fayence resista beaucoup. Le jeune Astor, quoi-qu'il n'eût que dix-huit ans, soûtint durant plusieurs mois les attaques de ses ennemis; mais enfin il fut obligé de se rendre, ne recevant aucun secours: & au préju-

dice de leur convention, Cesar Borgia mena Astor à Rome, qu'il fit mourir en prison. 1500.

Louis XII. songea à son retour du Milanez, aprés y avoir donné tous les ordres necessaires, & aprés avoir déchargé les peuples d'une partie des subsides que les Ducs avoient accoûtumé de lever sur eux : il donna le gouvernement de Milan à Jean Jacques Trivulce Seigneur du Milanez, afin que sa domination parût moins rude à ses compatriotes ; & ensuite sa Majesté reprit le chemin de France, menant avec lui le fils de Jean Galeas Duc de Milan, que Ludovic avoit fait mourir. Le pretexte de ce Roi étoit qu'il vouloit élever ce jeune Prince dans sa Cour, & à la maniere Françoise ; mais c'étoit en effet pour l'obliger à se faire Religieux, afin que tout sujet de dispute & de contestation fût ôté, en ce qui regardoit la possession du Milanez. Tout le monde n'approuva pas le choix que Louis XII. avoit fait de la personne de Trivulce ; ce n'est pas qu'il ne fût un grand Capitaine, Louis XII. retourne en France.

& qu'il n'eut toutes les perfections
1500. & les qualitez militaires ; mais il étoit presompteux, fier, vindicatif, & incapable de se retenir dans sa colere, & sa conduite déplut bien-tôt aux Milanois, ce qui fut cause que l'on commença à cabaler contre lui, & toutes les villes du Milanois formerent des desseins de le perdre, & de rétablir les Sforce, ce qui réüssit.

Ludovic reconquit le Duché de Milan.

Cependant Ludovic qui ne s'appliquoit qu'à se rétablir dans son Duché, sollicitoit les Suisses de lui donner du secours ; & à la tête de huit mille hommes de pied & de quinze cens chevaux il entra dans le Milanez, qu'il reconquit avec autant de facilité que Louis XII. s'en étoit rendu maître. Il reprit la ville de Cosme, malgré la vigoureuse resistance de Trivulce, qui s'y étoit jetté pour la défendre, & il reduisit en peu de temps tout le pays, excepté le Château de Milan & Novare. Ce Seigneur se montra tres-cruel & tres-inhumain envers les François; car non-seulement il fit mourir

ceux qui portoient les armes contre lui, mais il n'épargna pas même les François qui alloient à Rome pour gagner le Jubilé. La ville de Novare s'étant renduë, on attaqua le Château de Milan, qui se défendit avec beaucoup de vigueur. Louis XII. informé des conquêtes de Ludovic, & sçachant que les Gentilshommes du pays depuis son retour en France, avoient changé d'inclination, & qu'il s'étoient rangez sous l'étendart de leur premier Duc, envoya Louis de la Trimoüille dans le Milanez avec six cens lances, & six mille hommes de pied. Ce secours étonna beaucoup Ludovic, & aussi il ne joüit pas long-temps du fruit de ses conquête. Il restoit encore le Château de Novare, où étoit le Chevalier Bayart, que les François défendoient avec une vigoureuse resistance. Ce Souverain s'opiniâtra à vouloir emporter de vive force cette Place; & dans ce dessein il résolut de donner bataille, qui ne lui fut pas heureuse; car comme ses principales forces consistoient

1500.

La Trimouille envoyé dans le Milanez.

en des troupes qu'il avoit receu des
1500. Suiſſes, & que l'armée du Roi en étoit auſſi compoſée : ces peuples ne voulurent pas combattre pour Ludovic à Navarre ; ce qui fut cauſe de la perte & de la défaite de ſes gens. Ce fut inutilement que ce Prince employa toutes ſes prieres & ſes remontrances, pour engager les Suiſſes à combattre, ils ſe mutinerent contre lui, ſous pretexte de lui demander leurs montres. Sforce ſe voyant ainſi abandonné, ſe déguiſa, afin de ſe ſauver : mais comme les François en furent avertis par les Suiſſes mêmes, ils s'en ſaiſirent, & de trois Sanſeverins qui étoient auſſi traveſtis en Suiſſes, & ils les menerent dans le Château de Novare, dont ils étoient encore les maîtres, la ville ſeule ayant été priſe ſur eux : du Château de Novare on les conduiſit à Lion où étoit le Roi, de là dans la tour de Bourges, & enſuite à Loches. A l'égard de Ludovic il y mourut aprés y avoir été dix ans. Pour ce qui concerne le Cardinal Aſcagne ſon frere, il fut ar-

Ludovic Sforce fait priſonnier.

& mort en priſon.

rêté prisonnier en se sauvant en Allemagne, & mis entre les mains des Venitiens, qui l'envoyerent à Louis XII. qui le tint quelque temps prisonnier à Bourges; mais ensuite sa Majesté, à la priere du Cardinal d'Amboise, lui donna permission d'aller à Rome pour assister dans le Conclave à l'élection du successeur du Pape Alexandre VI. 1500.

La détention de Ludovic reduisit les Milanois au desespoir, & leur revolte leur faisoit craindre les effets de la justice severe de Louis XII. Le Cardinal d'Amboise eut ordre d'aller dans le Milanez, afin de ranger les peuples à leur devoir, & d'y donner les ordres que sa presence jugeroit necessaires. Il arriva à Milan dans le Carême, & le jour du Vendredi Saint, les Milanois amasserent quatre mille petits enfans qu'ils firent vêtir de deuil, & faisant porter devant eux une banniere, où la Passion de Nôtre Sauveur étoit depeinte, ils vinrent dans le Palais du Cardinal d'Amboise, faisant des cris pitoyables, versant des larmes, poussant des soûpirs,

Le Cardinal d'Amboise envoyé à Milan

& demanda *Misericorde*. Ce sage
1500. Prince de l'Eglise reçût les soûmissions des Milanois, & leur pardonna au nom du Roi son maître, & aprés leur avoir en peu de paroles fait connoître la grandeur de leur crime, il les renvoya chez eux, se contentant pour toute punition de quelques amendes pecuniaires. Les autres villes du Milanez furent aussi taxées, mais à des sommes fort modiques.

Les Florentins fõt allian ce avec le Roi.

Les Florentins qui dans cette guerre avoient favorisé le parti des Sforce, jugerent qu'il étoit de leur interêt, afin de se conserver, d'envoyer au Cardinal d'Amboise lui rendre leurs soûmissions, & lui témoigner qu'ils étoient prêts de renouveller alliance avec le Roi ; ce qui fut fait malgré la brigue des Trivulces, & de Louis de Fiesque, qui aspirans à la Souveraineté de Pise, s'éfforçoient de rendre les Florentins odieux à la Cour. Ce Cardinal ayant satisfait à tous les ordres du Roi, & aprés avoir reduit les Milanois dans leur devoir, s'en retourna en France,

laissant Charles d'Amboise son oncle, qui se conduisit de maniere avec les Grands & avec les peuples, qu'il empêcha durant plusieurs années les Milanois de se revolter en faveur des Sforces, ni de songer à se soustraire de la domination Françoise. 1500

Aussi-tôt que les Florentins eurent renouvellé leur traité avec les François, ils songerent à remettre les Pisans sous leur domination; & pour executer leur dessein, ils assiegerent leur ville; mais ils se défendirent avec tant de vigueur, qu'ils forcerent leurs ennemis de lever le siege. Les Dames montrerent en cette occasion beaucoup de courage, & partagerent les travaux & les fatigues du siege avec les hommes. Beaumont & Ravestein Gouverneurs pour le Roi à Genes, avoient sommé les Pisans de se rendre au nom de Louis XII. le 29. Juin: ces peuples leur témoignerent qu'ils étoient prêt de se soûmettre à sa Majesté T. C. pourveu qu'elle ne les voulût point asservir sous la domination des Florentins; mais que si c'étoit

son dessein, ils la suplioient de
1500. permettre qu'ils défendissent leur liberté au peril de leurs vies.

Louis XII. aprés avoir conquis le Duché de Milan, forma le dessein
AN. 1501. de recouvrer le Royaume de Naples; & croyant mieux faire reüssir son entrepriſe, aprés avoir fait un traité avec l'Empereur Maximilien I. par le miniſtere du Cardinal d'Amboiſe à la fin du mois de Mai, il traitta avec Ferdinand Roi d'Arragon & de Caſtille, parce qu'il ſçavoit qu'il devoit ſecourir Frederic ſon oncle paternel, & qu'il avoit donné ordre à Gonſalve brave & experimenté Capitaine, de ſe tenir prêt avec des vaiſſeaux, ſix cens hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied; & ſa Majeſté T. C. pour détourner Ferdinand & l'artirer à elle, conſentit de partager avec lui la conquête du Royaume de Naples, de lui laiſſer la Poüille & la Calabre, & de ſe reſerver Naples, la Terre de Labour, & l'Abruzze; ainſi les troupes d'Eſpagne au lieu de venir au ſecours de Frederic, ſe joignirent à celles

Louis XII. partag le Royaume de Naples avec Ferdinand.

de Louis XII. qui étoient de vingt mille hommes de pied, & de quinze cens gens-d'armes Plusieurs Seigneurs François voulurent être de cette expédition, & prendre part aux fatigues de la guerre, esperant prendre aussi part à la gloire de cette conquête, du nombre desquels étoient François Comte de S. Pol fils du Comte de Vendôme, mort à Verceil, Louis & Charles de Bourbon depuis Connétable de France, Gaston de Foix neveu du Roi, & Louis d'Armagnac Duc de Nemours. Le Roi traitta aussi avec le Pape, qui lui accorda le passage sur ses terres. Louis XII. & Ferdinand, afin de ne point allarmer les Princes d'Italie, firent courir le bruit que leurs forces n'étoient jointes ensemble que pour faire la guerre au Turc; mais aussi-tôt que ces deux Souverains furent arrivez à Rome, ils demanderent au Pape l'investiture du Royaume de Naples. Alexandre VI. avoit peine à l'accorder à Louis XII. parce qu'il se plaignoit que sa Majesté au préjudice du traité qu'il avoit fait avec 1501.

elle, avoit donné sa protection à
1501. Bentivogle Vicaire de Boulogne ou Lieutenant de sa Sainteté contre Cesar Borgia, qui s'étoit érigé en Duc de Romagne : neanmoins sa Sainteté passa outre. Tous les politiques furent fort surpris d'apprendre que Louis XII. qui étoit un Prince si sage, & à qui tous les Princes voisins, qui avoient des differents, avoient recours, pour être leur arbitre & leur Juge, eût aussi inconsiderément admis Ferdinand au partage du Royaume de Naples, puisqu'il devoit croire que cette union ne dureroit pas long-temps, veu même que sa Majesté T. C. par ses forces jointes à celles du Pape & des Florentins, avec qui il venoit de faire une nouvelle alliance par la mediation du Cardinal Amboise, pouvoit reconquerir le Royaume de Naples, sans avoir besoin du secours de Ferninand ; & elle devoit faire reflexion qu'en s'alliant avec lui, elle se donnoit un compagnon ; & enfin qu'elle étoit obligé de se fier à la parole d'un Prince

qui agiſſoit contre ſon allié & contre ſon propre ſang. Quand Gonſalve parloit de Ferdinand, il diſoit qu'il n'avoit guerre de bonne foy, & que pour le lier avec des ſermens, il falloit connoître les Dieux en qui il avoit créance, car il n'en connoiſſoit point. Charles VIII. avoit eu ce même deſſein; mais il ne s'en falloit pas étonner, parce qu'il étoit jeune, & que ſon Conſeil étoit peu experimenté dans les affaires. Louis XII. leva une armée de deux mille hommes de pied & quatre cens hommes d'armes, dont il donna la conduite à Louis d'Armagnac Duc de Nemours, & à Ebrat Stuart d'Aubigny. Le pretexte que Ferdinand prit pour ſe déclarer ouvertement contre Frederic, fut que ce Prince avoit fait la guerre avec le Grand Seigneur. Cependant Frederic avoit donné ſes ordres pour la défenſe de ſes Places; il avoit mis ſon fils dans Tarante, Proſper Colonne dans Naples, Fabrice Colonne dans Capouë avec trois mille hommes de pied, trois cens hommes d'armes, & quelques chevaux legers: 1501.

Frederic demeura dans Naples,
1501. aprés avoir pourvû à la conſervation de l'Iſle d'Iſchie. Capouë fut la premiere Place qui fut attaquée, & priſe d'aſſaut : Fabrice Colonne ſe voulant ſauver, fut fait priſonnier par d'Aubigny : ce General François lui donna enſuite ſa liberté, aprés avoir payé ſa rançon, bien que Borgia lui offrît une ſomme immenſe, s'il vouloit le mettre entre ſes mains. Cette ville fut expoſée au pillage, les ſoldats y firent des violences extraordinaires ; les hommes qui étoient en état de ſe défendre, y furent tuez, les femmes, les filles Religieuſes, & les Dames les plus qualifiées furent violées ſans aucun reſpect ; Ceſar Borgia qui s'étoit trouvé à ce ſiege avec quelques troupes, choiſit quarante des plus belles femmes pour ſatisfaire à ſa paſſion. La reduction de Capouë & les cruautez que les François y exercerent, jetterent tant d'épouvante & tant d'allarme dans les autres villes, que Caïete & Naples ſe rendirent au vainqueur : & Frederic qui s'étoit retiré dans le

Capouë priſe & pillée par les François.

Château neuf, ne voïant plus de ressource, aima mieux éprouver la clemence & la bonté de son ennemi, que de s'exposer davantage à sa force & à sa puissance ; & aprés s'être défendu autant qu'il lui fut possible, il aima mieux se jetter entre les bras de Louis XII. qu'entre ceux de Ferdinand ; & quelque temps aprés il vint en France pour se mettre à la discretion du Roi : ce Monarque touché de la disgrace de Frederic, le reçut favorablement, & lui donna le Duché d'Anjou avec trente mille écus de pension, & la premiere place dans son Conseil, qui lui fut conservée jusques à sa mort, qui arriva trois ans aprés. Philippe de Cleves Ravestein Gouverneur de Gennes alla ensuite mettre le siege, par l'ordre de Louis XII devant Mitilene dans l'Isles de Lesbos entre l'Isle de Candie & le Golfe de Napoli ; mais ayant eu quelque desavantage en cette expédition, il fut obligé de se retirer. 1501.

Mort de Frederic en France.

Dans le temps que les François se rendoient maîtres de Capouë &

1501. de Naples, Gonsalve qui commandoit les troupes d'Espagne, s'emparoit de la Poüille & de la Calabre: il restoit encore le Château de Trente, où le jeune Alfonse fils de Frederic étoit, qui la défendoit avec une vigueur incroyable; mais il la rendit enfin aprés quatre mois de siege, à condition qu'il se pourroit retirer où bon lui sembleroit: neanmoins Gonsalve, au préjudice de ce traité, le fit prisonnier, & ensuite l'envoya en Espagne au Roi son maître, qui le traita veritablement comme un Prince, pour la naissance & la vertu duquel il avoit beaucoup de consideration. Quelques Historiens au lieu d'Alfonse, disoient que c'étoit le jeune Ferdinand fils aîné de Frederic à qui cette disgrace arriva.

Exploits de Gonsalve.

Il y eut alors une grande contestation entre les principaux Chefs de l'armée de France & de ceux d'Espagne, à l'occasion des limites des Royaumes de Naples & de Sicile, que l'on prétendoit n'être pas bien marquées; ensorte que chacun soûtenoit que l'endroit que l'on

Dispute entre les François & les Espagnols pour le Capitanat.

appelloit Capitanat lui appartenoit. Les Eſpagnols alleguoient qu'ils en devoient être les maîtres, comme faiſant partie de la Poüille; & comme ils venoient de recevoir quelque ſecours, ils ne gardoient aucunes meſures avec les François, & ils pillerent même le bagage du Duc de Nemours en ſa preſence; ce qui l'obligea d'en donner avis à Louis XII. qui lui manda de faire la guerre aux Eſpagnols, & de ne les point ménager. Les François deſiroient la preſence de leur Prince, parce qu'ils ſe perſuadoient qu'elle étoit ſeule capable d'abbattre la fierté des Eſpagnols. Charles d'Amboiſe manda auſſi à ſa Majeſté que le Pape & Ceſar de Borgia animoient les peuples d'Italie contre ſon ſervice, & qu'ils faiſoient tous leurs efforts pour les obliger à ſe ſoulever. Toutes ces conſiderations engagerent Louis XII. à repaſſer en Italie: ce Prince alla juſques à Aſt en Lombardie, & manda aux Capitaines & Officiers François de ne plus garder de meſures avec les Eſpagnols, & que ſi Gonſalve ne rēdoit

1501.

Louis XII. va à Aſt en Lombardie.

1501. le Capitanat dans vingt-quatre heures, ils les traitaſſent comme ennemis.

Mais comme l'intention de ces peuples n'étoit pas de faire juſtice aux François, on ſuivit l'ordre du Roi, & Gaſpard de Coligny les attaqua, & les défit prés de Cerignolè: enſuite il aſſiegea Ganoſe, qui ſe rendit à compoſition, aprés s'être long-temps défenduë. On ne peut paſſer ſous ſilence la valeur avec laquele combattit & reſiſtat Peralte, qui en étoit Gouverneur. Ce brave Eſpagnol voyant que cette Place ſe vouloit rendre à la premiere attaque, que ſes ſoldats fuyoient, il leur cria d'une voix qui marquoit ſa colere: *Quoi*, mes chres compagnons, *voulez vous faire connoître que vous êtes du ſang des Mores, plûtôt que des veritables & naturels Eſpagnols? vôtre courage eſt-il tombé avec ces murailles, retournons, faiſons un rempart de nos corps, la vertu ne peut être abbatuë par quelque diſgrace qui lui arrive.* Les Eſpagnols qui étoient en garniſon à Canoſe,

Exploits de Coligny

Action courageuſe de Peralte Eſpagnol.

se retirerent à Tarente, il se donna encore quelques legers combats, où les Espagnols eurent du desavantage. 1501.

Louis d'Acs François fit une entreprise sur la ville de Brezelle, qui lui pensa être funeste ; mais il fut secouru si à propos par Bayart, qu'il chassa les Espagnols, & se rendit maître de la Place & du Château. Cependant Gonsalve, qui n'osoit tenir la campagne, se retira dans Barlette. Les François la devoient assieger, parce que s'ils s'étoient une fois saisis de la personne de ce Capitaine Espagnol, ils auroient remporté une victoire plus considerable, que s'ils avoient défait un grand nombre de leurs ennemis : ils le regardoient comme leur Scipion, sur lequel ils fondoient toutes leurs esperances : mais le General des troupes Françoises ne voulut pas croire le conseil de d'Aubigny ; & en se rendant maître de quelques Places, il donna le temps à Gonsalve de fournir Barlette de munitions & de soldats; & ainsi elle échapa des mains des François.

1501. Les Princes d'Italie allerent trouver Louis XII. à Aſt & déclamerent contre la conduite du Duc de Valentinois, & entr'autres le Duc Urbin qui repreſenta à ſa Majeſté : *Qu'il étoit injurieux à la gloire & à la reputation d'un ſi grand Monarque de ſouffrir qu'un petit Prince bâtard d'un Pape, troublât durant ſon abſence le repos de ſes alliez, & que tranchant de Souverain, comme s'il avoit été Empereur de l'Univers, il osât à la veuë de ſa Majeſté mettre ſur ſes drapeaux*, Aut Ceſar, aut nihil. *Que la protection qu'elle avoit donnée à Ceſar Borgia, l'avoit rendu ſi inſolent, qu'il mépriſoit non-ſeulement les Princes d'Italie, mais même qu'il les vouloit aſſervir & ſoûmettre à ſa domination tirannique : que tous les Princes & les Etats Souverains d'Italie s'adreſſoient au Roi Tres-Chrétien, comme le défenſeur des Princes opprimez, le liberateur des peuples, & l'arbitre des Souverains, afin de l'engager à leur faire juſtice, & à metire des bornes par ſon*

Diſcours du Duc d'Urbin au Roi

ſon autorité à l'ambition de ce tyran. Le Roi étoit bien informé de la conduite du Duc de Valentinois, il n'ignoroit pas la ligue qu'il avoit faite avec les Venitiens ſans ſa participation ; & ce Prince en parut ſi animé contre lui, que l'on crut qu'il chaſſeroit le Pape de ſon Pontificat, & ſon fils naturel de la Romagne : mais comme le Cardinal d'Amboiſe voulut reconnoître les obligations qu'il avoit à Alexandre VI. de l'avoir honoré da la pourpre, d'avoir prorogé ſa legation pour dix-huit mois ; & enfin parce qu'il eſperoit que le Pape gratifieroit du Chapeau de Cardinal quelques-uns de ſes amis & de ſes creatures ; il employa le credit qu'il avoit auprés de Louis XII. en faveur de Ceſar Borgia, & il modera tellement la colere de ſa Majeſté, qui s'étoit avancée juſques à Parme avec des troupes, pour le châtier de ce qu'il avoit eu la hardieſſe d'entrer à main armée dans les terres des Florentins, quelle ne pouſſa pas plus loin. Ce Duc ne fut pas long-temps ſans aller 1501.

trouver le Roi, auprés duquel il
1501. sçut si bien se justifier & faire sa cour, que Louis XII. ne lui témoigna aucun ressentiment de tout ce qui s'étoit passé, ce qui donna la hardiesse à Borgia de continuer ses violences. Il se saisit de Vitellozzes & de Liverot, qu'il fit mourir, en feignant de vouloir se reconcilier avec eux, dans le temps qu'Alexandre VI. exerçoit des cruautez & des vengences de son côté, qu'il dépoüilloit les Ursins de leurs terres, & qu'il faisoit expirer ce Cardinal chef de cette noble & ancienne Maison d'Italie, dans les douleurs de l'estrapade, ou selon quelques Historiens empoisonner avec des cantarides. Paul Ursin & le Duc de Gravina furent aussi étranglez par l'ordre du Duc de Valentinois. Louis XII. cependant fut sollicité par les Genois de les honorer de sa presence. Sa Majesté y fit une entrée fort magnifique le 16. Aoust : ces peuples n'épargnerent rien pour témoigner leur joie & leur satisfaction ; & afin que la memoire de cette ceremonie se con-

Louis XII. fait son entrée à Genes.

ſervât à la poſterité, ils ordonnerent que tous les ans à pareil jour 1501.
il ſeroit Fête dans la ville de Genes.
On dit que les Dames traiterent le Roi l'une aprés l'autre avec de grandes magnificences, & que Thomaſſe Spinola, qui ſe faiſoit un honneur d'être aimée & conſiderée de ce Prince, employa tous ſes charmes & ſes agrémens, pour gagner ſon cœur. Genes eſt une ville ſituée au bord de la mer, partie en plaine, partie en colines, ſon port eſt grand & bâti avec beaucoup d'art & d'artifice : le mole qui ſert de clôture au Port, tant pour la ſeureté des vaiſſeaux, afin de les mettre à couvert des tempêtes, que pour la défenſe de la ville, eſt une muraille longue de ſix cens pas tirée au défaut des maiſons ; elle eſt pavée de fort belles pierres, & chargée de pluſieurs colonnes de marbre, où s'attachent les chables des vaiſſeaux : le Port eſt environné des plus beaux Edifices de la ville, qui forment comme une eſpece de theatre avec ſes degrez à l'entour du port. Le Roi reprit le chemin

de France, aprés avoir donné ſes
1501. ordres pour la conſervation des Places qu'il avoit conquiſes dans l'Italie.

Les Eſpagnols qui avoient eu quelques démêlez avec les François à l'occaſion du Capitanat, renouvellerent leur querelle, auſſitôt qu'ils connurent que Louis XII. fut ſorti d'Italie. Ils firent des eſcarmouches, où ils eurent au commencement quelque avantage, mais dans la ſuite les François eurent leur revanche. D'Aubigny en peu de tems conquit la Calabre, à l'exception de Gondiane & de quelques autres petites Places; & le Sieur de la Paliſſe fit de ſi grands exploits ſur les Eſpagnols, que pour honorer ſa valeur, ils lui donnerent le nom de Hector; parce qu'avec douze cens hommes il avoit eu la hardieſſe d'en attaquer ſix mille, ſans avoir ſouffert aucune perte. Les François pour montrer leur bravoure, envoyerent des cartels de défy aux Eſpagnols. Le Duc de Nemours en fit porter un à Gonſalve, qui paſſoit parmi eux pour

Exploits de d'Aubigny dans la Calabre

Defit envoyez par les François aux Eſpagnols

un Ceſar, & pour le plus vaillant de ſon ſiecle : cependant il refuſa le défy, & pour excuſe il manda au Duc de Nemours : *Qu'un General devoit mourir en General, & un ſoldat en ſoldat* ; & pour faire connoître qu'il ne faiſoit pas conſiſter la bravoure dans les combats ſinguliers, il diſoit : *Que la toile d'honneur devoit être groſſierement tiſſuë.* Le Chevalier Bayart, dont la reputation étoit déja fort connuë, & dont le nom ne s'effacera jamais de la memoire des François, ayant appris qu'un Eſpagnol nommé Alfonſe de Sotomajore General de la Cavalerie Eſpagnole, qui paſſoit pour un homme redoutable, faiſoit courir des bruits peu avantageux pour lui, & ſe plaignant qu'ayant été fait priſonnier de guerre par ce Chevalier, il ne l'avoit pas traité en galant homme, s'offrit de lui faire raiſon l'épée à la main. Sotomajore accepta ce défy; & afin d'avoir l'avantage ſur le Chevalier Bayart, il voulut combattre à pied, & choiſit le jour que ce Seigneur François avoit ſa

1501.

fiévre quarte. Le Chevalier ne laissa pas de se trouver sur le pré, & de vaincre son ennemi; il se vangea par la perte de sa vie, des paroles injurieuses & outrageantes qui étoient échapées à Sotomajore contre sa reputation. Les François proposerent encore aux Espagnols un combat de douze contre douze, dont les Venitiens furent les arbitres & les Juges. Les Historiens sont partagez sur l'issuë de ce combat, chacun en donnant l'avantage à ceux de sa nation. Ce second combat se fit parce que Charles de la Mothe parla avec trop de mépris de la bravoure Espagnole; & au contraire il éleva trop la valeur des François en la presence des Espagnols, ce qui étoit une grande indiscretion: car alors il étoit leur prisonnier, & avoit été pris en un choc qui se donna auprés de Barlette. Mezeray en met trois, sçavoir un second entre douze François & douze Espagnols, où le Chevalier Bayart & François d'Urfé d'Orose se signalerent, & sauverent l'honneur de la nation; & l'autre entre

1601. Combat de Bayart contre Sotomajor.

pareil nombre de François & de Venitiens, à l'occaſion de Charles de la Mothe Bourbonnois, dans lequel cet Hiſtorien prétend que les Venitiens vainquirent par adreſſe & par ruſe. Du Haillan & pluſieurs autres Hiſtoriens ne parlent que de celui des François contre les Eſpagnols. 1501.

Juſques alors les armes des François avoient eû tout le ſuccés qu'ils pouvoient eſperer : mais enſuite la fortune ſe déclara contre eux. Il y eut pluſieurs cauſes de leurs diſgraces : la premiere fut une conteſtation qui arriva entre le Duc de Nemours & Gabriel d'Alegre ; ce qui fit perdre la bataille aux François : la ſeconde, Ceſar Borgia qui devoit rendre au Roi les troupes qu'il lui avoit prêtées, aprés les avoir employé pour la reduction de la Romagne, & de donner même les ſiennes pour le ſervice de France, non-ſeulement les licentia, mais pour une perfidie inſigne il leur permit de ſe ranger du côté des Eſpagnols : la troiſiéme cauſe fut que les Veni-

Perfidie de Ceſar Borgia contre les François.

tiens qui agissoient selon le cours
1501. des affaires ; & qui suivoient les mouvemens de la fortune, se joignirent à ces peuples, les favorisèrent contre les François, & empêcherent que Gonsalve, qui avoit été investi dans Barlette par d'Aubigny, n'y fût fait prisonnier, parce qu'ils lui envoyerent des troupes & des vivres, au préjudice de la parole qu'ils avoient donnée à Louis XII. On accuse les Venitiens d'avoir mis entre les mains des Turcs les François qui avoient porté les armes contre eux, sous la conduite du Seigneur Ravestin Gouverneur de Gennes. Le premier désavantage qu'eurent les François, fut proche de Rege, où ils furent défaits par Portacarrero, qui prit ensuite Rosanne; le Sieur d'Ambrecourt fut fait prisonnier dans la mêlée: & le malheur que les François eurent, fut que le Sieur d'Aubigny ne pût combattre les ennemis comme il l'auroit souhaité. Cette défaite fut cause que les habitans de Castellane se rendirent aux Espagnols: le Duc de Nemours

se mit en état de prendre cette Place ; mais non-seulement son dessein ne réüssit pas, mais il fut cause encore que nous perdîmes Rouvre. Le Sieur d'Aubigny eut un peu sa revanche sur Hugues de Cardonne, qu'il défit prés de Terive ou Terre-neuve le 21. Avril, où il demeura mille Espagnols sur la place, l'on y fit trois cens prisonniers, on prit quinze Enseignes, & tout le bagage des ennemis demeura aux François. D'Aubigny ne joüit pas long-temps de cet avantage; car Cardonne aprés avoir amassé des troupes en Sicile, où il s'étoit retiré aprés le combat, revint avec Ferdinand d'Audrade & Antoine de Leve joindre d'Aubigny auprés de Gioya, lequel contre l'avis de Podenas, bien qu'il fût fort inferieur en nombre à ses ennemis, ne laissa pas de les attaquer; mais, il y éprouva ce qu'on lui avoit prédit, & il fut défait, & la plûpart de ses troupes furent tuez, ou tomberens entre les mains du vainqueur. D'Aubigny se retira à la Roque Angitolle, où il fut aussi- 1501.

1501. tôt assiegé ; mais il en sortit pour aller à la bataille qui fut donnée ensuite. Cette disgrace des François fut suivie d'une plus considerable dans la journée de Cerignolle. Quoique le Roi eût fait témoigner à ses Generaux qu'ils ne devoient rien hazarder jusques à ce qu'on eût nouvelle de la ratification de la paix qui avoit été projettée par l'Archiduc d'Autriche, & de quelque secours qui leur arrivoit : cependant l'impatience leur prit, & ils donnerent la bataille à Cerignolle, petite ville scituée à trois lieuës de Barlette, contre le sentiment du Duc de Nemours & du Prince de Melfe, qui avoient opiné qu'il falloit differer jusques au lendemain ; aussi furent-ils défaits par leur ennemis, ils avoient à faire à Gonsalve, à Manuel de Benavide, & à Antoine de Leve, qui passoient pour les Capitaines les plus experimentez de leur temps. La disgrace des François ne vint point du défaut de leur courage, mais du peu de troupes qu'ils avoient, étant fort inferieurs en

Batail-
le de Ce
rignol-
le.

nombre aux ennemis, car ils combattirent en braves gens: les Espagnols avoient un avantage que les François n'avoient pas, qui étoit que lorsqu'ils arrêterent de les attaquer, leur armée n'étoit pas encore rangée en bataille; & celle des ennemis étoit toute disposée à combattre: & ce fut la raison pour laquelle le Duc de Nemours témoignoit qu'il falloit attendre au lendemain, parce qu'il ne lui restoit pas assez de jour pour ranger ses troupes en bataille, comme il l'auroit desiré: & ce General representa à d'Aubigny & au Sieur d'Alegre, que Gonsalve étant arrivé avant les François, avoit pris ses mesures, & s'étoit préparé au combat, & qu'il leur avoit peut-être tendu des pieges, que le défaut du jour ne leur permettoit pas de reconnoître: cependant d'Alegre l'emporta, & les paroles fâcheuses qu'il dit au Duc de Nemours, en l'accusant de lâcheté, furent cause que l'on hazarda la bataille contre son avis, afin de marquer aux jaloux de sa gloire, qu'il ne 1501.

sçavoit pas reculer, lorsqu'il étoit
1501. question de se battre : *Quant à moi*, dit-il, *je suis prêt de combattre, mais je crains que ce brave Conseiller ne se confie plus à la force des jambes de son cheval, qu'à la valeur de son bras, quand il sera dans la mêlée.* La Cavalerie Françoise fut d'abord enfoncée par celle des ennemis ; & comme le Duc de Nemours qui étoit à la tête du corps de bataille se mettoit en état avec Chaudion ou Chandenier Gentil-homme Poitevin de la soûtenir, & de l'animer par leur exemple, ils furent tous deux tuez ; ce qui mit l'armée Françoise en desordre, & acheva de lui faire perdre la bataille. Un grand nombre de François tomba dans des fossés que les ennemis avoient creusez, & ensuite les avoient couverts de brossailles ; d'Aubigny & Bayart signalerent leur courage en cette occasion. Le Duc de Nemours donna le commandement de l'avant-garde à Arsy, il mit à la tête du corps de bataille Chaudion, & il fit commander l'arriere-garde par d'Alegre.

D'Alegre & le Prince de Salerne se retirerent entre Caïete & Tracette, Louis d'Urſy ſe ſauva dans Vinouſe, & d'Aubigny ſe retira encore à la Roque d'Angitolle. Il fut enſuite inveſti & fait priſonnier ; le Duc de Somme & d'Ambricourt furent faits priſonniers dans la mêlée. Gonſalve voulant profiter de ſa victoire, marcha droit à Naples, & en chemin il ſe ſaiſit de Melfy, que le Prince de Salerne ne voulut jamais remettre entre les mains des Eſpagnols, quelques offres avantageuſes que Gonſalve lui fît ; & ce Prince aima mieux ſe voir dépoüillé de ſes états que de manquer à ſa parole: action digne d'éloge, & principalement en la perſonne d'un Italien. Nous avons vû que Ceſar Borgia quitta le paeti de Louis XII. & donna même la liberté à ſes troupes de ſe ranger du côté des Eſpagnols, quoiqu'il eût obligation à ſa Majeſté de la reduction de la Romagne, & même de la conſervation de ſa perſonne, puiſque ſi elle eût voulu ſuivre le ſentiment de ſes courti-

1501.

D'Aubigny priſonnier dans Angitoile.

1501. sans & les plaintes de la plûpart des Potentâts d'Italie, il se seroit saisi du Duc de Valentinois. Alexandre VI. n'eut pas une conduite plus reguliere; puisqu'il permit aux Espagnols de faire des levées sur les terres de l'Eglise, & qu'il empêcha que les François ne transportassent de Naples quelques bleds qu'ils avoient achetez à Rome.

Philippe d'Autriche vient en Frãce.

Durant que ces choses se passoient, Maximilien fit descendre des Suisses dans le Milanez, & Philippe Archiduc d'Autriche vint en France, sous pretexte de faire un accord avec Louis XII. mais c'étoit en effet pour l'amuser, & pour donner du temps aux Espagnols & à leurs alliez, de faire passer des troupes en Italie. Il disoit avoir charge de Ferdinand son beaupere, de faire un traité de paix avec sa Majesté T. C. L'on prétend même qu'il fut signé; mais au préjudice de cet accord les Espagnols continuerent leurs mauvais desseins contre les François, & firent tous leurs efforts pour enlever à ces peu-

ples toutes les Places qu'ils avoient en Italie. Les Hiſtoriens convien- 1501.
nent que le traité que l'Archiduc venoit d'arrêter à Lion avec Louis XII. ne lui étoit pas fort avantageux ; mais la Reine Anne de Bretagne avoit tant de paſſion de conclure le mariage de Louiſe ſa fille avec le Duc de Luxembourg, qu'elle engagea Louis XII. à accepter toutes les propoſitions qui lui furent faites par l'Archiduc. Il faut avoüer que le gain de la bataille de Cerignolle fut fort avantageux aux Eſpagnols; car les villes de Naples, de Capouë, d'Anverſe, & la plûpart des villes du Royaume de Naples leur ouvrirent les portes, & il ne reſtoit plus aux François que les Châteaux de Naples & de Caiette, & quelques Places en l'Abruzze. La violence & la mauvaiſe foi des Eſpagnols obligerent le Roi de s'en plaindre à l'Archiduc qui n'étoit pas encore ſorti de France, & il le ſomma d'executer & d'entretenir le traité qu'il avoient fait à Lion. L'Archiduc qui paroiſſoit alors agir de bonne

Le Roi ſe plaint à l'Archiduc de l'inexecution de leur traitté.

foi & en galant homme, écrivit à
1501. Ferdinand & à Isabelle, & leur manda qu'ils eussent à soûtenir son honneur & sa reputation, & à observer exactement l'accord qu'il avoit fait avec sa M. T. C. puisqu'il n'avoit agi en cette occasion que suivant leurs pouvoirs & suivant le conseil des deux personnes qu'ils lui avoient donné, pour l'accompagner en son voyage, & pour l'autoriser en tout ce qu'il arrêteroit & concluroit. Il les pria de se souvenir du serment que l'un & l'autre avoient fait sur le Crucifix & sur la sainte Communion, d'executer le traité de paix qu'il feroit avec Louis XII. que cependant ce Prince lui avoit fait reproche que l'on y avoit contrevenu, & que l'on avoit vû passer la flotte d'Espagne chargée de munitions & de soldats, qui prenoit la route de Naples, & qu'il y avoit des troupes Espagnoles embarquées à Thieste pour Barlette. L'Archiduc eut peur d'être arrêté avant que de sortir du Royaume; mais le Roi le rasseura, lui disant : *Que Louis XII.*

étoit incapable de pécher par l'exemple, & d'imiter l'infidelité d'autruy ; que ſes ennemis pouvoient lui ôter par ſurpriſe la moitié d'un Royaume qui lui appartenoit ; mais qu'ils ne pouvoient lui faire commettre une action indigne de lui & d'arrêter un Prince, quoiqu'envoyé pour le tromper, puiſqu'il étoit venu ſur ſa parole. 1501.

Ferdinand & Iſabelle, afin de profiter de leurs injuſtes conquêtes, & ſe tirer de ce mauvais pas, déſavoüerent l'Archiduc, & firent dire par leurs Ambaſſadeurs que leur gendre avoit excedé ſon pouvoir ; que toutefois pour dégager ſa parole, & ſauver en quelque maniere ſon honneur, ils offroient de rendre le Royaume de Naples à Frederic. Louis XII. connut bien que cette réponſe étoit une défaite, & que l'intention de Ferdinand & d'Iſabelle n'étoit pas de lui faire juſtice, c'eſt pourquoi il renvoya leurs Ambaſſadeurs, & leva des troupes pour paſſer dans l'Italie & en Eſpagne : cependant Gonſalve ſe rendit maître du Château de

Naples. Celui de Caiette resista encore quelque temps ; mais enfin il fut obligé de se rendre en 1504. ainsi que toutes les Places du Royaume de Naples. Louis XII. avoit envoyé quelques troupes dans le Roussillon, sous les ordres du Maréchal de Rieux, pour obliger le Roi d'Espagne à faire diversion d'armes, & à retirer une partie des troupes qu'il avoit en Italie, mais ce fut inutilement ; car ce Maréchal devint malade en cette expédition, & l'on attribua son indisposition au peu de succés qu'eurent les armes de France dans le Roussillon, car il fut obligé de se retirer de devant Salces, aprés l'avoir tenu assiegée durant quarante jours. Le Roi y envoya encore dix-huit mille hommes de pied, & deux mille chevaux, sous le commandement du Sieur de la Trimoüille, pour reparer les pertes que sa majesté avoit faites en Italie; & enfin elle équipa une flotte qui devoit courir sur les côtes de Catalogne, & sur celles du Royaume de Valence. Le Seigneur de la

1501.

Le Maréchal de Rieux dans le Roussillon.

Trimoüille demeura malade à Parme, & laiſſa la conduite de ſes troupes à François de Gonſague Marquis de Mantouë : ce fut une ſeconde diſgrace pour les François, car la Trimoüille paſſoit pour un des plus grands Capitaines de ſon temps. Le Roi eut aſſez de peine à obtenir d'Alexandre VI. paſſage ſur ſes terres, car il étoit dans les interêts de ſes ennemis, étant Eſpagnol d'inclination & de naiſſance : neanmoins ce Pape ſe montra neutre en cette occaſion, & donna paſſage à ſes compatriotes & aux François également. Ce Souverain Pontife qui avoit fait empoiſonner les Cardinaux de S. Ange, de Capouë, de Modene, & d'Urſin, ſon fils naturel Borgia, dont les inclinations étoient pareilles à celles du pere, voulut encore ſe défaire par les mêmes voies du Cardinal Adrien Corus, mais il fut lui-même empoiſonné & Alexandre VI. par le vin qu'il avoit fait préparer pour ôter la

1501.

Mort d'Alexandre VI.

vie à ce Cardinal : & ce poiſon
1501. étoit ſi violent, qu'à l'égard du Pape il mourut le lendemain; & pour ce qui regarde le Duc de Valentinois, comme il avoit mis beaucoup d'eau dans ſon vin, le poiſon n'agit pas avec tant de violence, & Borgia en fut quitte pour en être tres-long temps incommodé. Alexandre VI. fut peu regretté; ſon ambition déreglée, l'excés de ſes violences, & ſon avarice extrême ternirent tout le luſtre de ſa dignité, & noircirent entierement ſa reputation. On dit que Ferdinand Roi de Naples, qui étoit un Prince fort habile, & qui connoiſſoit l'humeur & l'inclination de ce Pape, verſa des larmes, lorſqu'il apprit ſon exaltation au Pontificat. Les gens de bien dirent que l'union que Louis XII. fit avec Alexandre VI. fut cauſe de tous les malheurs qui arriverent: on fit ces vers aprés ſa mort,

Caractere d'Alexandre VI.

Vendit Alexander Claves, Altaria, Chriſtum,

Vendere jure potest, emerat ille prius. 1501.

Le Pape Alexandre vend les Indulgences, les Benefices, Jesus-Christ même; il peut vendre, car il les avoit achetez auparavant.

La mort du Pape obligea le Duc de Valentinois de recourir à la protection de Louis XII. & de faire un traité avec sa Majesté: mais tout l'apuy que ce Seigneur reçut de France, ne fut pas capable de le garantir de la persecution de ses ennemis; & au contraire le secours des armés du Roi engagea les Ursins à se ranger du côté des Espagnols, & à se reconcilier avec les Colonnes, pour détruire Cesar Borgia, qu'ils regardoient comme leur ennemi commun. Les desseins de ce Seigneur & ses projets eurent depuis ce temps-là toûjours du desavantage. Il fut arrêté prisonnier par l'ordre de Jules II. lorsqu'il connut qu'il manquoit à sa parole; Cesar Borgia prisonnier & sa mort

neanmoins il se sauva au bout de
1502. trois ans, & il se retira à la Cour de Jean d'Albret Roi de Navarre son beaufrere, & enfin il fut tué en 1510. en une rencontre par un Gentil-homme qui ne le connoissoit pas. Le Cardinal de Sienne succeda à Alexandre VI. sous le nom de Pie II. mais il ne tint le siege que vingt-sept jours: Julien de la Roüere Cardinal d'Ostie neveu du Pape Sixte IV. lui succeda sous le nom de Jules II. Louis XII. témoigna beaucoup de joie de cette élection, car il connoissoit ce Pape, ayant été Legat en France, lorsque sa Majesté n'étoit encore que Duc d'Orleans; & pour lui marquer qu'elle vouloit vivre de bonne intelligence avec Jules II. elle lui remit Bologne, qui étoit possedée par les Bentivoles.

Expédition en Italie.

Les troupes que le Marquis de Mantouë commandoit, firent quelques progrés au commencement: mais parce que les François se persuadoient que ce Prince avoit quelque intelligence avec l'Espagne,

ils se défierent de sa conduite ; & leur défiance augmenta lorsque ce General aprés avoir passé un pont sur le Cariglian à la veuë de Gonsalve, ne l'attaqua point. Les François crurent que le Mantoüan avoit épargné les Espagnols. La défiance que ces peuples avoient n'étant pas mal fondée, engagea ce General à demander à se retirer, sous pretexte d'une indisposition qu'il affecta : l'on pouvoit dire à cette occasion que Louis XII. étoit fort hardi de confier ses troupes à un ennemi reconcilié. Le Marquis de Saluſſes commanda ensuite l'armée de France ; mais comme elle continuoit à se ruiner & à se détruire, tant par le froid, que par la necessité de vivres & d'argent, il se résolut de se retirer vers Caiette, & le soin de la conduite de l'artillerie fut donné à Pierre de Medicis, qui la fit conduire en bateau sur le Cariglian; mais ne la pouvant porter, il fut submergé & englouti dans l'eau avec ce pesant fardeau. Mendosse qui fut averti de la retraite des François à Caiette, les 1502.

joignit avec Gonsalve, & fit quel-
1502. ques desordres sur l'arriere-garde ; mais enfin Bayart aprés avoir soûtenu avec Gramont, Adorme, Sainte Colombe, Buzet, Guiffrai, Tardes, Bourdeille & quelques autres, les efforts des ennemis, il ramena les François en toute seureté à Caiette ; mais il en couta la vie à Adorme, & Sainte Colombe, Buzet & Bordeille, furent blessez. Gonsalve mit aussi-tôt le siege devant cette Place, qui aprés s'être défenduë quelque temps, se rendit à condition que d'Aubigny, Fromans & Châtillon, qui avoient été faits prisonniers, recouvreroient leur liberté, & que les François pourroient s'en retourner en France. Le Marquis de Salusses mourut quelque temps aprés la reduction de cette Place. On dit que d'Alegre fut chassé de la Cour, pour n'avoir pas servi avec toute la fidelité possible : il fut cause de la perte de la bataille de Cerignolle ; mais ce Seigneur fut rappellé peu de temps aprés à la priere de Darsy, pour la valeur

valeur & le merite duquel le Roi avoit une estime particuliere. 1502.

Le Maréchal de Rieux entra dans le Roussillon à la tête de huit cens hommes d'armes & de huit mille hommes de pied avec les Vicomtes de Paulin, de Brunniquet, les Comtes de Negreplice, & Gaston de Foix, à qui le Duché de Nemours appartenoit par la mort de Loüis d'Armagnac; il y avoit dans le même temps une armée sur mer, pour attaquer la côte de Catalogne & le Royaume de valence. Ce dessein demeura sans execution; car le Seigneur d'Albret aprés être entré dans la Province de Guiposcoa, se retira, soit que les troupes Espagnoles eussent eu quelque avantage sur lui, comme étant superieures en nombre, ou qu'il craignît que le Roi de Castille ne se vengeât sur le Roi de Navarre son fils; & ensuite il se joignit au Maréchal de Rieux, qui assiegea Salses, ville scituée sur les frontieres du Languedoc, dont il ne put se rendre maître: car Frederic de Tole-

Expéditions en Catalogne & Roussillon.

de Duc d'Albe, & Ferdinand Roi
1502. d'Arragon, qui vint en perſonne au ſecours de cette Place, obligea les François de lever le ſiege, & de ſe retirer à Narbonne. Cette expédition fut ſuivie d'une tréve de cinq mois entre la France & l'Eſpagne, qui fut ménagée par Frederic, à qui Ferdinand Roi d'Arragon & de Caſtille avoit promis de le rétablir ſur le Trône. J'ai oublié de vous dire que Salſes fut fortifié par Charles-Quint Empereur, pour oppoſer à Leucate, qui avoit été bâtie par François I. pour ſervir de boulevart & de rempart à la France contre les incurſions & les attaques de ſes ennemis; mais malgré la hauteur de ſes tours, la force de ſes murailles & de ſes baſtions, elle n'a pas laiſſé d'être reduite ſous la domination du Roi, la vigoureuſe reſiſtance de cette Place n'ayant contribué qu'à augmenter la gloire de nôtre nation.

Le Roi n'étoit pas fort ſatisfait du peu de progrés que ſon armée

faiſoit en Italie, & ſa Majeſté eut peine à écouter favorablement Saudricourt la premiere fois qu'il vint du Royaume de Naples ; & ſans la Reine qui avoit été informée que la diſgrace des François à la bataille de Cerignolle, ne devoit pas être imputée au défaut de leur courage, ni au manque de conduite de leurs Commandans, & qui facilita une audiance à Saudricourt, il lui auroit été impoſſible de faire entendre à ſa Majeſté les veritables cauſes de la perte du Royaume de Naples : mais enfin ce General fit connoître que le défaut de finances avoit produit tous les malheurs qui étoient arrivez aux François ; qu'ils avoient été quarante jours ſans avoir ni vivres ni munitions de guerre, ni argent, & qu'ils avoient été ſouvent obligez de prendre leur nourriture à la pointe de l'épée. *Sire*, lui dit Saudricourt, *la valeur des François a conquis trois fois le Royaume de Naples, mais l'avarice des Sur-Intendans de vos finances & de vos Treſoriers* Diſcours de Saudricourt.

1502.

a contribué à le faire perdre autant de fois : & comme ces paroles étoient prononcées avec hardieſſe & beaucoup de chaleur, elles firent une telle impreſſion ſur l'eſprit du Roi, que laiſſant échaper quelques ſoupirs, il s'écria pluſieurs fois : *Helas il eſt vrai*, & ſa Majeſté pour témoigner qu'elle deſiroit qu'on fit juſtice de ceux qui avoient diverti les fonds deſtinez pour la guerre d'Italie, fit pendre un Intendant des finances, nommé Heroüet, ou ſelon quelques Hiſtoriens, elle le fit condamner à un banniſſement.

AN. 1502.

Punition de Heroüet Intendant des Finãces

Les affaires de la France en Italie étoient reduites à un ſi fâcheux état, qu'il étoit difficile de les reparer, & les vent étoient ſi contraires, qu'il étoit impoſſible d'y envoyer du ſecours par mer : ce qui obligea le Roi de faire une paix, qui fut concluë avec l'Empereur & l'Archiduc. Le mariage de Claude de France avec Charles fils de l'Archiduc devoit être le ſceau de cette paix ; & pour plus

AN. 1504.

Paix avec l'empereur & l'Archiduc.

grande asſeurance François Comte d'Angoulême préſomptif heritier de la Couronne, devoit y donner ſon conſentement. L'empereur caſſoit toutes les inveſtitures qui avoient été faites dans le Duché de Milan, & s'obligeoit de les faire en faveur de Louis XII. & pour ſes enfans mâles, & à leur défaut en faveur de Claude de France & de Charles d'Autriche. Ce traité ne contenta pas abſolument le Roi, lorſqu'ils fit reflexion ſur la maniere dont il avoit perdu le Royaume de Naples, & qu'il voyoit ſes alliez abandonnez à la merci de leurs plus cruels ennemis, ſans pouvoir leur donner ſecours; ſa Nobleſſe preſque perie & épuiſée par les grandes dépenſes qu'elle avoit faites pour ſervir ſa Majeſté dans cette expédition; en un mot le déplaiſir que ce Prince avoit de ſe voir obligé de quitter toutes ſes eſperances ſur un Royaume qu'il avoit eu tant de peine à conquerir, l'agiterent ſi violemment, qu'il fut attaqué d'une maladie, dont on 1504.

craignoit l'évenement. La Reine
1504. qui avoit réſolu de s'en retourner en Bretagne, aprés que Dieu auroit diſposé de ſon époux, envoya ſur la riviere de Loire ſes pierreries, & auſſi la Princeſſe ſa fille : mais le Maréchal de Gié ayant découvert ce deſſein, arrêta à Saumur le bateau dans lequel étoient toutes ces richeſſes; ce qui irrita tellement la Reine contre ce Seigneur, qu'elle obligea le Roi, étant revenu en convaleſcence, de conſentir que le Parlement de Toulouſe fît le procés au Maréchal de Gié, qui fut condamné à un banniſſement. Neanmoins ſa Majeſté fut fâchée dans la ſuite d'avoir permis que l'on perſecutât ce Seigneur, lorſqu'elle fit reflexion qu'il n'avoit point arrêté les pierreries de la Reine pour lui faire injure, ni pour en profiter, mais par conſideration d'Etat.

Frederic Roi de Naples mourut en ce temps-là de chagrin, de n'avoir pas pû être rétabli dans ſon Royaume. Iſabelle ne lui ſurvécut

que de seize jours, & elle ne profita pas long-temps de la Couronne qu'elle lui avoit enlevée. C'étoit une Princesse tres-habile, & l'Espagne lui est redevable de la vaste étenduë de sa Monarchie, & des conquêtes de Grenade, de Naples, des Canaries, & du nouveau Monde. On ne peut pas nier que Ferdinand son mari n'y ait eu part; mais comme il avoit naturellement l'ame incapable de former de grands desseins, la seule ambition d'Isabelle fut cause qu'il les entreprît, & qu'il les executa. Louis XII. se plaignit fort un jour à leurs Ambassadeurs de la mauvaise foi dont ils avoient usé dans les traitez qu'ils avoient fait, & principalement dans le dernier. 1504. Caractere d'Isabelle.

L'agrandissement de la Republique de Venise avoit touché si puissamment le Roi & Ferdinand, qu'ils firent un accord ensemble, pour faire la guerre aux Venitiens, & leur enlever ce qu'ils avoient usurpé du domaine de ces deux Souverains. Cette union obligea

ces peuples d'avoir recours au Pape, à qui ils rendirent plusieurs Places qu'ils avoient dans la Romagne : mais toutes ces avances ne leur furent pas alors d'un grand secours. Le traité d'union étant conclu entre Louis XII. & Ferdinand, sa Majesté T. C. envoya vers le Pape Saint Vallery en qualité d'Ambassadeur extraordinaire avec ce fameux Budée pour son Secretaire, afin d'engager sa Sainteté à conserver le Royaume de Naples à Ferdinand, & pour ratifier leur accord ; mais Jules II. qui agissoit par des motifs inconnus, ne donna pas à Louis XII. toute la satisfaction qu'il desiroit. Les Florentins ayant appris le peu de succés qu'avoit eu l'ambassade de Saint Vallery à Rome, resolurent de se hâter de recouvrer Pise ; ils firent quelques efforts pour executer leur dessein ; mais la maladie du Roi fut cause que ces peuples, qu'il protegeoit ; ne purent lever des troupes aussi-tôt qu'ils auroient souhaitté.

1505.

Traité entre le Roi & Ferdinand.

La guerison de Louis XII. qui fut regardée comme un effet de la toute-puissance de Dieu, causa autant de joie aux François, que sa maladie avoit fait naître de chagrin & de tristesse. Ce Prince aprés avoir rendu graces au Souverain Seigneur du recouvrement de sa santé dans la Sainte Chapelle de Dijon, où il avoit fait un vœu, voulut donner à François d'Orleans fils de Charles Comte d'Angoulême des marques particulieres de l'affection qu'il lui portoit; il lui proposa de lui faire épouser sa fille la Princesse Claude; mais comme ce Prince ne vouloit pas faire ce mariage sans deliberation & sans conseil, il fit assembler les Etats à Tours, où les raisons furent proposées de part & d'autre. Ceux qui étoient contre cette alliance disoient qu'en la faisant avec François d'Orleans, on s'attireroit la guerre contre l'Archiduc, au fils duquel cette Princesse avoit été promise; que cette guerre seroit d'autant plus dangereuse, que la

1504.

Proposition sur le mariage de la Princesse Claude.

Maiſon d'Autriche, qui par la
1504. ſucceſſion du Royaume d'Arragon & de Caſtille, par la conquête de celui de Naples, & par l'uſurpation de celui de Navarre, alloit devenir une des plus puiſſantes Maiſons de l'Europe, y prendroit part. Ceux qui approuvoient ce mariage, alleguoient que Louis XII. venant à mourir ſans enfans, le fils de l'Archiduc ayant épouſé la Princeſſe Claude, ſans s'arrêter aux loix fondamentales du Royaume, pourroit diſputer la Couronne à l'heritier legitime, ce qui feroit naître de grands troubles, & de conſiderables deſordres dans la France & dans la Bretagne; que pour ce qui étoit de la promeſſe que l'on avoit faite à l'Archiduc, on lui pourroit objecter qu'il avoit lui même contrevenu le premier au traité fait avec le Roi à Lion les années précedentes, & qu'ainſi on pouvoit bien lui manquer de parole en cette occaſion. On ajoûta encore pluſieurs autres raiſons, qui firent reſoudre

que déſlors on fianceroit Claude de France avec François d'Orleans: neanmoins Louis XII. n'avoit pas toute l'eſtime poſſible pour la perſonne de ce Prince, non parce qu'il ne fût pas tres-brave & tres-courageux, & qu'il n'eût même des ſentimens dignes de ſa naiſſance, mais ſa Majeſté ſe défioit de ſa conduite; & en effet il lui échapoit de dire quelquefois en parlant de François d'Orleans : *Je crains que ce gros garçon ne gaſte tout, c'eſt en vain que nous travaillons.* 1504.

Ce mariage ne fut pas plûtôt conclu que l'Archiduc animé de colére, jetta feu & flamme contre Louis XII. & jura qu'il perdroit ſes Etats, plûtôt qu'il ne ſe vengeât de l'injure qu'on venoit de lui faire, mais comme il ſe préparoit à déclarer la guerre à la France avec Maximilien ſon pere, Dieu le retira du monde, ce qui rendit ſon deſſein ſans execution. On remarque que ce Prince avant que de mourir, fit une action de pru-

dence, en priant le Roi de se vouloir charger du soin & de la tutelle de Charles son fils, qui regnera en Espagne sous le titre de Charles-Quint; car il engageoit ce Prince par ce moyen à prendre les interêts de son pupille, & à ne point s'emparer de la Flandre. Philippe d'Autriche fut loüé d'en avoir usé avec cette circonspection & cette prévoyance, parce que tout le monde étoit fort persuadé que Louis XII. avoit trop de cœur, trop d'honneurs & trop de vertu pour faire aucune entrepriſe contre Charles, s'il en acceptoit la garde, & s'il le mettoit sous sa protection durant son bas âge. Mais l'on dit que le Roi ne devoit point par politique, pour le bien & l'avantage de son Etat, se charger du soin & de l'éducation de ce jeune Prince: & en effet la suite nous fera voir que jamais aucun Souverain n'a été plus cruel ennemi de la France que Charle-Quint, & que pour reconnoissance des bons Offices qu'il avoit reçus de

1504. Mort de Philippe Archiduc.

Louis XII. il a fait tous ses efforts pour ôter la Couronne à son successeur. On dit que Jeanne de Castille fut si sensiblement touchée de la mort de Philippe d'Autriche son mari, qu'elle en perdit l'esprit; ce qui obligea Ferdinand de partir de Naples, où il étoit allé pour en prendre possession, pour venir en Espagne gouverner les Etats de son petit-fils. Louis XII. alla visiter ce Roi dans sa galere, & Ferdinand vint aussi saluer sa Majesté T. C dans son Palais. Ces deux Souverains se donnerent des témoignages d'amitié reciproques; mais la suite des actions de Ferdinand fit voir que toutes ces marques d'estime & d'affection n'étoient pas sinceres, & qu'elles démentoient les mouvemens de son cœur. 1500.

Demõstratiõs d'amitié entre Louis XII. & Ferdinand.

Louis XII. qui n'avoit pas moins de zele pour le Saint Siege que les Rois ses predecesseurs, promit au Pape Iules II. d'envoyer une armée en Italie, pour mettre Perouse & Boulogne sous

1506. son obeïssance, villes que Pepin avoit donné l'Eglise, lorsqu'il lui fit present de la Romagne : ces villes étoient alors sous la domination de deux Seigneurs, Perousé sous celle de Jean Paul Baillon, & Boulogne sous la puissance des Bentivogles, & qui avoit été tirée de de la domination du Saint Siege l'espace de cinquante années. Charles d'amboise Sieur de Chaumont Grand Maître de France, & Lieutenant General pour le Roi dans le Milanez, eut ordre de mener ses troupes contre Boulogne ; il étoit accompagné de Gaston de Foix neveu de Louis XII. du Duc de Nemours, de Pierre de Foix Seigneur de Lautrec ; du Seigneur de la Palisse, & plusieurs autres ; mais Jean de Bentivogle qui y commandoit, le voyant approcher, se rendit à Chaumont, avec Alexandre Bentivogle son fils, & le suplia de les prendre tous deux en sa protection. Charles d'Amboise les envoya à Louis XII. qui les reçût fort obligeamment. Jean de

Le Roi envoye des troupes au Pape.

Bentivogle ne ſurvécut pas long-
temps à ſa diſgrace ; mais à l'égard 1506.
d'Alexandre, ſa Majeſté pour ſe venger de l'ingratitude du Pape qui s'étoit déclaré contre la France, lors de la revolte de Genes, le rétablit dans la Seigneurie de Boulogne ; & enfin les affaires de France ne réüſſiſſant pas en Italie, Alexandre Bentivogle qui ſe trouva alors ſans protection & ſans ſecours, fut de nouveau dépoüillé de ſes Etats.

Il ſeroit à ſouhaitter qu'en faiſant le recit des choſes les plus remarquables qui ſe ſont paſſées en ce Royaume, l'on pût ſans manquer à ſon devoir, paſſer ſous ſilence ce qui regarde les mœurs & la conduite des Papes, parce que les Catholiques doivent avoir pour les Chefs de l'Egliſe beaucoup de reſpect & de veneration : mais comme les Souverains Pontifes en ſuivant de pernicieux avis, ne ſe ſont pas toûjours contenus dans les regles étroites de la Juſtice & de l'équité, & qu'en qualité de Princes temporels

& de Souverains ils ont donné
1504. quelques fois prise sur eux & sur leur gouvernement; il y a une neneceſſité indiſpenſable de remarquer toutes les occaſions, où nos Rois ont eu ſujet de ſe plaindre de leurs conſeils. Louis XII. comme nous avons vû, avoit fait enſorte que par ſon ſecours le Pape Jules II. avoit recouvre Boulogne, & tout ce qui en dépendoit; neanmoins il n'en fut pas plûtôt en poſſeſſion, que par une ingratitude ſans exemple il décreta les François dans l'Italie, afin de faire ſoulever les peuples contre eux. Sa Sainteté excita une ſédition dans Genes, dans le deſſein d'en faire chaſſer les François. Le peuple s'étant ſouvent plaint au Comte Raveſtein Gouverneur pour ſa Majeſté dans Genes, de quelques violences que la Nobleſſe lui faiſoit, ce ſage Commandant avoit autant de fois par ſa prudence calmé l'orage, & contenté le peuple: mais les choſes dans la ſuite allerent un peu plus loin, & pour une occa-

Iules II fait ſoulever Genes contre les François.

sion assez legere. Un Gentil-homme ayant donné un soufflet à un Bourgeois qui vouloit emporter un pannier de potirons que ce Gentilhomme avoit marchandé le premier, la populace se souleva, elle courut aux armes, tua un Seigneur qui avoit beaucoup de credit dans la ville, & faisant main-basse sur tous les Gentils-hommes, elle les obligea de sortir, & de se sauver. Le Seigneur de Chaumont donna aussi-tôt avis au Roi de cette sédition, la Noblesse de sa part envoya des députez en Cour, & le peuple en dépêcha aussi de son coté, chacun exposa ses sujets de plainte: mais comme les députez de la Noblesse furent plus favorablement écoutez que ceux du peuple, & même comme sa Majesté paroissoit incliner davantage pour eux; les députez du peuple s'en retournerent si mécontens, qu'ils exciterent la populace à se faire justice des Nobles, & la sédition se ralluma avec plus de force & plus de violence qu'auparavant. 1506.

1506. Le Pape par ſes Emiſſaires entretenoit la diviſion & la revolte du peuple, qui alla juſques à cet excez, qu'il ruina tous les Châteaux des Gentilshommes qui étoient ſcituez aux environs de Genes, les pourſuivit même à plus de ſix lieuës loin de la ville; & ne ſe reſſouvenant plus de l'obligation qu'il avoit au Roi, il éleva les armes de de Maximilien à la place de celles de France, crea huit tribuns, & élut pour ſon Chef & pour ſon Duc Paul de Nouë, qui avoit été autrefois teinturier, il chaſſa la garniſon Françoiſe, afin de demeurer le maître. Louis XII. ne fut pas plûtôt informé de tous ces deſordres, qu'il réſolut d'aller à Genes avec des troupes, afin de punir les rebelles; mais ſa Majeſté renvoya devant elle Chaumont, qui étoit venu à la Cour avec une partie de ſon armée, & Jacque de Chabannes de la Paliſſe brave Capitaine Il fut le premier qui donna combat aux ſéditieux, dans le commencement duquel il reçut un ſi

fâcheux coup à la gorge, que le sang qui sortoit de la blessure coulant dans sa gorge, & l'étouffant, il fut obligé de laisser le commandement à Jean Stuart Duc d'Albanie, qui s'en acquitta si dignement & avec tant de bonheur, qu'il défit les ennemis, & les repoussa jusques dans leur ville : mais ces seditieux se trouverent aussi-tôt soûtenus d'un si grand nombre de gens, que sans Chaumont qui suivoit avec ses troupes, ils auroient pû avoir leur revanche. Le combat qui se donna fut fort rude, & fort opiniâtré. Le peuple Genois pour éviter la punition de sa revolre, fit des efforts surprenans. La Noblesse qui étoit apuyée des François, rendit le choc plus long & plus sanglant : mais enfin le parti des Gentils-hommes eut tout l'avantage. La nouvelle victoire fit avancer Lours XII. avec toute la diligence imaginable, & le lendemain matin il parut à la tête de son armée comme un Mars armé de pied en cap, dans le dessein de

1506. Mort de la Palisse, & défaite des Genois.

reduire les Genois à lui demander
1506. *miſericorde*, ce qu'ils firent; mais ſa Majeſté étoit ſi irritée contre eux, qu'elle ne les voulut pas écouter au commencement, ce qui les obligea à ſe diſpoſer à ſe défendre; ils firent une ſortie, où ils furent encore défaits. Le Roi y combattit comme un grand Capitaine & comme un brave ſoldat, il fut ſecondé de toutes ſes troupes, qui firent connoître, que ſa preſence & ſon exemple avoient tout pouvoir, & qu'ils étoient capables de donner du courage aux ames les plus timides. Les Capitaines & les autres Officiers y donnerent des marques de leur valeur. Les Suiſſes ſe ſignalerent en cette occaſion, Triſtan de Salazar Archevêque de Sens armé de toutes pieces s'y diſtingua, & combattit toûjours au côté du Roi, en diſant: *Que lorſqu'un Prince ſe trouve en danger en quelque endroit, il n'y a perſonne de quelque qualité qu'elle ſoit, qui ne ſoit obligée de l'accompag-*

Louis XII. en perſonne défait les Genois

ner, d'exposer sa vie, & de répandre son sang pour la conservation de son Souverain. Cette victoire considerable jetta de l'épouvante & de l'effroy dans Genes. Cette ville se vit alors abandonnée de sa garnison, & de ceux qui la défendoient, on n'entendoit par tout que des cris, des lamentations, & que des soûpirs des femmes & des enfans, qui crioient, *Misericorde*, & qui emploiroient la clemence de Louis XII. Les Genois lui envoyerent des députez pour traiter quelque accommodement avec sa Majesté; mais elle répondit qu'elle vouloit qu'ils se missent tous à sa discretion, sinon qu'il n'y avoit rien à esperer: ce qui obligea ces peuples de témoigner au Roi qu'ils y consentoient volontiers, dans l'esperance qu'ils avoient, que sa Majesté n'useroit pas de toute la rigueur de sa justice envers eux, & qu'elle leur feroit sentir les douceurs de sa clemence & de sa bonté. Les Genois ne furent pas trompez dans leurs esperances, car

1506.

1506. Louis XII. ne voulut pas exposer cette grande & riche ville au pillage, & parce que les Allemands qui portoient les armes pour le service de sa Majesté, esperoient profiter des dépoüilles des vaincus, elle ne voulut pas permettre qu'ils entrassent dans Genes, de peur qu'ils n'en pillassent les Bourgeois. Le Roi y fit son entrée le 28. Avril avec toute sa Gendarmerie en bel ordre, & il alla loger au Palais; il avoit une cotte d'armes fort richement ornée, sur laquelle étoit representé le Roi des abeilles environné de son essain avec cette divise : *Non utitur aculeo Rex cui paremus*; c'est-à-dire, le Souverain auquel nous obeïssons ne se sert point de son aiguillon, ni de ses forces pour faire paroître son ressentiment. Paul de Nouë qui avoit pris le titre de Duc de Genes, & qui étoit le Chef du parti des rebelles, se sauva lorsqu'il vit les affaires de ses compatriotes desesperées : neanmoins il ne put échaper à la punition qui étoit

AN. 1507. Le Roi entre triomphant dans Genes,

deuë à ſon crime, & il fut décapité dans la même ville ou il avoit eu tant de pouvoir, & douze des plus ſeditieux furent auſſi pendus, & leurs cadavre expoſez dans les places publiques, pour ſervir d'exemple, & pour intimider ceux qui voudroient exciter pareilles revoltes. Le Roi fit Raoul de Lanoy Bailly d'Amiens Gouverneur de Genes, pour recompenſe de ſes bons ſervices : c'étoit un Gentilhomme qui avoit de tres-excellentes qualitez, & qui avoit en pluſieurs occaſions donné des preuves de ſa valeur & de ſa ſageſſe. Il eut peine à accepter ce Gouvernement, dans le crainte de ne s'en point acquiter avec la ſatisfaction de Louis XII. & avec celle de tous les peuples & de la Nobleſſe du pays. La crainte de Lanoy n'étoit pas ſans fondement ; car aprés avoir inutilement tenté d'appaiſer les eſprit, irritez, & de reconcilier ſe peuple avec la Nobleſſe, il demanda ſon congé, & revint en France. Sa Majeſté tint le 1506.

Siege de Juſtice dans le Palais de
1507. Genes, où les Genois vinrent lui prêter ſerment de fidelité. Ce Souverain ſortit de Genes le jour de l'Aſcenſion pour aller à Milan, où la plûpart des Princes Italiens ſe trouverent, pour lui rendre leurs reſpects, & ſe réjoüit avec ſa Majeſté de l'heureuſe iſſuë de l'expedition de Genes. Les Venitiens diminuant un peu de leur fierté, envoyerent au Roi des Ambaſſadeurs pour lui offrir de la part de leur Republique, leurs cœurs, leurs corps & leurs vies pour la perſonne ſacrée de ſa Majeſté, & des vivres pour ſes troupes. Je ne puis oublier un feſtin que Trivulce fit aux Dames; elles étoient au nombre de douze cens, elles furent ſervies à table par vingt-huit Maîtres d'hôtel, & par douze cens valets.

Auſſi-tôt que le Pape eût été averti que l'intention de Louis XII. étoit de marcher contre Genes avec une tres-puiſſante armée, il en écrivit à l'Empereur, & lui marqua

qua que la ruine de cette Repu- 1506.
blique entraîneroit avec elle la perte de l'Italie & de l'Allemagne; que le dessein de faire la guerre aux Genois, pour les châtier d'un prétendu soulevement, n'étoit qu'un pretexte; mais que l'intention de sa Majesté, qui n'agissoit que par les conseils du Cardinal d'Amboise, étoit de subjuguer toute l'Italie, & de se rendre maître de Rome & du Pape, pour se venger de ce que ce Ministre de France n'avoit pû parvenir à la Papauté : ces plaintes firent tant d'impression sur l'esprit de l'Empereur, qu'il fit assembler une Diette generale de l'Empire à Constance, où il representa que le Pape Jules lui avoit fait connoître que l'intention de Louis XII. en levant une puissante armée, n'étoit pas seulement de se rendre maître de Genes, mais encore de s'emparer de toute l'Italie, & à l'exemple de Charlemagne, de se saisir de l'Empire, & d'assujettir les Souverains

de l'Allemagne & les Princes d'I-
1506. talie ; que Louis XII. s'étoit fait donner par force l'inveſtiture du Duché de Milan ; que ſon deſſein étoit de placer le Cardinal d'Amboiſe ſon principal Miniſtre dans la Chaire de S. Pierre.

L'Empereur damanda du ſecours aux Princes Allemans, tant pour ſauver l'Empire & l'Etat Germanique, que pour délivrer l'Egliſe d'une perſecution, dont elle paroiſſoit être menacée : & comme s'il eût été veritablement queſtion du ſalut de l'Empire, & d'empêcher la ruine de l'Egliſe, toute l'Aſſemblée promit à Maximilien un ſecours ſi conſiderable & ſi puiſſant, que l'Europe en auroit de l'étonnement. Cependant Louis XII. ne ſongeoit à rien moins qu'à s'agrandir aux dépens de l'Egliſe & de l'Empire: mais c'étoit un artifice dont Jules II. ſe ſervoit pour décrediter ce Prince, & animer toute l'Allemagne contre lui. Le Roi d'Arragon pour les interêts particu-

liers de Charles, & pour les siens, souhaitta rendre visite à Louis XII. avant que de s'embarquer de Naples en Espagne. Le rendez-vous de ces deux Souverains se fit à Savonne, ville sur le Port de Genes, & Louis XII. partit de Milan pour s'y rendre. Le Comte de Foix alla au devant de Ferdinand par mer avec un grand nombre de Noblesse de France, entre lesquels étoient le Cardinal d'Amboise, les Cardinaux de Narbonne, de Saint Severin, de Final & d'Alby, & plusieurs grands Seigneurs. Ferdinand leur témoigna que le bruit de la reputation du Roi l'avoit engagé à lui rendre ses témoignages d'estime & d'amitié fraternelle en s'en retournant en Arragon, & de se confier entierement à sa personne, sans autre seureté que sa parole. Ce Roi en approchant Louis XII. mit le genoüil à terre, ce que fit aussi sa Majesté T.C. & ensuite sa niéce la Reine d'Arragon vint pour saluer sa Majesté, & mit

1506.

Entrevuë des Rois de France & d'Arragon à Savonne.

auſſi le genoüil en terre ; mais
1506. Louis XII. la releva auſſi-tôt, en l'embraſſant, & il la baiſa. Toutes les ruës de Savonne furent richement tapiſſées pour la reception de ces deux Rois, & dans un endroit par où ils devoient paſſer il y avoit un diſtique Latin, où Savonne parle en ces termes,

Quis me felicem, quis me neget eſſe beatam ?

Ecce habeo Regum, lata Savona decus.

C'eſt-à-dire, Qui n'avoüera pas que je ſuis la ville la plus heureuſe & la plus fortunée, diſoit Savonne, puiſque j'ai l'honneur de poſſeder la gloire & l'ornement de tous les Rois ? On prétend que Louis XII. & Ferdinand dans cette entrevuë, conclurent un traité contre les Venitiens, afin d'affoiblir le pouvoir de leur Republique, comme la plus puiſ-

sante d'Italie, & celle qui s'étoit le plus ouvertement déclarée contre ces deux Monarques. Ferdinand se plaignit du Pape, & dit qu'il falloit le déposer, parce qu'il s'étoit introduit dans la Chaire de S. Pierre par des voies peu canoniques; & que comme cela ne se pouvoit faire que par l'arrêté d'un Concile, il ne tiendroit qu'à Louis XII. que le Cardinal d'Amboise n'eût satisfaction, & qu'il répondoit des suffrages des Evêques d'Espagne, & des deux Siciles en faveur: & enfin le Roi d'Arragon offrit de rendre de si bons offices au Cardinal d'Amboise, pour l'élever au Pontificat, qu'il se rendit ce Ministre entierement favorable. Chacun convient que Ferdinand hazarda beaucoup, de se jetter entre les bras de Louis XII. qu'il avoit trompé plusieurs fois; & on louë la generosité de sa Majesté T.C. de n'avoir pas arrêté Ferdinand pour recouvrer le Royaume de Naples. On croit qu'aucun 1506.

Prince de l'Europe ne se seroit
1506. interessé pour la liberté du Roi Catholique.

Quoique cet accord fût fort secret, le Pape fit éclater ses plaintes par tout, il fit publier que Ferdinand vouloit rendre son Royaume exempt du tribut & de l'hommage qu'il devoit au S. Siege, & que Louis XII. avoit promis à ce Souverain de l'aider dans cette entreprise. Sa Sainteté fit encore courir le bruit, comme elle avoit fait, que le Roi vouloit mettre le Cardinal d'Amboise dans la Chaire du Souverain Pontife, & transferer le S. Siege de Rome en Avignon.

Quoique l'Empereur n'eut pas toutes les troupes que le corps Germanique s'étoit engagé de lui fournir, il ne laissa pas de passer en Italie. Les Venitiens qui avoient interêt que ce Souverain n'avançat pas davantage, envoyerent des troupes contre lui sous la conduite d'Alviane, qui étant soûtenu du secours que les Fran-

çois envoyerent sous le commandement de Trivulce, défit les Allemands dans un combat qui se donna proche de Cadore, qu'il reprit sur eux, avec plusieurs villes que l'Empereur tenoit dans l'Istrie. Louis XII. avoit fait sçavoir aux Venitiens, qu'ils devoient borner-là leur victoire, de peur que s'ils irritoient l'Empereur, en la poursuivant avec outrance, ils n'attirassent sur leurs terres de trop puissans ennemis: mais ces peuples qui croïoient que le Roi leur avoit donné cet avis, comme étant jaloux de leur trop grande élevation, continuerent de faire la guerre aux Allemands; neanmoins la Republique fit quelque temps aprés une tréve avec ces peuples, qui mit fin à tous ses projets. Louis XII. se plaignit de ce que l'on n'avoit pas compris dans ce traité le Duc de Gueldres, & même de ce qu'il y étoit parlé de sa personne d'une maniere peu convenable à sa Majesté; & cela 1506.

Les Venitiens font un traité avec l'Empereur.

donna occasion à ce Prince de
1506. representer à la Seigneurie de Venise tous les autres sujets qu'il avoit de n'en être pas satisfait.

Le Pape Maximilien & Ferdinand qui avoient leurs raisons particulieres, animerent le Roi contre les Venitiens; & quoique Jules II. & Ferdinand craignissent l'élevation de Maximilien & de Louis XII. l'ambition de la Republique de Venise étoit venuë jusques à cet excés, qu'elle vouloit être la maîtresse de toute l'Italie, & reduire toutes les autres villes & tous les Princes sous sa domination: en sorte que le Pape & le Roi d'Arragon ne cherchoient que les moïens & les occasions d'abaisser la puissance de cette Seigneurie. Le traité fut fait à Cambray entre ces Souverains au mois de Decembre; ils partageoient entre eux les terres des Venitiens, comme s'ils les avoient déja conquises: ces Princes étoient convenus par ce traité, que l'Empereur devoit donner

Traité de Cambray.

à Louis XII. l'investiture du Duché de Milan, pour lui, & pour ses enfans mâles, & au défaut pour Madame de Claude sa fille, pour le Prince qu'elle épouseroit, à condition que le Roi payeroit à l'Empereur cent mille écus d'or. Personne n'approuva l'accord que Louis XII. avoit fait avec le Pape, Maximilien & Ferdinand, car il devoit se défier pour d'eux; & sa Majesté ne pouvoit pas ignorer la haine que Jules II. avoit conçuë contre la France: & même Poncher Evêque de Paris témoigna au Roi, qu'il ne devoit jamais rompre avec les Venitiens. En effet le Roi seul contribua à sa dépense & aux frais de cette ligue: le Pape n'employa que les foudres du Vatican, Maximilien & Ferdinad que leurs noms, & ils attendirent paisiblement le succés de cette entrepriſe, pour en tirer leur avantage. 1506.

Le Roi qui ne faisoit rien sans Conseil, le fit assembler, & mit

l'affaire en deliberation, mais
1509. comme ce Prince s'ouvrit contre les Venitiens, la plûpart des avis allerent à faire alliance avec l'Empereur, Ferdinand & le Pape, pour les perdre : il n'y eut qu'Eſtienne Poncher Evêque de Paris, qui ſuivant les mouvemens de ſon cœur, fut d'un ſentiment contraire, & dit qu'il n'y avoit rien à eſperer de ces trois Souverains, & qu'il n'y avoit point d'avantage pour Louis XII. de s'aſſocier avec eux, qui avoient toûjours été ſes ennemis, & qui ne pouvoient facilement être de ſes amis; que les Venitiens étoient les ſeuls avec qui ſa Majeſté T.C. pouvoit faire une alliance qui fût utile à ce Royaume, la ſocieté & confédération des autres ne lui pouvant être que tres-déſavantageuſe & préjudiciable. Ce traité ainſi conclu à Cambray, fut ſi ſecret que la Republique de Veniſe n'en fut avertie que par ſes effets ; & elle fut fort ſurpriſe, lorſqu'elle vit le Roi au delà

des Monts avec trente mille hommes, leur commencer la guerre; & lorsque le Pape les excommunia. 1506.

L'excommunication que le Pape lança contre les Venitiens, fut le signal de la guerre qu'il leur déclaroit; il demandoit que ces peuples rendissent les terres de l'Eglise, dont ils étoient en possession. Louis XII. leur déclara la guerre à son tour; & comme ce Prince se croyoit assez fort & assez puissant pour réduire les Venitiens, sans employer d'autres forces que les siennes, il passa le premier en Italie. Sa Majesté amena avec elle Charles de Bourbon Comte de Vendôme, & Charles de Bourbon fils du Comte de Montpensier, Louis de Bourbon Prince de la Roche-sur-yon, René Duc d'Alençon, le Duc de Longueville, Gaston de Foix Duc de Nemours, Pierre de Foix Vicomte de Lautrec, Louis de la Trimoüille, le Comte de Montmorency, les Seigneurs de

AN. 1508. Le Pape excommunie les Venitiens, & le Roi leur déclare la guerre.

1508. Grammont, de Curton, de la Paliſſe, de Coligny, Eſtoutevil-le, & pluſieurs autres Seigneurs. Chaumont dés le 15. Avril avoit paſſé la riviere d'Adda avec ſix mille hommes de pied & trois mille chevaux, & dans ſa route il ſe ſaiſit de Caſſianne, & de Caſal-Majour. Les Venitiens de leur côté ſe préparoient à ſe bien défendre; ils avoient deux mille hommes d'armes, autant de chevaux legers ou Stradiors, & 30000. hommes de pied. Le Roi ayant joint les troupes de Chaumont paſſa auſſi la riviere d'Adda, & ſa Majeſté afin d'animer ſes ſoldats à combattre vigoureuſement, & à ne pas ſonger à s'en retourner, fit rompre les ponts. Les Venitiens furent fort ſurpris de la puiſſante armée de France, & au lieu d'en venir aux mains, ils ne ſongerent qu'à lui couper le chemin des vivres, & à l'affamer; mais le Roi qui prévoyoit leur deſſein, les força de combattre proche d'Agnadel ou

Journée de Giuieraddade ou bataille d'Agnadel le 24. May

Gaieradde. Son armée étoit de vingt-mille hommes ; tant François que Suisses, & de dix mille chevaux. L'avant garde étoit commandée par le Sieur de Chaumont Gouverneur du Milanez, accompagné du Maréchal Trivulce, du Duc de Nemours, Theodore Trivulce, des Seigneurs d'Aubigny, de la Palisse, de Montoison, & du Seigneur de Châtillon sur Loin. Le Roi conduisoit le corps de bataille, suivi d'Antoine Duc de Lorraine, du Duc d'Alençon, du Seigneur de Geneve frere du Duc de Savoye, des Comtes de Vendôme, & de Nevers, du Marquis de Salusses, de Saint Severin, des Seigneurs d'Orval, Toligny, de Tours, Dars, du Sénéchal d'Auvergne, du Sieur de Bussy, du Sieur de la Châtre, du Marquis de Rothelin & de plusieurs autres. Le Duc de Longueville étoit à la tête de l'arriere-garde, ayant pour ses Lieutenans Generaux les Marquis de Mantouë & de Montferrat. 1508.

Royaume. D'un autre côté le
1509. Pape avec quatre cens hommes d'armes, quatre cens chevaux legers, huit mille hommes de pied & l'artillerie du Duc de Ferrare, ſe ſaiſit de Cervie, Salarolle, Briſiquelle, de toutes les villes du territoire de Faïence, Ruſſi, Ravenne, Imole, & toutes les villes de la Romagne. Le Marquis de Mantouë reprit Aſolle & Limale, que les Venitiens avoient priſes ſur François de Gonſague ſon biſayeul. Le Roi d'Arragon retira Brindes & Tarente. Maximilien vint en Italie à ſon tour; mais bien que Jean de la Paliſſe l'eût joint avec cinq cens lances, & Jacques Trivulce avec trois cens chevaux & quatre mille hommes de pied, ſous les ordres du Chevalier Bayard; l'Empereur neanmoins ne fit aucun progrés: on dit qu'il avoit eu deſſein d'aſſieger Veniſe, mais qu'il arriva trop tard, parce que Louis XII. & Ferdinand avoient retiré leurs armées navales. Ce Prince aſſie-

gea Padouë, qui se défendit tres-vigoureusement & tres-long-temps; il y avoit dedans une forte garnison commandée par le Comte de Petillanne, Bernardin de Montonne, Antoine de Pie, Luc Malevezze, & Jean le Grec tres experimentez Capitaines. Padouë étoit pourveuë d'une tres-forte artillerie, & d'un grand nombre de vivres & de munitions de bouche & de guerre. Toute la jeunesse Venitienne étoit venuë se renfermer dans l'enclos de Padouë, dans le dessein de la défendre, ou d'y mourir. Il y avoit six cens hommes d'armes, quinze cens chevaux legers, & quinze cens Stradiots, commandez par de tres-grands Capitaines; il y avoit douze mille hommes de pied sous les ordres de Denis Nalde, dix mille piétons Sclavons Grecs & Albanois, faisant ensemble vingt-deux mille hommes de pied & trois mille chevaux. Il ne faut pas s'étonner si cette ville ne tomba point en-

1509. Siege de Padouë

tre les mains de ſes ennemis; mais
1509. l'on dit que l'Empereur avoit cet mille hommes. Maximilien aprés avoir tenu long-temps cette Place aſſiegée, voulut donner un aſſaut general : mais comme il vit que les Allemans s'y oppoſoient, il ſe retira; & aprés que le ſiege eut duré deux mois, il manda à la Paliſſe & au Chevalier Bayard de le lever : ce qui les fâcha extrêmement; car ſi les Allemands avoient voulu ſeconder les François, ils ſe ſeroient rendus infailliblement maîtres de Padouë. Le deſir que l'Empereur avoit de profiter des ſommes conſiderables qu'il avoit reçuës de Louis XII. des Princes d'Italie, & des Florentins, lui fit quitter l'expédition de cette Place. Les François étoient leurs dupes en cette rencontre, car ils agiſſoient de bonne foi, & combattoient avec toute la vigueur imaginable, & les Allemands ne combattoient que foiblement. La Paliſſe même ayant remarqué qu'un

de leurs canoniers tiroit sur les François au lieu de tirer sur les ennemis, il le fit charger tout vif dans une bombarde, & aprés y avoir mis le feu, il l'envoya par quartiers dans Padouë, afin que les assiegez connussent la maniere dont on devoit traiter & punir les traîtres. 1509.

Il fut facile aux Venitiens, se voyant délivrez de la presence du Roi & de l'Empereur, de faire leur accord avec le Pape, qui fut fait & conclu par la mediation du Cardinal d'York Ambassadeur de Henry VIII. Roi d'Angleterre, nonobstant que Louis XII. Maximilien & Ferdinand s'y fussent opposez. Ce fut un coup de partie pour les Venitiens : car outre qu'ils avoient souffert une grande disgrace à la bataille d'Agnadel, ils avoient encore été défaits sur la riviere du Pô par Hercule Duc de Ferrare : ce Duc pressoit extrêmement les Venitiens, ce qui obligea ces peuples d'envoyer contre lui une puissante armée navale, sous le

commandement d'Ange Trevi-
1509. ſan : on dit qu'elle étoit compoſée de ſix navires, de dix-ſept galeres, & d'autres moindres vaiſſeaux ; le Sieur de Molart vint au ſecours du Duc de Ferrare, à la tête de quelques compagnies Françoiſes, & avec ces troupes il défit l'armée Venitienne, & prit la plûpart de leurs galeres : mais la querelle qui ſurvint entre les François & les Italiens, à l'occaſion du pillage, donna occaſion aux Venitiens de rétablir leur armée, qui étoit à l'ancre dans le Peleſin. Mais ils ne furent pas plus heureux dans cette ſeconde expédition, que dans la premiere : ils y perdirent quinze galeres, & il y eut deux mille hommes de leur côté tant tuez que noyez ; les François & les Ferrarois ne perdirent que quarante hommes, & on remarqua qu'Alfonſe & Hypolite de Ferrare ne voulurent point hazarder le dernier combat, qu'ils n'euſſent reçu un nouveau ſecours de

Louis XII. qui leur vint fort à propos. Le Sieur de la Hunaudaye Breton & le Comte de Ventadour Limosin se distinguerent en cette occasion. Toutes ces disgraces obligerent les Venitiens de se reconcilier alors avec le Pape, aprés avoir obtenu de sa Sainteté la levée de leur excommunication par le credit du Cardinal d'Yorx Ambassadeur de Henry VIII. Roi d'Angleterre à Rome. 1509.

Il étoit difficile que le traité que le Pape & les Venitiens avoient fait, ne fit naître de la mesintelligence entre sa Sainteté & Louis XII. parce qu'il avoit été conclu sans sa participation, & il ne falloit que cette occasion pour faire éclater leur désunion. Le Pape le fit naître : un Evêque de Provence étant mort, sa Sainteté pourvut à son Evêché sans le consentement du Roi, ce qui le mit en une telle colere, qu'il fit saisir les fruits & les revenus de tous les Beneficiaires du Milanez, qui étoient proche du Pape.

1509. La Cour de France se brouille avec la Cour de Rome.

Jules II. emploia toutes sortes de moyens pour marquer la mauvaise intention qu'il avoit contre Louis XII. Il sollicita les Suisses de ne point renouveller alliance avec ce Prince; il exhorta le Cardinal d'York de s'employer pour exciter le Roi d'Angleterre à se venger contre ce Royaume de quelques injures que sa Sainteté prétendoit qu'il avoit faites autrefois à l'Angleterre: mais tous les efforts du Pape furent inutiles, & produisirent aucun effet; car Louis XII. fit un nouveau traité de paix avec Henry VIII. qui ne dura pas neanmoins longtemps; & sa Majesté sçut par sa prudence accorder les differens qui étoient entre l'Empereur & Ferdinand Roi d'Arragon, qui s'en étoient rapportez à son jugement & à celui des Princes de France. Sa Majesté contenta ces deux Souverains, de maniere que depuis ce temps-là ils furent toûjours fort unis. Elle décida que si Ferdinand n'avoit point d'enfans

mâles de sa femme Germaine, il retiendroit le gouvernement jusques à ce que Charles petit-fils de Maximilien & de lui, & leur heritier eût atteint l'âge de vingt-cinq ans, & que Charles tant que sa mere vivroit, à qui appartenoit le Royaume, ne porteroit point le nom de Roi, & que tous les ans Ferdinand payeroit à Maximilien & à Charles une certaine somme. L'on connut par cette genereuse action que Louis XII. ne songeoit qu'à acquerir de la gloire & de la reputation, car il étoit de la politique & de l'interêt de son Etat, que Maximilien & Ferdinad fussent continuellement désunis, puisque dans la suite nous verrons que leur union sera tres-préjudiciable à la France. On prétend que ce fut le Cardinal d'Amboise qui se fit un honneur, comme Ministre d'un grand Roi, de terminer les contestations qui étoient entre ces deux Princes, & qu'il ne prévit pas la suite desavantageuse

1509.

Louis XII. met d'accord Maximilié & Ferdinand.

& nuisible que cet accommode-
1509. ment causeroit à sa partie.

Louis XII. qui vouloit connoî-
AN. tre si les Princes, avec qui il avoit
1510. fait une ligue, étoient en état & en resolution de continuer la guerre contre les Venitiens, les fit sommer de satisfaire à ce traité. Jules II. qui avoit fait son accord avec eux, n'avoit garde d'executer le traité fait à Cambray, au contraire il fit une querelle avec le Duc de Ferrare, qui étoit allié avec la France. Ferdinand n'envoya que trois cens lances, & l'Empereur ne vint point en Italie. Cette conjoncture donna occasion au Roi, de faire l'accommodement du Pape avec le Duc de Ferrare, mais il n'eut point d'execution. Le Seigneur de Chaumont vint au secours de ce Duc avec quinze cens lances & dix mille hommes de pied : le Duc de Ferrare y ajoûta deux cens hommes d'armes, cinq cens chevaux legers & deux mille fantassins ; & avec toutes ces

troupes il reprit Poleſine, Montagnane, & Eſte; & enſuite le Prince d'Auliat Lieutenant de Maximilien, pour faire connoître que l'Empereur ſon maître executoit le traité, ſortit de Verone avec trois cens lances Françoiſes, deux cens hommes & trois mille Lanſquenets, ſe joignit avec le Seigneur de Chaumont, & ils marcherent contre Vincence, dont ils ſe rendirent maîtres. Aprés cette conquête, ces Generaux tournerent leurs armes contre Lignagne, que la riviere de l'Addice diviſé en deux parties, dont la moindre s'appelle Porto, qui ne reſiſta pas long-temps: cette reduction donna aux François la facilité de battre la ville des deux côtez de la riviere; le ſieur de Chaumont auſſi-tôt envoya le viere d'Adda, & ſa Majeſté afin d'animer ſes ſoldats à combattre vigoureuſement, & à ne pas ſonger à s'en retourner, fit rompre les ponts. Les Venitiens furent fort

1510.

Expedition du Sieur de Chaumont contre les Venitiens.

1510. Capitaine Molarc avec quatre mille hommes & six pieces d'artilleries, qui aprés avoir forcé le bastion, se rendit bientôt maître de la Place & du Château. La garnison Venitienne en sortit le bâton blanc à la main. Monselice restoit encore, mais elle tomba comme les autres villes sous la domination des François. On dit que les Allemands firent dans cette Place plusieurs desordres, & que peu de personnes éviterent de perir par les armes ou par le feu.

Mort de Cardinal d'Amboise.

La mort du Cardinal d'Amboise qui arriva en ce temps-là, fut une occasion de déplaisir tres-sensible au Roi, car il avoit une grande confiance en sa personne, & sa Majesté trouva peu de gens dans son Royaume d'une aussi grande experience & capacité dans les affaires, & d'une aussi rare vertu & singuliere probité, qu'étoit ce Cardinal. Il eut l'avantage

vantage d'être des amis de Louis XII. lorſqu'il n'étoit que Duc d'Orleans, & il donna tous ſes ſoins pour procurer la liberté à ce Prince, ce qui réüſſit ; il fut fait Archevêque de Roüen en 1492. & Cardinal en 1498. 1510.

L'alliance entre la France & la Republique des Suiſſes finiſſoit ; mais comme ces peuples ne la vouloient point renouveller, qu'en augmentant conſiderablement la penſion de ſoixante mille livres, qui leur avoit été accordée par Louis XII. Le Roi ſe contenta de la faire ſeulement avec les ligues Griſonnes, dont ſa Majeſté fut blâmée par les fins politiques ; & l'on s'apperçut bien à ce pas de Clerc, que Georges d'Amboiſe ne préſidoit plus dans ſon Conſeil, & qu'il étoit mort. La rupture de la France avec les Suiſſes fut cauſe qu'ils s'allierent avec le Pape, & enſuite avec l'Empereur.

La France rõpt ſon alliance avec les Suiſſes.

& avec Ferdinand pour ſe ven-
1510. ger des François. Le Souverain Pontife pour tâcher de détacher Ferdinand de la ligue qu'il avoit faite avec Louis XII. l'inveſtit du Royaume de Naples, à condition ſeulement qu'il lui donneroit pour redevance une haquenée blanche ſeulement tous les ans, ſans être obligé de payer les quarante mille ducats que les Rois de Naples ſes prédeceſſeurs avoient coûtume de donner au Saint Siege; & ſa Sainteté excita les Suiſſes à attaquer le Milanez, & les bannis de Genes à s'emparer de leur ville. A l'égard de l'entrepriſe ſur Genes, elle devint inutile; les Suiſſes entrerent dans le Duché de Milan au nombre de ſix mille, auſquels quatre mille encore ſe joignirent: mais la diligence & la valeur du Sieur de Chaumont General des troupes de France en Italie, rompit les meſures des Suiſſes, de ma-

niere qu'ils se débanderent. —
Quoique l'entreprise sur Genes 1510.
deût empêcher le Pape de songer à en former d'autres, puisqu'elle n'avoit eu aucun succez : neanmoins il engagea les Venitiens à faire la guerre au Duc de Ferrare ; ils y avoient envoyé deux flottes, qui ne firent aucun progrés considerable. Le Marquis de Mantouë General des troupes Ecclesiastiques, s'empara de Modene, que le Sieur de Chaumont ne pût assez-tôt secourir.

Louis XII. étoit pressé par son Conseil de passer en Italie, afin de dissiper & de détruire par sa presence les puissans efforts de leurs ennemis ; mais le Roi voulut avant que d'entreprendre cette expédition faire assembler un Concile de l'Eglise Gallicanne, qui fut tenu à Tours, afin que cette assemblée autorisât ses armes contre le Pape. L'Evêque de S. Malo y fit voir que c'étoit sa Sain-

Concile tenu à Tours

1510. teté qui s'étoit déclarée la premiere contre le Roi, en excitant les Venitiens, les Suiſſes, l'Empereur, Ferdinand, Genes & toute l'Italie contre ſa Majeſté : ce Prelat repreſenta que ce Prince étant à Lion, avoit envoyé vers Jules II. Albert Pie Comte de Carpy, avec pouvoir de lui offrir le ſecours de France, leſquelles offres ſa Sainteté avoit refuſées, quoiqu'elles lui fuſſent avantageuſes : & comme Louis XII. voulut prévenir les mauvais deſſeins de Jules II. ſon excommunication & l'interdit de ſon Royaume, ſa Majeſté fit agiter dans ce Concile National quelques queſtions importantes, concernant les Papes : l'on y arrêta que le Souverain Pontife, quand il n'eſt queſtion ni de Religion, ni des terres de l'Egliſe, ne pouvoit par déclarer la guerre aux Princes temporels ; qu'il leur étoit permis en ce cas-là de ſe défendre, parce que le

Déciſiõ du Concile de Tours.

Pape n'étoit plus regardé comme Souverain Pontife & Vicaire de JESUS-CHRIST, mais comme Prince temporel. L'on décida encore qu'il étoit permis à un Prince de se soustraire de l'obeïssance du S. Siege, lorsqu'il étoit obligé de conserver & de défendre ses droits temporels & ses Etats, & principalement lorsque le Pape oubliant les services considerables que le S. Siege avoit reçus de ce Prince, suscitoit les Etats & les Souverains ses voisins à lui faire la guerre. On arrêta encore que l'on devoit se tenir en France à la Pragmatique Sanction, & à ce qui avoit été ordonné par les Conciles de Constance & de Bâle; & enfin l'on conclut que les excommunications que les Papes prononçoient à main armée contre un Prince & contre ses alliez, étoient nulles, & non valables. L'Empereur envoya un Ambassadeur au Roi, 1510.

1510. pour le suplier de surseoir l'execution du dessein qu'il avoit, de lever des troupes, pour soûtenir & défendre le Duc de Ferrare. Cet Envoyé témoigna à sa Majesté que Maximilien son maître se faisoit fort que Jules II. se désisteroit de son entrepriſe contre ce Prince, sinon qu'il obligeroit sa Sainteté à convoquer un Concile universel suivant les decrets & arrêtez du Concile de Bâle. Louis XII. écouta favorablement ces propositions : mais en attendant leur issuë, il défendit que l'on portât de l'argent à Rome. Cinq Cardinaux voyant les desordres qui étoient dans la Cour de Rome, s'en retirerent, & vinrent à Milan. Jules II. bien loin de quitter le dessein qu'il avoit formé de faire la guerre au Duc de Ferrare, s'avança à Boulogne pour assieger Ferrare, ce qui obligea ce Duc d'implorer de nouveau le secours de Louis XII.

Le Pape continuë la guerre contre le Duc de Ferrare.

qui lui envoya des troupes. Le Sieur de Chaumont qui les commandoit, auroit eu l'avantage entier sur l'armée du Pape, s'il n'avoit pas voulu ajouter foi à quelques propositions de paix, dont on l'amusa, & il perdit l'occasion de défaire ses ennemis, ce qui diminua beaucoup sa reputation, & donna quelque atteinte à la gloire du Roi. Jules II. tourna ensuite ses armes contre la Mirandole ou la Mirande, & voyant que ce Siege n'avoit point le succés qu'il se promettoit, il y vint lui-même armé comme un homme de guerre : cette action scandalisa les Cardinaux ses freres, & toute l'Europe Chrétienne. Il y avoit lieu en effet de s'étonner, en voyant le Chef de l'Eglise, le Vicaire de JESUS-CHRIST, dont les maximes ne doivent être remplies que de douceur & de charité, à la tête des troupes Ottomanes, attaquer un Prince Chré-

AN. 1511.

tien, & une ville Catholique.

1511. Mirandole fut prise, ce qui fit mourir le Sieur de Chaumont de regret. La mirande est une ville d'Italie, défenduë d'une citadelle & d'un château qu'on appelle Rocca, avec des bastions Royaux. Les troupes Ecclesiastiques assiegerent ensuite la Bastide; mais elles n'eurent pas le même succés qu'au siége de la Mirandole, car elles furent défaites dans un combat que les François, secondez de quelques troupes, donnerent sous les ordres de Jacques Trivulce Maréchal de France, en attendant que le Roi y envoiât son neveu Gaston de Foix Prince âgé seulement de vingt-ans. Le Pape y perdit plus de trois mille hommes, outre son artillerie & tout le bagage. Le Chevalier Bayart donna en cette occasion des preuves de son courage. Trivulce se rendit maître ensuite de la ville de Concorde, & Château-

Journée de la Bastide.

franc fut pris par composition : ces deux Places étant conquises, ce General marcha droit à Boulogne, où étoit le Pape, ce qui surprit tellement sa Sainteté, qu'elle en sortit pour aller à Ravenne, & y laissa Francisco Alidosi son favori Cardinal de Pavie, & François Marie Duc d'Urbin son neveu pour la défendre. Les Boulonnois qui portoient impatiemment la domination du Pape, se revolterent contre ses soldats, & aprés les avoir chassez, ils se rendirent à Trivulce, ce qui donna beaucoup de chagrin à Jules II. & principalement quand il apprit que les Boulonnois avoient traîné par les ruës sa statuë : mais sa Sainteté pensa mourir de déplaisir, quand elle apprit que le Duc d Urbin avoit poignarde le Cardinal de Pavie presque à sa veuë dans Ravenne, à cause de quelque haine secrette qui étoit entr'eux. L'Evêque de Curs Ambassadeur de l'Empereur qui 1511.

1511. Ambaſſade de l'Evêque de Curs en France & à Rome.

avoit paſſé en France, alla en Italie pour conferer avec le Pape, & pour l'engager d'executer la parole qu'il avoit donné à Louis XII. mais voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir de ſa Sainteté, il s'en retourna. On dit que le Pape fit tout ce qu'il put pour gagner cet Ambaſſadeur ; mais que l'éclat de la pourpre ne le tenta point aſſez pour faire quelque choſe contre ſon devoir, qu'il s'acquitta de ſa commiſſion en galand homme. La reduction de Boulogne ſous la domination de France, la diſſipation des troupes Eccleſiaſtiques, & l'aſſaſſinat commis en la perſonne de ſon mignon le Cardinal de Pavie, étoient pour Jules II. des occaſions d'un extrême déplaiſir ; mais il penſa perdre l'eſprit, quand arrivant dans Rome il trouva la convocation d'un Concile General indiqué à Piſe. affiché dans tous les carrefours. Cette convocation de Concile

fit un tres-grand bruit dans toute la Chrétienté, parce qu'elle avoit été faite ſans le conſentement du Pape. Les Cardinaux qui étoient dans le parti contraire à Jules II. ſoûtenoient que dans les quatre premiers Conciles aſſemblez, le droit de les convoquer venoit des Empereurs, & non pas des Papes ; & que comme l'Empereur & le Roi de France étoient aux droits des anciens Empereurs, & les repreſentoient ; ils avoient pouvoir de convoquer le Concile de leur propre autorité, ſans la participation des Papes : mais même que quand ce droit appartiendroit à Jules II. il l'avoit perdu, parce qu'il troubloit le repos & la tranquillité de l'Egliſe, & que par ſes actions & ſa mauvaiſe conduite il s'en étoit rendu indigne : Que le Concile de Conſtance avoit ordonné, que pour remedier aux abus de l'Égliſe, & pour contenir les Eccleſiaſtiques dans leur

1511.

Diſcours ſur la neceſſité des Concils generaux.

devoir, il seroit convoqué un
1511. Concile General de dix ans. L'on soûtenoit deplus que le Pape avoit contrevenu à un accord & concordat fait avec Pie II. son predecesseur, qui portoit qu'aucun Souverain Pontife ne pourroit déclarer la guerre à un Prince qui ne relevoit point du S. Siege, que par l'avis de vingt Cardinaux, & que celui qui seroit élevé à la Chaire de Saint Pierre deux ans aprés sa promotion au Pontificat, seroit tenu de convoquer un Concile universel. En effet seroit-il juste que l'on attendît de la volonté d'un Pape la convocation d'un Concile œcumenique, lorsque sa conscience & l'irregularité de sa conduite lui en font craindre les reproches & la censure ? Ce Concile fut convoqué à Pise, ensuite transferé à Milan ; & enfin à Lion. Le Pape irrité revoqua ce Concile, & en convoqua un autre à Latran, & pour le rendre plus authen-

Concile convoqué à Pise à ensuite à Milan enfin à Lion.

tique, il créa huit Cardinaux d'une naissance illustre, & d'un rare merite, afin de balancer l'autorité du Concile de Lion. & de fortifier dans le Consistoire le parti de sa Sainteté, dont ils étoient les creatures. Celui de Latran paroissoit avoir quelque autorité, depuis que l'Empereur l'eut reconnu pour legitime. Jules II. fut attaqué d'une violente maladie en ce tems-là, qui lui faisant faire de serieux retours sur ses actions, lui fit former de bons dessein de changer de vie : mais aussi-tôt qu'il commença à recouvrer sa santé, il reprit ses premiers sentimens qui étoient remplis de vengeance ; car il fit une ligue avec les Venitiens & Ferdinand contre Louis XII. Quelque temps apres les Florentins rompirent l'alliance qu'ils avoient avec lui : & enfin l'empereur & le Roi d'Angleterre dans la suite se rangerent du côté du Pape ; enforte que l'on pourroit dire que

1511.

1511. Ligue contre Louis XII. nommée ligue. Sainte.

presque toute l'Europe Chrétienne s'étoit unie contre ce Royaume. Mais le Roi pour marquer qu'il ne craignoit pas les effets de cette ligue, fit battre une monnoye, sur le revers de laquelle il fit graver ces paroles : *Perdam Babylonis nomen* ; c'eſt-à-dire, Je perdrai le nom de Babylone, ou bien j'anéantirai cette ligue qui me veut faire la guerre. Louis XII. pour faire connoître à toute l'Europe l'injuſtice de cette ligue, la juſtice de ſes armes, & la rectitude de ſes intentions, voulut que la guerre qu'il feroit à Jules II. & aux Princes liguez, s'entreprit au nom du Concile aſſemblé, & conſentit que le Cardinal Sanſeverin receut comme en ſequeſtre & en dépôt, toutes les conquêtes que ſa Majeſté T.C. pouroit faire ſur ſes ennemis Je ne puis paſſer ſous ſilence un diſcours hardy & ſcandaleux que Gilles de Viterbe Ge-

neral des Auguſtins prononça par l'ordre du Pape à l'ouverture du Concile de Latran. Il éleva l'autorité & le pouvoir que les Conciles Generaux avoient, non ſeulement pour ce qui regardoit la diſcipline de l'Egliſe, la reformation des mœurs des Eccleſiaſtiques; & la déciſion ſur les Myſteres de nôtre Religion, dont la verité étoit combattuë; mais encore en ce qui concernoit les reſpects & les ſoûmiſſions que les Souverains doivent rendre au S. Siege: il dit que par un Concile Gregoire X. avoit puni Jean d'Eſpagne, Alfonſe de Portugal, & Rodolphe éleu Empereur; que Martin IV. par un autre Concile s'étoit vengé de Pierre d'Arragon, & que par ce même moyen Alexandre VI. avoit déposé Ladiſlas; que par cette voie Innocent II. triompha de ſes ennemis, qu'Alexandre III. ſurmonta Victor & ſes partiſans, qu'Innocent 1511.

—— démit Othon de l'Empire, &
1511. que par le ſecours des Conciles Martin V. diſſipa le nombre des tyrans ; que le Concile n'étoit autre choſe que la crainte des méchans, l'eſperance des bons, la reformation des erreurs, la correction des mœurs & le rétabliſſement de la diſcipline Eccleſiaſtique ; que par le ſecours des Conciles la tromperie des demons & leur violence étoient vaines, les paſſions des hommes étouffées, & la raiſon rétablie ſur le Trône ; & en un mot que dans ces aſſemblées Dieu revenoit avec les mortels ; que la Toute-puiſſance Divine éclatteroit en ce Concile de Latran, & donneroit la force au Pape de devenir maître de ſes ennemis, & de les ranger à leur devoir.

La premiere expédition que firent les Suiſſes, fut dans le Milanez qu'ils attequerent, mais ils s'en retournerent aprés y avoir

fait quelques dégats. A l'égard de la ligue elle assiegea Boulogne qui fut secouruë par Gaston de Foix âgé de 22. ans; ensorte que les ennemis ne purent s'en emparer. Ce jeune General marcha victorieux droit à Bresse, qu'il força; dans sa route il défit Paul Baillon qui commandoit quelques troupes Venitiennes, & ensuite il se mit en état de se rendre maître du Château que les ennemis tenoient assiegé; il y entra par la ville, dont il s'étoit déja rendu maître, il força les lignes & les retranchemens des Venitiens, & fit un carnage de plus de huit mille hommes: le Chevalier Bayart entra dans la Place le premier, & y fut blessé d'un coup de pique dans la cuisse. Un Capitaine y entra le second, qui vengea la blessure du Chevalier Bayart, le Marquis d'Alegre s'y distingua, & du côté des ennemis le Comte Louis Avogare fut tué dans l'as-

1511.

Prise de Bresse par Gaston de Foix.

saut que l'on donna, & An-
1511. dré Gitti Proviseur de la Republique de Venise y fut fait prisonnier.

Journée de Ravenne.

Louis XII. qui craignoit que les troupes des Suisses ne se joignissent à celles des Princes liguez, ordonna à Gaston de leur livrer combat, & afin de les y engager, il assiegea Ravenne à leur veuë, ce qui les obligea de se presenter pour empêcher que cette Place ne fût prise. Gaston gagna la bataille, mais il y perdit la vie, en poursuivant avec trop d'ardeur un gros de douze cens Espagnols qui se retiroient. Quelque avantage que les François eussent remporté en cette occasion, ils y souffrirent une disgrace tres-considerable par la perte qu'ils firent de Gaston de Foix, qui étoit un des grands Capitaines de son temps. Son corps fut porté à Milan avec pompe & magnificence, & comme en triomphe. Les prison-

Gaston de Foix tué.

niers que les François avoient faits le précedoient tête nuë ; on porta en cette ceremonie funebre les enseignes & les drapeaux que l'on avoit gagnez, les pointes en bas, & on mit sur le cercueil de Gaston l'épée qu'il avoit ôtée au Viceroy de Naples, qu'il avoit receuë du Pape, pour chasser les François d'Italie. Lautrec y reçut aussi vingt blessures, dont il ne fut gueri qu'aprés un tres long-temps, & comme par miracle. Ce combat dura depuis huit heures du matin jusques à quatre heures du soir. Les ennemis y perdirent dix mille hommes, entre lesquels étoient Benoist Scaliger & Titre son fils. Les François ne perdirent que quatre mille hommes. Il y eut plusieurs prisonniers des ennemis, parmi lesquels on comptoit le Legat du Concile de Latran Jean de Medicis, qui fut mis entre les mains du Cardinal Sanseverin Legat du 1511.

1511. Concile de Pise, & ensuite délivré par Bercana Gentil-homme de Pavie, Jean Antoine des Ursins, Ferdinand Davalo qui donna ensuite tant d'affaires aux François, Pierre de Navarre, Fabrice Colonne, & Jean d'Avellines, le Marquis de Pesquaire, & Jean de Cardonne. Cette victoire fut suivie de la prise de Ravenne, qui fut emportée d'assaut. La mort de Gaston de Foix toucha si sensiblement le Roi, qu'il s'écria : *Plût à Dieu que je fusse chassé d'Italie, & que mon neveu de Foix vécut, & les autres Seigneurs de mon Royaume fussent encore envie ; je souhaite de semblables victoires à mes ennemis. Si nous vainquons encore un coup de cette maniere, nous sommes vaincus.*

Prise de Ravenne.

La prédiction de ce Prince n'étoit que trop veritable, car la mort de ce Chef affoiblit les forces & les courage des Fran-

çois. Du côté de ces peuples il y eut plusieurs personnes de remarque tuez, du nombre desquels étoient le General Yves, le Marquis d'Alegre, le Marquis de Viveros son fils, Maugiron, Romanet de Sainte More, Jacques des Emps Colonel des Lansquenets, le Capitaine Molart, le Baron de Grammont, François de Daillon du Lude, & plusieurs autres, en sorte qu'en tout l'on croit que les François perdirent six mille hommes : le lendemain de la bataille le Marquis de Palisse, qui avoit succedé à Gaston de Foix General de l'armée du Roi, força Ravenne, prit Citadelle, Imole, Cesse & Rimini, & se rendit maître de toute la Romagne. On remarque que bien que la Palisse fit tous ses efforts pour empêcher que ses soldats ne pillassent Ravenne, ils ne laisserent pas d'y commettre toutes sortes de desordres ; mais

1511.

—— que les ennemis ſe vengerent
1511. enſuite cruellement contre les François : car lorſqu'ils furent chaſſez d'Italie, & qu'ils ſe rendirent maîtres du Château, à condition que les François ſortiroient vies ſauves ; au préjudice de cette capitulation, ils prirent quatre de leurs principaux Officiers, qu'ils mirent tous vifs dans la terre juſques au col, & les laiſſerent perir miſerablement.

Le Pape qui étoit le premier mobile & l'ame de la guerre, fut fort ſurpris de la défaite des Princes liguez à la bataille de Ravenne, & il fut ſi ſollicité par les Cardinaux, qui deſeſperoient même du ſalut de Rome, qu'il fut preſque diſpoſé à écouter des propoſitions de paix qui lui étoient faites au nom de Louis XII. par les Cardinaux de Nantes & de Strigonie : mais l'avis que le Cardinal de Medicis lui donna du mauvais état de l'armée de Fran-

ce, de la mesintelligence qui étoit entre le Cardinal de Sanseverin & le Seigneur de la Palisse, & de la dispute qui étoit survenuë entre ces deux Chefs, à l'occasion du commandement des troupes, & que les Lansquenets nous devoient abandonner, releva le courage & les esperances de Jules II. & empêcha qu'il ne conclût aucun accord avec la France. Ces avis n'étoient que trop certains; & l'on vit en un moment les affaires des François changer de face, & se ruiner entierement. Ces peuples se retirerent dans le Milanez, où ils se virent abandonnez par les Lansquenets, ce qui les rendit beaucoup plus foibles que leurs ennemis. On leur enleva le Cardinal de Medicis, qu'ils tenoient prisonnier. Parme & Plaisance se donnerent au Pape, Genes se revolta, & Jean Fregose, qui avoit été auteur de ce soulevement, fut crée Duc de la

1511.

Le Pape refuse les propositiõs de paix faites par Louis XII.

Seigneurie de Genes. Les Suiſſes
1511. ſe ſaiſirent de la Valtoline & de Chiavenne, & entrerent dans le Milanez, où ils firent des dégats fort conſiderables ; ils en chaſſerent la Paliſſe, qui n'avoit que quatre mille hommes, & par le ſecours de ces peuples Maximilien Sforce, l'un des fils de Ludovic, fut rétabli dans la Principauté de Milan, & les Medicis rentrerent dans Florence, d'où ils avoient été chaſſez ſous le Regne de Charles VIII. Certains bannis de Bergame y étant rentrez, la firent revolter contre les François. La Paliſſe étant trop foible pour empêcher le paſſage du fleuve d'Adde aux ennemis, ſe jetta dans Pavie, mais il n'avoit pas aſſez de troupes pour leur reſiſter, ni pour empêcher la ruine des affaires de France en Italie. Jacques Trivulce, le General de la Normandie, Galeas Vicomte, & pluſieurs autres Braves Seigneurs

&

& principaux Officiers François se sauverent en Piémont, 1511.
& abandonnerent le Duché de Milan à leurs ennemis. Les Bentivoles sortirent de Boulogne, & le Duc d'Urbin s'en empara au nom du Pape. Le Roi d'Angleterre pour profiter de la disgraee des François, envoya déclarer la guerre au Roi, & l'Empereur qui avoit tant de fois protesté à sa Majesté T. C. qu'il ne se separeroit jamais de ses interêts, les abandonna pour se joindre avec le Pape.

Cependant le Concile qui se tenoit à Lion, priva Jule, II. de son autorité, tant spirituelle que temporelle, avec défenses aux Chrétiens de le reconnoître davantage pour Pape, & de lui obeïr en cette qualité. Jules II. de son côté faisoit tenir un Concile à Latran, composé de gens à sa devotion, qui proceda extraordinairement contre tous ceux

Actes du Cõcile de Lion, & actes du Concile de Latran.

qui composoient celui de Lion :
1511. ce Pape les excommunia tous, & leurs Partisans, il mit le Royaume de France en interdit, & fit publier un Monitoire contre Louis XII. le menaçant d'excommunication, s'il ne faisoit casser l'assemblée des Prelats à Lion, & s'il ne donnoit la liberté au Cardinal de Medicis, qui ne s'étoit pas alors encore sauvé. Comme les Peres du Concile de Lion ne voulurent point permettre que ce Monitoire fût publié, Jules II. donna un decret contre le Clergé de France, contre tous les François, & contre le Roi même, & il les cita tous à Rome, pour comparoître devant son Tribunal; mais les Evêques de ce Royaume ne voulurent point déferer à cet interdit, ni à cette citation. La colere du Pape étoit si grande, qu'il ne donnoit que trois jours à ceux qui étoient dans le parti de la Fran-

Jules II fulmine contre le Roi & son Royaume.

ce, pour en sortir, aprés lesquels ils étoient maudits excommuniez, anéantis, & donnez à tous les diables : ce sont les paroles rapportées par Sponde, qui tout attaché qu'il fût par sa qualité d'Evêque au S. Siege, & qui dans tous ses ouvrages en parle avec tout le respect imaginable, ne peut, s'empêcher de s'écrier : *Voilà où l'ardeur de la colere pousſa le pere des Chrétiens contre le fils aîné de l'Egliſe* ; & bien que l'on ne doive rien diminuer de l'autorité d'un tel pere, *ne ſera-il pas permis de ſe plaindre de cette forme de jugement extraordinaire* ? Quoique les excommunications lancées contre les Souverains ſans raiſon & ſans ſujet, ne doivent produire aucun effet, ni faire aucune impreſſion, celles-cy ne laiſſerent pas de ſervir de pretexte à Ferdinand, pour s'emparer de la Navarre ; & comme les affaires de la France 1511.

1511. étoient fort embaraſſées, à cauſe de tous ces Princes liguez, ce Souverain tourna tout d'un coup ſes armes contre Jean d'Albret II. Roi de Navarre, & le chaſſa de ſes Etats. Louis XII. qui n'ignoroit pas que la principale cauſe de la guerre de Ferdinand contre Jean d'Albret, étoit l'union & l'alliance qu'il avoit faite avec la France, lui envoya vingt-cinq mille hommes ſous la conduite du Duc de Longueville & du Duc de Bourbon; & enſuite comme ſa Majeſté connut que ces deux Chefs ne pouvoient s'accorder ſur le commandement, elle y envoya François Duc de Valois ſon gendre; mais ce ſecours ne fut pas fort utile à Jean d'Albret, car les François aprés avoir fait quelque effort ſur Pampelune, où commandoit l'Alcado de la Douzellas, furent obligez de ſe retirer à l'arrivée du Duc de Nogara, qui vint avec dix mille hom-

Ferdinand s'empare de la Navarre ſur Jean d'Albret II.

François I. envoyé en Navarre ſans effet.

mes, pour ſecourir la Place. Le Duc de valois preſenta la ba- 1512.
bataille à ce General Eſpagnol, laquelle il refuſa, alleguant qu'il n'étoit venu que dans le deſſein de douner ſecours à Pampelune, & non pas pour combatre, ce qui obligea les François, ſuivant le conſeil de la Paliſſe, de ſe retirer à Bayonne, manque de vivres & de munitions. Chacun blâma l'uſurpation que Ferdinand fit de la Navarre, & les Bulles du Pape qui excommunioient Jean d'Albret I I. comme allié à la France, & auteur de l'aſſemblée du Concile de Lion, ne donnoient aucun droit à Ferdinand, de s'emparer de ſes Etats. Jean d'Albret n'avoit point offenſé ce Prince; & bien loin d'avoir pris les armes contre lui, au contraire il lui offrit le paſſage dans ſon Royaume. On prétend même que la Bulle du Pape allegué par Ferdinand, ui excommunioit Jean d'Al-

bret, & qui mettoit ſon Ro-
1511. yaume en interdit, ne ſe trouve point ; & quand elle ſe trouveroit, les Eſpagnols mêmes avoïent qu'elle ne fut publiée qu'au mois de Juillet, & l'invaſion ſur la Navarre étoit faite dés le commencement de Juin ; & ainſi cette Bulle ne pouvant avoir d'effet retroactif, ne donnoit aucun droit à Ferdinand : mais enfin les Rois ne tenant leur Couronne que de la main de Dieu, les Papes ne les en peuvent priver pour quelque cauſe que ce puiſſe être. Pour marquer en effet que la Navarre n'appartenoit point legitimement à Ferdinand, c'eſt que Charles-Quint, en ſe démettant de ſon Empire, ordonna à Philippe II. ſon fils & ſon ſucceſſeur, de reſtituer ce Royaume aux heritiers de Jean d'Albret, ou de l'acquerir par des voyes legitimes ; & ce Roi d'Eſpagne en mourant, recom-

manda à Philippe III. son successeur de restituer la Navarre. 1511.

Louis XII. connoissant qu'il n'y avoit point d'esperance de se reconcilier avec Jules II. & avec les Suisses, fit alliance avec les Venitiens, qui étoient mal satisfaits de l'Empereur. La Reine auroit bien voulu qu'on eût fait alliance avec lui, parce qu'elle avoit dessein de marier sa seconde fille avec ce Souverain. Enfin Dieu permit que le Pape, qui avoit été si contraire aux interêts de la France, & qui avoit allumé une si puissante guerre dans l'Europe, sortît de ce monde le 13. Février, & il ne put faire encore éclater sa colere & sa vengeance contre Louis XII. en faisant publier un decret au nom du Concile tenu à Latran, qui transferoit aux Rois d'Angleterre le Titre de Roi Tres-Chrétien, qui avoit toûjours appartenu au Rois de France. On

Mort du Pape Jules II.

AN. 1513.

1511. prétend que les remors de la conſcience de ce Pape, l'agiterent de telle maniere, & troublerent ſi puiſſamment ſon ame, que pénetré de douleur du ſouvenir de tous les maux qu'il avoit faits durant ſa vie, il repeta ſouvent avant ſa mort : *Plût à Dieu que je n'euſſe jamais été Pape, ou que j'euſſe employé les armes des Chrétiens contre les Infideles, & non pas contre eux-mêmes.* Le Cardinal de Medicis âgé de trente-ſept ans ſeulement, ſucceda à Jules II. ſous le Titre de Leon X. Ce nouveau Pape n'étoit pas mieux intentionné pour la France, qu'avoit été ſon predeceſſeur ; mais il étoit plus diſſimulé, & cachoit mieux que lui ce qui ſe paſſoit dans ſon cœur ; car on dit que ſecrettement il avoit envoyé au Roi d'Angleterre, pour l'engager dans la ligue qu'il avoit faite avec Ferdinand contre la France, un an avant

Jean de Medicis ſucceda à Jules II.

la mort de Jules II. & que sa Sainteté avoit même fait tenir d'el'argent aux Suisses, pour défendre le Milanez, si Louis XII. prétendoit l'attaquer: ce Prince envoya des Ambassadeurs à Leon X. pour lui faire compliment sur son exaltation au Pontificat. 1511.

La paix que les Venitiens avoient faite avec les François le 23. Mars, & le secours qu'ils s'étoient obligez de leur fournir, pour reconquerir le Duché de Milan, engagerent le Roi d'envoyer en Italie des troupes sous les ordres de Louis de la Trimoüille & de Jean Jacques Trivulce. Leur premiere expédition fut le siege de Novarre, que les Suisses gardoient pour le nouveau Duc Sforce: mais les François y furent tres-malheureux, car aprés avoir été défaits, en allant au devant d'un secours qui venoit aux assiegez, ils furent obligez de lever le siege, & de s'en retourner en

Le Roi envoye des troupes en Italie.

France, aprés avoir perdu dix
1511. mille hommes, la plûpart Lanſquenets, & les Suiſſes n'en ayant perdu que cinq mille. L'on ne ſçauroit obmettre l'action courageuſe de Robert de la Mark, qui ayant appris que ſes deux fils étoient demeurez bleſſez dans un foſſé au milieu des ennemis, pouſſa juſques au lieu où ils étoient, accompagné ſeulement de quelques Cavaliers, & aprés y avoir chargé les Suiſſes qu'il rencontra à ſon paſſage, il enléva les corps de ſes deux fils demi morts, & en emporta un ſur le cou du cheval ſur lequel il étoit monté, & l'autre fut mis ſur celui d'un des Cavaliers qui l'avoient ſuivi, & ce Seigneur fut aſſez heureux que ſes deux enfans ne moururent point de leurs bleſſures. On dit que deux fautes que firent les François à la journée de Novarre, furent cauſe qu'ils per-

Journée de Novarre.

dirent la bataille : la premiere ils ne furent pas assez diligens pour reconnoître le chemin par où les ennemis venoient pour secourir Novarre ; & la seconde ils camperent avec tant de desavantage, que leur cavalerie postée dans un marais, ne pouvoit pas facilement & commodément secourir l'infanterie, à cause des fossez & des canaux qui les separoient. Les Suisses plus vigilans que les François sortirent en deux bataillons, & ils les attaquerent avec tant de vigueur, que d'abord ils taillerent en pieces les Lansquenets, commandez par les Seigneurs de Fleuranges, & de Jamets fils de Robert de la Mark Seigneur de Sedan ; mais ces peuples se défendirent avec tant d'opiniâtreté & de courage, qu'ils demeurerent tous étendus sur la place. La défaite des François proche de Novarre leur fit perdre toute es- 1511.

perance de reconquerir le Mi-
1511. lanez, & enfla tellement le courage des Suiſſes, que perſuadez que tout devoit ceder à leurs armes, ils entrerent dans la Bourgogne, & mirent le ſiege devant Dijon; mais Louis de la Trimoüille les obligea de ſe retirer en faiſant un traité de paix avec eux, par lequel il s'obligea de leur faire payer quatre cens mille écus pour arrerages de la penſion qui leur étoit deuë, à cauſe du ſervice qu'ils avoient rendus à nos Rois en Italie; & par cet accord la Trimoüille s'obligeoit de faire renoncer le Roi aux droits qu'il avoit ſur le Duché de Milan. Sa Majeſté conſentit que l'on payât ces quatre cens mille écus aux Suiſſes, & cela donna occaſion au renouvellement de l'alliance de ces peuples avec la France; & à l'égard de la renonciation aux prétentions ſur le Milanez, elle

Louis de la Trimoüille fait un traité avec les Suiſſes.

ne voulut point ratifier ce traité : les ôtages que la Trimoüille avoit donnez aux Suiſſes pour ratification s'échaperent de leurs mains, ce qui; leur donna beaucoup de chagrin. 1513.

Dans le temps que les Suiſſes étoient aux priſes avec les François dans l'Italie, les Anglois deſcendirent à Calais avec quarante mille hommes, & l'Empereur les ayant joints à S. Omer avec treize mille hommes, il aſſiegea Therouanne, où commandoit Thiligny Senéchal de Roüergue & Crequi Pondormy. Le Seigneur de Pienne Gouverneur de Picardie, & Fontraille eurent ordre de faire entrer du ſecours dans la Place : mais ſoit que les troupes que l'on envoyoit ne puſſent reſiſter au grand nombre des ennemis, ou qu'en effet elles manquaſſent de courage, elles ne combattirent pas avec leur vigueur ordinaire, & elles furent tail-

Siege de Therouanne, la journée des Eſperons.

lées en pieces : & bien que les
1513. François ny perdiſſent que deux cens hommes, cette défaite diminua beaucoup de leur reputation. Ce combat ſe donna le 18. Aouſt prés de Guinegaſte, & fut appellé la journée des Eſperons, parce que ces peuples ne répondant point à la valeur naturelle & ordinaire à la nation, mirent leur ſalut dans leur fuite. Si nous en voulons croire Monſtrelet, les François ne furent point ſi coupables, que l'on s'eſt efforcé de le publier : cet Hiſtorien attribuë leur défaite à ce que voulant ſe rafraîchir, à cauſe de la grande chaleur qu'il faiſoit, ils ôterent leurs habillemens de tête, pour boire plus commodément, & qu'ils furent ſurpris en cet état par leurs ennemis, qui les attaquerent avec tant de vigueur, que les François ne purent repouſſer leurs efforts, & ſe virent obligez

de plier, & de se retirer. Le Duc de Longueville, la Palisse, Bayart, Clermont d'Anjou, & Bussi d'Amboise furent faits prisonniers en cette occasion. Bayart s'acquit beaucoup de gloire, en défendant l'entrée d'un pont avec douze de ses compagnons contre les efforts de l'infanterie ennemi, & il fut cause que le reste de l'armée Françoise ne fut point entierement défait. La Palisse se sauva & le Chevalier Bayart fut renvoyé sans rançon, à cause de sa valeur, à Louis XII. par Henry VIII. La reduction de Theroüanne suivit la journée des Esperons, aprés s'être défenduë durant cinquante jours. Tournay se rendit ensuite à Henry VIII. à composition, qui y fit bâtir une citadelle. Aprés cette expédition Maximilien se retira à Lisle en Flandre; & Henry VIII. à Calais, & ensuite passa en An- 1513.

gleterre, où Jacques IV. Roi
1513. d'Ecosse allié à la France, qui y étoit entré avec des troupes considerables, fut défait par le Duc de Nolfoc le 17. Septembre, & il fut tué ensuite, en assiegeant une forteresse. Environ ce temps-là il y eut un grand combat naval entre les François & les Anglois, dans lequel les ennemis furent défaits; l'Amiral d'Angleterre y perdit la vie, & nous reparâmas avantageusement la perte que nous venions de faire à Theroüanne Cette victoire contribua beaucoup à la paix, qui se fit ensuite entre les Couronnes de France & d'Angleterre: ce qui obligea encore Henry VIII. d'y prêter les mains; c'est qu'il fut averti que Ferdinand son beaupere avoit fait une tréve avec Louis XII. Cette paix fut confirmée par le mariage de Marie sœur de Henry VIII. avec sa

AN. 1514. Paix entre la France & l'Angleterre

Majeſté T. C. & au mois de Novembre ſuivant cette Princeſſe fut menée en France. Ces nopces avoient été précedées de celles de Claude de France avec François Duc de Valois, qui regnera ſous le Titre de François I. L'on eut eut en France obligation au Cardinal d'Yorк, d'avoir achevé l'ouvrage de la paix; & au Duc de Longueville, qui étoit alors priſonnier de guerre en Angleterre, d'en avoir jettéles premiers fondemens. 1514.

Cependant Leon X. qui craignoit que Louis XII. ayant fait la paix avec Henry VIII. ne portât ſes armes en Italie, fit un traité d'alliance avec l'Empereur; ce qui obligea ſa Majeſté de ſe tenir ſur ſes gardes, de lui faire ſçavoir s'il vouloit demeurer dans ſon amitié, ſinon qu'elle accepteroit les conditions que Maximilien & Ferdinand lui avoient propoſées, & qu'elle avoit re-

fusées en la consideration de sa
1514. Saincteté. L'esprit du Pape étoit si préoccupé & agité de tant de differentes pensées, qu'il fut long-temps sans donner sa réponse : enfin il témoigna à Louis XII. qu'il n'étoit pas de son caractere & de sa dignité, d'animer les Princes Chrétiens les uns contre les autres, ni encore moins de prendre parti ; qu'il étoit de son ministere & de son devoir de les exhorter à la paix, & que sa Majesté avoit pû reconnoître que ses intentions n'avoient été autres, que d'empêcher que les Princes Chrétiens ne se fissent la guerre, & ne fissent aucunes hostilitez ni usurpations les uns sur les autres. Le Roi par cette réponse de Leon X. jugea qu'il s'opposeroit au dessein qu'il avoit de reconquerir le Duché de Milan, dans lequel il avoit donné ordre au Duc de Bourbon d'entrer avec des troupes.

Cependant les importunitez de la Reine engagerent ſa Majeſté à ſe reconcilier avec le Pape; elle renonça au Concile de Lion, & reconnut legitime celui de Latran, & elle fut cauſe que les Cardinaux de Sainte Croix & de S. Severin, qui avoient paru les plus zelez défenſeurs du Concile de Lion y renoncerent, & allerent à Rome pour ſe reconcilier avec Leon X. 1514.

La Reine Anne de Bretagne ne vécut pas long-temps aprés cette reconciliation du Roi ſon époux avec le Pape, qu'elle avoit deſirée avec tant de paſſion, & elle mourut le 9. Janvier au Château de Blois. Louis XII. fut ſi ſenſiblement touché de la perte de cette Princeſſe, qu'il demeura enfermé quelques jours dans ſon cabinet, ſans ſe communiquer qu'à ſes Miniſtres, & il chaſſa de ſa Cour les Violons & les Comediens, afin de ne rien donner à ſon

Mort d'Anne de Bretagne.

plaisir. Cependant la politique
1514. voulut qu'il convolât en troisiémes nopces avec Marie d'Angleterre jeune & belle Princesse ; mais ce Souverain ne jouït pas long-temps des douceurs de ce mariage, puisqu'il mourut au commencement de l'année suivante, aprés avoir regné dix-huit ans, & vécu cinquante quatre. Sa mort interrompit les grands projets qu'il avoit faits de retourner en Italie pour reconquerir le Milanez. Les François conçurent une extrême tristesse de la mort de Louis XII. & leur douleur étoit bien fondée, puisque jamais Roi de France n'a cheri plus tendrement ses sujets que ce Prince : le Titre de Pere du peuple, qui doit être estimé au dessus de celui de Conquerant, dont il fut honoré, fait assez connoître l'affection qu'il avoit pour ses sujets, & que ce n'étoit pas sans raison

Mort de Louis XII.

s'ils verſoient des larmes, en ſe voyant privez pour jamais d'un ſi bon Roi. Ferron nous dit que lorſque Louis XII. parvint à la Couronne, il fit apporter l'état de la maiſon de Charles VIII. & qu'à côté du nom de deux domeſtiques qui lui avoient été le plus contraires durant le Regne de ſon predeceſſeur, il y mit une Croix, dequoi ces ſerviteurs étant avertis, ſe retirerent auſſi-tôt de la Cour : mais Louis XII. les fit revenir, & leur dit que la Croix qu'il avoit miſe à côté de leur nom n'étoit pas la marque de ſa colere, mais plûtôt de l'oubli qu'il faiſoit de tout ce qui s'étoit paſſé. C'eſt lui qui prononça cette belle parole, lorſque quelques-uns l'animoient, & l'excitoient à ſe venger de ceux qui lui avoient été contraires ſous le Roi Charles VIII. *Que ce n'étoit pas au Roi de Fran-*

An. 1514.

1514. *ce à venger les querelles de Louis Duc d'Orleans, & qu'il eſperoit que ceux qui avoient été attaquez aux interêts de ſon prédeceſſeur, ſeroient attachez aux ſiens.* Ce Prince ſe montra ſi clement & ſi genereux, que non-ſeulement il pardonna à tous ceux qui ne s'étoient pas montrez de ſes amis étant Duc d'Orleans, mais même il les combla de biens & d'honneurs, du nombre deſquels furent Louis de la Trimoüille, & le Seigneur de Sancy. Louis XII. étoit fort adroit à tous les exercices du corps, il excelloit dans la danſe, dans les armes, & à bien manier un cheval, en ſorte qu'il a paſſé pour un tres-habile homme de cheval; il portoit pour deviſe un Porc-épic avec ces paroles: *Cominus & eminus*, de prés & de loin. Il conquit trois fois le Duché de Milan, & ne le ſceut point conſerver.

On reproche à Louis XII. d'avoir repudié Jeanne fille de Louis XII. mais on convient qu'il ne l'épouſa point de ſon bon gré, & qu'elle éioit fort contrefaite & incapable d'avoir des enfans. Louis XII. lui avoit obligation ; car elle ſollicita ſa liberté à la bataille de S. Aubin, avec toute l'ardeur poſſible. Les Prédicateurs de ce temps-là, eurent la hardieſſe de prêcher, que pour montrer que Dieu n'approuvoit point la ſeparation de ce Prince avec Jeanne, c'eſt que le Ciel s'obſcurcit de maniere, lorſqu'on prononça à cette Reine la Sentence de répudiation à Amboiſe, qu'on fut obligé d'allumer des flambeaux en plein midy. S. Gelais nous exprime aſſez la violence que Louis XI. fit à Louis XII. pour l'obliger à coucher avec Jean- 1514.

1514. ne, puiſqu'on le menaça de de lui faire perdre la vie s'il n'obeïſſoit.

Il ne faut pas s'étonner quand on veut engager les Rois à avoir de la conſideration & de la tendreſſe pour leurs Peuples, ſi on leur propoſe pour exemple Charles VIII. dit l'Affable, & Louis II. ſurnommé le Pere du Peuple, & ſi on les excite à imiter leurs genereuſes actions; puiſqu'en effet, comme dit S. Gelais: *Il ne courut onques du regne des autres Rois ſi bon temps, qu'il fit durant celui de Louis XII.*

Le Lape Leon X. peu de temps aprés ſa promotion au Pontificat, leva l'excommunication de Louis XII. & l'interdit de ſon Roïaume, aprés neanmoins que ſa Majeſté eût enoncé au Concile de Lion, &

& qu'elle eût reconnu celui de Latran. Quoique ce Roy ne fût pas 1514.
verſé dans les belles lettres, il cheriſſoit toutesfois les hommes ſçavans, & l'on n'a point vû fleurir l'Univerſité de Paris avec plus d'éclat que ſous ſon Regne. Il créa les Parlemens de Roüen & d'Aix, & rendit le Grand Conſeil ſedentaire. Le Chancelier a préſidé à cette Compagnie juſques à Henry II. que ce Roy créa deux Commiſſions de Preſidens, qui étoient attachées à la Charge de Maître des Requeſtes. Mais nous verrons ſous le Regne de Louis le Grand, qu'au lieu de Commiſſions, Sa Majeſté a créé un Premier Preſident, & huit Preſidens en titre d'Office, quatre de chacun Semeſtre.

La mort de la Reine Anne de Bretagne donna lieu à l'accompliſſement du mariage de François Duc de Valois & Comte d'Angoulême avec Claude fille aînée de Louis XII. auquel Anne de Bretagne s'étoit toûjours oppoſée, parce qu'outre que la Reine n'aimoit pas Louiſe de Savoye mere

de François Comte d'Angoulême,
1514. elle desiroit avoir pour son gendre Charles d'Autriche, qui fut depuis Empereur.

L'on dit que la Princesse Marie d'Angleterre étoit si belle & si charmante, que François I. que l'on nommoit le jeune Duc de Valois, en fut passionnément épris; & même un jour ce Prince se trouvant seul avec elle, Artus Gouffier de Boisy fort attaché aux interêts du jeune Duc, craignant qu'il ne se passât quelque chose entre ce Prince & la Reine, qui préjudiciât par l'évenement au Duc son maître, frappa brusquement à la porte, ce qui surprit les deux amans; mais François I. l'ayant ouverte, Gouffier lui dit: *A quoi songez-vous, Monseigneur de caresser la Reine, voulez-vous vous faire un maître.* Ces paroles firent tant d'impression sur l'esprit de ce Prince, qu'il sortit du lieu où il étoit. Le jeune Duc de Valois étant aussi averti que Charles Brandon Duc de Suffolk Milort Anglois étoit amoureux de la Rei-

ne, observa si exactement ses démarches, qu'il répondit de la conduite de l'un & de l'autre. Je ne sçai si l'on doit ajoûter foi à ce que l'on dit d'Artus Gouffier, parce que la vertu de cette Princesse, au sentiment de tous les Historiens, étoit si bien établie, qu'il n'y avoit pas lieu de la rendre suspecte, ni d'en douter. Nous lisons dans un Historien moderne plusieurs apophtegmes de Louis XII. dont voici les plus considerables. Ce Prince disoit que l'amour étoit également le tyran des vieillards & des jeunes gens; que le peuple étoit la proye des Gentilshommes & des soldats, & que les Gentilshommes & les soldats étoient la proye des démons; que les chevaux couroient les Benefices, & que les ânes les attrapoient; que les Gentils-hommes avoient le sort de Diomede & d'Acteon, puisqu'ils étoient mangez par leurs chevaux & par leurs chiens. 1514.

Je finirai par cette ingenieuse repartie de Louis XII. à la Reine Anne son épouse, qui lui témoi-

gnoit du chagrin de ce qu'il avoit accordé leur fille au Comte d'Angoulême, il lui dit : Vous ſçaurez, Madame, que Dieu, à la création du monde, avoit donné des cornes aux biches comme aux cerfs, mais que les biches ſe voyant ornées d'un ſi beau bois, en voulurent tirer avantage, & faire la loi aux cerfs ; mais que Dieu pour les punir de leur orgueil, les priva de cet ornement.

Roi 57. *FRANCOIS I.*

1515. QUoique le Regne de François I. ait été ſouvent traverſé par de tres-fâcheuſes diſgraces, & que la fortune n'ait pas toûjours ſecondé ſes entrepriſes, on peut dire toutefois à l'avantage de ce Roi, qu'il ne manqua ni de courage, ni d'ambition pour les faire réüſſir ; mais qu'il eut le malheur de n'avoir pas des gens de tête dans ſon conſeil, pour prévoir les deſſeins de ſes ennemis, & ſou-

vent auſſi les Sur-Intendans de ſes finances, & ceux qui en avoient la conduite, ne lui faiſant pas fournir & à ſes Generaux d'armées, dans le tems & à propos, les ſommes dont ils avoient beſoin, & qui leur étoient deſtinées, rompoient toutes ſes meſures, & empêchoient que ce Monarque ne pût heureuſement executer ſes deſſeins. 1515.

Caractere de François premier

François I. étoit un Prince orné de tous les talens de la nature : il étoit de grande taille, il avoit un port majeſtueux, cheri de toute la Nobleſſe, qui étoit charmée de ſa maniere d'agir, reconnoiſſant les ſervices qu'on lui rendoit, & oubliant aiſément les injures qui lui étoient faites. Ce Prince étoit magnanime, courageux, hardi, entreprenant, magnifique, & gardant exactement ſa parole, tous avantages & perfections qui doivent rendre un Souverain recommandable, & qui ſont capables de lui donner beaucoup de reputation ; & auſſi depuis quelques ſiecles il n'y a pas eu de Prince qui

ait donné de ſa perſonne de plus
1514. grandes eſperances que François I. & qui ait été élevé ſur le Trône avec un applaudiſſement plus general, & une ſatisfaction plus univerſelle : mais ſes diſgraces firent connoître qu'il y avoit en ſa perſonne quelque choſe à deſirer, & que Charles-Quint ſon competiteur avoit un aſcendant ſur lui, qui rompoit toutes ſes meſures, & qui tenoit cõmme la fortune enchaînée ; car avant qu'il parût ſur les rangs, François I. avoit toûjours eu de l'avantage ſur ſes ennemis ; le gain de la bataille de Marignan, & les conſiderables conquêtes qu'il fit en Italie au commencement de ſon Regne, exciterent tellement l'admiration de tous les peuples, qu'il auroit eu bonne part à l'Empire, ſi Charles-Quint ſon concurrent n'eût point uſé d'adreſſe & d'artifices.

Le Royaume de France appartenoit à François I. comme plus proche parent de Louis XII. il étoit Chef de la ſeconde branche de la Maiſon d'Orleans, étant fils

de Charles Comte d'Angoulême, qui avoit pour pere Jean, qui descendoit de Louis Duc d'Orleans fils de Charles V. Roi de France, comme nous avons fait voir dans le Regne de Louis XII. Ce Prince ne fut pas plûtôt parvenu à la Couronne, qu'il se fit sacrer à Rheims, où il prit la qualité de Duc de Milan, avec celle de Roi de France, & ensuite il donna un Chef à la Justice & aux Armes, il ôta les Sceaux à Poncher Evêque de Paris, & en gratifia Duprat Premier President au Parlement, avec le titre de Chancelier de France, que personne ne possedoit alors, & il rétablit la dignité de Connétable, qui avoit été vacante depuis que le Connétable S. Pol eut la tête tranchée sous Louis XI. & il en honora Charles de Bourbon, qui dans la suite oubliant les obligations qu'il avoit à son Roi, porta les armes cõtre lui & cõtre son Etat. 1515.

Duprat Chãcelier, & Charles de Bourbõ Connétable.

Dans le dessein que le Roi avoit de repasser les Alpes, pour recouvrer le Duché de Milan, il re-

Le Roy se prepare pour la

cõquête de Milan.

1515.

nouvella la paix avec l'Anglois, & fit auſſi un accommodement avec l'Archiduc d'Autriche, auquel il promit de prêter des ſommes conſiderablas, des troupes, & des navires, pour aller en Eſpagne aprés la mort du Roi Ferdinand, & conſentit que le mariage de Renée ſœur de la Reine de France avec l'Archiduc ratifieroit, & confirmeroit ce traité. On avoit conſtitué en dot à cette Princeſſe ſix cens mille écus d'or, & le Duché de Berry pour elle & pour ſes enfans, à condition qu'elle renonceroit aux Duchez de Milan & de Bretagne. Ferdinand Roi d'Arragon voulut bien entretenir & proroger la tréve qu'il avoit faite avec Louis XII. mais c'étoit à condition qu'il ne toucheroit point au Duché de Milan : mais comme le Roi refuſa cette prorogation de tréve à ces cõditions, Ferdinand ſe ligua contre la France. Pierre de Navarre Capitaine Eſpagnol ennuyé d'être toûjours priſonnier, & fâché de ce que Ferdinand ne ſe mettoit

point en peine de lui procurer la liberté qu'il avoit perdüe à la bataille de Ravenne, fit proposer à François I. qu'il se rangeroit de son parti, pourveu que sa Majesté lui donnât sa liberté, ce qu'elle accepta, parce que ce Capitaine avoit beaucoup de reputation, & elle paya sa rançon au Duc de Longueville, à qui on l'avoit promise pour recompense de ses services. 1515.

Les grands préparatifs de guerre que faisoit François I. ne pouvant être tenus si cachez, qu'ils ne fussent connus de toute l'Europe, donnerent occasion à l'Empereur Maximilien, au Roi d'Arragon, & au Duc de Milan, d'envoyer leurs Ambassadeurs aux Cantons Suisses, avec lesquels ils conclurent une ligue contre la France. Le Pape Leon X. paroissoit ne prendre aucune part à cette union, & même l'on croyoit qu'il embrasseroit les interêts de François I. parce que Julien de Medicis son frere venoit d'épouser Philiberte de Savoye tante de sa Majesté Tres-Chrétienne : neanmoins sa Sainteté

Ligue de l'Empereur, du Roi d'Arragon, du Pape, & du Duc de Milan.

se lia avec l'Empereur & le Duc de
1515. Milan, & pour faire connoître sa mauvaise intention contre ce Royaume, elle ordonna aux Evêques de France de venir à Rome, pour répondre sur ce qui concernoit la Pragmatique Sanction, & sur des usurpations qu'elle prétendoit que ces Prelats avoient faites sur l'autorité du S. Siege.

Cette ligue ne divertit point le Roi du dessein qu'il avoit de se rendre maître du Duché de Milan, & il prit la route d'Italie, aussitôt qu'Octavien Fregose l'eut rendu maître de Genes : mais sa Majesté avant que de sortir de son Royaume, laissa à Louise de Savoye sa mere le maniment des affaires durant son absence. L'armée de France étoit de deux mille cinq cens lances, & de quarante mille hommes de pied, non compris trois trois mille pionniers, l'artillerie étoit admirable, & jusques alors on n'en avoit point veu de plus complette. Les Suisses étant avertis de la marche des troupes du Roi, se saisirent du Mont-Cenis,

Voyage du Roy en Italie.

& du Mont-Genevre, afin de s'opposer à leur passage. Ces peuples étoient animez par le Cardinal de Sion leur compatriote, qui avoit eu quelque sujet de plainte contre Louis XII. Comme François I. étoit incertain de ce qu'il devoit faire, & s'il forceroit les Suisses, Trivulce lui donna avis que son armée pourroit passer dans le Marquisat de Saluſſes par le détroit de Roqueperierre prés de S. Pol, quoique cette route fût fort difficile à tenir, & que la hauteur des montagnes parût presque inaccessible, à cause de l'artillerie qu'il falloit faire monter avec des machines, & à force de bras d'hommes, ce qui n'étoit pas une entreprise aisée à executer; neanmoins on prit ce parti-là, qui réüssit. Les ennemis se trouverent fort étonnez lorsqu'ils apprirent que les François avoient surmonté les difficultez qui s'étoient opposées à leur passage, & qu'ils étoient arrivez dans la vallée d'Argentieres, dans le tems que quelques détachemés paroissoient sur le Mont- 1515.

1515. Cenis, afin de faire croire aux Suiſſes que c'étoit toute l'armée du Roi qui venoit dans le deſſein de paſſer.

Leon X. qui favoriſoit la ligue avoit donné ordre à Proſper Colonne Lieutenant General des troupes Eccleſiaſtiques d'arrêter les François dans le Marquiſat de Saluſſes; mais il fut ſurpris dans Villefranche par Chabanne, Imbercourt & d'Aubigny, preſque ſans combattre, tous ceux qui l'accompagnerent furent faits priſonniers avec lui: cette diſgrace allarma tellement les Suiſſes, qu'ils ſe retirerent; & le Roi continuant ſon chemin avec ſes troupes, arriva à Turin, de là il alla à Verceil, enſuite à Novarre, & enfin à Pavie. Cependant le Duc de Savoye moïennoit un accommodement entre ſa Majeſté & les Suiſſes, mais il n'eut point de ſuite, ayant été rompu preſqu'auſſi-tôt qu'il fut conclu, & cette rupture arriva de la part des Suiſſes, à qui le Cardinal de Sion avoit perſuadé d'enlever l'argent du Roi, & de ne.

Proſper Colõne ſurpris dans Ville franche

pas tenir ce qui avoit été arrêté. En effet ils attaquerent les François proche de Milan, lorſqu'ils s'y attendoient le moins ; parce qu'ils croyoient que la paix étant faite avec eux, il n'y avoit rien à craindre de leur part : neanmoins ſans ſe ſervir de tambours, ni de trompettes, ces peuples au nombre de trente quatre mille, chargerent l'avant-garde des François, qui étoit commandée par le Connétable de Bourbon ; mais elle ſoûtint leurs efforts avec une fermeté & une vigueur incroyable, & cette reſiſtance opiniâtre ne contribua qu'à animer davantage les Suiſſes, & à donner ſur le corps de bataille des François avec plus d'ardeur & de furie. Les Lanſquenets qui étoient au ſervice du Roi commençoient déja à plier, lorſque le Connétable les ſoûtint, & aprés les avoir raſſeurez, ils combattirent avec un courage extraordinaire. Le lendemain les Suiſſes recommencerent le combat, & le Roi qui l'avoit bien préveu, n'avoit pas voulu

1515.

Bataille de Matignan.

dormir que tout armé, & sur l'af-
1515. fut d'un canon, afin d'être toûjours sur ses gardes, & empêcher que ses troupes ne fussent surprises; mais enfin les ennemis furent défaits, ils y perdirent plus de douze mille hommes, sans compter les prisonniers, qui étoient en grand nombre : du côté du Roi il n'en fut tué que cinq mille, le Duc de Vendôme, Gilbert de Levy, de Ventadour, & Claude de Lorraine, le Comte de Guise frere du Duc de Lorraine y furent blessez. Sa Majesté fit en ces deux journées des actions d'une valeur extraordinaire ; ce Prince fut plus en danger de sa vie dans la secõde que dãs la premiere, parce quele combat fut plus rude & plus sanglant. Alviane brave Capitaine, qui cõmandoit les troupes Venitiennes, se signala en toutes ces deux occasions, & principalement en la derniere ; car aprés avoir chargé les ennemis en queuë, il les tailla en pieces. Nous perdîmes de braves gens en cette occasion, François de Bourbon, le Comte

de Sancerre, François de la Trimoüille Prince de Talmont, Buſſy d'Amboiſe, le Comte de Beaumont frere du Connétable, & le brave Imbercourt y furent tuez. Trivulce, Fleuranges, Teligny, Bayart, les Comtes de Vendôme, & de Saint Paul Princes du Sang, le Duc d'Alençon, les Ducs de Lorraine, de Gueldres & d'Albanie, & le fameux Louis de la Trimoüille, Vandeneſſe de Chabannes, le Grand-maître de Boiſſy, & pluſieurs autres ſe diſtinguerent en cette bataille: on eut obligation à un eſpion, qui donnant avis à Lautrec de tout ce qui ſe paſſoit, l'informa de la reſolution qu'avoit priſe le colonel Roſt, que les treize Cantons avoient envoyé pour commander leur armée; & ainſi Lautrec eut le tems de mettre l'argent du Roi en ſeureté, & d'informer ſa Majeſté du peril qui le menaçoit. Pour marquer la haine que le Cardinal de Sion avoit contre les François, & l'impatience qu'il avoit d'engager les Suiſſes à en venir aux mains avec 1515.

eux, c'eſt qu'il ne voulut pas per-
1515. mettre que les conféderez ſe joignifſent avec eux, & qu'ils reçuſſent un ſecours de ſix mille hommes qui leur arrivoit.

Les remontrances du Cardinal de Sion avoient eu aſſez de pouvoir pour faire rompre aux Suiſſes la paix qu'il venoit de conclure; mais elles n'eurent pas aſſés de force pour leur procurer la victoire, & Dieu permit que ces peuples perdirent la bataille, pour les punir d'avoir manqué de foi, & d'avoir voulu triompher par ſurpriſe des François qui ne croyoient plus étre leurs ennemis. Ce combat fut un des plus ſanglants & des plus opiniâtrez, que les Suiſſes ayent donné depuis Jules Ceſar. Trivulce pour augmenter la gloire que les François avoient aquiſe en cette rencontre, diſoit qu'ils avoient combattu contre des Geans, & non pas contre des hommes. François I. pour monument éternel de cette fâmeuſe victoire, fit conſtruire une Chapelle au lieu où la bataille s'étoit don-

née, & la fonda, afin que l'on y offrît tous les jours des prieres & des sacrifices à Dieu pour les ames de ceux qui étoient morts à son service durant ces deux jours de combat. Nous ne pouvons passer sous silence que le Connétable de Bourbon, Trivulce & Alviane, & le Chevalier Bayart contribuerent beaucoup à la victoire qui fut remportée sur les ennemis. Le Roi pour faire honneur au Chevalier Bayart, voulut être fait Chevalier de sa main, & sa Majesté reçut de ce Seigneur l'épée nuë, & l'accolade en presence des Princes, qui bien loin de concevoir de la jalousie de ce qu'un si grand honneur avoit été fait à Bayart, au contraire ils parurent trés-satisfaits, & ils regarderent cette avantage comme une recompense deüe à une vertu extraordinaire. 1515.

Le Roi fait Chevalier par Bayart.

Le Cardinal de Sion qui s'étoit sauvé à Milan le premier jour de la bataille, se retira en Allemagne, voyant que ses compatriotes lui reprochoient ses mê-

chans conseils & ses puissantes
1515. solicitations, pour les engager à rompre avec la France; ils le traitoient de perfide & de traître à sa patrie; ils lui reprochoient de les avoir sacrifiez à sa haine particuliere & à son ambition, & que le desir qu'il avoit d'exercer un empire absolu sur eux, les avoit exposez à perdre la vie, & le Cardinal eut obligation au Legat de ce que les Suisses ne lui firent point sentir les effets de leur colere & de leur ressentiment, François I. marcha droit à Milan, qui se rendit aussi-tôt à lui, & ce Prince y fit une superbe entrée à la tête de deux mille hommes d'armes, & de vingt-quatre mille hommes de pied, qui suivoient en ordre de bataille : le Château resista davantage, car il étoit bâti sur des pilotis dans un fond d'argile rempli d'eau, ensorte que la poudre ne pouvoit faire tout son effet; mais le Connétable de Bourbon conduisit ce siege avec tant d'adresse, qu'il se rendit maître bientôt de la Place. On dit qu'une

Reduction de Milan.

diſpute qui arriva entre un Suiſſe & un Soldat Italien, dans laquelle chacune de ces deux nations s'intereſſa, fut en partie cauſe de la reduction du Château. Pierre de Navarre eut beaucoup de part à la priſe de Milan ; car il eut la principale conduite de ce ſiege. 1515.

Maximilien Sforce ſe retira en France, aprés avoir fait ſa compoſition avec le Roi. Les glorieux exploits des armes de ſa Majeſté obligerent les Souverains d'Italie à faire des traitez de paix avec elle, le Pape vint ſaluer François I. à Boulogne, où il fut fait un traité entr'eux, nommé le Concodat, qui n'eſt autre choſe que l'abolition de la Pragmatique Sanction. Par cet accord le Roi de France & ſes ſucceſſeurs ont droit de nommer aux Archevêchez, Evêchez & Abbayes, & le Pape & ſes ſucceſſeurs ſe reſervent le droit d'Annate, ou le revenu d'une année des benefices pour l'obtention des Bulles. Autrefois les Evêques de France n'étoient point obligez à prendre des

Le Cõcordat abolit la Pragmatique Sãction.

1515. provisions de Rome pour leurs Prelatures, & aprés avoir donné au Pape leur confession de foi, ils y étoient confirmez ; c'est à-dire que sa Sainteté leur donnoit un certificat comme ces Evêques étoient dans les sentimens orthodoxes, & conformes à la doctrine de l'Eglise. Le Parlement de Paris s'opposa avec vigueur à l'enregistrement du Concordat, le Procureur General de la Guesle montra son zele en cette occasion. Le refus de cette Compagnie fâcha tellement le Roi, qu'il lui ôta la connoissance des benefices consistoriaux, & l'attribua au Grand Conseil, qui verifia le Concordat. Le Pape qui vouloit marquer à François I. sa reconnoissance de ce qu'il avoit aboli la Pragmatique Sanction, le desira gratifier du titre d'Empereur de Constantinople; mais sa Majesté le remercia, témoignant qu'elle se contentoit de la qualité de Roi T. C. Le Concordat fut confirmé par le Concile de Latran, en 1516. On prétend que le Chancelier Duprat,

qui vouloit s'enrichir des biens de l'Egliſe, engagea le plus qu'il put François I. à abolir la Pragmatique Sanction, parce qu'il ſe perſuadoit que ſa Majeſté, en établiſſant le Concordat auroit ſoin de lui en la diſtribution des principaux Benefices du Royaume : joint auſſi que ce Magiſtrat faiſoit ſa Cour au Pape, & que par ce moyen-là il eſperoit de ſa Sainteté le Chapeau de Cardinal, ce qui lui fut accordé dans la ſuite. Ce fut auſſi pour faire executer ſon deſſein, qu'il obtint la commiſſion de traiter de la Pragmatique Sanction avec le Cardinal Pacy couſin germain de Leon X. qui paſſoit pour l'eſprit le plus fin & le plus délicat de la Cour de Rome. L'on dit que le Concordat avoit produit du repos à la Chrétienté, parce qu'il y avoit toûjours de la ſimonie dans les élections, qui paroiſſoient même les plus canoniques, qu'il y avoit des brigues qui faiſoient du ſcandale, qui faiſoient naître des procés immortels ; qu'il arrivoit quel- 1515.

1515. que fois qu'un Evêché vaquoit deux ou trois fois, & que l'on procedoit à diverses élections, avant que la contestation formée sur la premiere eût été décidée.

Le Roi aprés avoir pourvû aux affaires du Milanez, & aprés avoir laissé au Connétable le gouvernement de ce Duché, prit le chemin de France, où étant arrivé, il renouvella l'alliance avec les Suisses, qui continuë encore jusques à present. D'abord il n'y eut que huit Cantons qui firent cette alliance, car les cinq autres firent au commencement difficulté de la ratifier; mais comme ils connurent que les huit qui l'avoient signée, s'étoient engagez de prendre les armes contre les refusans, ils resolurent de suivre leur exemple. Sa Majesté envoya du secours aux Venitiens pour recouvrer les Villes de Bresse & de Veronne, en reconnoissance de ce qu'ils l'avoient assisté de leurs armes dans l'expédition de Milan. Lautrec se rendit maître de ces deux Villes, qu'il remit aussi-tôt entre les mains

Alliance des Suisses avec la France.

de la Seigneurie de Veniſe, & Thomas de Foix Seigneur de Leſcou ſon frere conquit le Duché d'Urbin qu'il rendit au Pape. 1515.

Durant que toutes ces choſes ſe paſſoient en Italie, le Roi d'Angleterre fâché de ce que François I. avoit pris le jeune Roi d'Ecoſſe ſous ſa protection, & qu'il avoit fait une alliance étroite avec les Ecoſſois, méditoit de faire la guerre au Roi T. C. avec le ſecours de Ferdinand V. mais la mort de ce Prince Eſpagnol qui arriva en ce tems-là, arrêta tous les projets de Henry VIII. On dit que Germaine de Foix, que Ferdinand avoit épouſée en ſecondes nopces, dans le deſir d'avoir des enfans, lui fit prendre un brevage, qui l'échauffa de telle maniere, qu'il en eut la fiévre dont il mourut. Jean d'Albret & Catherine de Foix, que l'Arragonnois avoit dépoüillez de la Navarre, ne lui ſurvécurent pas long-tems. Les Navarrois voulant marquer l'amour qu'ils avoient pour leur Prince naturel ſe ſoulévérent

1515. contre Charles-Quint : mais le Cardinal Ximenes, à la ſolicitation de Vilalva, fit raſer tous les Châteaux, les Villes & les Places fortes qui pouvoient reſiſter.

Caractere du Cardinal de Ximenes.

Comme ce Cardinal fit une grande figure ſous le Regne de Charles-Quint, & comme c'étoit l'ame de ſon Conſeil, & celui qui donnoit le premier mouvement à ſes grands deſſeins, je crois qu'il eſt à propos de ſçavoir qui il étoit, & ſon origine : ce grand homme d'Etat étoit né de bas lieu, il avoit été Cordelier, mais la vivacité de ſon eſprit, la pénetration de ſes lumieres, la force & la ſolidité de ſon jugement, le rendirent recommandable, & lui acquirent tant de credit ſur l'eſprit de la Reine Elizabeth de Caſtille, qu'elle le fit ſon Confeſſeur. Julles II. lui donna enſuite le Chapeau de Cardinal, & Charles-Quint le fit ſon premier Miniſtre, & ſe confia ſur lui du ſoin & de l'adminiſtration des affaires ; cependant ſa trop grande ambition, & la maniere imperieuſe dont il uſa envers les Grands,

Grands, le rendirent extrêmement odieux, en ſorte qu'il eut beſoin de tout le pouvoir, & de la bienveillance de ſon maître, pour ſe ſoûtenir. Il gouverna neanmoins l'Eſpagne vingt-deux ans ſous les Regnes de Ferdinand, d'Iſabelle, de Jeanne, de Philippe & de Charles-Quint. L'Hiſtoire de ce grand Miniſtre nous eſt donnée par trois illuſtres Hiſtoriens, entre leſquels excelle Monſieur Flechier Evêque de Nimes, qui dans cet ouvrage a joint le brillant & la force des penſées à la pureté du ſtile & à la délicateſſe de l'expreſſion : & ce qu'il y a d'admirable, eſt qu'encore que ce fameux Auteur nous dépeigne le caractere & les actions du Cardinal Ximenes avec tous les traits les plus hardis, & l'éloquence la plus majeſtueuſe, la verité n'y eſt point alterée, & on la voit briller dans tout ſon éclat. 1515.

François I. durant que la guerre ſe faiſoit en Italie, voulut faire la paix avec l'Archiduc d'Autriche par un mariage de ſa fille A N. 1516.

aînée avec lui ; mais ce traité
1516. n'eut point d'execution, car la mort de Ferdinand engagea Charles-Quint d'aller prendre poſſeſſion de ſes Etats en Eſpagne. Cet accord avoit été fait à Noyon le 15. Aouſt entre Artus Gouffier du côté du Roi, & Antoine de Crouy Seigneur de Chiévres ſtipulant pour l'Archiduc.

La mort de Ferdinand & quelque ſédition arrivée à Naples, étoient des occaſions favorables à François I. de faire quelque entrepriſe ſur le Royaume de Naples ; mais la deſcente de l'Empereur avec mille hommes, tant Allemands qu'Eſpagnols, quatorze mil Suiſſes, & cinq mille chevaux Francomtois au ſecours de Veronne & de Breſſe, que les François & les Venitiens tenoient alors aſſiegée, en arrêta l'execution : cependant ces deux Villes dans la ſuite, comme nous avons dit, furent réduites ſous l'obeïſſance des François, qui les mirent entre les mains des Venitiens. l'Empereur ayant obligé les François de ſe

retirer dans le Milanez, voulut assieger Milan, le Cardinal de Sion & quelques bannis de cette Ville flattoient ce Souverain de l'esperance de s'en rendre maître; mais Albert Peter qui conduisoit treize mille Suisses & Grisons, renouvella les forces, & releva le courage des Milanois, & le Connétable de Bourbon pourvut de maniere à la seureté de leur ville, qu'il obligea l'Empereur de quitter son entrepriſe. François I. voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour le Milanez, en retira le Connétable, & y mit Odet de Foix & Lautrec à sa place, ce qui fut un des sujets de plainte de ce Prince contre le Roi, dont il abandonna les interêts dans la suite, pour suivre le parti de Charles-Quint. Quelques-uns veulent que ce fut le Connétable qui suplia François I. de lui permettre de revenir en France, parce qu'il prévoyoit que le Milanois ne demeureroit pas long-tems en la posſeſſion de ce Souverain: d'ailleurs il étoit trés-mal satisfait

1516.

Retraite de l'Empereur du Milanez.

1516. du Pape, qui lui avoit manqué plusieurs fois de parole, & dont il ne reçut aucune raison, quelque plainte qu'il en eût fait. Lautrec prit Bresse, qu'il remit entre les mains des Venitiens, pour satisfaire au traité ; ensuite il se rendit maître de Veronne, où commandoit pour l'Empereur Marc-Antoine Colonne. On remarque qu'en ce teme-là il se fit un combat de six François contre six Espagnols, dans lequel les François eurent tout l'avantage.

Alliance du Pape avec le Roy, naissance de Frãçois Dauphin.

Leon XI. qui étoit fort content de ce que François I. lui avoit fait remettre entre ses mains le Duché d'Urbin par Thomas de Foix, fit Alliance avec la France, qui fut confirmée, parce que Sa Sainteté tint sur les fonts de Baptême François Dauphin.

Le Pape jouïssant de quelque paix dans ses Etats, voulut engager les Princes Chrêtiens à se croiser, pour aller en la Terre-Sainte contre les Infideles, & elle fit publier par tout de grandes Indulgences pour ceux qui entre-

prendroient le voyage. L'ordre de les annoncer aux peuples fut donné aux Dominiquains en Allemagne, quoique les Auguſtins auparavant fuſſent en poſſeſſion d'en être les prêconiſeurs ; & c'eſt cette prédilection qui donna lieu à Martin Luther, qui étoit de cet Ordre, de déclamer contre les Indulgences, pour ſe vanger de ce que ſa Sainteté avoit préferé les Dominiquains aux Auguſtins : mais ſon zele indiſcret alla plus loin, & il oſa attaquer les dogmes de la Religion, ſans en épargner les myſteres les plus ſaints & les plus auguſtes. Luther fameux hereſiarque, qui infecta toute l'Allemagne de ſes opinions erronées, prit naiſſance dans l'Iſlebe Ville de Saxe, & aprés avoir long tems porté l'habit de l'Ordre des Auguſtins, il ſortit de ſon Cloître pour ſe vanger de ce que Leon X. comme nous avons dit, avoit à l'excluſion des Auguſtins donné aux Dominiquains la commiſſion de prêcher les Indulgences que ſa Sain-

1516.

Martin Luther hereſiarque.

telé accordoit à ceux qui s'en-
1516. rolleroient avec les Croiſez. D'abord Luther ne jetta pas tout ſon poiſon, il ſe contenta au commencement d'invectiver contre la corruption des mœurs des Eccleſiaſtiques, contre les abus & les deſordres qui s'étoient gliſſez dans la diſcipline de l'Egliſe ; enſuite il ſe déchaîna contre les Indulgences & contre les abus qui pouvoient s'y commettre. Il attaqua la puiſſance du S. Siege, & s'efforça de la détruire, tant par ſes prédications, que par ſes écrits : c'étoit en effet cette autorité ſeule, qui pouvoit ſervir de barriere aux emportemens de Luther, & qui étoit capable de le contenir, & de le ranger à ſon devoir : mais enfin cet heretique aprés avoir inutilement tenté d'appaiſer la colere du Pape, & ſe reconcilier avec la Cour de Rome, parce qu'il l'avoit joüée trop longtems, & ſe voyant appuyé de quelques Souverains d'Allemagne, il précha pluſieurs hereſies, qui ne jetterent dans la ſuite que des

semences trop funestes & trop dangereuses, & qui n'ont eu que trop de sectateurs & trop de partisans. Pour connoître le veritable caractere de Luther, & prouver que le seul libertinage l'avoit engagé à se separer de l'Eglise Romaine, il suffira de dire que pour contenter ses desirs & satisfaire à sa passion, il épousa Catherine Bere Religieuse, qu'il avoit enlevée du Monastere de Nimique. La fin de sa vie fut extraordinaire, car aprés avoir fait la débauche un soir, on le trouva le lendemain mort dans son lit. Luther n'admettoit point la transubstantiation dans le Sacrement de l'Eucharistie; c'est à-dire, qu'il croyoit que la substance du pain & du vin y restoit, quoique le Corps de JESUS-CHRIST y demeurât. Il avoit détruit l'ordre hierarchique dans l'Eglise, il n'en vouloit plus reconnoître le Pape pour Chef, ni pour Vicaire de JESUS-CHRIST; il abolit les ceremonies de l'Eglise, il combattit le culte & la veneration que les

1516.

Sentimes heretiques de Luther.

1516. Catholiques ont pour les Images des Saints, il n'admit point le Purgatoire, & il enſeigna qu'il ſuffiſoit de croire pour étre ſauvé, & que la Foi procuroit ſeul nôtre ſalut, ſans y employer les bonnes œuvres : en ſorte que ſuivant le ſentiment de Luther, les hommes les plus corrompus & les plus criminels peuvent être ſauvez, pourveu qu'ils croyent nos myſteres. Les fauteurs de l'hereſie de cet apoſtat ſont diviſez en pluſieurs ſectes, en Zuingliens, Carloſtadiens, Anabaptiſtes, Confeſſionniſtes & pluſieurs autres. Cette grande diverſité d'opinions ne fait que trop connoître leur fauſſeté. Perſonne ne revoque en doute que Luther n'ait été un des plus ſçavans hommes de ſon tems, qu'il n'ait eut l'eſprit vif pénetrant, que ſon genie n'ait été fort élevé, d'une vaſte étenduë, & pourvu de lumieres extraordinaires ; il avoit une grande facilité de s'énoncer, il étoit éloquent, & fort dans la diſpute, & il regenta la Theologie dans

Virtemberg capitale de la Saxe avec reputation, mais l'on doit 1516.
auſſi convenir, qu'il abuſa de ſes talens, & que ſa ſcience l'avoit tellement rempli de bonne opinion de lui même, qu'il ſe perſuadoit que perſonne ne l'égaloit, ni en merite, ni en doctrine : il ne vouloit ſoufrir ni compagnon, ni maître, & l'indépendance qu'il affectoit le plongea dans tous les deſordres imaginables. Ce fut Frederic de Saxe qui fut cauſe en donnant ſa protection à Luther dans ſes Etats, & en lui permettant de profeſſer la Theologie publiquement dans Virtemberg, que ſon hereſie fit tant de progrés. On dit qu'il en uſa ainſi par la crainte qu'il avoit de l'Empereur, & à cauſe de l'inimitié qu'il avoit pour le Pape, fondée ſur les exactions qu'il faiſoit dans ſes Etats & de ſes entrepriſes ſur ſon Duché. On dit auſſi que le Duc de Saxe ſoûtenoit Luther ; parce qu'il enſeignoit ſes dogmes à Virtemberg, la capitale de ſes Etats. La doctrine

de cet hereſiarque plût aux Ec-
1516. cleſiaſtiques, parce qu'elle leur donnoit la liberté de ſe marier, & de poſſeder des benefices, ſans être obligez de vivre dans le celibat; & aux ſeculiers, parce qu'elle ôtoit les jeûnes & l'obligation de ſe confeſſer : cette obligation ne peut neanmoins être fâcheuſe qu'à une perſonne engagée dans le crime, & on la doit regarder cóme un frein qui retient les hommes dans leur devoir & qui les empéche de commettre des crimes. Les princes embraſſant cette religion, s'afranchirent de la puiſſance du Pape; ce qu'ils trouverent agreable, parce qu'ils ſe perſuadoient que ſon autorité donnoit quelque atteinte à la leur, & qu'elle empêchoit l'execution de leurs deſſeins : ce qu'ils ne devroient pas craindre neanmoins, puiſque tout le pouvoir du Pape ne s'étend que ſur le ſpirituel, & non pas ſur le temporel. Le Duc de Saxe ne fut pas long-tems ſans ſentir les effets de la colere divine; car Dieu permit qu'en 1547. il fut entie-

rement défait par l'Empereur, & fait prisonnier, & que pour sauver sa vie, & la plûpart des Places de Saxe, il fut obligé de lui en abandonner la capitale. L'Université de Paris qui a toûjours été attachée à la défense des veritables maximes, déclara que le Pape avoit eu raison de condamner les opinions de Luther, comme étant erronnées & heretiques, sa doctrine n'étant point puisée dans la veritable source, c'est à-dire dans les livres saints, & n'étant pas conforme aux sentimens & à la doctrine des Peres de l'Eglise, mais ayant été formée daus les Commentaires des Hussites, des Vaudois, & de quelques autres heretiques qui avoient déja été condamnez au paravant. 1516.

Pour retourner aux affaires de France, le Roi qui prenoit un singulier plaisir à faire sentir les effets de sa protection aux Princes ses alliez, envoya cette année Gaston de Brezé Prince de Fonquarmont, avec deux mille hommes de pied au secours de Chris- Secours de Frãce au Roi de Dannemarcq.

tierne I. Roi de Dannemark con-
1516. tre les revoltez de Suede. Ces troupes Françoiſes eurent quelques avantages au commencement ſur leurs ennemis ; mais enfin elles perdirent une battaille, ayant été abandonnées par les Danois, ce qui les obligea de s'en retourner en France, aprés avoir ſeulement remporté la gloire d'avoir ſecouru ces peuples. En 1522. nous verrons l'effet que fit un autre ſecours que la France envoya aux Danois.

Le Roi voulant reconnoître le Pape qui lui avoit envoyé Laurent de Medicis ſon neveu, pour tenir en ſon nom François Dauphin ſur les fonts de Baptême, & pour lui marquer auſſi que ſon intention étoit d'entretenir amitié & intelligence avec lui, procura à ſon neveu l'alliance avec Magdelaine fille de Jean Comte d'Auvergne & de Jeanne ſœur de François de Bourbon Comte de Vendôme, qui mourut à Verceil peu de tems aprés

que le Roi Charles VIII. fut de retour de Naples, comme nous avons remarqué. De ce mariage eſt venüe Catherine de Medicis épouſe de Henry II. & mere des trois derniers Rois de la Race des Valois, & pour ſurcroit de generoſité, François I. remit entre les mains de ſa Sainteté l'écrit par lequel il s'étoit engagé de rendre Rhege & Modene au Duc de Ferrare, ce qui plût extrêmement à ſa Sainteté, car ſon deſſein étoit de les retenir. Le Roi envoya en ce tems-là en Angleterre le Seigneur du Bellay Langey, pour effacer les mauvaiſes impreſſions que l'on avoit données à Henry VIII. ſur la conquête du Milanez; ce qui contenta tellement ce Prince, qu'il proteſta de ne vouloir plus porter ſes armes contre la France: & lorſque le Roi d'Eſpagne, qui étoit parti de l'Ecluſe pour aller en Flandre recevoir les obeïſſances & les hommages de ſes nouveaux ſujets, étant débarqué à Douvre, ſous pretexte de la tem- AN. 1517.

pête. Henry VIII. le reçut mag-
1517. nifiquement ; mais quand il voulut renouveller ſes ſoupçons & ſes ombrages ſur l'établiſſement de ſa Majeſté T. C. en Italie, il lui témoigna qu'il ne vouloit rompre avec aucun de ſes voiſins.

La trop grande élevation de Selim Sultan des Turcs, & les avantages conſiderables qu'il avoit remportez ſur ſes ennemis, joints à la foibleſſe de la Hongrie, qui étoit entre les mains d'un Roi pupille, gouverné par des Miniſtres, entre leſquels regnoit la méſintelligence, & joint auſſi à l'impuiſſance où ſe trouvoit alors reduite l'Italie par toutes les guerres dont elle avoit été agitée depuis un tres-long-tems, faiſoit craindre pour le repos de la Chrétienté. Bajazet ſur la fin de ſes jours méditoit de faire monter ſur le Trône des Ottomans Achmat ſon fils aîné ; mais Selim ſon cadet qui prévoyoit ce deſſein, étant appuyé des Janniſſaires, contraignit ſon pere de lui ceder l'Empire dés

son vivant, Ce jeune Prince ne se fut pas plûtôt mis en possession de la Couronne, qu'il fit mourir par le poison Bajazet, & fit perir par le fer son frere Achmat, & ensuite il fit la guerre aux Aduliens, qu'il défit. Il porta les armes contre le Roi de Perse, dont il demeura vainqueur dans une bataille : il se rendit maître de Tauris, & de la plus grande partie de la Perse, extermina les Sultans d'Egypte & de la Syrie ; ce qui fit craindre aux Princes Chrétiens que ce Souverain continuant ses conquêtes, ne se voulût rendre maître de toute l'Europe : Mais Dieu qui dispose des vies des Princes comme il veut, & qui se plaît à renverser & à abbatre les têtes les plus élevées & les plus orgueilleuses, permit que Selim I. à son retour de Constantinople, mourût d'un ulcere aux reins l'an 1519. le 8. de son empire. Sa mort dissipa la crainte des Chrétiens. 1517.

Crainte des Princes Chrêtiens. dissipée.

La France souffrit une fâcheuse disgrace cette année en per-

Mort de Jacques Trivulc.

dant Jean Jacques Trivulce, qui
1517. mourut de déplaisir à Chartres, de ce qu'au lieu de recevoir des recompenses pour les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, il fut maltraité de paroles par François I. à la suscitation de la Reine sa mere, qui n'aimoit point ce Seigneur, quoique ce fût un des plus braves hommes de son tems ; il s'étoit trouvé à huit batailles rangées On reprochoit à Trivulce d'avoir accepté un droit de Bourgeoisie pour toute sa Maison parmi les Suisses ; on lui reprochoit encore d'avoir fait prendre parti à ses deux neveux dans l'armée des Venitiens, & d'avoir favorisé l'évasion da Pape, lorsque n'étant encore que Cardinal il fut fait prisonnier à la bataille de Ravenne : à l'âge de quatre vingts ans il passa les Alpes, pour aller à la Cour de France justifier ses actions, mais il y receut si peu de satisfaction, qu'il en mourut de déplaisir.

La naissance de Henry qui regnera sous le titre de Henry II. fit naître la paix entre la France & l'Angleterre, Henry VIII. ayant tenu ce Prince sur les Fonts de Baptême. Entre les articles de cette paix on arrêta le mariage de Marie fille du Roi d'Angleterre avec François Dauphin. Henry VIII. promit à François I. de lui rendre la ville de Tournay, qui avoit été prise sous le Regne de Louis XII. Cet accord fut confirmé par ces deux Rois en 1520. lors qu'ils se virent à Ardres & à Guynes, un peu auparavant la nomination de Charles-Quint à l'Empire. Ce traité fut negocié entre Bonnivet favori de François I. qui étoit beaucoup plus propre pour le cabinet que pour la guerre, & le Cardinal Volsey Commissaire nõmé par le Roi d'Angleterre. Tournay fut mise entre les mains de François I. aprés que le Maréchal de Châtillon eut donné aux Anglois les asseurances & les ôtages dont on étoit convenu. On

AN. 1518. Naissance de Héry II.

1518. remarque que ces deux Monarques se rendirent leurs visites sans gardes ; mais que cette franchise & bonne amitié ne durerent pas long-tems par la faute de Henry VIII. dont le cœur & les sentimens étoient plus dissimulez & plus cachez que ceux de François I. qui passa toûjours pour un Prince franc, noble, genereux & religieux dans ses paroles & dans ses promesses. Henry VIII. au contraire perdit bientôt la memoire de tout ce qu'il avoit promis à sa Majesté T. C. car il s'engagea avec Charles Duc d'Autriche, de lui prêter secours contre elle, au préjudice du traité de paix que ces deux Souverains avoient fait ensemble l'année précedente. On croit que ce fut à la sollicitation d'Anne de Bolen, qui commençoit alors d'avoir du credit sur l'esprit de Henry VIII. & qui lui avoit fait faire divorce avec la Reine sa legitime épouse, & rompre avec le Pape, & qui le fit enfin changer de Re-

Mauvaise foi de Henry VIII.

ligion. François I. devoit se défier de Henry VIII. car il voulut avoir la balance entre lui & Charles d'Autriche, & les obliger à pancher du côté où il les vouloit pousser. En effet on observa que sur le haut de la porte du lieu de la Conference, ce Roi avoit fait mettre la figure d'un Archer avec ces paroles : *Qui l'accompagne est maître.* AN. 1519.

Le commencement de cette année fut fort malheureux à François I. car en se divertissant la veille des Rois avec ses courtisans à Romorentin, & joüant avec eux à coups de pelotons de neige, un Seigneur étourdi jetta du haut d'une fenêtre en bas un tison, qui tombant sur la tête du Roi, lui fit une blessure si considerable, que les Chirurgiens en desespererent quelque-tems ; & comme l'on avoit fait courir dans l'Europe que ce Prince étoit mort, on fut obligé de le faire voir aux Ambassadeurs des Princes étrangers qui étoient à la Cour, aussi-tôt que sa santé lui eut per-

Le Roi dangereusement blessé.

mis. Ce Souverain étoit si clement & si bon, qu'il ne voulut jamais que l'on maltraitât celui qui avoit été cause de ce fâcheux accident. 1519.

François I. concurrent pour l'Empire avec Charles-Quint.

La mort de l'Empereur Maximilien changea bientôt les affaires de face dans l'Europe. On attendoit de grandes brigues dans l'élection qui se devoit faire d'un Empereur. Deux concurrens illustrés en naissance, & puissans en force, briguoient l'Empire, François I. Roi de France; & Charles-Quint Roi d'Espagne; chacun de ces deux Souverains se promettoit de remplir la place de Maximilien. François I. venoit de remporter une victoire signalée contre les Suisses à la bataille de Marignan, ses conquêtes dans l'Italie étoient encore dans le souvenir des peuples. Ce Prince étoit voisin de l'Allemagne, il avoit plus d'âge que son concurrent, plus de reputation & plus d'experience dans les armes. Il avoit déja donné des marques de sa valeur & de sa conduite;

il étoit puiſſant en hommes & en argent ; il eſperoit que les libe- 1519.
ralités qu'il répandroit dans l'Allemagne, acheveroient de faire ce que ſon merite particulier & ſes qualitez excellentes avoient ébauché. Il promettoit au Pape & aux Princes Chrétiens, que s'il pouvoit jamais parvenir à l'Empire, il employeroit toutes ſes forces contre l'ennemi de la Chétienté, & qu'il eſperoit reduire tous les Etats du Turc ſous ſon obeïſſance. Charles-Quint d'un autre côté s'appuyoit ſur les grandes Terres qu'il avoit dans l'Empire, ſur ſa Maiſon qui eſt originaire Allemande ; il faiſoit valoir le merite de ſes ayeuls, ſes alliances avec les Souverains d'Allemagne, & il s'appuyoit ſur les brigues & ſur les intelligences particulieres qu'il entretenoit dans leurs Cours. C'étoient en effet les plus conſiderables moïens que ce Roi employoit pour faire réüſſir ſes deſſeins ; car François I. qui croyoit que ſes prétentions n'étoient point

1519. au dessus de son merite, ne remvoit pas toutes sortes de ressorts, & ne faisoit pas agir toutes sortes de moyens pour rompre les mesures de son adversaire. Le Conseil du Roi de France n'étoit pas si fin, ni si vigilant, ni si actif que celui de Charles-Quint. Le Cardinal Ximenes étoit un grand Acteur en cette Scene, & Charles de Croüy Seigneur de Chievres qui avoit été Gouverneur du Roi d'Espagne, fut un de ceux qui agirent le plus en cette occasion. Maximilien avant sa mort avoit procuré à Charles-Quint tant d'intelligences en Allemagne, qu'il auroit été déclaré Roi des Romains, si cet Empereur avoit encore vécu quelque tems; & l'on doit convenir que ces moyens seuls firent obtenir l'Empire à Charles-Quint, & en priverent François I. Ce Monarque n'oublia pas d'envoyer des Ambassadeurs dans toutes les Cours des Electeurs, pour obtenir leurs suffrages. L'Amiral Bonnivet s'acquitta bien de sa Com-

miſſion. L'Archevêque de Treves & le Marquis de Brandebourg paroiſſoient dans les interêts de la France. Ces deux Princes ſe promettoient encore d'y attirer l'Archevêque de Mayence ; cependant le Marquis de Brandebourg ſe trouva contraire à François I. parce que l'Eſpagnol l'avoit déja engagé dans ſes interêts, en lui faiſant tenir une ſomme tres-conſiderable. Le Pape ne ſe déclara point pour le Roi de France, parce que Lautrec Viceroy de Milan n'en avoit pas agi avec ſa Sainteté comme il devoit. Il eſt vrai qu'elle ne ſollicitoit pas pour Charles-Quint, car elle craignoit également la puiſſance de ces deux Rois. Les Ambaſſadeurs de ces deux Souverains paroiſſoient faire leurs brigues & leurs ſolicitations ſans aigreur, & avec toute la moderation poſſible : cependant la ſuite ne fit que trop connoître, que chacun agiſſoit en cette occaſion de tout ſon pouvoir, qu'il n'y épargnoit rien, & qu'il

1519.

1519. faisoit ses plus puissans efforts pour parvenir à l'Empire ; & principalement Charles Quint, Prince ambitieux, qui avoit jetté il y avoit long-tems les fondemens de son entrepriſe, & qui étoit trop fier pour en avoir le démenti. En effet il fit passer une armée proche de Francfort, sous pretexte d'empêcher qu'on ne fit violence aux suffrages ; mais en effet pour intimider le Duc de Saxe, qu'il sçavoit avoir formé des desseins pour l'Empire ; & ces troupes produisirent tout ce que Charles Quint pouvoit espe-rer : car il fut proclamé Empereur le 12. Juillet, & ensuite il alla se faire couronner à Aix la Chapelle, aprés avoir laissé l'Autriche & son patrimoine à son frere Ferdinand. Leon X. traita favorablement Charles-Quint : car bien qu'il fût incompatible de tenir l'Empire & le Royaume de Naples, sa Sainteté leva cette difficulté, à condition que cet Empereur & ses successeurs lui feroient tous les ans un preſent d'une

Charles Quin fait passer des troupes à Francfort.

& proclamé Empereur.

d'une hiquenée blanche ; & de sept mille ducas par maniere de redevance. François I. esperoit que les Suisses vers qui il avoit envoyé le Seigneur Lamet, s'employeroient auprés des Electeurs pour les engager à lui accorder leur suffrage ; mais ils avoient des raisons de politique, qui les empêchoient de satisfaire à ce que le Roi desiroit d'eux : & comme à la bataille de Marignan ils n'avoient que trop à leur desavantage, éprouvé la puissance de ce Souverain, ils aimerent mieux se mettre du côté de Charles-Quint, dont ils craignoient moins la force, quoique plus voisine, parce qu'elle étoit plus divisée. Je ne parlerai point de toutes les brigues qui furent faites par l'un & par l'autre de ces deux Souverains, pour parvenir à l'Empire, comme étant d'une trop longue discussion : je dirai seulement que chacun fit valoir toutes sa puissance, & n'épargna rien pour faire réüssir son dessein ; mais qu'enfin l'avantage demeura à 1519.

Charles-Quint. La nomination de ce Prince à l'Empire attira la jalousie de François I. & de Henry VIII. & ces deux Souverains en avoient marqué leurs sentimens dans les conferences qu'ils avoient auparavant tenües à Ardres & à Guines ; & il est assez surprenant que ces deux Souverains ne se soient pas liguez ensemble, pour s'opposer aux grands projets de Charles-Quint.

AN. 1520.

Les sentimens des Historiens sont diferens touchant le sujet de l'animosité que François I. avoit contre Charles-Quint : quelques-uns soûtiennent que le mariage du Roi avec Claude de France en fut l'occasion, parce que cette Princesse avoit été promise à l'Empereur ; les autres prétendent que c'étoit la diversité des inclinations de ces deux Souverains, dont l'un étoit liberal, franc, religieux dans ses paroles, & ouvert : a l'égard de Charles-Quint, il étoit peu liberal, caché, dissimulé, parlant peu, ne loüant

Causes de l'inimitié entre Charles-Quint & François I.

perſonne, & n'ayant pas l'exterieur ſi avantageux, qu'avoit ſon concurrent : ces cauſes generales de haine & d'animoſité, furent ſuivies de longues & de fâcheuſes guerres entre ces deux Princes. François I. demandoit à Charles-Quint l'execution du traité de Noyon, & les arrerages de cent mille écus, moyennant laquelle ſomme il avoit renoncé en ſa faveur au Royaume de Naples ; il lui faiſoit reproche qu'il avoit débauché de ſon ſervice Philibert de Châlons Prince d'Orange, & qu'il cabaloit en Italie pour le troubler dans ſa poſſeſſion du Duché de Milan : l'Empereur d'un autre côté demandoit à François I. qu'il lui rendît le Duché de Bourgogne, & il ſe plaignoit de ce que ce Roi avoit donné ſa protection au Duc de Gueldres, ennemi capital de la Maiſon d'Autriche ; & il prétendoit que le Duché de Milan lui appartenoit, parce que François I. n'en avoit pas pris l'inveſtiture. Les prétentions 1520.

1520 du Roi contre l'Empereur paroissoient bien fondées, étant appuyées sur le traité de Noyon : on répondit à celles de Charles-Quint, à l'égard de la restitution du Duché de Bourgogne, qu'ayant été donné en appanage à Philipe le Hardy par le Roi Jean son pere, il avoit été réüni à la Couronne de France par la mort de Charles VIII. décedé sans enfans ; joint que cela n'étoit pas une des conditions de leur traité. Pour le Duché de Milan il suffisoit que Louis XII. prédecesseur de François I. en eût reçû l'investiture, en l'arrachant des mains de Maximilien Sforce par la puissance & le droit des armes : mais ce qui détermina l'Empereur à faire la Guerre au Roi, fut le secours qu'il envoya à Henry d'Albret, pour recouvrer le Royaume de Navarre, qui lui devoit être rendu par le traité de Noyon, & aussi la protection que ce Roi donna à Robert de la Mark Duc de Boüillon, qui se plaignoit de ce que

l'Empereur refuſoit de rendre la juſtice aux heritiers & enfans du Prince de Chimay, dont il étoit oncle & tuteur, contre le Seigneur d'Eſmeries, & qui pour en tirer vangeance, oſa défier l'Empereur à Vormes, où il avoit aſſemblé une Diette des Princes & des Villes d'Allemagne, à cauſe des troubles émus par l'Hereſie de Luther. Pour entendre le ſujet de la conteſtation, il faut ſçavoir que la proprieté de la Ville d'Hierges, qui relevoit de Robert de la Mark, à cauſe de ſon Château de Boüillon, fut prétenduë par le Prince de Chimay d'une part, & par le Seigneur d'Eſmeries de l'autre, qui ſe pourvurent à la juſtice de Boüillon. Chimay ayant gagné ſa cauſe, Eſmeries par la faveur du Marquis d'Arſcot, fit aſſigner les enfans mineurs de Chimay à la Chambre Imperiale de Spire, pour y voir caſſer le Jugement rendu au Tribunal Souverain de Boüillon : & comme Robert de la Mark ſe trouvoit intereſſé en deux manieres en cette 1520.

affaire, soit parce qu'il prétendit que ses Juges de Boüillon étoient en possession de juger sans appel, soit qu'il fût tuteur des enfans du Prince de Chimay, à cause qu'il avoit épousé la sœur de leur pere, il dépêcha vers l'Empereur, pour le supplier de revoquer le relief d'appel; mais comme il connut qu'il ne se mettoit pas en état de lui faire justice, il se mit sous la protection de François I. & renoüa avec lui par la mediation de la Duchesse d'Angoulême. 1520.

AN. 1521. La Navarre avoit été usurpée par le Roi Ferdinand sur Jean d'Albret & Catherine de Foix sa femme, alliez & vassaux de la Couronne, par des voies injustes; le Roi François I. voyant que Charles-Quint n'avoit point restitué le Royaume à Henry II. fils aîné de Jean & de Catherine, quoy qu'il se fût obligé d'en faire la restitution dans six mois, lassé de tant de délais, il y envoya André de Foix avec six mille hommes, afin d'y rétablir Henry

d'Albret ; il se rendit maître en peu de tems de toutes les Places les plus importantes, à l'exception du Château de Pampelune, dans lequel étoit un Gentilhomme Espagnol appellé Ignace de Loyola, qui ne se rendit qu'aprés s'être long-tems défendu : ce fut le dernier exploit de ce brave Capitaine, quoiqu'il ne fût alors âgé que de vingt-cinq ans ; car faisant reflexion sur l'incertitude des choses du monde, & sur les dangers que l'on doit essuïer pour acquerir la gloire des hommes ; qui n'est que passagere & momentanée, il resolut de changer de vie, & de se retirer. Cet Athlete Chrétien fit de si considerables progrés dans les exercices de la pieté, qu'il institua cette celebre & illustre Societé des Jesuites, qui est répanduë dans tous les endroits de l'Univers, dont les soins & le zele pour la propagation de la foi, & l'agrandissemét de la Religion Chrétienne, ont toûjours eu un succés si favorable, que non seu-

1521. François I. fait la guerre en Navarre.

Eloge d'Ignace de Loyola

1521. lement elle l'a défenduë contre ſes plus puiſſans ennemis, mais même elle en a étendu l'Empire aux dépens de ſon ſang & de ſa vie. Il s'eſt trouvé dans cet Ordre des perſonnes que le merite & la pieté ont fait approcher des plus grands Rois du monde, pour être les dépoſitaires des ſecrets de leurs conſciences, & pour leur ſervir de guides & de conſeils dans les plus importantes matieres de la Religion.

Eloge des Jeſuites.

Les violences que les François exercerent dans la Navarre, & les entrepriſes qu'André de Foix fit ſur les terres de Caſtille, en aſſiegeant Grogne, rallierent leurs ennemis, & leur donnerent occaſion de les attaquer, avec d'autant plus de hardieſſe & de facilité, que le Sieur d'Eſparre, à la ſollicitation de ſainte Colombe, avoit licentié la meilleure partie de ſes troupes, dans le deſſein de profiter de leurs ſoldes & de leurs montres; de maniere qu'au-lieu que les François n'avoient auparavant que les Eſpagnols à

Guerre continuée dans la Navarre.

combattre, ils se virent obligez de soûtenir une guerre contre les habitans du pays qui devinrent leurs plus puissans adversaires. D'Esparre fut bien-tôt puni de sa faute ; car comme il se retiroit avec le peu de troupes qui lui restoit, il fut défait, & demeura prisonnier aprés avoir été blessé d'un coup de pique, qui lui creva les yeux ; ce qui fut cause que les Espagnols secoururent Grogne, & reprirent Pampelune & le reste de la Navarre avec la même facilité qu'ils l'avoient perduë. 1521.

On peut dire que la protection que François I. donna à Henry d'Albret, commença cette sanglante guerre, entre le Roi & l'Empereur, qui dura plus de trente ans, & qui désola non-seulement la France, mais encore toute l'Europe : elle eut pour origine & pour pretexte, premierement de ce que François I. avoit épousé Claude de France, accordée à l'Empereur ; de ce qu'il avoit brigué & disputé l'Empire avec tant de

chaleur ; de ce que sa Majesté
1521. T. C. possedoit le Duché de Bourgogne, appanage de Charles de Bourgogne ayeul maternel de Charles-Quint, & le Duché de Milan Fief de l'Empire, & de ce qu'elle formoit le dessein de recouvrer le Royaume de Naples.

Nous avons vu que Robert de la Mark eut la hardiesse de défier Charles-Quint dans la Diette de Vormes ; mais son défi ne se borna pas là, car Floranges son fils avec cinq cens chevaux & 3000. hommes de pied, assiegea Vireton en Luxembourg. Le Roi d'Angleterre qui voulut se rendre mediateur de cette querelle, envoya à François I. pour le prier de ne pas continuer sa protection au Duc de Boüillon ; ce que le Roi accepta, & il lui fit lever le siege de Vireton : mais l'Empereur animé de se voir outragé par un Seigneur, dont les ancêtres avoient été domestiques de la Maison de Bourgogne, ne se contenta pas de cette satisfaction, il leva une grande armée, dont il donna le com-

L'Empereur fait la guerre à Robert de la Mark

mandement à Henry Comte de Naſſau, qui aprés avoir pris quatre ou cinq petites Places ſur Robert, fit pendre aux murailles ceux qui y commandoient. 1521.

Quoique ces entrepriſes ſur le Duc de Boüillon ne pluſſent point à François I. cependant il ne refuſa pas abſolument la mediation de Henry VIII. qui vouloit avoir l'honneur de faire un accord entre lui & l'Empereur ; & pour lui marquer ſes intentions, ſa Majeſté T. C. lui envoya le Sieur de Montpezat, qui lui témoigna qu'elle n'avoit jamais eu part au défi que Robert de la Mark avoit fait à Charles-Quint à Vormes : que pour ce qui concernoit même le Royaume de Naples, elle ne ſouhaitoit rien avec plus de paſſion, que de laiſſer Henry VIII. arbitre de ſon differend avec l'Empereur; mais qu'elle ſupplioit ce Prince de lui permettre de ne rien faire en cette rencontre ſans la participation du Pape, parce qu'elle avoit des meſures à garder avec ſa Sainteté. Le Roi d'Angleterre

Henry VIII. veut faire la paix entre Charles-Quint & François I.

1521. qui ne cherchoit que l'occasion de se broüiller avec François I. & qui n'avoit proposé son entremise & sa mediation, que pour marquer le grand pouvoir qu'il avoit, prit cette réponse comme un refus que ce Prince faisoit d'accepter sa mediation, & il s'en servit de pretexte pour se déclarer pour Charles-Quint contre lui.

Quoique le Pape eût sujet d'être satisfait de la conduite du Roi ; & que la réponse qu'il avoit fait faire à Henry VIII. deût l'engager dans ses interêts, il ne laissa pas toutefois de faire un traité particulier avec l'Empereur, par lequel ils étoient convenus : *Que le Duché de Milan seroit attaqué à forces communes, & à frais communs, & qu'aprés l'avoir conquis, ils y rétabliroient le Duc Sforce, qui étoit alors à Trente ; Que Parme & Plaisance seroient renduës au Pape ; que l'Empereur protegeroit la Maison de Medicis, & le Pape contre le Duc de Ferrare.* Ce traité fut si secret, qu'il fut fait sans la participation du Seigneur de

Le Pape traite avec l'Empereur.

Chiévres, & du Cardinal de Tolede ſon frere, qui étoient des perſonnes ſages ; & qui donnoient conſeil à l'Empereur ſans prévention & ſans paſſion ; & ils ne furent pas long-temps auſſi dans le Miniſtere, car ils furent empoiſonnez, comme l'avoit été le Cardinal Ximenes, en liſant une lettre. 1521.

Le Pape n'eut pas plûtôt fait ſon traité avec l'Empereur, qu'il commença, en donnant atteinte à l'accord qu'il avoit fait avec François I. de retirer les bannis de Rhege, ce qui obligea le Maréchal de Foix de les redemander avec quinze cens chevaux, & il tâcha de ſurprendre cette Place. Leon X. ſe plaignit de cette entrepriſe, comme d'une rupture ; & neanmoins c'étoit lui qui avoit commencé le premier à donner atteinte au traité de paix ; car ſix Galeres étoient parties pour ſurprendre Genes. François I. ne pouvant ignorer l'accord fait entre le Pape & Charles-Quint, pour lui faire la guerre, reſolut

1521. François I. leve une armée qu'il divise en quatre corps.

de se bien défendre; il leva une puissante armée, qu'il divisa en quatre corps: il envoya en Guyenne Guillaume Gouffier Seigneur de Bonnivet, Amiral de France, pour passer dans le Navarrois avec six mille Lansquenets, & le Seigneur de Lautrec eut ordre d'entrer en Italie avec des troupes composées de François & de Suisses pour la seureté du Milanez, dont il étoit Gouverneur: le Duc de Vendôme fut commandé pour aller en Picardie: on commit au Duc d'Alençon le soin de la Champagne. A l'égard de Bonnivet aprés avoir pris dans les Pyrenées le Château de Poignan, scitué sur la montagne de Roncevaux, il fit passer ses troupes du côté de Saint Jean du Luz, pour assieger Fontarabie, l'une des plus importantes Places de Guipuscoa, qui est scituée sur la Bidose, ou Vidouse: elle est environnée en partie de cette riviere qui se décharge dans la mer, & aussi en partie de la mer. Cet Amiral se rendit maitre de Fontarabie presque sans se dé-

fendre ; car les assiegez ayant veu la hardiesse avec laquelle le Comte de Guise, passa la riviere la pique à la main à la tête de six mille Lansquenets, commencerent à perdre courage, & se rendirent ensuite au premier assaut qui se donna. On remarque que le Duc de Guise fut d'avis de razer Fontarabie ; mais la vanité de Bonnivet, qui ne vouloit pas perdre l'honneur de sa conquête, s'y opposa, & cette passion de conserver cette Place fut cause de tres-grands malheurs. Les ennemis la reprirent par la faute de Frange, qui en étoit Gouverneur, aprés s'être longtems défendu. 1521.

Le Marquis de Mantouë & Prosper Colonne, qui étoient à la tête des troupes du Pape ; assiegerent Parme ; mais la vigoureuse resistance du Marêchal de Foix, qui s'étoit jetté dedans, & les soins de Pondormi, qui en étoit Gouverneur, empêcherent que cette Place ne fût prise alors ; & même le secours que Lautrec amena de huit cent lances, & de quatorze

Affaires du Milanez.

cens Suiſſes, obligea les ennemis
1521. de lever entierement le ſiege de devant Parme. Ce General ayant reçu encore un renfort de quatre mille François, ſous les ordres du Sieur de S. Vallier, & de quatre mille fantaſſins que Theodore Trivulce General des troupes Venitiennes lui avoit amenez, reſolut d'attaquer les ennemis, & de leur donner bataille; mais l'envie qu'il eut de prendre le Château de Roquebianque, leur donna le tems de paſſer le Pô, & ce fut la premiere faute que fit nôtre general: la ſeconde fut que les ennemis, qui avoient paſſé ce fleuve, s'étoient logez à Rebecque, en attendant quelque ſecours, car leurs troupes étoient fort diminuées, & ils ſe croïoient en ſeureté: neanmoins comme ils eurent reconnu que Lautrec étoit ſorti de Bordellanne, craignant qu'il ne les joignît, ils délogerent de Rebecque, & ils eurent le tems de repaſſer l'Oglie, ſans que ce General ſe mît en état de les pourſuivre, pour les combatre, & il ſe contenta de les canon-

ner de Pontevie, ce qui lui fit perdre l'occasion d'avoir un considerable avantage sur les Imperiaux, Lautrec voulut reparer ces deux fautes, mais il n'étoit pas tems; car les ennemis reçurent un renfort de dix mille Suisses, que le Cardinal de Sion avoit obtenu des Cantons; & enfin Parme qui avoit resisté si long-tems, fut prise par le Marquis de Pesquaire sur les François, & Plaisance fut abandonnée par Lautrec: ce qui donna une si grande joie au Pape, qu'il en mourut. 1521. Mort du Pape Leõ X.

Jusques alors l'Empereur n'avoit point fait paroître le traité qu'il avoit conclu avec le Pape contre François I. mais il ouvrit le champ de bataille, en commandant au sieur Detsiennes de la Maison du Luxembourg d'assieger Tournay, & en forçant lui-même la Ville d'Ardres, & en la razant. Toutes ces hostilitez n'empêcherent pas que les Ambassadeurs de France ne se rendissent à Calais, où le Cardinal d'York se trouva de la part de Henry VIII. mais Fran- Hostilitez de l'empereur sur la France.

çois I. ne fut pas long-tems à
1521. connoître que ce Prince ne conſervoit pas cette égalité, & cet eſprit de juſtice & d'équité, qui eſt ſi recommandable & ſi rare dans la perſonne d'un mediateur; & Henry VIII. parut ſi partialiſé pour Charles-Quint, que la conference fut rompuë ſans rien conclure. Le Maréchal de Chabanne avoit ordre d'entendre les propoſitions qui lui ſeroient faites par les Ambaſſadeurs de l'Empereur; mais ils faiſoient des demandes injuſtes & déraiſonnables: il deſiroit que François I. lui reſtituât le Duché de Bourgogne, & déchargeât les Comtez d'Artois & de Flandre de la foi & hommage dont ils étoient tenus envers la Couronne de France, alleguant qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'un Empereur portât la foi, & rendît hommage à un Roi de France. Le Comte de Naſſau General des troupes Imperiales, aſſiegea Mouſon, dont il ſe rendit maître, malgré la vigoureuſe reſiſtance du ſieur de Montmort, & enſuite

Mouſon priſe ſur les Frãçois.

il mit le ſiege devant Mezieres ; mais le Chevalier Bayart qui ſurvint avec du ſecours, l'obligea de ſe retirer. Anne de Montmorency qui commandoit dans la Place, étant ſommé de ſe rendre, répondit fierement aux ennemis : *Qu'avant qu'ils devinſſent maîtres de Mouſon, il eſperoit faire un pont de leurs corps morts, par deſſus lequel il pourroit ſortir.* Le Comte de Naſſau fâché d'avoir été contraint de lever le ſiege, pour ſe vanger mit le feu dans tous les endroits par où il paſſa, & même dans Aubanton, où il eut la cruauté de ne pas épargner les enfans à la mammelle. Cependant le Comte de S. Pol reprit Mouſon ſur les ennemis, & il s'empara même de Bapaume & de Landrecy. Ces deux Places étant renduës, le Roi qui vouloit donner combat, rangea ſon armée en bataille : il donna le commandement de l'avant-garde au Duc d'Alençon premier Prince du Sang, brave, mais ſans experience ; il étoit beau-frere de François I. ayant épouſé Margueri-

1521.

Repriſe ſur les ennemis.

te sa sœur. Cette prédilection don-
1521. na du chagrin au Connétable, qui prétendoit que cet honneur lui appartenoit ; neanmoins il cacha son ressentiment, & le sacrifia au bien & au salut de sa patrie. Il se presenta à l'Empereur une occasion d'avoir de l'avantage sur François I. puisqu'il pouvoit aisément empêcher ses troupes de passer l'Escaut ; mais il s'en avisa trop tard. Le Roi eut aussi à son tour une rencontre favorable, mais il ne s'en servit pas : enssorte que ces deux Princes firent tous deux chacun une faute, mais l'on prétend que celle de l'Empereur fut plus grande. La sortie des troupes des ennemis fut cause que Bouchain se rendit au Duc de Bourbon à la premiere sommation ; ce Duc, le Duc de Vendôme, & le Comte de S. Pol surprirent avec leurs troupes, que l'on appelloit les Bandes noires, la Ville de Hesdin dans le tems que les habitans étoient occupez aux nopces de la fille du Receveur General d'Artois. L'année suivante cette Ville fut attaquée par les enne-

mis mais le Sieur du Biez, qui en étoit Gouverneur, la défendit si vigoureusement, qu'il les contraignit de lever le siege. Les Imperiaux reparerent la perte de Hesdin par la prise de Tournay, que Champ-roux rendit avec une composition honorable. Le Roi d'Angleterre qui voyoit que les affaires de France n'étoient point si désesperées qu'il croyoit, renouvella les conferences de paix; mais elles furent interrompuës par la prise de Fontarabie par Bonnivet. Charles-Quint vouloit qu'on lui rendît cette Place, sinon il déclaroit qu'il ne pouvoit entendre à aucune propositon d'accómodement. François I. avoit peine à y consentir: cependant elle fut reprise sur nous comme la suite nous l'apprendra. Ce fut un méchant conseil que l'on donna au Roi, de se tenir ferme à vouloir conserver Fontarabie; car en abandonnant cette Place, on mettoit fin à la guerre. L'Amiral Bonnivet en fut l'Auteur; sa vanité & son ambition de conserver une Place, dont il s'étoit

1521.

A N. 1522.

Bonnivet cause la rupture de la paix.

rendu maître, furent cause que
1522. la paix qui étoit tant desirée des François, ne fut pas concluë : l'opiniâtreté du Bonnivet fut très-préjudiciable à ce Royaume, & elle fit perdre une occasion de finir une guerre, dont la suite ne lui fut que trop funeste. Charles-Quint d'un autre côté étoit engagé à faire le paix par la consideration de ses propres interêts ; & en effet la guerre qu'il continua contre la France, donna beaucoup d'avantage aux Turcs ; puisqu'ils profiterent de l'Isle de Rhodes, de la Hongrie, d'une partie du Peloponese, des meilleures Isles de l'Archipel, & enfin du Royaume de Chipre.

Nous avons vû que François I. au commencement de son Regne, connoissant que Charles premier Prince de la Maison de Bourbon étoit capable de grands emplois, le gratifia de la dignité de Connétable, & qu'en sa faveur il avoit fait revivre une Charge qui avoit été sans fonction depuis la mort du Comte S. Pol sous Louis

XI. Mais depuis, Charles de Bourbon crut avoir reçu du Roi quelques sujets de mécontentemét, & entr'autres dans la contestation qu'il eut avec Louise de Savoye mere de sa Majesté pour raison du Duché qu'il possédoit. Louis II. Duc de Bourbon & d'Auvergne, qui mourut en 1410. avoit ordonné par son testament que sa succession fût déferée à ses enfans mâles & descendans d'eux en droite ligne & perpetuelle, à l'exclusion des femelles, & au défaut de mâles qu'elle fût réünie à la Couronne. Jean II. son fils confirma cette dipositon, & Pierre son frere & Anne de France son épouse transigerent conformément à cette disposition avec Gilbert de Bourbon pere de Charles Connétable, Pierre se voyant sans autres enfans qu'une fille nommée Susanne, obtint des lettres de Louis XII. par lesquelles le Roi renonçant à ses droits, consentit que Susanne recueillît la succession de son pere. Pierre étant mort en 1503. Charles de Bourbon Comte

1522.

Cause de la revolte de Charles de Bourbon.

de Montpenſier, comme le plus
1522. proche des mâles, prétendit lui ſucceder, à l'excluſion de Suſanne, qui avoit été fiancée au Duc d'Alençon, en vertu de la ſubſtitution portée par le teſtament de Louis II. Comme Louis XII. connut que cette conteſtation auroit de fâcheuſes ſuites, il maria Suſanne de Bourbon avec Charles de Bourbon ſon couſin iſſu de germain, afin de terminer tous leurs differens; & par leur contrat de mariage il fut ſtipulé que les contractans ſe faiſoient une donation reciproque de tous leurs biens, en ſurvivant au défaut d'enfans. Suſanne mourut ſans avoir laiſſé ligneé en 1521. en ſorte que Louis de Bourbon, en vertu de ſon contrat de mariage, & par la renonciation de Louis XII. ſe trouva revétu du Duché de Bourbon & de toute la ſucceſſion de Pierre, tant de ſon chef, qu'à cauſe de ſon épouſe. Louiſe de Savoye qui étoit animée contre Charles de Bourbon, à cauſe de l'indifference qu'il avoit toûjours euë pour

pour elle, & qu'il avoit mal répondu à l'affection qu'elle lui avoit témoignée, engagea le Roy son fils de faire demander par son Procureur General au Parlement, que le Duché de Bourbon & les Comtez de Clermont en Auvergne fussent réünis à la Couronne, en consequence du testament de Louis II. & même cette Princesse demanda de son chef les Fiefs non reversibles à la Couronne, parce qu'elle étoit plus proche de Pierre que Charles, étant fillé de la sœur de Pierre, & le Connétable étant fils du cousin germain de Pierre : Et le Procureur General soûtenoit que la renonciation de Louis XII. étoit de nulle consideration, & qu'elle ne pouvoit préjudicier aux droits de la Couronne. Monthelon l'un des plus fameux & des plus celebres Avocats de son tems, qui merita par sa profonde doctrine, sa grande vertu, & son éloquence, d'être honoré des Sceaux, parla pour le Connétable, & Poyet plaida pour la Duchesse d'Angoulême, & quoi- 1522.

que ſon diſcours ne fût point auſſi
1522. éloquent, ni rempli de raiſonnemés auſſi forts & auſſi ſolides que celui de Monthelon, neanmoins il eut l'avantage ſur ſa patrie, & le Parlement décida en faveur de la Ducheſſe d'Angoulême, qui differa quelque tems de faire prononcer à Charles de Bourbon l'Arrêt qui avoit été rendu contre lui, afin de l'engager à l'épouſer : mais ce Prince fut plus irrité que jamais ; & comme il n'avoit aucune inclination pour Louiſe de Savoye, il aima mieux être dépoüillé de ſes biens, que de l'épouſer. Je renvoye les curieux à ce que le Sieur de Varillas écrit de ce different.

Charles de Bourbon ayant connu que le Chancelier Duprat, par l'ordre du Roi, ſollicitoit contre luy, & enfin ayant perdu ſa cauſe, ſe perſuada que ſa Majeſté n'avoit plus pour lui les mêmes égards & les mêmes conſiderations qu'elle lui avoit fait toûjours paroître juſques alors : & dans la crainte qu'il eut, que le credit de la Reine mere

ne le ruinât entierement dans l'esprit du Roy son fils, il fit des ligues secretes avec l'Empereur & Henry VIII. & comme il connut que ses intrigues étoient découvertes, & que François I. étoit averti que ce Prince, au préjudice des assûrances qu'il lui avoit données dans une conference qu'ils eurent ensemble, avoit conspiré contre l'Etat; il se retira du Roiaume, ne s'y croïant pas en seureté, & il ne se contenta pas de quitter le service qu'il devoit à son Souverain, il porta encore les armes contre lui, pour favoriser son plus grand ennemi, & il fut déclaré General de l'armée Imperiale. 1522.

Quelques-uns attribuent la cause de la revolte de Charles de Bourbon à la jalousie qu'il avoit conçuë de l'élevation de l'Amiral Bonnivet, à qui François I. avoit donné des marques de distinction en quelques occasions. Les autres imputent la cause de sa rebellion au refus qui lui fut fait de Renée de France sœur de la Reine Claude,

1522. que la Reine mere maria à Hercule d'Eſt fils aîné du Duc de Ferrare, quoique Renée agréât la recherche du Connétable. Je ne ſçai ſi nous devons ajoûter foi à ce que nous en écrit un Auteur Moderne : il nous dit que Louiſe de Savoye Ducheſſe d'Angoulême mere du Roi, ſçut donner de l'amour au Duc de Bourbon, mais qu'il n'en reçut point, & que cette Princeſſe jetta les yeux ſur le Duc d'Alençon, pour ſe vanger de l'indifference du Duc de Bourbon, & de ce qu'il avoit écouté des propoſitions qui lui avoient été faites par la Ducheſſe de Bourbon Anne de France fille de Louis XI. ſœur de Charles VIII. & belle ſœur de Louis XII. & Louiſe de Savoye eſperoit d'autant plus que le Duc d'Alençon ſatisferoit à ſa paſſion, que la Ducheſſe de Bourbon lui avoit été promiſe, avant qu'on l'eût propoſée au Duc de Bourbon, que l'on appelloit Montpenſier : mais cela ne réüſſit point ; & bien que le Duc d'Alençon eût épouſé Mademoiſelle d'Angoulême,

il ne voulut point rompre avec le Duc de Bourbon, pour contenter la Ducheſſe d'Angoulême ſa belle-mere. Cette Dame qui étoit épriſe d'amour pour ce Seigneur, voulut vaincre ſon indifference, en engageant le Roi ſon fils à le combler de graces & de biens, elle le fit Connétable contre le ſentiment de ce Souverain ; mais au lieu de marquer de la reconnoiſſance pour ſa bienfaitrice, il oſa parler contre ſa vertu, ce qui anima un peu cette Princeſſe ; mais enfin aprés avoir employé en vain toutes ſortes de moyens pour engager le Duc de Bourbon, elle ſe déclara ſon ennemie. 1522.

On dit que François I. fit toutes choſes pour ſatisfaire Charles de Bourbon : il l'alla trouver à Moulins, à l'occaſion de ſa maladie, & dans ſa viſite ſa Majeſté par une bonté extraordinaire, le pria d'être perſuadé qu'elle ne manquoit point d'eſtime, ny d'affection pour luy ; qu'elle étoit bien informée qu'il traittoit ſecretement avec l'Empereur par l'entremiſe du

1522. Comte de Reux ; que ſa Majeſté neanmoins croyoit qu'il romproit bien-tôt toute ſorte de negociation & de commerce avec ſes ennemis ; & que pour ce qui regardoit le procés qui lui avoit été fait à la requête du Procureur General & de la Reine, quoiqu'il l'eût perdu, ſa Majeſté lui promettoit de le dédommager, & de le mettre entierement hors d'interêt. Charles de Bourbon s'excuſa le mieux qu'il put de quelques conferences qu'il avoit euës avec le Comte de Reux, & témoigna qu'il étoit vray que ce Seigneur lui avoit fait quelques propoſitions contre le ſervice de ſa Majeſté ; mais qu'il ne les avoit point écoutées, & qu'il connoiſſoit trop ſon devoir & les obligations qu'il lui avoit, pour tomber dans un crime auſſi grand qu'étoit celui de trahir les interêts de ſon Souverain. Les politiques de ce tems-là dirent que le Roi devoit faire arrêter le Connétable, puiſqu'il étoit bien informé de ſes intelligences avec ſes ennemis ; & la trop grande

franchiſe, & la bonté de ſa Majeſté furent cauſe des diſgraces qui lui arriverent enſuite. Le Duc de Bourbon avoit promis de ſuivre le Roi à Lion, mais auſſi-tôt qu'il eut recouvré ſa ſanté pour tromper ſa Majeſté il lui envoya l'Evêque d'Autun, pour la ſuplier de l'excuſer, s'il ne l'avoit point été trouver à Lion, mais que ſa ſanté ne le lui avoit pas permis : & enſuite il ſortit de France traveſti en domeſtique du Seigneur de Pomperam, il paſſa en Italie, & de là en Eſpagne, où il alla joindre Charles-Quint. Ces démarches ſurprirent extrêmement le Roi & tous les veritables François, parce que l'on craignoit que les Grands du Royaume, qui étoient la plûpart ſes alliez, n'euſſent part à ſa revolte, & ne s'engageaſſent à le ſuivre. On prétend que Matignon, qui étoit confident du Connétable, fit tous ſes efforts pour le diſſuader de quitter le ſervice du Roi, pour embraſſer celui de l'Empereur : *V. A.* dit-il, *a quelque ſujet de ſe plaindre des rigueurs* 1522.

1522. *& des mauvais traitemens de la Reine ; mais le rang que vous tenez dans le Royaume , le noble Sang des Bourbons qui vous rendent ſi conſiderable en France , ſont des motifs aſſez puiſſans pour vous engager à être étroitement attaché à ſes interéts , & uni au ſervice du Roi. Que diront les François vos compatriotes , que vous avez toûjours défendus contre leurs ennemis avec tant de zele & de valeur, quand ils verront que vous armerez contr'eux , & qu'oubliant que la France eſt vôtre patrie , vous porterez les armes pour la détruire. La gloire que vos actions vous ont acquiſe, s'effacera entierement par vôtre revolte contre vôtre Roi. Souvenez-vous , Monſeigneur , que vous étes non-ſeulement né François , mais que vous êtes encore Prince du Sang.*

Quoique Henry VIII. juſques alors eût paru neutre, & bien qu'il ſe fût fait honneur de reconcilier François I. avec Charles-Quint : cependant par une inconſtance tres-grande il ſe rangea du

côté de l'Empereur, qui aprés avoir calmé quelques seditions arrivées en Espagne, passa en Angleterre, où il fit un traité avec Henry VIII. par lequel l'Empereur devoit épouser sa fille Marie, lorsqu'elle seroit en âge, car elle n'avoit alors que six ans. Chacun de ces deux Souverains devoit mettre sur pied trois mille chevaux & quinze mille fantassins, pour marcher incessamment contre François I. & il étoit convenu que celui des deux qui n'executeroit point le traité, donneroit quatre cens mille écus à l'autre. Le Roi d'Angleterre cherchoit un pretexte pour déclarer la guerre à sa Majesté T. C. & il n'en pouvoit avoir d'autre, que le refus qu'elle avoit fait de rendre Fontarabie à l'Empereur, lorsque le Comte d'York l'en sollicita l'année précedente, au nom de Henry VIII. son maître dont François I. & Charles-Quint étoient convenus pour être le mediateur de leurs differens: & ce fut sur ce seul fondement que les Anglois descendirent à Calais au mois

1522. Traité de Henry VIII. avec Charles-Quint.

d'Octobre, sous la conduite du
1522. Duc de Suffolk, & qu'ils joignirent les troupes de l'Empereur, qui ensuite composerent trente-cinq mille hommes.

L'Anglois pour executer le traité qu'il venoit de faire avec Charles-Quint, entra dans la Picardie, & assiegea Hesdin, dont les François s'étoient rendus maîtres; mais cette Place fut si vigoureusement défenduë par le Seigneur de Biez, & si à propos secouruë par Louis de la Trimoüille, qu'elle ne tomba point dans la puissance des ennemis. Le Duc de Suffolk qui commandoit les troupes Angloises, tourna ses armes contre Dourlans, qu'il prit facilement, parce que les François l'avoient abandonné. Les Anglois tenterent Corbie; mais comme ils virent que cette Place étoit résoluë de se bien défendre, ils sortirent de la Picardie, & les Imperiaux pareillement. Quoique l'hiver approchât, les François ne laisserent pas d'entrer dans l'Artois, & malgré la rigueur de la saison ils y firent quelque progrés.

Hesdin inutilement attaqué par les ennemis.

Les troupes Imperiales s'étant jointes à celles des Anglois rentrerent en Picardie auſſi-tôt que la ſaiſon leur eut permis de ſe mettre en campagne dans la penſée d'y faire de plus conſiderables exploits que l'année précedente: mais leurs eſperances furent vaines, & ils bornerent toutes leurs conquêtes à la priſe de Montdidier, Roye, & Neſle, petites Villes peu fortifiées, où ils commirent toutes ſortes de violences & de cruautez, & à la reduction de Bouchain, qui étant une Place plus importante, fut bien-tôt repriſe par Louis de la Trimoüille. L'Hiſtoire remarque des actions hardies de quelques Seigneurs François : entr'autres celles de François de Lorraine âgé de ſeize ans, qui s'étant rencontré en un combat dõnné au paſſage de l'Ecluſe, où les ennemis furent défaits, & ayant reconnu que huit Bourguignons s'étoient retirez dans un bois, ſe détacha, & les alla attaquer ſeul avec un courage heroïque. Antoine de Crequi Seigneur de Pondormi, en ſe

1522. Expeditiõs des ennemis en Picardie.

Belles actions de Frãçois de Lorraine & du Sieur de Pondormi.

retirant de Montdidier, & allant
1522. à Amiens, accompagné de cent quarante Cavaliers seulement, défit cinq cens chevaux ennemis qui s'opposoient à son passage. Ce brave Capitaine fit sa retraite si heureusement, qu'il arriva à Amiens sans avoir perdu que neuf des siens, parmi lesquels étoient Barnieulles son frere, & Canaple son neveu, qui furent faits prisonniers. Pondormi mourut par un accident tres-fâcheux; car en défendant Hesdin, il tomba du feu dans sa bouche qu'il avoit ouverte pour donner ses ordres, qui l'étouffa. Les armes des François n'étoient point si occupées à faire la guerre en Picardie & en Italie, qu'elles ne fussent employées en Dannemark. Christierne II. Roi de Dannemark, de Suede & de Norvege, donna par ses violentes & cruelles actions, occasion aux Suedois de se revolter, & ils élurent Stenon I. I. pour leur commander: l'on dit que Christierne aprés avoir fait assembler le Senat de Suede, composé de cent

personnes leur fit trancher la tête. Les Danois qui avoient de la haine & de la jalousie contre les Suedois, approuverent l'action de leur Souverain, & le soûtinrent mais pour être plus appuyez dans le dessein qu'ils avoient de soûmettre les Suedois, ils implorerent le secours des François. George Scorberg, Seigneur le plus considerable de Dannemark, fut depêché à François premier qui envoya à Christierne le sieur Valois avec des troupes. Il se donna divers combats entre les Danois & les Suedois, dont les évenemens furent assez differens; mais enfin l'avantage demeura aux Danois, & les Suedois furent obligez de se soûmettre à leur Souverain naturel. 1522.

Pour retourner aux affaires du Milanez, les François ne pouvoient pas esperer de conserver long tems le Duché de Milan, parce que Lautrec & Lescun son frere y commettoient des violences si grandes, en banniſſant les principaux & les plus riches, afin de profiter de leurs biens, qu'elles

avoient entierement aliené l'affe-
1522. ction des Milanois. Nous nous attirâmes le Marquis de Mantouë, qui ſe voyant mépriſé & maltraité par Charles de Refuge ſon Lieutenant, renvoya l'ordre qu'il avoit reçu de François I. & ſa commiſſion de Capitaine de ſa compagnie des gendarmes. Lautrec qui étoit retourné en France, pour demander la fille du Seigneur d'Orval, fut obligé de repaſſer en Italie, pour s'oppoſer aux deſſeins du Pape & de l'Empereur, & à leur grand armement, & de quelques Princes d'Italie qui s'étoient unis afin de chaſſer les François du Milanez: mais ce General ſe conduiſit ſi mal en cette occaſion, qu'il donna lieu à ſeize mille Suiſſes, qui étoient au ſervice de France, de paſſer du côté des ennemis ; & il ne lui reſta que quatre mille hommes du Canton de Zurich, qui demeurerent fideles & attachez aux interêts de ce Royaume. La deſertion des ſeize mille Suiſſes obligea Lautrec de ſe retirer à Milan, parce qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre

contre les ennemis: & il fut si malheureux que les Imperiaux par intelligence & par la faute des Venitiens, qui ne défendirent pas vigoureusement la porte Romaine, se rendirent maîtres de Milan, ce qui fut suivi d'une revolte generale du Milanez. L'on dit que quelques jours auparavant un vieillard aparut à Prosper Colonne & à plusieurs Capitaines Espagnols, qui leur dit qu'il avoit été envoyé de la part des Milanois, pour leur témoigner qu'ils étoient résolus de prendre les armes à la premiere occasion contre les François, & qu'ils s'avançassent promptement, afin d'empêcher ces peuples de reconnoître leur dessein, & d'en arrêter l'execution, & qu'ensuite ce phantôme disparut. Le Château de Milan tint encore quelque-tems, mais ensuite il se rendit. Alexandrie fut prise par la trahison des Gibelins; Pavie mal intentionnée pour les François, les chassa sans attendre même que l'on y mît le siege. Vandenese qui commandoit dans Côme, se rendit à composi-

1522.

Milan pris par les Imperiaux

1522. tion. Parme & Plaisance suivirent l'exemple de ces Villes. La nouvelle de la revolte de Parme & de Plaisance contre les François, causa à Leon X. une si grande joie, qu'il en mourut trois jours aprés. La mort de ce Pape changea un peu les affaires de face, & donna aux François le tems de respirer : car le Cardinal de Medicis, qui avoit des esperances & des veuës pour la Papauté, fut si chagrin de la promotion d'Adrien VI. au Pontificat, qu'il rompit l'armée Ecclesiastique, sous pretexte de la faire hyverner ; & le Duc d'Urbin ayant eté déclaré General des troupes Venitiennes, servit tres-fidelement la France.

Affaires du Milanez.

Le Roi ayant connu le fâcheux état de ses affaires dans le Milanez, y envoya seize mille Suisses nouvellement levez, sous la conduite du Batârd de Savoye Grand maître de France, & sous les ordres du Maréchal de la Palisse, de Galeas de S. Severin Grand Ecuyer, & du Seigneur de Montmonrency. Ce secours étant arrivé, Lautrec assie-

gea Pavie, mais il ne put s'en rendre maître; Frederic de Gonzague Marquis de Mantouë qui y commandoit, s'y défendit vigoureusement. Les François perdirent à ce siege Riberac, & la Rochepozé y eut une jambe cassée. On prétend que le secours de douze cens hommes, que Prosper Colonne jetta dans la Place, fut cause qu'elle ne fut pas prise. Le Seigneur de Montmorency fut plus heureux au siege de Novarre, & le refus que les Suisses firent d'aller à l'assaut, n'empêcha pas que ce brave Capitaine ne s'en emparât: mais cet avantage ne profita pas beaucoup aux François, car ils reçurent une disgrace fort considerable devant le Château de la Bicoque. L'ardeur & l'impatience avec laquelle les Suisses voulurent que l'on attaquât les ennemis, fut cause de la perte de la bataille: car ils vinrent trouver Lautrec à Mouze, & lui demanderent de trois choses l'une; de l'argent, congé de se retirer, ou qu'on les mît aux mains avec les ennemis. Le Seigneur de

1522. Lautrec assiege Pavie en vain.

Journée de la bicoque funeste aux Frãçois le 16. Avril.

Lautrec, le Maréchal de Chabannes, & le bâtard de Savoye les
1522. prierent de surseoir quelques jours, parce qu'ils esperoient vaincre les Espagnols sans combattre, puisqu'ils étoient contraints d'abandonner leur Fort manque de vivres, & que de les attaquer dans leurs retranchemens, c'étoit trop hazarder. Montmorency qui étoit accompagné d'un grand nombre de Noblesse, pria aussi les Suisses d'attendre que l'artillerie fût arrivée, & que Lescon frere de Lautrec fût en état de combattre; mais ils voulurent donner, & il y en eut plus de deux mille des leurs tuez, avant que l'on pût aller à eux, & les soûtenir. La hauteur des fossés dont les ennemis étoient à couvert, arrêta la furie & l'ardeur des Suisses, & leur artillerie les prenant en flanc, les désola. Les François qui voulurent les appuyer, reçurent une pareille disgrace. Ils perdirent de braves gens, du nombre desquels étoient le Comte de Montfort, Miolans de Savoye, Gravelle, les Seigneurs

de Tournon, de Roquelore & de Guiche, qui perirent en cette occaſion : & pour ſurcroît de malheur à Lautrec, le bâtard de Savoye, le Seigneur Galeas de S. Severin, & les Suiſſes qui lui reſterent, prirent congé de lui, & ſe retirerent à Mouze, ce qui affoiblit conſiderablement ſon armée. Le Maréchal de Foix fit en cette occaſion des actions extraordinaires : il fut abbatu ſous ſon cheval, & bleſſé conſiderablement : & pour favoriſer la retraite des nôtres, il fit des efforts incroyables : le Colonel Albert Peter ſe diſtingua auſſi en cette journée ; les Suiſſes y perdirent trois mille hommes & vingt-deux Capitaines. L'ennemi perdit peu de gens, & parmi eux il n'y avoit de perſonne de remarque que Jean de Cardonne Comte de Culiſſant. On attribue auſſi la cauſe de la perte de la bataille aux Venitiens, qui ne s'y conduiſirent pas avec toute la vigueur que l'on eſperoit ; & on prétend que ſi malgré le premier feu qui mit les Suiſſes en deſordre ; les 1522.

Venitiens avoient voulu ſuivre le
1522. Maréchal de Foix, ils auroient remporté la victoire ſur les ennemis. Comme il nous reſtoit encore quelque eſperance ſur Leude, Lautrec y envoya Jean de Medicis pour la retenir dans les interêts de la France : on y avoit même fait entrer quelque garniſon, ſous les ordres de Frederic de Boſſole ; neanmoins ce ſecours n'empêcha pas que le Marquis de Peſquaire ne s'en rendît le maître. Il arriva encore un accident fâcheux aux nôtres, c'eſt que le Pont de bateaux qu'ils avoient fait ſur la riviere d'Adda, allant à Cremone, fut rompu ; ce qui fut cauſe qu'il y eut trois cents hommes d'armes, & trois mille hommes de pied faits priſonniers, ſans donner aſſaut.

Cremone que les François tenoient encore, & dans laquelle Pondormy s'étoit jetté, ſe rendit enſuite à compoſition. La reduction de Genes ſous l'obeïſſance des Imperiaux fut la plus conſiderable diſgrace qui arriva aux François, le Comte Pierre de Na-

varre y avoit fait entrer deux cens hommes qu'il avoit amenez de Marſeille ; mais ce ſecours n'empêcha pas que le Marquis de Peſquaire ne s'en rendît maître. Cette conquête ne fut pas fort glorieuſe à cet Eſpagnol, car les Genois lui ouvrirent leurs portes, & le peu de Bourgeois bien intentionnez qui y reſtoient, ne firent pas toute la reſiſtance qu'on pouvoit attendre d'eux : l'Evêque de Salerne frere d'Octave Fregoſe & quelques autres Gentilshommes s'enfuïrent, & Octave Fregoſe, qui étoit malade, rendit la Place. Pierre de Navarre fut fait priſonnier en défendant la Ville. Le Comte de S. Pol ſe retira dans le Château, où il ſoûtint autant de tems que les vivres le lui purent permettre. La Ville de Genes fut expoſée au pillage, ce qui fâcha beaucoup Proſper Colonne, parce qu'il eſperoit en tirer des ſommes capables de payer ſes troupes. 1522.

Toutes ces diſgaces ayant obligé Lautrec à ſortir d'Italie, il revint à la Cour ; mais il ne fut pas fa-

1522.

Lautrec mal reçu du Roi.

vorablement reçû du Roi, quoy qu'il rejettât le malheur du ſort des armes de ſa Majeſté ſur le deffaut d'argent qui avoit donné ſujet aux Suiſſes de ſe plaindre, & de précipiter un combat, dont l'évenement ne pouvoit être avantageux à ſes troupes, à cauſe des retranchemens des ennemis, & ce qui avoit donné auſſi occaſion aux Suiſſes de ſe retirer : & Lautrec ne put ſi bien ſe juſtifier, qu'il ne reſtât dans l'eſprit de la Cour de grands ſoupçons de ſa conduite. François premier voulut être informé de l'uſage que l'on avoit fait de ſes finances ; il fit venir Samblançay Sur-Intendant, pour ſçavoir s'il n'avoit pas envoyé les trois cens mille écus qui avoient été deſtinez pour l'expédition de l'Italie : ſur quoi ce Sur-Intendant répondit que la Reine ſa mere avoit retenu cette ſomme pour ſes appointemens ; ce qui anima tellement cette Princeſſe ; qu'elle engagea le Roi à donner des Commiſſaires à Jacques de Beaune Baron de Sam-

blançay, dont Duprat Chancelier de France ſon confident étoit le Chef. Ils luy firent ſon procés, & le condamnerent à être pendu, ce qui fut executé. Cette execution étonna toute la Cour; car on croyoit que Samblançay étoit innocent, & on étoit perſuadé que la Reine qui haïſſoit Lautrec, avoit diverti le fonds qui étoit deſtiné pour les troupes qu'il commandoit en Italie, afin de le perdre. Si nous en voulons croire quelques Hiſtoriens, le Roi ayant la priere du Connétable permis à Lautrec de ſe juſtifier, il le reconnut plûtot digne d'éloge que de blâme, d'avoir ſi long-tems ſoûtenu la guerre en Italie, & même avec quelque avantage au commencement, ſans avoir eu beaucoup d'argent. Lautrec n'étant plus en Italie, le Roi y envoya l'Amiral Bonnivet, qui aprés avoir paſſé les Monts ſe rendit maître de Novarre & de pluſieurs autres Villes.

1522. Samblançay cõdamné d'être pẽdu.

Nous quitterons pour un moment les affaires du Milanez, pour

1522. connoître ce qui se passa du côté de la Navarre. Nous avons vû avec quelle opiniâtreté l'Amiral Bonnivet, qui s'étoit saisi de Fontarabie, avoit empêché que François 1. ne l'eût renduë à l'Empereur, ce qui avoit rompu toutes les mesures du Comte d'York, qui étoit prêt de conclure la paix entre ces deux Souverains : mais les Espagnols l'aïant assiegée cette année, s'en empareremt malgré la vigoureuse resistance du Sieur du Lude. On en accusa Franget qui en étoit Gouverneur ; & en effet il fut dégradé de Noblesse en presence de sa Majesté, son écu fut brisé par le Herault d'armes, & lui déclaré rôturier avec ses descendans ; en sorte que l'on peut dire que la vie ne lui fut conservée que pour le punir davantage, d'avoir rendu une Place qui pouvoit se défendre encore long-tems. Le siege de Fontarabie cependant dura dix mois, & la mort du Sieur du Lude, à la place duquel fut envoyé Franget contribua beaucoup à sa prise.

Reprise de Fontarabie par les Espagnols.

Pendant

Pendant que les Princes Chrétiens se faisoient la guerre, le Turc faisoit de considerables progrés sur la Chrétienté, & il se rendit maître de deux endroits, qui étoient regardez comme des boulevarts & des remparts capables de défendre les Chrétiens des attaques des Infideles, sçavoir la Ville de Belgrade, qui est une des plus fortes Places de la Hongrie, scituée sur le confluent de la Save & du Danube, & de l'Isle de Rhodes, Isle fameuse de l'Archipel, ayant de tour trente lieuës d'Allemagne. Elle étoit autrefois tres-recommandable par les Sciences & par les beaux Arts qui y fleurissoient : cette Isle avoit toûjours été possedée par les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem, depuis qu'ils se furent retirez de la Terre-Sainte ; & cette Isle fut défenduë par eux contre les Infideles prés de deux siecles. Ces braves Chevaliers soûtinrent le siege durant six mois, & ils y firent des actions d'une valeur extraordinaire. Le Pape leur donna au commencement

1522.

Le Turc prend Belgrade & l'Isle de Rhodes.

la Ville de Viterbe pour retraite,
1522. & en l'année 1530. Charles-Quint leur accorda l'Isle de Malthe dépendante de la Sicile, afin de mettre ce Royaume à couvert des incursions des Turcs. Il est assez étrange que l'animosité qui étoit entre l'Empereur & François I. qui n'étoit fondée que sur la difference des inclinations, & que sur une jalousie de gloire & de reputation, dont l'ame de ces deux Princes étoit agitée, ait causé tant de desordres, & fait naître tant de guerres entr'eux.

Le Pape Adrien VI. qui avoit été cause de la perte de l'Isle de Rhodes, voulut reparer sa faute: il fit tous ses efforts pour ménager la paix entre les Princes Chrétiens, & il se rendit ennemi de François I. parce qu'il témoignoit ne pouvoir consentir qu'à une tréve fort courte; & sa Sainteté afin de pousser sa vangeance où elle pouvoit aller, détacha les Venitiens de l'alliance qu'ils avoient faite avec les François, & elle fit une ligue avec la Republique de Venise,

l'Empereur & l'Anglois, pour exclure les François de l'Italie : mais ce Souverain Pontife ne jouït pas long-tems de ſes veilles & de ſes travaux, & ſes projets n'eurent point leur execution, car il mourut au commencement de l'année ſuivante. Quelque choſe que l'on veüille dire d'Adrien VI. il eut beaucoup de reputation : il n'étoit pas de naiſſance, mais ſa ſcience & ſa vertu ſupléerent avantageuſement à ce defaut; il avoit eu l'honneur d'être Precepteur de Charles-Quint. On dit que lorſqu'il fut couronné, il commença à reconnoître le poids de ſa Dignité, ce qui lui donna un tres-grand chagrin, ne ſe croyant pas capable de s'acquitter de cet employ.

1522. Ligue du Pape Adrien VI. contre la France. ſa mort.

Les Imperiaux firent au commencement de cette année quelques exploits dans l'Artois, ils inveſtirent Theroüanne. Nicolas Croy Fiennes Gouverneur en Flandre eut la conduite de ce ſiege, & il inveſtit la Place avec quinze mille hommes; le Roi donna ordre au Comte de Vendôme de l'aller ſe-

AN. 1523.

courir, ce qu'il executa avec beau-
1523. coup de ſuccés. Pour montrer comme les armes ſont journalieres, c'eſt que lorſque les François, ſous les ordres du Comte de Vendôme, eurent chaſſé les ennemis d'Audinćton, & les eurent pourſuivis ſi vigoureuſement, qu'il s'en noya une partie en paſſant la riviere de Cordes, s'ils n'avoient pas reçu ordre du Roi de ne point hazarder une bataille, ils auroient eu une victoire entiere ſur les Imperiaux; & ce grand avantage auroit peut-être fait obtenir aux François la conquête de toute la Flandre. Ces peuples ſe trouverent enſuite expoſez au même ſort, car pendant qu'ils travailloient à refaire les fortifications de Theroüanne, & à la fournir de munitions; Montmorency qui étoit à la tête de l'avant-garde, & Vendôme qui commandoit l'arriere-garde, comme ils ſe furent campez à Audinćton, l'un du côté droit de la riviere du Lis, & l'autre du côté gauche; les ennemis la nuit les vinrent charger ſi vigoureuſement,

qu'ils pouſſerent la grande garde, & ils auroient défait le reſte des troupes Françoiſes, ſi la Tiguerette, homme d'experience, qui commandoit un corps de garde avancé de Chevaux legers, n'eût crié à ſon ſecours avec toute ſa force, ce qui fit avancer ſes gens, & engagea les autres d'en faire de même, ainſi ils rendirent les efforts de leurs ennemis inutiles. Le Duc d'Arſcot qui vouloit ſurprendre Guiſe, penſa lui-même être pris à un piege que Nicolas de Buſſi Longueval, qui commandoit dans la Place, lui avoit tendu, mais il en fut averti, ce qui fit manquer le coup de ce Gouverneur. Les François receurent encore quelque tems aprés une diſgrace à Rebecque; car les Eſpagnols venant à fondre deux heures avant le jour ſur ces peuples, les renverſerent; & ils auroient été entierement défaits, ſi Bayart & Lorges ne les avoient ſoûtenus.

1593.

Journée de Rebecque.

En 1524. le Roi aprés avoir fait faire juſtice de S. Vallier, qui étoit dans le parti du Duc de Bourbon,

1524. AN.

c'eſt-à dire, aprés lui avoir fait
1524. peur de la mort, car étant ſur l'échaffaut prêt à avoir le cou coupé, il eut ſa grace à la priere & aux ſollicitations de Diane ſa fille, qui étoit d'une grande beauté & d'une grande jeuneſſe : ſa Majeſté ſongea aux affaires d'Italie & y envoya l'Amiral Bonnivet, qui d'abord conquit tout le Milanois juſques au Teſin. Proſper Colonne ſe mit en devoir de lui en diſputer le paſſage, mais il ſe vit obligé de ſe retirer, aprés avoir connu que les François avoient déja paſſé ce fleuve par des endroits qui étoient guéables : & nôtre General auroit défait Proſper Colonne, s'il l'eût pourſuivi, & même il ſe ſeroit rendu maître de Milan, s'il n'avoit point donné le tems à ſon ennemi d'y pourvoir, en demeurant trois jours à Pavie : & on prétend que ce fut le mauvais conſeil que lui donna Galeas Vicomte Milanois, qui lui fit perdre cet avantage, car ſes troupes furent attaquées de maladie, & celles des confederés ſe fortifie-

rent. Cette consideration engagea Bonnivet à donner la bataille que ses ennemis furent long-tems à accepter : mais enfin elle se donna, & les François y furent défaits; le Chevalier Bayart y fut blessé à mort, qui étoit le plus vaillant Capitaine de son tems, & qui pour la grandeur de son courage fut surnommé le *Chevalier sans peur*. Sa perte fut une disgrace tres-sensible & tres-considerable pour la France. Je ne puis passer sous silence la réponse qu'il fit au Duc de Bourbon, qui s'étoit trouvé à ce combat, étant au service de l'Empereur. Ce Prince lui ayant dit, *Cher Chevalier je suis fâché de l'état où vous êtes. Ce n'est pas de moi*, lui dit-il, *Monsieur, dont vous devez avoir pitié, c'est de vous-même. Je ne me reproche rien, je meurs où je dois mourir, en galant homme, & pour le service de mon Roi & de ma patrie; mais vous qui êtes né François & Prince du Sang vous portez les livrées de l'ennemi de vôtre Souverain, & vous avez les armes teintes du sang* 1524.

des François. La perte de cette ba-
1524. taille ne fut pas l'effet du manque de courage des François, mais de leur malheur. Les Suisses qui étoient au service du Roi ne purent joindre assez-tôt l'Amiral Bonnivet, quoiqu'ils ne fussent separez que par la riviere de Suze, qui est guéable. Le Duc de Longueville vint encore trop tard : ces seuls fâcheux contre-tems contribuerent tellement à la disgrace des Francois, que le Roi n'en témoigna aucun ressentiment contre Bonnivet ; & il comparoit la retraite qu'il fit ensuite à celles des dix mille hommes, que Xenophon nous décrit avec tant d'art & de politesse, que cet ouvrage passe pour un des plus achevez de l'antiquité. Laude, Alexandrie, Novarre, & presque toutes les Villes que les Francois possedoient en Italie se rendirent aux victorieux. Ce grand avantage que le Duc de Bourbon venoit de remporter en Italie, lui fit naître la pensée de persuader à l'Empereur de faire la guerre dans la Provence pour ses

interêts particuliers, comme la 1524.
ſuite nous le fera voir. La diſgrace que les Francois venoient de ſouffrir dans le combat où Bayart perdit la liberté & la vie, avoit été précedé d'une autre qui leur étoit arrivée à Rebecque, où les ennemis, ſous la conduite du Marquis de Peſquaire & de Jean de Medicis neveu du Pape Clement VII. avoient eu de l'avantage ſur les François. Bayart qui commandoit quelques détachemens, avoit témoigné à l'Amiral qu'il ne pourroit jamais avec le peu de troupes qu'il avoit, conſerver le poſte de Rebecque, où il l'avoit mis, & que ſans un ſecours il ſeroit battu, ce qui arriva. Bayart étoit né en Dauphiné à ſix lieuës de Grenoble, brave de ſa perſonne, intrepide, ſage, & qui dans la licence que donne la guerre, vécut avec la méme regularité qu'un Religieux dans ſon Cloître.

Clement VII. qui avoit ſuccedé à Adrien VI. & qui n'étoit pas encore dans les interêts de Charles-Quint, envoya des Ambaſſadeurs

vers ce Prince, & vers François I.
1524. afin de les engager à la paix. Le Roi vouloit une tréve pour deux ans. L'Empereur paroiſſoit deſirer une paix pour toûjours; mais l'Anglois à qui ſa Sainteté avoit envoyé auſſi un Nonce, ne vouloit ni tréve ni paix, parce que Thomas Volſey Cardinal, Evêque d'York, lui avoit perſuadé qu'avec les intelligences qu'il avoit avec Charles de Bourbon, & ſon credit; il feroit valoir ſes prétentions imaginaires ſur la France: dans cette veue Henry VIII. fit un nouveau traité avec l'Empereur; & afin d'engager le Duc de Bourbon dans ſes interêts, il arrêta qu'il ſeroit rétabli dans toutes ſes terres, & qu'il auroit le Royaume d'Arles. Auſſi-tôt que le Duc de Bourbon fut à la tête des troupes Imperiales & Angloiſes, il entra dans la Provence, ſe perſuadant que toute la Nobleſſe ſe joindroit à lui; & aprés avoir pris Aix, il forma le deſſein d'aller juſques à Lion, & de là en Berry, & dans le Bourbonnois: mais ſes projets

demeurerent ſans execution, ni les Gentilshommes de Provence, ni de Berry, ni de Bourbonnois ne firent aucun mouvement; & même ce Prince eut ordre de l'Empereur d'aller à Marſeille; où commandoient Rence de Cere Baron Romain, & Philippe de Chabot Bainon; mais aprés l'avoir tenuë aſſiegée l'eſpace de deux mois, il fut obligé de lever le ſiege, tant parce que la Paliſſe s'avançoit au ſecours de cette Ville, que parce que le Roi, qui étoit venu juſques à Avignon, marchoit droit à lui, ce qui le contraignit de ſe retirer en Italie. Sa Majeſté qui fut informée que le Milanez étoit entierement dégarni de troupes; que les Etats de Caſtille avoient refuſé de l'argent à l'Empereur, que les confederez d'Italie ne ſe mettoient point en devoir de le ſecourir, ni l'Anglois même d'envoyer des troupes au Duc de Bourbõ quoique la campagne fût fort avancée; elle ſe réſolut de pourſuivre ce Duc, & de paſſer en Italie, nonobſtant les remonſtrances qui lui furent

1524.

Siege de Marſeille.

1524. faites par quelques Grands de sa Cour : mais l'on ne peut éviter son malheur, car François I. suivit plûtot l'ardeur de son courage & son ambition, que les sages conseils des Seigneurs de Chabannes & de la Trimoüille, & leurs tres-instantes supplications : & ce fut en vain que la Reine, comme poussée & animée d'un esprit de Prophetie, partit d'Avignon pour dissuader le Roi son fils de cette entrepriſe, car il évita sa rencontre ; & pour l'obliger à continuer son chemin, il lui laissa la Regence & le gouvernement des affaires. Chaque bon François prenoit à mauvais augure l'habit de deuil que ce Prince portoit à cause la Reine Claude, qui étoit morte peu de tems auparavant ; & toutes les prédictions des Astrologues, qui ne pronostiquoient rien à ce Souverain que de malheureux & de sinistre, n'eurent pas assez de pouvoir pour lui faire changer de dessein : il voulut faire le voyage d'Italie, dont les suites lui furent tres-funestes, & qui en-

traînerent preſque avec elle la ruine de ſon Etat. 1524.

Voyage du Roy en Italie.

François I. prit donc le chemin d'Italie à la tête de quatorze mille Suiſſes, ſix mille Lanſquenets, & quinze cents hommes d'armes; il étoit accompagné de Henry Roy de Navarre, des Ducs d'Alençon, de Longueville & de Guiſe, des Comtes de S. Pol & de Vaudemont, des Maréchaux de Chabannes, de Foix & de Montmorency, & de l'Amiral Bonnivet. Les troupes étoient commandées par François de Lorraine, par Suffolk, par Lorges, par Rance de Cere, & par le Marquis de Saluſſes. Le Roi étoit Generaliſſime, & les autres Commandans étoient ſes Lieutenans Generaux. Comme ſon armée fut entrée en Italie, on prit conſeil ſur ce que l'on devoit faire. Quelques-uns étoient d'avis d'aller droit à Milan, qui étoit alors dépourvuë de munitions & de ſoldats; c'étoit la Capitale du Milanez, le ſujet du voyage, & l'objet de l'entrepriſe du Roi. Les autres vouloient que l'on at-

taquât les Imperiaux avant qu'ils
1524. se fussent reconnus, prétendant que du gain de la bataille dépendoit tout le bonheur de l'expedition. Cependant on ne suivi ni l'un ni l'autre de ces deux conseils, quoi que le dernier parût le meilleur, & on résolut d'assieger Pavie, Ville trés-ancienne dans le Duché de Milan, & dans laquelle les Rois des Ostrogots & des Lombards faisoient leur demeure ordinaire, avant qu'elle fût tombée sous la domination de Charlemagne. Pavie étoit alors tres-bien fournie & pourveuë d'hommes & de munitions; il y avoit plus de cinq mille hommes de pied, & quatre cens hommes d'armes, & un excellent Capitaine Antoine de Leve: il s'étoit avancé aux principales Charges militaires par son merite, & aprés avoir passé par les degrez de la milice. Il avoit fait son apprentissage dans le Royaume de Naples sous Gonsalve de Cordouë, surnommé le Grand Capitaine; il rallia les troupes d'Espagne à la bataille de Ravenne

Siege de Pavie par les Frãçois.

en 1512. il commandoit des troupes Eſpagnoles en 1523. quand l'Amiral Bonnivet fut chaſſé de devant Milan, en 1524. à la journée de Rebeque. Je laiſſe le reſte de ces actions pour continuer mon Hiſtoire. Auſſi-tôt que l'Empereur eut été averti de ce ſiege, il y envoya Charles de Bourbon avec dix mille hommes de pied & mil chevaux, & joignit les troupes de Lanoy prés de Laude, en ſorte que ſon armée étoit de 17000. hommes de pied, & de ſept cens hommes d'armes, & autant de Chevaux legers, ſans compter les dix mille Francomtois; il approcha du Château S. Ange, qui étoit entre Pavie & Milan, & cette petite Fortereſſe fut ſi mal défenduë par un Italien, à qui Bonnivet en avoit confié la garde, qu'il la rendit le même jour. Le Conſeil du Roi ayant apris la priſe de ce Château, connoiſſant qu'il étoit impoſſible de ſe rendre maître de Pavie, & que l'on avoit inutilement tenté de deſſecher ou ſaigner le Teſin qui ſe diviſoit en deux 1524.

bras au dessus de cette Ville, &
1524. qui se rejoignoit à un mille au dessous avant que d'entrer dans le Pô, qui étoit le seul moyen de se rendre maître de la Place, étoit d'avis que le Roi quittât ce siege, & se retirât à Binasque avec ses troupes. On representoit encore à sa Majesté pour fortifier ce sentiment, que son armée étoit beaucoup affoiblie par la durée du siege, & que celle des ennemis étoit plus forte; mais qu'on avoit eu des avis certains que le défaut de payement la feroit bientôt dissiper: & ainsi que le Roi n'avoit qu'à attendre un peu de tems, & qu'il auroit dans la suite tout l'avantage sur ses confederez; que sa Majesté ne devoit pas attendre les deux mille hommes qui venoient de Savonne, parce qu'ils avoient été défaits en chemin; qu'à l'égard des trois mille Italiens que Jean de Medicis commandoit, ils s'étoient débandez depuis que ce Capitaine ayant été blessé à un assaut, s'étoit fait porter hors du

Camp, & qu'enfin les ſix mille Griſons, qui étoient à ſon ſervice, ſous pretexte d'aller défendre & conſerver leur pays, avoient demandé leur congé. Cependant toutes ces remontrances ne firent aucune impreſſion, & le Roi ne put reſiſter à ſa malheureuſe deſtinée. L'opiniâtreté de Bonnivet à continuer le ſiege, & la honte qu'il diſoit que les François recevroient en l'abandonnant, acheverent de perſuader ſa Majeſté de donner combat à ſes ennemis. 1524.

La combat étant une fois reſolu, Chabanne eut ordre de commander l'avantgarde de l'armée Françoiſe, le Roi étoit à la tête du corps de bataille, & le Duc d'Alençon conduiſoit l'arriere-garde. Jacques Galiot d'Aſſié Grand Maître de l'Artillerie commença à attaquer les ennemis, ce qu'il fit ſi vigoureuſement, & avec tant de bonheur, qu'il les força de ſortir de leurs poſtes, pour ſe mettre à couvert dans un valon. Le Roi voyant le deſordre des Imperiaux, ſortit de ſon retranche- AN. 1525.

Bataille de Pavie où le Roi eſt fait priſonnier.

1525. ment pour les aller chercher, croyant les tailler en pieces; mais il fut fort surpris quand il vit que les ennemis qui étoient hors d'état de craindre le feu de son artillerie, tournerent face, l'attaquerent si vertement qu'il se trouva tres-embaraſſé: neanmoins ce Prince soûtint les efforts des Imperiaux courageusement, & il tua Ferdinand de Castro petit fils du Marquis de S. Ange, qui étoit à la tête de la cavalerie, & il blessa à la joüe Jean d'Andelot: mais le Duc d'alençon saisi d'une terreur panique, ne tint pas ferme comme le Roy, & lâcha pied, ce qui fut cause que les Suisses se retirerent au lieu de donner dans un gros escadron de cavalerie. Chabanne qui avoit le commandement de l'avant-garde, faisoit de son côté des merveilles, & combatoit avec une opiniâtreté extraordinaire; mais il fut envelopé de maniere qu'il fut contraint de plier, & de ceder au grand nombre & à la valeur de ceux qui l'attaquoient. Les Lansquenets qui é-

toient au ſervice de François I. firent en cette occaſion des actions d'une valeur ſurprenante, & ſoûtinrent les efforts des ennemis juſques au dernier ſoupir; en ſorte que le fort du combat tomba ſur les troupes du Roi, qui ſe défendoient à ſon exemple avec une vigueur inconcevable & une réſolution extrême; mais ce Prince en combattant courageuſement & avec une intrépidité qui ſurprenoit même les ennemis, fut terraſſé, bleſſé au viſage & à la cuiſſe, & renverſé par terre; ce qui l'obligea, ne voyant point de ſecours, ni moyen de ſe dégager de ſes ennemis, qui donnoient en foule ſur lui, de ſe rendre à Pomparain: quelques Hiſtoriens diſent qu'il ſe mit ſous la bonne foi du Viceroi de Naples, qui aprés luy avoir baiſé la main, en lui faiſant une profonde reverence, le fit priſonnier au nom de l'Empereur. Cette diſgrace fut tres-ſenſible aux François; car outre qu'en cette journée ils perdirent plus de huit mille hommes, le Duché de Milan ſe vit auſſi-tôt

1525.

soustrait de la domination de Fran-
1524. ce. Le nombre des grands Seigneurs & des Officiers qui perirent en cette bataille, est si grand, que l'on ne peut y penser sans verser des larmes. François Comte de Lambesc frere du Duc de Lorraine; Aubigny, Sanseverin, Louis de la Trimoüille, que ses belles & illustres actions faisoient passer pour un des premiers Capitaines de son tems; les Maréchaux de Chabannes & de Foix, Bonnivet, le Comte de Tonnerre, Chaumont, Bussi d'Amboise, Baupreaux, Marafin premier Ecuyer de l'Ecurie du Roi, & plusieurs autres personnes de remarque s'y signalerent; & y perdirent la vie: à l'égard des prisonniers, outre François I. on compte le Roi de Navarre, le Comte de S. Pol, le Maréchal de Montmorency, le Prince Talmont, Robert de la Mark, Louis de Nevers, le frere du Marquis de Saluste, Laval, Brion, Lorges, la Rochepot, Montdejan, Annebaut, Imbertcourt, de Bossole; la Roche du Maine, la Meilleraye, Mont-

pezat, Boisy, Courton Langey, le bâtard de Savoye qui mourut de ses blessures, & plusieurs autres qui se distinguerent en cette occasion, en imitant leur Roi. Le Duc d'Alençon conceut tant de regret de la perte de cette bataille, qu'il en mourut de déplaisir à Lion. Les ennemis ne perdirent que mille hommes, entre lesquels il y en eut peu de distinction, outre le Marquis de S. Ange. Brantome raporte que le Comte de S. Pol frere de Monsieur de Vendôme aîné de la famille des Bourbons, fut trouvé entre les morts, aprés la bataille de Pavie : & que comme un soldat commençoit à lui couper le doit pour en tirer une riche bague, il fit un grand mouvement, & pressé par la grande douleur qu'il sentoit, il s'écria : *Je suis le Comte de S. Pol.* Le soldat le retira, & le conduisit dans Pavie, où il fut si bien pensé de ses blessures, qu'il en guerit. On peut dire que depuis la journée de Poitiers la France n'avoit point senti un plus rude échec, ni éprouvé une disgrace

1525.

plus considerable : & la perte de
1525. cette bataille, & la détention du Roi, jetterent une extrême consternation dans l'ame de tous les François. Ces peuples regrettoient la perte de la liberté d'un bon Prince, & qui en cette rencontre avoit fait tout ce que l'on pouvoit attendre d'une valeur extraordinaire. Chacun convient que si le Roi n'eut point hazardé le combat, Pavie se seroit renduë peu de jours aprés, faute de vivres & de munitions : la seconde faute que fit sa Majesté, fut de sortir de ses lignes & de ses retranchemens, pour aller au devant de ses ennemis, parce que l'on pretend que ses troupes s'y étoient si bien fortifiées, que les Imperiaux n'auroient jamais osé les forcer pour venir aux mains avec elles. La bataille fut donnée la veille de S. Thomas jour de la naissance de Charles Quint. Le Pape qui étoit informé de l'état des troupes Imperiales, & de la situation du camp de François I. lui en donna avis ; & il lui conseilloit de demeurer

ferme dans ſes retranchemens, ſans combattre, ſes ennemis ayant deſſein de ſe retirer, manque de vivres & d'argent. On dit que l'Empereur ne marqua point une joie exceſſive à la priſe du Roi, & qu'il témoigna ſeulement que tout l'avantage qu'il en deſiroit tirer, étoit de faire une paix ſolide, qui procurât le repos & la tranquillité de toute l'Europe Chrétienne. François I. fut d'abord mené à Pizzigton ſur la riviere d'Adda, & de là conduit à Madrid. Il arriva un démêlé entre le Marquis de Peſquaire & Lanoy Viceroi de Naples, à qui auroit le Roi; mais la deſtinée voulut que ſa Majeſté ſe confia à Lanoy, dont le deſſein étoit de le mener à Madrid, afin d'avoir tout ſeul la gloire & l'avantage de la détention de François I. & cet Eſpagnol lui perſuada qu'il lui ſeroit plus avantageux de traiter bouche à bouche avec Charles-Quint des conditions de ſa liberté, ce que ſa Majeſté T. C. ne pouvoit faire, qu'en ſe laiſſant conduire à Madrid, où elle 1525.

ne receut pas l'effet des promesses
1525. & des esperances dont Lanoy l'avoit flattée : & on croit que si le Roi étoit demeuré entre les mains du Marquis de Pasquaire, il n'auroit point été mené à Madrid, & qu'ainsi il auroit fait sa condition meilleure. Et ce fut la raison pour laquelle François 1. commanda aux galeres de France, qui tenoient la mer, de se retirer. A l'égard du Roi de Navarre, son page aida à le sauver, s'étant mis dans le lit de son maître pour tromper ses gardes, dans le tems qu'il descendoit avec une échelle de corde du Château de Pavie, où on l'avoit enfermé. Le Duc de Bourbon aprés la bataille, osa se presenter devant François 1. qui le receut avec assez de bonté, mais il ne put s'empêcher de lui dire : *Monsieur de Bourbon, vous êtes cause de la perte de tant de braves gens qui sont morts en cette bataille ; vous n'acquererez aucune gloire de leur défaite, ni de la disgrace de vôtre Roi, ni de la desolation de vôtre patrie.* Louise de Savoye penetrée

Le Roi de Navarre se sauve de prison.

Belles paroles de François 1. au Duc de Bourbon.

penetrée de douleur de cette infortune, convoqua une assemblée 1525.
des Princes & des personnes les plus qualifiées, afin de déliberer sur la conjoncture fâcheuse des affaires. On proposa au Duc de Vendôme d'avoir soin du gouvernement ; mais il le refusa avec beaucoup de prudence, se contentant d'être le Chef du Conseil : & il employa toute son autorité pour contenir les peuples dans leur devoir, empêcher les brigues & les factions, & pour faire obeïr à la Reine Regente, ensorte que cette Reine eut le principal commandement, dont elle s'acquitta avec toute la satisfaction que l'on pouvoit desirer. Le Parlement aussitôt qu'il eut appris la disgrace qui étoit arrivée au Roi devant Pavie, envoya des députez à la Reine, & lui fit proposer plusieurs choses qu'il croyoit necessaires pour le bien de l'Etat : premierement, que l'on feroit des prieres par tout pour la délivrance de sa Majesté; qu'on puniroit les blasphemateurs & les heretiques ; qu'on rejeteroit

1525. le Concordat ; & que l'on remettroit en vigueur la Pragmatique Sanction ; que l'on exerceroit la juſtice ſans évocation au Conſeil; que les Officiers ſe contenteroient de gages, & ne demanderoiét point de penſions , qu'on tiendroit les grands Jours dans quelque Province ; qu'on feroit vivre les gens de guerre ſelon la regle ; qu'on rétabliroit la diſcipline parmi eux ; qu'on regleroit les finances & les habits, ſelon la condition des particuliers : mais comme quelques-unes de ces propoſitions regardoient l'autorité du Roi , principalement l'abrogation du Concordat , la Reine s'excuſa de conſentir à ce que l'on y touchât , & pria le Parlement d'attendre le retour du Roi , afin que ſa Majeſté pourvût à tout ce qu'il jugeroit neceſſaire.

Comme Louiſe de Savoie eut appris que le Roi d'Angleterre , afin de profiter de la fâcheuſe conjoncture des affaires , avoit deſſein d'entrer en France avec une puiſſante armée , elle lui envoya des

Ambaſſadeurs, qui non-ſeulement ſçurent en arreter l'execution, mais même qui engagerent ce Souverain à donner ſecours à François I. contre l'Empereur. Les Venitiens ſages politiques, prévoyant que les forces des François étant abbatuës ou affoiblies, l'effort de l'orage pourroit tomber ſur eux, & que l'Italie pourroit devenir la proye du vainqueur, propoſerent au Pape & à la plûpart des Princes d'Italie, de ſe joindre avec les François. Clement VII. dans ce deſſein envoya un courier à l'Empereur : mais comme les Miniſtres d'Eſpagne lui eurent promis qu'ils engageroient leur Souverain à faire la condition de ſa Sainteté autant avantageuſe, qu'elle la pourroit ſouhaitter ; elle devint irreſoluë, & contremanda le courier ; & enfin le Pape voulant ſuivre la fortune du victorieux, ſe rangea de ſon parti, pour achever d'accabler le fils aîné de l'Egliſe, au lieu de ſe montrer Pere commun des Princes Chrétiens, de moïenner la paix entr'eux, & cependant ſoulager

1525. La Reine envoye au Roi d'Angleterre.

celui qui étoit dans la disgrace.

1525. L'on remarque que si les Souverains d'Italie n'eussent point été arrêtez par la tréve que l'Empereur avoit faite à dessein avec eux, ils eussent tiré de ses mains le Milanez & Naples ; mais leur désunion jointe à leur peu de résolution, fit échoüer leurs plus beaux projets : ils avoient dessein de faire Pesquaire Roi de Naples, ce qu'il fut long-tems à accepter ; mais enfin trahissant ceux qui lui vouloient procurer son avantage, il découvrit leur secret à Charles-Quint, ce qui étoit une perfidie & une action indigne d'un homme de courage. On disoit que l'Anglois avoit quelques sujets de se plaindre de l'Empereur, parce qu'il ne lui avoit fait aucune part de ses conquêtes, quoiqu'il y eût contribué, en lui faisant tenir des sommes considerables. Le principal sujet de mécontentement que Henry VIII. eut de Charles-Quint, fut qu'avant la bataille de Pavie, toutes les lettres qu'il lui envoyoit, étoient écrites de sa main avec cet-

Plaintes de Héry VIII. contre l'Empereur.

te souscription : *Vôtre fils & cousin Charles*, mais depuis que l'Empereur eut gagné cette bataille sur les François, il ne lui avoit plus envoyé de lettres qu'écrites de la main de son Secretaire, avec cette seule souscription de Charles. Clement VII. avant ce combat avoit envoyé son Dataire vers les Princes Chrétiens, pour les engager à quelques propositions de paix ; mais voyant que ses bonnes intentions étoient sans effet & sans execution, il se joignit avec François I. qui prit sa Sainteté & les Florentins en sa protection, parce que ce Prince vouloit défendre & conserver les Medicis contre les attaques de leurs ennemis. 1525.

Pendant que le Roi étoit prisonnier, il fut attaqué d'une fiévre si violente, que l'on desespera quelque-tems de sa vie, & l'Empereur eut grand soin de cacher cette maladie, afin que l'on ne cessât point du côté de la France de lui faire des propositions avantageuses, pour le recouvrement de la liberté du Roi : mais son indispo- Maladie de François I. à Madrid.

sition ne put être tenuë si secrete, qu'elle ne vint à la connoissance de la Reine. L'Empereur qui vouloit profiter de la détention du Roi, faisoit des demandes si peu justes, & si peu raisonnables, que sa Majesté en témoigna de la colere ; & elle dit à ceux qui les lui firent voir, qu'elle ne permettroit jamais que pour sa personne en particulier, l'on fît un si grand préjudice à son Royaume, & qu'elle avoit assez de courage pour supporter sa mauvaise fortune, & pour soûtenir sa disgrace. Si Charles-Quint eût suivi les conseils de l'Evêque d'Olive son Confesseur & de son Chancelier, il auroit genereusement renvoyé François I. Ils lui representoient qu'il ne devoit pas trop se prévaloir de l'avantage qu'il avoit sur ce Roi, qu'il en devoit reconnoître Dieu seul l'auteur, & qu'il ne devoit point attribuer la victoire qu'il avoit remportée à la bataille de Pavie, à la puissance de ses armes, mais à la force du bras de l'Eternel ; & que le principal usage de

1525.

Cõseils du Cõfesseur de Charles-Quint sans effet.

cette victoire, étoit la paix qu'il devoit donner à la Chrétienté, qui étoit menacée des armes de l'ennemi commun des Fidelles : mais le Duc d'Albe qui avoit tout pouvoir sur l'esprit de l'Empereur, lui persuada de se servir des avantages qu'il avoit sur la France, & qu'il n'auroit jamais une si belle occasion d'abatre une puissance capable de resister à la sienne. 1525.

Ceux qui traitoient de la part de François I. representoient aux Ambassadeurs de Charles-Quint, qu'il y avoit deux moïens de faire un bon accord : le premier étoit de marier Eleonor sa sœur veuve du Roi de Portugal avec François I. & l'autre étoit la voie de rigueur, qui enfermoit encore deux moïens ; l'un d exiger rançon de ce Souverain, & l'autre d'apporter de la modification aux demandes qui étoient faites de la part de la Cour d'Espagne. Les Ambassadeurs de l'Empereur au lieu de prendre ces mesures firent de nouvelles propositions, qui n'étoient pas moins déraisonnables que les

premieres, & qui ne furent pas
1525. auſſi mieux receuës. Le Duc de Bourbon étoit dans une extrême inquiétude : car il craignoit qu'on ne fît la paix ſans l'y comprendre, ce qui auroit cauſé ſa ruine & ſa perte entiere ; & l'on diſoit qu'il meritoit bien que l'on en usât ainſi, pour lui apprendre qu'un Prince du Sang, & qu'un grand Officier, comme il étoit, ne devoit jamais ſe ſeparer des interêts de ſon Roi, & encore moins porter les armes contre lui. L'on prétend que toutes les careſſes & les marques d'amitié que Charles-Quint donnoit au Duc de Bourbon, étoit de politique, & que la Cour d'Eſpagne & les Grands n'avoient aucune conſideration pour ce Prince ; ils le regardoient comme une perſonne, qui par ſa trahiſon s'étoit renduë indigne de ſa naiſſance & de ſa dignité : & un jour un Grãd d'Eſpagne à qui l'Empereur demandoit ſon Hôtel pour loger le Duc de Bourbon, lui répondit : *Que ſon logis étoit au ſervice de ſa Majeſté Imperiale, mais*

que si le Duc y entroit, il y mettroit le feu aussi-tôt qu'il en seroit sorti, parce qu'il le regarderoit comme un lieu infecté & indigne de recevoir des gens d'honneur. Enfin comme Charles-Quint eut reconnu que François 1. étoit resolu de mourir en prison, plûtôt que d'accepter les propositions que l'on avoit faites, il voulut bien s'en relâcher : & pour cet effet il fut arrêté le 14. Février à Madrid le traité dont voici les principaux articles : *Que le Roi épouseroit Eleonore sœur de Charles-Quint, à laquelle il seroit constitué une dot de deux cens mille écus; que sa Majesté seroit mise en liberté le 10. du mois de Mars suivant : & qu'en même tems le Dauphin, le Duc d'Orleans, & ses deux fils aînez passeroient en Espagne pour servir d'otages & d'assurance pour l'execution du traité, jusques à ce qu'il eût été ratifié par les Etats Generaux de France, par le Parlement & la Chambre des Comptes ; que le Roi remettroit entre les mains de l'Empereur le*

1552. Belles paroles d'un grand d'Espagne.

AN. 1526. Traité de Madrid.

1526. *Duché de Bourgogne avec ſes appartenances, & tout ce qu'il tenoit dans la Franche-Comté, comme uſurpé par Louis XI. ſur la Maiſon de Bourgogne : qu'il renonceroit à la Souveraineté de Flandres & d'Artois ; que ſa Majeſté T.C. renonceroit pareillement à tous ſes droits & prétentions ſur le Duché de Milan, ſur le Royaume de Naples, ſur Genes, Aſt, Tournay, Liſle, Doüay & pays Tourneſis.* Le Duc de Bourbon fut compris dans ce traité, qui fut ſi funeſte à la France : & François I. s'obligea d'acquitter & de décharger l'Empereur de la penſion qu'il s'étoit engagé de payer au Roi d'Angleterre par le traité de 1522. Sa Majeſté T. C. s'obligea encore de prêter à Charles-Quint douze galeres équipées, lorſqu'il voudroit aller ſe faire couronner Roi d'Italie ; & il s'engagea de faire renoncer Henry d'Albret au Royaume de Navarre, comme auſſi d'obliger le Duc de Gueldres d'aſſurer ſon Duché & le Comté de Zutphen à Charles-Quint, ou d'aban-

donner ces deux Princes en cas de refus, & enfin de reſtituer la Principauté d'Orange. L'Empereur étoit tenu de ſon côté de rétablir le Marquis de Saluſſes, & Frederic Bouſſole dans leurs Etats. Ce traité ainſi conclu & ſigné des deux Rois d'Eſpagne & de France, François I. fut mis en liberté, & quelques jours aprés il fiança Eleonore avec pompe & magnificence ; enſuite il prit le chemin de France, où ſa Majeſté ne fut pas plûtôt arrivée, qu'elle écrivit au Roi d'Angleterre, pour lui faire part du recouvrement de ſa liberté, & pour lui témoigner qu'elle lui en avoit la principale obligation, & qu'en toutes occaſions elle lui en marqueroit ſa reconnoiſſance. La Ducheſſe d'Alençon avoit été en Eſpagne l'année precedente, pour procurer la liberté du Roi ſon frere, lorſqu'il étoit malade ; mais elle ne fut pas long tems ſans reconnoître que ſa convaleſcence arrêtoit l'effet de ſes bons deſſeins. La preſence de cette Prin- 1526.

ceſſe renouvella les feux du Duc
1526. de Bourbon, & le ſoin qu'elle prit de le r'engager, afin de l'obliger de contribuer de ſon pouvoir, pour exciter l'Empereur à conclure un traité de paix entre le Roi ſon frere, ralluma bien-tôt dans le cœur du Connétable des feux, que l'abſence n'avoit point eu le pouvoir d'éteindre : ce Prince en la voyant, oublia aiſément tous ſes ſujets de chagrin, & conſentit de tout ſacrifier, pourveu qu'il fût aſſez heureux de la poſſeder. Le Conſeil d'Eſpagne découvrit bientôt la paſſion de Charles de Bourbon pour la Ducheſſe d'Alençon ; & peu s'en fallut que ſous un faux pretexte on ne l'arrêtât priſonniere. Ce fut lors que le Duc de Bourbon connut, mais trop tard, qu'il ne devoit point quitter le parti de ſon Prince, & que l'Empereur préfereroit toûjours ſes propres interêts à ceux dont il auroit reçu des ſervices tres-conſiderables : & quelques-uns croient que le ſeul déſeſpoir lui fit accepter d'aller en Italie, &

d'y remplir à la place de Pesquaire,

Les Parlemens du Roïaume reclamerent & protesterent contre le traité de Madrid pour plusieurs considerations : la premiere, parce qu'il avoit été fait par un Prince qui n'étoit pas en liberté : la seconde, parce que François I. avoit aliené & disposé des Seigneuries & des Principautez, qui ayant été une fois incorporées & réünies à la Couronne, étoient inalienables, & ne pouvoient être demembrées sans une Assemblée generale des Etats. Cette proposition étoit si veritable, que dans l'Assemblée des Etats convoquez à Cognac peu de tems aprés le retour du Roi en France, les députez de la Province de Bourgogne qui y assisterent, témoignerent que pour ce qui concernoit leur interest particulier, ils ne consentiroient jamais à l'execution du traité de Madrid ; & que plûtôt que d'y donner les mains, ils étoient résolus de défendre leur liberté même aux dépens de leurs vies. Ces députez soûtenoient que ce traité

1526. Protestations contre le traité de Madrid.

1526. étoit nul, parce qu'il avoit été fait & signé par un Prince, qui n'étant pas libre, n'étoit pas maître de sa volonté : que par les Loix fondamentales de l'Etat, le Roi ne pouvoit aliener aucune Seigneurie, qui avoit été une fois réünie à la Couronne ; & que sa Majesté ayant reçu de ses ancêtres la Monarchie de France entiere, il n'étoit pas en son pouvoir de la demembrer ; & elle la devoit laisser entiere à ses successeurs. Le Pape de son propre mouvement dégagea François premier du traité qu'il avoit fait malgré lui à Madrid, par ce fondement, que le Roi ne pouvoit separer ni aliener le vrai patrimoine du Roïaume de France, qui n'ayant point été acquis par lui, devoit être gardé à ses successeurs ; & que ce traité étoit nul, parce qu'il n'avoit point été confirmé par les Etats de France. Et l'on voit dans les Registres du Parlement une protestation faite le 16. Novembre 1529. à la verification des traitez de Madrid & de Cambray, par Messire

François Roger Procureur General, qui furent envoyez au Parlement avec des lettres patentes, pour y être verifiez. Cette protestation se voit dans les ouvrages du Sieur Marcel qui a écrit de l'Histoire de France. 1526.

Dans le tems que François I. étoit prisonnier, il s'éleva du côté d'Allemagne une secte d'heretiques, qui soûtenoient que tous les biens étoient communs; & sous ce pretexte ils s'assemblerent jusques au nombre de quinze mille hommes pour marcher droit en Lorraine, & de-là venir en France, dans le dessein d'y piller : mais ils furent repoussez par le Duc de Guise & par le Comte de Vaudemont son frere, qui les defirent à Saverne proche de Strasbourg. Je ne vous parleray point de ce qui arriva durant la marche du Roi depuis Madrid jusques en France. Je ne vous dirai point que ce Prince en passant à Bourdeaux, se laissa surprendre par les charmes de la Dame de Pisseleu; & que sa grande beauté & ses rares perfe-

François I. épris des charmes de la Dame de Pisseleu.

ctions ſçurent tellement captiver
1526. ſon cœur, qu'il en devint ſon eſclave, & qu'étant ſorti des priſons de Mirs, il étoit entré en celles de l'amour. La Dame de Piſſeleu pour recompenſe de ſes complaiſances pour François I. eut le Duché d'Eſtampes.

Il arriva en ce tems-là un démêlé entre le Parlement de Paris & le Chancelier du Prat, à l'occaſion de l'Abbaye de S. Benoiſt ſur Loire, dont il ſe mit en poſſeſſion en vertu d'un ſimple Brevet du Roi, dont quelqu'un s'étant plaint au Parlement, & principalement des voies de fait dont le Chancelier avoit uſé, ſe mettant en poſſeſſion de ce benefice : cette auguſte Compagnie étant animée d'ailleurs contre le Chancelier, ordonna qu'il ſeroit aſſigné pour comparoître en perſonne. Cette demarche injurieuſe à ce premier Magiſtrat, l'irrita de telle maniere, qu'il reſolut de s'en vanger ; & pour cet effet il fit enfermer dans le Louvre quelques Officiers du Parlement, ſous pretexte qu'ils

avoient empeché autant qu'ils avoient pû par leurs ſuffrages, que la liberté du Roy ne lui eût été procurée auſſi-tôt que la Regente l'auroit ſouhaité ; & il fit expedier une Declaration portant interdiction à tous les Parlemens, qui décerneroient un adjournement contre les Chanceliers ; il donna au Grand Conſeil la connoiſſance des droits appartenans aux dignitez Eccleſiaſtiques, & ordonna que le feuillet du Regiſtre du Parlement ſeroit déchiré, où étoit l'aſſignation décernée contre le Chancelier. 1526.

La France ne fut pas le ſeul Royaume qui éprouva les rigueurs de la fortune. La Hongrie devint en ce temps-là la conquête de Soliman Empereur des Turcs : car le jeune Louis, qui en étoit le Roi, fut vaincu par lui dans une bataille qui ſe donna dans les plaines de Mohacs ; & en ſe ſauvant il fut ſubmergé dans des marais voiſins : toute la fleur de ſa Nobleſſe y perit, tout ſon Royaume devint la proye du vainqueur, & tout le plat

La Hongrie ſoûmiſe par les Turcs.

pays arrosé du sang de plus de
1526. trois cens mille hommes, qui furent exposez à la fureur de ces barbares. Ces disgraces ne mirent point encore fin aux malheurs de la Hongrie ; car aprés avoir été pillée par ses plus grands ennemis, & sacrifiée à leurs cruautez & à leurs violences, elle se vit encore déchirée par ceux qui se disoient ses Rois, & les maux qu'ils firent souffrir à ce Royaume, ne lui furent pas moins sensibles, que ceux que la barbarie des infideles lui avoit fait éprouver. Les avantages que le Turc avoit sur les Chrétiens, obligerent les Princes d'ordonner une Assemblée des Prelats d'Allemagne, en attendant un Concile general, afin de déliberer sur ce que les Princes Chrétiens devoient faire ; pour s'opposer aux victoires des infideles, & pour déliberer aussi sur quelques matieres de Religion. François I. envoya à cette Assemblée des Ambassadeurs, qui témoignerent le regret que le Roi leur Maître avoit de la perte de la Pannonie, dont

le Turc s'étoit saisi, & de l'état fâcheux où les conquêtes de cet ennemi commun avoit reduit l'Allemagne ; mais que l'on en devoit imputer la faute à l'Empereur, qui avoit refusé toutes les conditions raisonnables, que sa Majesté T. C. lui avoit proposées, qu'elle prioit les Princes d'Allemagne de l'exhorter à la paix, & à moderer son ambition ; & que s'ils pouvoient obtenir cela de Charles-Quint, sa Majesté T. C. offroit sa personne, & les forces de son Royaume, pour faire la guerre au Turc, sinon qu'elle se mettroit en état de recouvrer par la force des armes, ce qu'elle n'avoit pû obtenir par amitié & par douceur. 1526.

L'état malheureux auquel la France se trouva reduite aprés la bataille de Pavie, n'empêcha pas que le Seigneur de Pontdormy, qui étoit Lieutenant de Roi en Picardie, n'y fit quelques exploits assez considerables : il défit les Flamands : & empêcha que les ennemis ne surprissent Hesdin ; mais il y mourut, comme nous avons

déja dit, parce qu'en donnant ordre que l'on jettât du feu sur de grandes traînées de poudre, & sur quelques feux d'artifice, il en entra dans sa bouche, qui lui brûla toute la gorge, & l'étouffa.

1526. Mort de Pōdormy en defendāt Hesdin.

Si les députez de Bourgogne reclamoient contre le traité de Madrid; les Etats de France ne faisoient pas de moindres plaintes contre la violence que l'Empereur avoit exercée contre François I. Sa Majesté même s'en plaignit publiquement, & elle fit entendre à tous les Ambassadeurs, qui étoient à sa Cour, que Charles Quint en avoit usé envers sa personne avec beaucoup de dureté. Ce Prince soûtenoit que l'Empereur pour plusieurs considerations n'avoient pû l'arrêter prisonnier, ni lui faire souffrir les rigueurs d'une prison; premierement, parce qu'il n'est pas permis à un vassal d'arrêter son Seigneur Suzerain; & en second lieu, que la prison est la peine des criminels, & non pas des personnes libres: que les Etats ne vouloient pas consentir au démembrement

de la Bourgogne ; qu'il étoit prêt de tenir sa parole, & qu'il aimoit mieux retourner à Madrid que de violer sa foy ; mais que l'execution de ce traité ne dépendoit pas entierement de lui. Les sujets de plainte de François I. furent trouvez si justes, que tous ceux qui les connurent s'y interesserent, & y prirent part. Il se fit en ce tems-là une ligue, qui fut appellée Sacrée, dans laquelle le Pape & le Roi entrerent avec la Republique de Venise, les Cantons Suisses & les Florentins. Leur union étoit faite pour conserver la liberté de l'Italie contre la domination tiranique de l'Empereur, & afin de rétablir Francisque Sforce dans la possession du Duché de Milan ; & par ce moyen François I. renonçoit en faveur de ce Prince aux droits qu'il avoit sur ce Duché ; moyennant cinquante mille ducats, le Roi ne se reservant en Italie que Genes. Cette ligue n'eut pas beaucoup de succés, & les suites ne répondirent point à ses commencemens On prétend que sa Majesté

1526.

Ligue sacrée.

1526. n'agit pas en cette occaſion avec toute l'ardeur que les conféderez eſperoient : ce Prince craignoit qu'étant délivrez des armes Eſpagnoles, ils ne ſe miſſent plus en peine de retirer les Princes d'ôtage; en ſorte qu'il étoit le mois de Juillet, lorſque le marquis de Saluſſes General des troupes Françoiſes, alla joindre les conféderez : les galleres de Marſeille ne joignirent point aſſez-tôt celles de Dorie, pour ſe rendre au Port de Genes : on dit auſſi que le Duc d'Urbin General de l'armée Venitienne, pour quelque mécontentemẽt qu'il avoit contre la maiſon de Medicis, fut cauſe qu'il ne ſe mit pas fort en peine d'avancer les affaires du Pape. Ces raiſons obligerent Franciſque Sforce de rendre au Duc de Bourbon pour l'Eſpagne, le Château de Milan, parce qu'il ſe vit ſans aucun ſecours.

Cruautez des Eſpagnols dans Milan,

Les Imperiaux exercerent dans Milan de ſi grandes cruautez, que quelques-uns par deſeſpoir ſe précipiterent du haut de leurs Maiſons en bas : & les autres ſe don-

nerent volontairement la mort, afin d'éviter le fureur des Impe- 1526.
riaux, qu'ils regardoient comme leurs ennemis. On dit que dés ce tems là ce Duc fut fâché d'avoir quitté le parti de son Souverain : il lui marqua son repentir dans une lettre qu'il prit la liberté de lui envoyer, conceuë en ces termes : *Sire, Naples vous donnera des preuves de mon repentir, & justifiera ma faute.* Ce Prince avoit conçu de grandes esperances de se rendre maître du Royaume de Naples en faveur du Roi, & de fâire sa cour par ce moyen ; il croyoit executer facilement son dessein par quelques intelligences secrettes qu'il avoit en ce pays là, & se promettoit d'être secouru & appuyé des Lansquenets. Le Duc de Bourbon se plaignoit de ce que l'Empereur même ne s'étoit point acquitté envers lui de ce qu'il lui avoit promis : cependant comme il eut reçu un secours de Lansquenets, il alla assieger Florence, dont il ne put se rendre maître : son dessein étoit dela piller, afin de

AN. 1527.

1527. se recompenser des sommes que Charles Quint lui avoit promises, & qu'il ne lui avoit point envoyées : ensuite ce Duc aprés avoir commis toutes sortes de dégats sur les terres Ecclesiastiques, alla mettre le siege devant Rome, pour se vanger de ce que Clement VII. étoit entré dans la ligue contre l'Empereur : il se rendit maître de cette Ville, mais ce fut aux dépens de sa vie ; car il fut tué dans un assaut qui se donna. Le Prince d'Orange pour empêcher que l'ardeur des soldats ne diminuât, en voyant leur General mort, fit couvrir le corps de ce Duc de son manteau, & commanda que l'on continuât l'assaut. Les Allemands pour vanger la mort de leur General, pillerent Rome, & commirent toutes sortes d'hostilitez, de violences & d'impietez. Le corps du Duc de Bourbon fut porté à Gayette, où il fut inhumé avec cet Epitaphe Latin : *Auctо Imperio, Gallo victo, superatâ Italiâ, Pontifice obsesso, Româ captâ, Carolus Borbonius in victoriâ casus hic jacet.*

Mort du Duc de Bourbon.

Pillage de Rome.

Cy

Cy gît Charles de Bourbon, qui fut tué au milieu de la victoire, aprés avoir étendu les bornes de l'Empire, gagné la bataille sur les François, s'être rendu maître de l'Italie, aprés avoir assiegé le Pape, & pris Rome. Si nous en voulons croire quelques Historiens, l'Empereur sacrifia ce Prince, au chagrin qu'il eut d'aprendre les plaintes qu'il faisoit contre lui, & aussi la lettre qu'il avoit écrite à François I. touchant son repentir sur sa rebellion, fit connoître à Charles-Quint, qu'il ne devoit plus se fier au Duc de Bourbon. L'on dit que la ruine de cette belle & grãde Ville de Rome fut quelque tems auparavant prédite par divers signes qui arriverent. Un coup de foudre brisa les armes de Clement VII. qui étoient sur la porte de son Palais, & épargna le reste de l'Edifice. Le Tibre se déborda, & sortant de son lit avec impetuosité, inonda durant l'hiver de cette année-là la meilleure partie de Rome. La Lune parut comme teinte de sang; & la perte de cette premiere 1527.

Ville de la Chrétienté fut encore
1527. prédite & annócée de la même maniere que la ruine de Jeruſalem. Un homme tout nud allant par les ruës, crioit à haute voix, mais d'un ton pitoyable : *Penitence, faites penitence* ; & il redoubla ſes cris lugubres & ſes menaces, quand le tems de cette déſolation approcha, en diſant, *Malheur à toi Rome, malheur à toi Pape Clement* ; & l'on ne put jamais arrêter les plaintes & les clameurs effrayantes de cet homme, quelque violence qu'on lui fit. Chacun plaignit la diſgrace de Charles de Bourbon ; & cette derniere action effaça toutes les autres qui lui avoient donné de la reputation & de la gloire. Les Romains regarderent ſa mort comme un châtiment & une peine deuë à l'infidelité qu'il commit envers ſon Roi : & comme un autre Coriolanus, qui pour quelques mécontentemens particuliers, porta les armes contre ſa patrie, & s'attira ſa haine & ſa malediction. Un Hiſtorien pour excuſer l'action du Duc

de Bourbon, dit que son dessein n'étoit point de piller Rome, mais d'avoir dequoi payer ses soldats, pour se saisir du Royaume de Naples, & pour se vanger de ce que l'Empereur ne lui avoit pas donné Eleonore sa sœur en mariage, ni la Principauté de Milan : Mais cependant les peuples ne le regretterent point, & il ne fut pas même regretté de ceux de son parti. On fit une Epigrame Latine, qui n'étoit pas à l'avantage de ce Prince, & que j'ay ainsi traduite : *Le déshonneur de la nation Françoise, tache détestable de son pays, fugitif & ennemi, traître & inconstant qui fut tué d'un seul coup, voulant entrer dans Rome, afin qu'il ne se vît pas vainqueur. Ce perfide aux hommes & impie à Dieu ne devoit pas attendre un autre sort.* 1527.

On reprocha à Clement VII. de n'avoir pas pris toutes ses précautions pour la défense de Rome, & de s'être trop fié à ses propres forces. Il fut fait prisonnier ainsi que plusieurs Cardinaux, qui s'étoient retirez au Château S. Ange Clemẽt VII. prisonnier.

avec lui, & qui avoient ſuivi ſa
1527. fortune ; & ils furent tous mis entre les mains du Prince d'Orange, qui les retint un trés-long tems priſonniers, durant lequel les Venitiens ſe ſervant de l'occaſion, ſe ſaiſirent ſur le Pape, de Ravenne & de Cervie. Le Duc de Ferrare de ſon côté s'empara de Modene, & Sigiſmond de Rimini ; & pour ſurcroît de douleur & de diſgrace à ſa Sainteté, les Florentins dépoüillerent ſes neveux du gouvernement de leur Etat, afin de ſe mettre en liberté. Clement VII. fut puni de ſes manquemens de foi, & les Cardinaux furent châtiez des deſordres de leurs vies, & de la corruption de leurs mœurs. On dit que Charles-Quint pour mieux couvrir ſon jeu, faiſoit faire des prieres publiques dans les Egliſes de Madrid pour la liberté du Pape, dans le tems que ſes troupes le tenoient priſonnier dans le Château S. Ange à Rome. La détention de Clement VII. & des Cardinaux, qui dura l'eſpace de ſix mois, & tou-

tes les indignitez que les Eſpagnols & les Allemands avoient commiſes contr'eux, en les faiſant promener dans les ruës de Rome, revêtus de leurs habits pontificaux ſur de méchans chevaux, expoſez à la riſée de la populace & à l'inſolence du ſoldat; en un mot tous les ſacrileges & les impietez que les Imperiaux commirent dans la Ville de Rome, firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit de Henry V.II. que pour s'en vanger il fit un traité avec le Roi, par lequel ces deux Souverains ſe liguerent pour faire la guerre à l'Empereur, & moyennant une penſion de quarante ſix mille écus, Henry VIII. renonça au titre & à la qualité de Roi de France. Anne de Montmorency paſſa enſuite en Angleterre, où il fut reçu avec une magnificence extraordinaire; & pour lui faire plus d'honneur la Princeſſe fille de Henry VIII. joüa un perſonnage avec pluſieurs autres Dames de la Cour d'Angleterre dans une Comedie qui fut repreſentée à Londres, en la preſence des Ambaſ-

1527.

Traité de Hēry VIII. avec François I.

ſadeurs de France. Le Cardinal
1527. d'York vint auſſi trouver François I. à Amiens de la part du Roi Henry VIII. ſon maître ; & on y réſolut le mariage du Duc d'Orleans avec Marie d'Angleterre.

Le Roi qui étoit le plus intereſſé dans la querelle contre Charles-Quint, fut auſſi le premier qui luy déclara la guerre. L'Empereur fit auſſi tôt arrêter l'Ambaſſadeur de France, qui étoit à ſa Cour ; & lui témoigna que le Roi ſon maître n'avoit pas de droit de lui faire la guerre, qu'il n'eût ſatisfait au traité de Madrid, & que s'il ne le vouloit point executer, il étoit juſte qu'il retournât priſonnier en Eſpagne ; & qu'étant à Grenade il y avoit plus d'un an qu'il avoit donné ordre à Jean Calvimont Ambaſſadeur pour le Roi de France, de lui dire des choſes ſi importantes, & qui regardoient tellement ſa perſonne, qu'il étoit perſuadé que ce Souverain étant un Prince d'un grand courage, y auroit répondu, ſi elles lui avoient été raportées. Cet-

te maniere d'agir de Charles Quint d'avoir arrêté l'Ambaſſadeur de France, facha tellement François I. qu'il fit à ſon tour arrêter Nicolas Perrenot de Granvelle Ambaſſadeur de l'Empereur ; mais enſuite il lui donna la liberté. Comme ſa Majeſté fut avertie que cet Ambaſſadeur étoit preparé à lui faire un long diſcours, & peut-être qui ne lui plairoit pas, elle le prevint, & en l'abordant elle lui demanda s'il venoit lui marquer le lieu du combat entre l'Empereur ſon maître & lui : & comme le Roi connut que cette Ambaſſadeur n'en avoit aucun ordre, il l'obligea de lire le cartel de défi qu'il envoyoit à Charles-Quint, & il lui marqua que jamais Calvimont ne lui en avoit parlé, qu'il étoit perſuadé que l'Empereur ne l'accepteroit pas, mais qu'il étoit bien aiſe neanmoins de lui faire connoître ſes intentions, & qu'il ne craignoit point de meſurer ſes armes avec celles de ſon maître. Ce cartel étoit à peu prés conceu en ces termes : *Nous François par la* 1527.

1527. Cartel de défi du Roi à l'Empereur.

grace de Dieu Roy de France & de Genes, à vous Charles par la même faveur éleu Empereur & Roi d'Espagne, étant informez que vous vous plaignez que nous ne satisfaisons pas de nôtre part au dernier traité, & que nous n'avons pas fait ce qu'un Gentilhomme, qui aime son honneur & sa reputation, doit faire: Nous voulans faire paroître à toute l'Europe la sincerité & la rectitude de nos intentions; & que tous ceux qui ont pû avancer quelque chose qui puisse en aucune maniere blesser la gloire de nos actions & nôtre honneur, en ont menti, puisque nous avons toûjours eu dessein de conserver cette reputation aux dépens même de nôtre vie, pour défendre & soûtenir nôtre honneur: nous vous déclarons que vous ayez à nous marquer un lieu d'asseurance, pour terminer tous nos differens tête à tête à la pointe de nos épées, & que de nôtre part nous ne manquerons point de nous y trouver, & d'y faire tout ce que l'on peut attendre d'un brave Gentilhomme & d'une personne de cœur. Fait à nôtre

bonne Ville de Paris ce 28. *Mars* 1527. Ce cartel de défi ayant été leu devant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne par Jean de Robert, l'un des Secretaires d'Etat, le Roy ſéant dans la grande Salle du Palais, accompagné de tous les Princes, & de tous les Ambaſſadeurs qui étoient à la Cour, ſa Majeſté ſe juſtifia de beauconp de calomnies dont Charles-Quint s'efforçoit de noircir ſa reputation. On dit que Henry VIII. envoya auſſi de ſa part un cartel de défi à cet Empereur. A l'égard de celui que François I. lui envoya, ſa Majeſté Imperiale lui deputa un Heraut qui lui repreſenta, que lors que le Roi auroit ſatisfait au traité de Madrid, & retiré ſes enfans d'ôtage, elle étoit prête d'accepter le défi qui lui avoit été porté, & de finir leur querelle ſeul à ſeul, pour épargner le ſang de leurs ſujets. François I. répondit à cet Envoyé, qu'il ne s'agiſſoit pas alors du traité de Madrid, que l'Empereur ſon maître ne répondoit point à ſon cartel de 1527.

défi, & que s'il n'avoit point
1527. d'autre réponſe à lui faire, il pouvoit s'en retourner. S'il étoit permis ſans paſſer les bornes de l'Hiſtoire, d'examiner ſi les Rois doivent accepter les cartels de défi, je pourrois dire qu'il eſt plus ſelon les regles de la politique de les refuſer, & qu'il eſt dangereux d'expoſer les perſonnes de ce caractere & de cette importance, & dont la vie eſt ſi chere & ſi précieuſe à leurs ſujets, au hazard d'un combat, où la fortune peut ſouvent avoir autant de part que la valeur & l'adreſſe : l'on doit convenir que François I. étoit plus brave que Charles-Quint, & que cet empereur n'eut pas raiſon d'inſinuer aux Cardinaux étant à Rome, qu'il avoit défié en duel le Roi de France, & qu'il n'avoit oſé accepter le défi, puiſqu'au contraire ce fut Charles-Quint qui refuſa celui que ſa Majeſté T. C. lui avoit envoyé, & auſſi l'Ambaſſadeur de France proche du Pape, pouſſa ſi vigoureuſement l'Empereur en plein Conſiſtoire ſur

ce chef, qu'il fut obligé de s'expliquer le lendemain, & de se retracter en quelque maniere. 1527.

Si le Roi pourvoyoit aux affaires de dehors son Royaume, il prenoit encore soin de celles du dedans, & il fit une recherche si exacte de tous ceux qui avoient commis des malversatiõs dans l'administration de ses finances, qu'il fit prendre Poncher Gentilhomme de bon lieu, pour n'avoir pû se justifier de plusieurs crimes, qu'il étoit accusé d'avoir commis dans la direction & Sur-Intendance de ses Finances. Cependant on ne croyoit pas ce Sur-Intendant fort coupable : & l'on prétend que par la malice & la tromperie d'un nommé Gentil Italien de nation, qui avoit été son domestique, & depuis President aux Enquêtes, on avoit enlevé & soustrait des lettres & des papiers, dont Poncher prétendoit justifier son innocence, ce qui fut verifié & counu dans la suite ; & pour raison dequoi Gentil fut puni du même suplice que ce Sur-Intendãt.

Põcher Sur-Intendãt des Finances pẽdu.

AN. 1528.

Guerre à Naples, Pavie renduë au Roi.

Comme les Princes liguez avoient toûjours deſſein de ſe rendre maîtres du Royaume de Naples ſur les Eſpagnols, François I. envoya Lautrec en Italie avec vingt-ſix mille hommes de pied & quatre mille chevaux, afin de joindre les troupes des confederez, qui n'étoient plus que de onze mille hommes. D'abord ce General ſe ſaiſit de Boſco, d'Alexandrie, de Vigene, de Novarre & de Biagras; il mit le ſiege enſuite devant Pavie, dont il ſe rendit maître en cinq jours. Cette Ville auroit été reduite en cendres, ſi l'on n'eût point arrêté la fureur des ſoldats, qui vouloient vanger la diſgrace qui étoit arrivée à François I. Le Duc Sforce profita de ces conquêtes; car Lautrec qui vouloit montrer ſa bonne foi, remit entre ſes mains toutes les Villes qu'il venoit de reprendre ſur les Imperiaux. Alfonſe Duc de Ferrare & le Duc de Mantouë ayant fait alliance avec la France, Lautrec continua la guerre contre

l'Empereur : il assiegea Naples ; mais cette expedition ne lui fut pas heureuse, car il mourut avec plusieurs Seigneurs de la maladie contagieuse, qui affoiblit tellemẽt l'armée des François, qu'ils furent enfin forcez de lever le siege, aprés avoir perdu beaucoup de monde dans une occasion où les ennemis firent prisonnier Pierre de Navarre, qui mourut quelque-tems aprés, & plusieurs autres Seigneurs & personnes de remarques, qui sous la conduite du Marquis de Salusses, qui avoit succedé à Lautrec, se retiroient dans Averse. Cette Place fut aussi-tôt assiegée par les Imperiaux ; & ce Marquis qui étoit déja fort incommodé par les fatigues qu'il avoit souffertes au siege de Naples, ne se sentant pas assez fort pour resister, envoya Guy de Rangon au Prince d'Orange pour capituler : & cette capitulation acheva de ruiner les affaires des François dans le Royaume de Naples, & l'établissement de la domination & grandeur d'Espagne en Italie. Le Roi

1528.

Lautrec mort au siege de Naples.

outre Laurrec perdit beaucoup de
1528. braves gens & de grands Seigneurs au ſiege de Naples ; Charles Prince de Navarre, Candale, le Comte de Vaudemont, les Barons de Grammont, de Buzançois, de Conty, le Seigneur de Tournon & ſon frere, Claude d'Eſtampes, Jarnac l'aîné, Charbonnieres, le Val Daufinois, Gruffi, Moriac, d'O, Pomperan fidele ami du feu Duc de Bourbon, & le Marquis de Saluſſes, qui mourut priſonnier à Naples, ayant fait dans la capitulation de la reduction d'Averſe, la condition de ceux qui l'avoient ſuivi, meilleure que la ſienne, puiſqu'il conſentit de demeurer priſonnier de guerre, & les autres eurent la liberté de ſortir. Les commencemens du ſiege de Naples furent heureux aux François ; ils avoient élevé deux Forts en un lieu commode pour empêcher les frequentes ſorties des aſſiegez ; ils leur avoient coupé les vivres du côté de la mer, par le ſecours de huit galeres que commandoit Philippin Doria neveu

d'André. Dans une rencontre les François tuerent Hugues de Montcade Viceroi de Naples, & firent prisonnier d'Avalois Marquis du Guast, de Ris, Ascagne, Colonne, Vaudré le Beau, & plusieurs autres Officiers de remarque. Le Roi témoigna tant de douleur de la mort de Lautrec, qu'il lui fit faire un Service solemnel dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, auquel assisterent tous les Princes, & la plûpart des Seigneurs du Royaume. Il passa pour un des plus grands Capitaines de son tems, on l'appelloit *le Preneur de Villes* : on dit que Ferdinand de Cordouë petit-fils du grand Gonsalve Prince Espagnol, fit enterrer magnifiquement le corps de Lautrec dans un tombeau de marbre en la Chapelle même de l'illustre Gonsalve, quoique Lautrec l'eût maltraité durant sa vie, & qu'il eût été son puissant ennemi. On pretend que ce General fit une faute tres-considerable, d'avoir entrepris le siege de Naples, & qu'il devoit aller droit à Milan, 1528.

qui paroiſſoit vouloir ſe rendre :
1528. mais ceux qui le veulent juſtifier, diſent premierement que ſi les Venitiens ne ſe fuſſent point arrêtez à vouloir reprendre les Villes du Golfe qu'ils avoient perduës du tems de Louis XII. ils auroient pû arriver aſſez à tems pour fermer ſi bien le Port de Naples, qu'il n'y ſeroit entré aucun ſecours, & ainſi que Lautrec s'en ſeroit rendu maître : en ſecond lieu on croit que ce General avoit ordre de délivrer le Pape de la captivité où il étoit, ce qu'il ne pouvoit faire ſans être maître de Naples ; & ainſi il étoit indiſpenſablement obligé de l'aſſieger. Il faut ajoûter que le Roi craignoit que le Duché de Milan étant une fois ſoûmis à la domination de Lautrec, les confederez ne vouluſſent plus donner de ſecours pour conquerir le Roïaume de Naples. Philippe Doria étoit au Golfe de Salerne avec huit Galeres de France, pour empêcher qu'il n'entrât du ſecours dans la Ville de Naples. Le Viceroi voulut ſurpren-

dre ce Seigneur, mais il fut surpris lui-même ; car Doria étant averti de l'entrepriſe de ſon ennemi, y pourveut de maniere, que deux de ſes Galeres furent coulées à fond ; & le Viceroi perdit la vie dans le combat, avec plus de mille des ſiens. Le Roi ſe plaignit d'André Doria oncle de Philippe, de ce qu'il avoit retenu d'Avalos, & pluſieurs autres priſonniers d'importance, que Lautrec lui envoioit, ſous pretexte de la rançon qu'il devoit tirer du Prince d'Orange, à qui ſa Majeſté venoit de donner la liberté. François I. ne voulant pas laiſſer cette action impunie, envoya Antoine de la Rochefoucaut Sieur de Barbezieux en Italie avec le titre d'Amiral, dequoi André Doria, qui en avoit la qualité, étant averti, tourna du côté de l'Empereur, & remit en ſa poſſeſſion les Galeres Françoiſes qu'il commandoit, ce qui affoiblit les forces du Roi & celles des confederez ſur mer : & cette trahiſon ruina leurs affaires & les nôtres au ſiege

1528. Victoire navalle de Doria ſur le Viceroi de Naples.

de Naples, & dans toute l'Italie.
1528. Il fit revolter les Genois contre les François : nous perdimes, en perdant Doria, un des grands Capitaines de son tems, & un des plus habiles dans la marine : & l'ocasion de nous rendre maîtres de Naples ne nous auroit pas échappé. Chacun convient que François I. fit une faute en politique, d'en user comme il avoit fait envers André Doria ; & que pour l'avantage de ses affaires, il ne devoit marquer aucun ressentiment des prisonniers qu'il avoit retenus. On prétend que Doria avoit encore plusieurs autres sujets de plaintes contre sa majesté, comme celles d'avoir plus ajoûté de foi aux justifications de Rance de Cero, qu'aux siennes propres, & d'avoir marqué pour Barbezieux plus de consideration que pour lui, quoi qu'il ne l'égalât point en merite. On reproche encore à François I. d'avoir été cause de la perte de Naples, & de la ruine de toutes ses affaires en

André Doria se range contre François I.

Italie ; car il étoit tellement occupé à ſes plaiſirs, & à faire l'amour à la Ducheſſe d'Eſtampes, qu'il negligea d'envoyer du ſecours d'hommes, de munitions & d'argent à Lautrec, qui lui dépêchoit ſans ceſſe des couriers : & le manque de vivres fut cauſe que la maladie contagieuſe attaqua les Francois devant Naples ſi violemment, qu'il n'en reſta pas le tiers capable de porter les armes. La levée du ſiege de devant cette Ville fut ſuivie de la priſe d'Averſe ſur les François, de la repriſe de Pavie, de la revolte de Genes, & de la reduction de la Ville de Savonne, & de pluſieurs autres, comme nous avons vû. 1528.

Les affaires des Princes liguez n'avoient pas un meilleur ſuccés dans le Duché de Milan, que dans le Roïaume de Naples. Le Pape ne pouvoit plus fournir aux frais de la guerre, le peu de ſecours que les Venitiens donnoient au Duc Sforce, & le défaut de conduite du Comte S. Pol, que le Roi avoit envoyé en Italie avec de

Diſgrace du Comte S. Pol dans le Milanois.

nouvelles troupes, en se laissant
1528. surprendre à Laudriane par Antoine de Leve, qui le fit prisonnier, furent cause que les armes de la Ligue ne prospererent pas dans le Duché de Milan. Le desir que Charles-Quint avoit d'aller à Rome, pour recevoir la Couronne Imperiale de la main du Pape, l'engagea à faire une paix avec lui, dont les principales conditions furent que l'Empereur donneroit sa fille naturelle à Alexandre de Medicis; qu'il s'obligeroit de rétablir les Florentins dans leur premiere splendeur, & qu'il feroit rendre à l'Eglise les Places qui lui avoient été usurpées: & le Pape recevoit l'Empereur à foi & hommage du Royaume de Naples, moyennant une redevance d'une haquenée blanche.

Comme le Luteranisme commençoit d'infecter la France: afin de remedier de bonne heure à un si grand mal, on tint un Concile à Paris, dans lequel cette malheureuse heresie fut condamnée: on défendit toutes les assemblées se-

cretes & nocturnes, & tous les livres des heretiques. On exhorta les Princes Chrétiens à faire unanimement leurs efforts pour extirper toutes les hereſies, & principalement celle de Luther la plus pernicieuſe, comme étant un ouvrage de l'enfer, & un composé des hereſies de Simon, de Nicolas, de Manes, d'Arius, de Macedonius, de Vigilantius, Jovinian, Pelagius, Vviclef & pluſieurs autres. 1528.

La paix qui fut faite entre Clement VII. & Charles-Quint fut ſuivie d'une autre entre lui & François I. qui fut concluë à Cambray par les ſoins de Marguerite tante de l'Empereur, & Louiſe de Savoye mere du Roi; elle fut ſignée en la preſence des Ambaſſadeurs du Pape, de Henry VIII. & de la Republique. Les principaux articles étoient : *Que l'on donneroit deux cens mille écus d'or à l'Empereur pour l'ôtage des enfans de France : que le traité de Madrid ſeroit executé en ce qui concernoit les renonciations de François I.* AN. 1529. Traité de Cãbray.

1529. *a la Souveraineté des Comtez de Flandres & d'Artois. Le Roi étoit obligé de rendre à Charles-Quint tout ce qu'il poſſedoit dans le Royaume de Naples & dans le Milanez, & qu'il en rappelleroit ſes troupes. Le Roi promettoit d'accomplir inceſſamment ſon mariage avec Eleonore, & le fils iſſu de ce mariage devoit ſucceder au Royaume de Bourgogne.* La condition du Roi fut un peu plus avantageuſe dans le traité de Cambray que dans celui de Madrid, parce que l'Empereur ſe déſiſtoit de ſes prétentions ſur le Duché de Bourgogne : neanmoins les Etats du Royaume n'y pouvoient encore conſentir, à cauſe de la renonciation à la Souveraineté de Flandres & d'Artois, au Royaume de Naples, & au Duché de Milan, au préjudice des enfans de François I. qui y ſuccedoient du Chef de la feuë Reine Claude leur mere fille de Louis XII. Ce traité ayant été fait ſans la participation de Henry VIII. des Venitiens, des Florentins, & du Duc de Ferrare, & ſans qu'ils

y fussent compris : ces Souverains diminuerent beaucoup de l'estime qu'ils avoient pour François I. en effet l'on ne peut point connoître ce qui avoit obligé le Roi à faire ce second traité de Cambray avec l'Empereur, parce que les affaires de France n'étoient point desesperées, à moins que ce ne fût pour procurer la liberté de ses enfans. Le Duc de Gueldres fut compris dans ce traité, ainsi que le Duc de Savoye, qui étoit son allié, & Prince de l'Empire. Le Chancelier Duprat fit une action qui fut fort blâmée, ayant si fort alteré l'or que l'on avoit envoyé en Espagne suivant le traité de Cambray, que la perte des especes fut estimée quatre cens mille écus. Le Pape avoit déja fait son traité avec l'Empereur en particulier, comme nous avons vû. Les Venitiens firent aussi leur accommodement, & les Florentins seuls furent exposez à la colere du Pape, parce que durant sa détention ils avoient chassé les Medicis de leur Ville, pillé leurs Palais, & effacé

1529.

AN. 1530.

1530. tout ce qui pouvoit servir de monument pour conserver la memoire de cette ancienne Maison : & aussi Alexandre de Medicis ayant été rétabli dans Florence par la force des armes, les Florentins ressentirent les effets de la vangeance de Clement VII. On pendit les auteurs de la sedition, on bannit quelques-uns des complices, & les autres on les condamna à une prison perpetuelle. Il y a lieu de s'étonner que ni la France, ni aucun Prince d'Italie, ni la Republique, pendant onze mois que dura le siege de Florence, formé par les troupes de l'Empereur, ne donnerent aucun secours aux Florentins. François I. avoit fait ses efforts pour engager le Pape à se joindre à lui pour secourir les Florentins : mais sa Sainteté y montra tant de resistance, qu'il fut obligé de les abandonner à leur destinée ; & aprés avoir soûtenu le siege contre les troupes de l'Empereur une année entiere, ils se virent obligez de capituler. Le Prince d'Orange qui commandoit les

On punit les auteurs de la sédition de Florence.

les Imperiaux, y perdit la vie; & le Pape se vit dispensé de lui donner sa niéce qu'il lui avoit promise. 1530. Il faut convenir à la justification du Conseil de France, que les affaires ne permettoient pas que l'on songeât à celles de dehors: & l'on ne s'occupoit qu'à délivrer le Dauphin & le Duc d'Orleans La Reine Eleonore veuve d'Emanuel Roi de Portugal épousa en ce tems-là François I. prés du Mont de Marsan, où il s'étoit avancé pour la recevoir. Quoique cette Princesse fût sœur de Charles-Quint son ennemi, il ne laissa pas d'avoir pour elle beaucoup de consideration & de respect: aussi elle employa tous ses soins pour éteindre l'inimitié & l'aversion qui étoit entre son frere & son époux: elle avoit pris toutes ses mesures, afin que l'Empereur se trouvât à Marseille avec le Pape & le Roi; mais son frere ne seconda pas ses bonnes intentions: ce fut par ses soins qu'une tréve fut concluë à Nice, que ces deux Souverains se virent à Antibe; & que le Moine

Guſman fit les propoſitions de la
1530. paix, qui fut arrêtée à Crépy.

Origine du mot de Proteſtant.

Comme le nom de Proteſtant ſera ſouvent employé dans la ſuite de cette Hiſtoire, il eſt bon de ſçavoir que ce fut en ce tems là qu'il fut donné aux Sectateurs de Luther : parce qu'ils proteſterent contre le decret qui fut fait par l'Archiduc Ferdinand, & par pluſieurs autres Princes Catholiques dans la Diette de Spire contre ces heretiques ; & ils en appellerent à l'Empereur. Ce fut auſſi dans ce même tems que parut la Confeſſion de foi de ces Proteſtans, qui fut appellée la Confeſſion d'Ausbourg, parce qu'ils la preſenterent à Charles-Quint dans l'aſſemblée qui ſe tenoit dans cette Ville, afin de pacifier les querelles & les differens qui étoient en Allemagne touchant la Religion. Un Hiſtorien moderne nous dit que cette Confeſſion parut ſi approchée de la croyance des Catholiques, principalement en ce qui concerne le Myſtere de l'Euchariſtie, qu'ayant été propoſée en

Confeſſion d'Ausbourg.

Sorbonne, les jeunes Docteurs étoient d'avis de la recevoir, si on y avoit employé le mot de Realité dans le Corps de JESUS-CHRIST, & d'autres termes qui paroissoient signifier ce que croyent les Catholiques, en ce qui regarde ce Sacrement : mais les anciens Docteurs qui sçavoient ce qui s'étoit passé au Concile de Nicée, tenu a l'occasion de la doctrine d'Arius, & que les Peres qui avoient assisté à ce Concile, furent d'avis pour ôter tout équivoque, d'ajoûter la Consubstantialité du Pere & du Fils : ces anciens Docteurs en cette occasion dirent, que pour ne plus donner lieu à des équivoques & à des interpretations peu ortodoxes, il falloit ajoûter le terme de Transubstantiation, c'est-à-dire nettement, un changement entier, de la substance du pain & du vin, en celle de la Chair de JESUS-CHRIST, & de son Sang dans le Mystere de l'Eucharistie. 1530.

François I. considerant que la Justice avoit été mal rendüe durant toutes les guerres qui avoient agi-

té le Royaume, & qui en avoient troublé le repos ordonna que les grands Jours seroient tenus dans la Capitale de Poitou par quelques Officiers du Parlement de Paris; & sa Majesté voulant rétablir le lustre & la gloire des Sciences & des Lettres, institua dans cette Ville des Professeurs publics en langues Hebraïque, Arabe & Grecque, aux Mathematiques, & autres Sciences, ausquels elle assigna des pensions qui subsistent encore à present.

1530. Grands Jours de Poitiers.

Etablissement des Professeurs des lãgues.

ANN. 1531. Quoique la paix qui avoit été concluë & arrêtée entre l'Empire & la France par le traité de Cambray, deût finir toutes les querelles, & terminer tous les differens qui pouvoient être entre ces deux Couronnes : cependant la mauvaise intention de l'Empereur ne cessoit point de paroître contre François I. que lorsque l'occasion ne s'en presentoit pas. Il fit ses derniers efforts pour mettre de la désunion entre sa Majesté T. C. & Clement VII. & il fit ensorte que le Duc de Savoye rompit l'alliance

Mauvaises intentions de l'Empereur contre la France.

qu'il avoit avec la France, pour se ranger du parti de l'Espagne, & affoiblir ce Royaume entierement: l'Empereur envoya des Ambassadeurs au Roi, pour lui representer que les Allemands étoient menacez des forces du Grand Seigneur; que toute l'Europe étoit interessée dans leur défense; & que sa Majesté par son traité s'étoit engagée d'envoyer des troupes & de l'argent à Charles-Quint, afin de s'opposer aux attaques & aux courses des Infideles: mais sa Majesté T. C. qui connoissoit que ces menaces prétenduës du Turc, n'étoient que des artifices, qui ne tendoient qu'à épuiser ses finances, pour s'en servir ensuite contre elle-même, éluda adroitement cette ambassade, en disant, Qu'elle ne se mêloit point de banque, & que sa profession n'étoit point de prêter de l'argent; qu'il étoit extraordinaire & surprenant qu'un Monarque qui faisoit venir de l'or des Indes, voulût demander de l'argent à un Prince, dont il avoit reçu une

1531.

Demãdes de Charles-Quint à François I.

1531. „ somme tres-considerable pour „ obtenir la liberté de ses enfans : „ qu'elle avoit besoin de ses trou- „ pes & de ses galeres pour défen- „ dre les côtes de Provence & de „ Languedoc, qui n'étoient pas „ moins exposées aux courses des „ Turcs que l'Autriche. Cette ré- ponse toucha tellement l'Empe- reur, qu'il se la fit lire publique- ment à la Diete de Ratisbonne ; mais cela ne fit pas beaucoup d'im- pression sur l'esprit de l'Assemblée: car Guillaume du Bellay en avoit sçu si adroitement ménager les sentimens, que quelques-uns mê- me se retirerent sans prendre con- gé. Charles-Quint s'efforça encore de diminuer la reputation de Fran- çois I. en lui reprochant qu'un Roi tres-Chrêtien avoit fait alliance avec des Princes & avec des peu- ples heretiques ; il employa toutes sortes de moyens pour détacher les Cantons Suisses des interêts de la France, & leur faire rompre l'al- liance qu'ils avoient faite avec elle, mais tous ses efforts furent inutiles. Au contraire quelques Princes Al-

Reponse de François I.

lemands se plaignirent de ce que Charles Quint avoit fait élire Roi des Romains Ferdinand son frere : & ils supplioient sa Majesté T. C. de les proteger contre cette usurpation, & de s'opposer à l'execution du dessein que l'Empereur avoit de perpetuer l'Empire dans la Maison d'Autriche. 1531.

Nous voyons dans un Auteur moderne un memoire de François I. joint à une lettre qu'il écrivit à l'Evêque d'Auxerre son Ambassadeur à Rome le 13. Avril 1532. qui porte que sa Majesté étoit surprise de ce que le Cardinal Dosme faisoit courir le bruit à Rome, que pour attaquer toute la Chrêtienté, le Turc & elle êtoient d'intelligence, & joignoient leurs armes: mais que quand au Roi T. C. il avoit jusques ici trop fait connoître qu'il suivoit les traces des Rois ses predecesseurs, pour devenir alors infidele; mais que François I. ne vouloit pas se commettre avec le Cardinal Dosme, & qu'il s'en étoit expliqué assez avec l'Empereur son maître, & qu'il ne tien- A N. 1532.

droit qu'à lui, qu'ils ne s'en expliquaſſent davantage.

1532. Alliance de la France avec l'Angleterre.

Cependant la France & l'Angleterre contracterent alliance enſemble à S. Joquevert entre Boulogne & Calais, & s'unirent pour faire la guerre à l'Empereur, & pour mettre des bornes à ſes vaſtes deſſeins. L'union de François I. & de Henry VIII. fut confirmée dans les conferences qu'ils enrent à Boulogne & à Calais : ce fut là où le Roi d'Angleterre ouvrit ſon cœur à François I. & où il ſe découvrit à lui entierement touchant l'excés de ſa paſſion pour Anne de Boulen, & le deſſein qu'il avoit de repudier Catherine tante de l'Empereur, afin d'épouſer ſa maîtreſſe. Sander dit cependant que Boulen n'étoit point ſi belle, que pluſieurs Dames ne la ſurpaſſaſſent en beauté à la Cour d'Angleterre, & qu'elle avoit même quelques defauts, mais qu'elle étoit de fort belle taille, qu'elle avoit la bouche fort agreable, qu'elle joüoit tres-bien du lut, & qu'elle danſoit avec toute la délicateſſe &

la juſteſſe poſſible. L'on a dit qu'Anne de Boulen étoit fille de Henry VIII. de la femme de Thomas, lorſqu'il étoit Ambaſſadeur en France, où on l'avoit menée jeune chez un Seigneur qui la traita, & fit élever en fille de qualité, & qu'elle étoit fort galante; qu'étant retournée en Angleterre au ſervice de la Reine, elle ſe conduiſit ſi bien à l'égard du Roi, & joüa ſi adroitement ſon perſonnage, que ſe voyant ſollicitée par Henry VIII. elle ne voulut jamais lui permettre aucune faveur; & que ce refus enflamma tellement ce Prince, que croyant qu'elle n'avoit jamais eu d'engagement, il ſe réſolut de repudier la Reine Catherine ſa femme pour l'épouſer. La conduite d'Anne de Boulen avant ſon mariage n'avoit pas été fort reguliere. Henry VIII. pria inſtamment ſa Majeſté T. C. d'employer ſon credit auprés du Pape, pour rompre ſon premier mariage, & lui donner diſpenſe pour contracter le ſecond, & de faire enſorte que l'on convoquât un Con- 1532.

cile general, ſi Clement VII. re-
1532. fuſoit la grace qu'il lui demandoit. François I. s'employa autant qu'il put pour engager le Pape à donner à Henry VIII. toute ſorte de ſatisfaction, parce qu'il prévoyoit le deſordre qui arriveroit en Angleterre ; & il jugea que la Religion Catholique & Romaine, par un malheureux Schiſme, pourroit recevoir une fâcheuſe & dangereuſe atteinte. Cependant les prieres de François premier furent ſans effet, Clement VII. demeura ferme à refuſer à Henry VIII. la diſſolution de ſon mariage avec Catherine d'Autriche, & la diſpenſe d'épouſer Anne de Boulen; & ce refus ſi à contre-tems, & ſi contraire à toutes les regles de la politique, aliena tellement l'eſprit de ce Prince, qu'il ne voulut plus reconnoître la juriſdiction, ni la puiſſance du Pape, & il engagea par ſon exemple tous les Anglois à s'en ſouſtraire, & à bannir d'Angleterre dans la ſuite, une Religion qui y avoit fleuri durant tant de ſiecles. Cette ſeparation

Henry VIII. ſe ſepare du S. Siege.

de ce Royaume-là avec le S. Siege, qui ne paroiſſoit auparavant qu'un ſimple Schiſme, a cauſé la ruine & la perte totale de la Religion Romaine en Angleterre, & y a fait naître pluſieurs Religions enſemble; en ſorte que l'on peut dire à preſent que les Anglois pour ſouffrir chez eux trop de differentes Religions, n'en ont aucune: & pour montrer qu'ils n'agiſſent qu'avec paſſion contre le S. Siege, c'eſt qu'il n'y a que la Religion Catholique qu'ils ne ſouffrent pas, & dont ils ne permettent point le libre exercice; & par un eſprit de libertinage ces peuples ne peuvent ſe reduire, ni ſe ſoûmettre à l'obeïſſance qu'ils doivent, comme Chrétiens, au Souverain Pontife, & qui en eſt le Chef comme Vicaire de JESUS-CHRIST. Mais cette indépendance que ces peuples ont affectée aprés avoir rompu avec le S. Siege, les a engagez dans de grands deſordres & dans des troubles tres-fâcheux; ils ont ruiné & aboli entierement la Royauté en la per- 1532.

ſonne de Charles I. le meilleur des
1532. Rois ; & ils ont peine à ſouffrir les Epiſcopaux, parce qu'il y a une eſpece de hierarchie entr'eux & de ſubornation. Le deſir de conſerver leur liberté, les a fait ſouſtraire de la jurîdiction du S. Siege, & non pas l'eſprit de Religion ; & ce même eſprit de liberté les a mis en Republique, & les entretiẽt dãs la penſée de n'executer que ce que leurs Aſſemblées arrẽtent ; mais ils ne prennẽt pas garde qu'en l'état où ils ſont à preſent, ils perdront bientôt inſenſiblement cette liberté, qu'ils ont conſervée avec tant de ſoin & de précaution : & craindre que ce pouvoir arbitraire, dont ils craignent les effets, ne les aſſujetiſſe en fin malheureuſement à une tres-rude ſervitude.

La Bretagne réünie à la Courõne.

Le Roi alla cette année en Bretagne, où du conſentement des Etats il unit ce Duché à la Couronne, ſans neanmoins donner atteinte à ſes privileges, & ſans changer ſes coûtumes ; & ordonna que ſans avoir égard, & no-

nobſtant toutes les conventions faites par Charles VIII. & Louis XII. ſon fils aîné y ſuccederoit, & porteroit ſes armes écartelées de Dauphiné & de Bretagne : & ce jeune Prince, en vertu de cette déclaration, fut reconnu Duc de Bretagne par tous les Etats de la Province, à condition que ce Prince venant à ſucceder à la Couronne, ce Duché y ſeroit incorporé & réüni. Par l'arrêté de ces Etats on caſſa & annulla la clauſe portée par le contrat de mariage de Charles VIII. avec la Ducheſſe de Bretagne ; & auſſi la clauſe portée par celui de François I. avec Claude fille de Louis XII. toutes ces choſes furent verifiées & mologuées au Parlement. 1533.

Quelques efforts que l'Empereur fit en paſſant à Rome pour empêcher que le Pape fut jamais des amis de François I. il ne put empêcher que ces deux Souverains ne ſe viſſent à Marſeille, où Clement VII. arriva ſur les Galeres de France, accompagné d'un grand nombre de Cardinaux ; & là on

AN. 1533. Mariage de Henry II. avec Catherine de Medicis.

conclut le mariage de Henry fils puîné du Roy avec Catherine de Medicis Ducheſſe d'Urbin fille de Laurent de Medicis & niéce du Pape. l'Aſſemblée qui fut tenuë, fut une des plus pompeuſes & des plus magnifiques que l'on ait vû depuis pluſieurs ſiecles. Le Roi y avoit amené la Reine Eleonore ſon épouſe, François, Henry & Charles ſes fils, avec la plus belle Nobleſſe du Royaume. Le Pape fit ſon entrée dans Marſeille en habits pontificaux, une haquenée blanche le précedoit, ſur laquelle repoſoit le S. Sacrement, & des hommes richement vêtus la conduiſoient par les rênes qui étoient de ſoie blanche. Les Cardinaux marchoiẽt enſuite montez ſur leurs mules; & un peu éloignée d'eux ſuivoit Catherine de Medicis magnifiquement parée, & dans un ſuperbe équipage, accompagnée de ſes Dames & de toute la Nobleſſe Françoiſe & Italienne. Avant que le Pape partît de Marſeille, le mariage de ſa niece s'accomplit avec Henry Duc d'Orleans, qui

regnera sous le titre de Henry II.
Sa Sainteté en partant pour Rome, 1533.
créa quatre Cardinaux à la nomination du Roi. On ne fit rien à l'avantage de Henry VIII. dans les conférences que sa Majesté T. C. eut avec Clement VII. mais ce ne fut point la faute de sa Majesté, car elle sollicita instamment le Pape d'accorder au Roi d'Angleterre ce qu'il lui demanda, & elle le conjura de ne point irriter ce Prince ; mais sa Sainteté qui ne vouloit point se broüiller avec l'Empereur, ne desira point rompre le mariage de Catherine sa niéce avec Henry VIII. ni encore moins lui donner dispense pour épouser Anne de Boulen sa maîtresse. François I. ne voulut point absolument insister contre Clement VII. parce qu'il esperoit que le tems fléchiroit sa Sainteté, ou feroit changer Henry VIII. de sentiment, neanmoins la suite fit voir le contraire : car encore que du Bellay Evêque de Paris, que le Roi avoit envoyé en Angleterre, eût obtenu de Henry VIII. qu'il surseoiroit à

1533. ſeparer de l'Egliſe Romaine, & à ſe ſouſtraire de la puiſſance du S. Siege pour quelque tems, durant lequel ſa Sainteté ſuſpendroit ſes cenſures juſques à ce que le Roi eut été entendu devant des Commiſſaires, qu'elle lui envoyeroit inceſſamment : Cependant Clement VII. precipitamment, & par des conſeils violens excommunia Henry VIII. ne voulant point entendre ſa réponſe : mais ce Pape ne fut pas long-tems ſans s'en repétir, & il étoit trop tard. Le coup que François I. craignoit, étoit frappé; & Henry VIII. ne voulut pas ſe ſoûmettre à l'autorité du Pape ni la reconnoître ; & il ſe fit Pape lui-même dãs ſon Royaume, ſe faiſant déclarer Chef de l'Egliſe Anglicãe avec des extrêmes, en renverſant tout ce qui s'oppoſoit à l'établiſſement de ſa puiſſance ſpirituelle, donnant les biens des Religieux aux Grands d'Angleterre, faiſant priſonniers les Eccleſiaſtiques, & les pourſuivant avec la derniere cruauté. Il ſacrifia à ſa colere ce ſage & vertueux Chancelier Tho-

Henry VIII. ſe ſouſtrait de l'autorité du Pape.

mas Morus, parce que par une genereuſe conſtance il s'oppoſoit à ſes deſſeins, & qu'il condamnoit ſon ſchiſme & ſa diviſion avec le Chef de l'Egliſe Romaine. Ainſi le zele indiſcret de Clement VII. & ſa prop grande précipitation, chaſſerent d'Angleterre la veritable Religion, & y firent naître tant de troubles & tant de deſordres, que la face de Royaume-là fut entierement changée; & que des peuples qui avoient auparavant été ſi ſoûmis à la juriſdiction du Chef de l'Egliſe Romaine, & qui s'étoient toûjours montrez ſi zelez pour ſa défenſe, en devinrent les plus cruels ennemis, Henry VIII. voulut engager François I. dans ſa revolte contre le Pape, mais ce pieux Prince ne voulut point y entendre, & dit à ſes Ambaſſadeurs: *Qu'il étoit ami de leur Roi juſques à l'Autel; mais qu'il ceſſoit de l'être, lorſque la Religion s'y trouvoit intereſſée.* Clement VII. ne ſurvécut pas long-tems au ſchiſme qu'il avoit fait naître en Angleterre. L'on ne ſçauroit aſſez plaindre le mal-

1533. Mort de Thomas Morus.

Paroles pieuſes du Roi aux Ambaſſadeurs de Henri VIII.

heur qui arriva alors en ce Royau-
1533. me-là, & qui a augmenté depuis qu'il a passé du schisme à l'heresie. Chacun sçait que lorsque les livres de Luther, contre la Sainteté de nos Mysteres & de nos Sacramens, commencerent à paroître & à devenir publics, Henry VIII. animé d'un bon zele, mit la main à la plume en en 1521. & qu'il écrivit pour la défense de la Religion Romaine avec tant de force contre Luther, un livre qui portoit pour titre *De la captivité de Babylone*, que le Pape Leon X. donna à ce Prince la qualité & le nom de *Défenseur de la foi.* Ce Prince qui dans ses écrits appelloit l'Eglise Romaine sa bonne mere, se revolte aujourd'huy contre elle, & lui fait une cruelle persecution. *Je suis forcé*, disoit-il, *de défendre l'Eglise Catholique l'épouse de Jesus-Christ, de peur d'être accusé d'ingratitude; & je souhaite que la force de mes paroles répondent à l'ardeur de mon zele :* & cependant ce Souverain ne se ressouvenant plus de sa qualité de fils de l'Eglise,

s'arme contre elle, parce que cette Egliſe, ou ſon Chef, ne défere point à ſa paſſion aveugle, & ne veut pas permettre qu'il abuſe d'un grand Sacrement. Tous les Hiſtoriens conviennent que Henry VIII. fut tres inconſtant dans ſes affections, & que ſouvent par l'inégalité de ſon humeur il changeoit ſes affections en des haines mortelles ; & pour montrer le déreglement de ſes mœurs & de ſa conduite, ce Prince épouſa ſix femmes, dont il en repudia quatre. Son inconſtance parut encore quãd il ſe ligua, & traita tãtôt avec François I. tantôt avec Charles-Quint, tantôt il renoüa avec le premier, & enſuite il ſe lia étroitement contre lui avec ſon ennemi. L'humeur jalouſe & défiante de Henry VIII. fut auſſi la cauſe de l'inconſtance de ſon eſprit & de ſon déreglement. Cependant quelques-uns croyent que quelque flottant & inconſtant que fût ce Prince, il aimoit François I. à cauſe de ſa candeur & de la bonté de ſon naturel, & que l'ambition de Charles-Quint lui étoit

1533.

Les mœurs & le caractere de Henry VIII.

1533. odieuse & suspecte. Le refus que cet Empereur avoit fait d'épouser la Princesse Marie fille de Henry VIII. fut peut-être une des causes de son ambition contre lui. Un Historien en parlant de ce Prince, l'apelle *Homo multiformis, & desultoriâ naturâ*, un homme de differents visages, de differentes figures, de diverses formes, & d'un naturel inconstant. L'Histoire nous aprend que peu de tems aprés que Charles-Quint fut éleu Empereur retournant d'Espagne aux Païs-Bas, & s'arrêtant à Cantorbery, Ville d'Angleterre, Henry VIII, qui étoit à Calais, l'alla trouver promptement; & comme si le trajet de la mer qu'il passoit eût été un fleuve d'oubli, il ne se souvint plus du traité qu'il avoit fait à Noyon avec François I. en 1518. & pour justifier l'engagement qu'il venoit de faire avec Charles-Quint, il dit qu'il vouloit être arbitre des differens que François I. avoit avec cet Empereur; & le Roi se vit obligé d'envoyer un Ambassadeur à Calais, mais cette conference

fut ſans effet : cela n'empêcha pas toutefois que Charles-Quint ne promît au Cardinal d'York, qui s'y étoit trouvé de la part de Henry VIII. de le faire ſucceder à Clement VII. mais il manqua à ſa parole. Henry VIII. fit encore une action plus indigne d'un Prince ; car bien que François I. eût traité avec lui à Noyon, comme nous avons dit, & qu'ils euſſent fait enſemble une ligue défenſive & offenſive, non ſeulement il s'engagea avec Charles-Quint, mois encore en 1522. ſans aucun ſujet, il rompit avec le Roi, lui déclara la guerre, & en 1525. il fit entrer douze mille Anglois en Provence pour joindre l'armée du Duc de Bourbon & les troupes du Marquis de Peſquaire que l'Empereur y avoit envoyées pour s'en rendre maître. Il eſt vrai qu'aprés la priſe de François I. devant Pavie, Henry VIII. faiſant de ſerieuſes reflexions ſur ſa conduite, traita avec la Reine mere pour procurer la liberté du Roi ſon fils. On dit que la raiſon pour laquelle Henry VIII. 1533.

en usa ainsi avec la France, c'est
1533. que dessors il avoit formé le dessein de repudier Catherine son épouse tante de Charles-Quint aprés vingt années de mariage, & procreation d'enfans; en sorte qu'il se préparoit de loin la faveur & l'appuy de François I. Cette proposition est si veritable qu'en 1537. le feu de la guerre étant allumé entre ce Roi & l'Empereur, Henry VIII. lui refusa son secours, quoi qu'il y fût obligé par son traité. Chacun demeure d'accord que toutes sortes de considerations engageoient le Roi d'Angleterre à avoir de l'estime & de l'affection pour François I. parce que Henry VII. son pere, quoi qu'il ne fut pas des plus proches successeurs à la Couronne d'Angleterre, neanmoins il y parvint par le secours que Charles VIII. lui donna; & aussi en reconnoissance Henri entretint toûjours alliance & amitié avec ce Roi, & recommanda en mourant à Henry VIII. son fils de ne se broüiller jamais avec un Prince, à qui il étoit redevable de son Sceptre: ce

Souverain ne ſuivit pas les conſeils de ſon pere ; mais auſſi toutes ſortes de diſgraces lui arriverent, & il ſe plongea dans toutes ſortes de crimes & d'impietez : il ſe ſepara mal à propos, comme nous venons de dire, de la Cour de Rome ; ſa fureur éclatta non-ſeulement contre Morus ſon Chancelier, mais encore contre Jean Fichier Evêque de Rocheſter nouvellement honoré de la pourpre, tous deux grands perſonnages, & autant illuſtres & recommandables par l'integrité de leur vie, que par la profondeur de leur doctrine. La cruauté & la rage de ce Roi alla juſques à cet excés ; qu'elle n'épargna pas même les Reliques & les cendres de ſaint Thomas Archevêque de Cantorbery. Henry VIII. jaloux de la grande veneration que ſon peuple avoit pour ce ſaint perſonnage, lui fit faire ſon procés plus de quatre cens ans aprés aprés ſa mort, & deux ans ſa canoniſation, il fit condamner ſa memoire comme celle d'un homme traître à ſon Prince & à ſa pa- 1533.

trie, & fit brûler ſes os & jetter
1533. ſes cendres au vent. Cette action cruelle & ſacrilege tout enſemble, criant vangeance contre lui, & animant le Ciel & la terre pour l'en punir, engagea les Anglois en 1538. à déclarer François I. leur Roi, & de le mettre à la place d'un Prince, à qui la naiſſance de ſon pere & ſes actions particulieres ne donnoient droit. François I. pouvoit avoir quelque prétention ſur la Couronne d'Angleterre, par l'élection libre & unanime de tous les trois Etats d'Angleterre, aſſemblez en 1216. en faveur de Louis VIII. fils de Philippe Auguſte, pour être leur Roi : mais comme le Pape qui avoit déja donné le Royaume d'Angleterre, à cauſe des crimes & des ſacrileges de Jean Sansterre, l'avoit rendu à ce Prince, à condition qu'il ſeroit vaſſal du S. Siege, & ſon tributaire ; il fit en ſorte aprés la mort de Jean, que ſon fils Henry III. fut déclaré couronné Roi : mais cela ne diminua rien du droit de Louis VIII. ni de ſes ſucceſſeurs à la Couronne Angloiſe.

Louis VIII. élû Roi d'Angleterre par les trois Royaumes en 1216.

Angloise. Cependant François I. par un effet d'une grande generosité, ne voulut point écouter les propositions, ni les conseils de Châtillon son Ambassadeur en Angleterre, & il laissa vivre en repos Henry VIII. & il ne prit les armes contre lui, que lors que sa propre défense l'y contraignit. Il est vrai que les Rois de France n'ont pas plus de raison de prétendre à la Couronne d'Angleterre, que les Rois de ce Royaume-là ont à celle de France. 1533.

L'heresie de Luther qui étoit venuë d'Allemagne, commença alors d'infecter la France, & de se répandre dãs la plûpart des Villes de ce Royaume. Il y eut divers placars & libelles diffamatoires affichez dans Paris, qui attaquoient le Mystere de l'Eucharistie : ce qui obligea le Roi de retourner promptement en cette Ville. Il assembla son Conseil ; & par son avis il fut ordonné que l'on feroit une Procession generale & solemnelle, en l'honneur du Tres-Saint Sacrement de l'Autel, pour reparer les impie-

tez qui avoient été affichées contre
1533. le plus auguſte & le plus venerable de tous nos Myſteres. Le Roi s'y trouva ayant un flambeau à la main, les enfans de France & toute la Cour y aſſiſterent avec toute la devotion & la pieté requiſes en ſemblable occaſion. On dit même qu'à la fin de la ceremonie, François I. fit à ce ſujet une éloquente exhortation, & qu'il engagea ſes peuples à demeurer fermes dans leur Religion, & à ne point ſe laiſſer ſurprendre par les artifices & par les diſcours trompeurs de ſes ennemis.

Proceſſion ſolemnelle du S. Sacrement à Paris.

On blâma l'alliance que le Roi fit en ce tems-là avec Soliman Empereur des Turcs, parce que les Chrétiens le regardent comme leur ennemi commun, mais les maximes de la Religion ne marchent pas toûjours d'un même pas avec celles de la Politique; & les Princes Chrétiens ont engagé ſouvent nos Rois pour ſe défendre, à faire ce à quoi leur inclination naturelle repugnoit. On pouvoit faire le même reproche aux Rois d'Eſ-

On blâme François I. de ſon alliance avec le Turc.

pagne ayeuls de Charles-Quint, d'avoir contracté de pareilles alliances avec le Turc, mais même à cet Empereur qui avoit recherché celle de Soliman avec de grands empreſſemens. François I. fit publier un manifeſte, par lequel il juſtifioit fort bien ſa conduite, & faiſoit voir qu'on ne lui pouvoit rien imputer, & qu'en toutes rencontres il avoit fait connoître, qu'il n'y avoit pas de Prince Chrétien, qui eut montré plus de zele, que lui pour la défenſe de la Religion Catholique : Que la ceremonie qui s'étoit faite dans Paris, pour honnorer le S. Sacrement, en étoit une preuve; qu'il avoit fait de ſeveres Edits contre les nouveaux heretiques, qui ne s'efforçoient qu'à chaſſer Jesus-Christ de nos Temples, & renverſer ſes Autels, & à ruiner les veritables maximes & la ſaine & ortodoxe doctrine, ſous pretexte de reformer quelques abus qui s'étoient gliſſez dans les mœurs des Eccleſiaſtiques, & de pourvoir à quelques relâchemens qui s'étoient in-

1533.

Le Roi juſtifie ſa conduite.

troduits dãs la discipline de l'Eglise.

François I. au retour de son voya-
1533. ge d'Allemagne, reçut une Ambassade de Christophle de Virtemberg, qui venoit au nom de son pere, & au sien propre, pour demander sa protection contre l'Empereur, afin de les rétablir dans leur Duché. Pour entendre la justice de la demãde de ce jeune Prince, il faut sçavoir que Ulric son pere étoit entré dans la ligue de Suabe, qui étoit composée de plusieurs Princes d'Allemagne : & qu'ayant un jour pillé & saccagé la Ville de Renthling, qui étoit aussi de la ligue, parce que ses habitans avoient maltraité quelques-uns de ses domestiques ; cette ligue confisqua son Duché de Virtemberg en faveur de l'Empereur, à conditiõ toutefois que les droits de Christophle son fils, qui n'avoit alors que quatorze ans, lui seroient conservez, & qu'il lui en seroit fait raison, lorsqu'il seroit en âge. Ce jeune Prince avoit demandé justice à Charles-Quint dés l'année précedente, conformément à l'arrêté de la ligue, ou du moins qu'il lui

Le Roi protege les Ducs de Virtemberg.

rendît les Places qui avoient été données en dot à sa mere, s'il lui refusoit le Duché de Virtemberg ; mais l'Empereur ayant donné ce Duché à Ferdinand son frere, & ne desirant pas se désaisir du reste qui appartenoit à Christophle, le renvoya sans enteriner sa demande. Ce refus avoit obligé ce Prince à demander justice contre Charles-Quint à la Diette d'Ausbourg, & d'intereſſer dans sa querelle le Roi de France, & tous les Princes ses amis, parens & alliez. Sa Majesté y envoya le Seigneur de Langey qui réüssit si bien, que par la force de son éloquence il rompit la ligue de Suabe, qui subsistoit en faveur de la Maison d'Autriche il y avoit prés de soixante-dix années. 1533.

Les Ducs de Virtemberg afin de soûtenir cette guerre, vendirent à François I. le Comté de Montbelliart avec faculté de rachapt, moyénant cent mille écus, avec laquel le somme le Langrave de Hesse leva des troupes, & remit les Ducs en possession de leur Duché de Virtemberg. Comté de Mõtbelliart vendu au Roi.

1533. Ce ne fut pas sans raison que François I. entreprit la guerre contre le Duc de Milan, puisqu'il avoit violé le droit des gens en la personne de Merveilles son Ambassadeur secret vers ce Duc, en lui faisant trancher la tête, sur ce qu'on l'accusoit d'avoir été auteur de la mort de Châtillon domestique de ce Duc, sans lui avoir donné le tems & la liberté de se défendre, & de se justifier, & sans avoir fait observer les regles prescrites en ces matieres : mais l'on dit que le Duc de Milan en avoit usé ainsi, pour satisfaire Charles-Quint, qui le menaçoit de ne lui point faire épouser Christierne sa niéce fille du Roi de Dannemark. François I. animé d'une juste colere, se plaignit à Sforce Duc de Milan, & à l'Empereur de cette violence ; il leur en demanda reparation avec toutes les instances possibles ; mais sa Majesté voyant qu'on lui refusoit la justice qu'elle demandoit, en écrivit à tous les Princes Chrétiens & aux Etats voisins, afin de faire connoître l'équité de ses prétentions, & leur

Mort de Merveilles, cause de la guerre de Milan.

manda que si l'Empereur & ce Duc ne lui faisoient satisfaction de l'injure qu'ils lui avoient faite en la personne de son Ambassadeur, il leur déclareroit la guerre. Sforce publioit par tout, qu'il n'avoit jamais connu Merveilles pour Ambassadeur du Roi T. C. que ce particulier étant né son sujet, il avoit cru en pouvoir user ainsi; que Merveilles étoit un espion qui étoit venu à sa Cour pour examiner ses actions, & les découvrir à ses ennemis : mais il ne fut pas difficile à François I. de prouver le contraire, & de désabuser les peuples étrangers, & les Souverains de l'imposture de ce Duc. On fit voir à Taverne son Chancelier les lettres de Sforce son maître, & celles de François I. qui toutes reconnoissoient Merveilles pour Ambassadeur de France : mais bien que la conscience de ce Chancelier & du Duc son maître fût tres-instruite de la verité, cependant ils ne purent l'avoüer publiquement à l'Empereur, & lui & Sforce refuserent de faire justice à François I. 1533.

1533. Au mois d'Octobre de la même année se fit l'entreveuë du Pape Clement VII. & de François I. à Marseille, où se trouverent la Reine, le Dauphin, le Chancelier Poyet, & plusieurs Princes & grands Seigneurs de la Cour. Ce Magistrat devoit haranguer sa Sainteté, mais il s'en excusa sur ce qu'il se trouva obligé de chãger quelque chose dans son discours; mais Jean du Bellay Evêque de Paris, qui depuis fut Cardinal, prit sa place, & s'acquitta de sa commission. Il s'y trouva douze Cardinaux & quarante Evêques. La harangue de l'Evêque de Paris est transcrite dans l'Histoire de Marcel en Latin, que j'ay traduite : *S. Pere, le Roi François Prince tres-Chrétien, considerant à quels perils la Chrètienté étoit exposée pendant ces années, auroit souhaité d'avoir l'honneur de conferer avec vôtre Sainteté, comme étant le Pasteur & le pere commun des Chrétiens, & il luy auroit demandé avec empressement, afin de pourvoir aux affaires pressantes ; mais maintemant par vôtre bonté*

& vôtre clemence ſes vœux ſont accomplis, ſa Majeſté vous rend de 1535.
trés-humbles graces, non-ſeulement de ce qu'il a plu à V. S. quelque incommodée qu'elle ſoit de ſa derniere maladie, & accablée d'années, de hazarder la fatigue des chemins, & d'eſſuyer les perils de la mer, mais encore de ce qu'elle a bien voulu honorer ce Royaume de ſa preſence. Sa Majeſté execute aujourd'huy ce qu'elle a toûjours ſouhaité avec tant d'ardeur, & elle ne peut exprimer ſa joie, d'avoir occaſion de témoigner à V. S. qu'elle y eſt entierement ſoûmiſe, comme étant le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & le ſucceſſeur de S. Pierre. Elle met ſous vôtre protection ſa propre perſonne, ſon Royaume & tout ce qui lui peut appartenir, & ſous celle de la ſainte Egliſe Romaine, dont nôtre Souverain eſt le fils aîné, priant inſtamment V. S. de vouloir avoir agreable cette ſoûmiſſion, & cec offres avec une bonté paternelle, & qui réponde à la Dignité dont elle eſt revétuë.

Le deſſein que le Roi avoit de ſe vanger du Duc de Milan, l'enga-

gea dans une guerre contre le Duc
1533. de Savoye, parce qu'il refusa passage sur ses terres. Sa Majesté Tres-Chretienne avoit déja des sujets de mecontentement & de plainte contre la conduite de ce Duc, de ce qu'il avoit presté de l'argent au Duc de Bourbon dans sa revolte ; & même de quelques lettres qu'il lui avoit écrites, dans lesquelles il le congratuloit sur la gloire qu'il avoit euë de gagner la bataille sur les François à la journée de Pavie, & même d'avoir fait le Roi prisonnier. Sa Majesté prétendoit aussi avoir droit sur le Duché de Savoye : & voicy comme elle l'établissoit. Philippe fils d'Amedée Duc de Savoye eut en premieres nopces de Marguerite sœur de Pierre II. Duc de Bourbon, Philibert qui fut Duc de Savoye, & Louise mere de François I. Par leur contrat de mariage, il fut accordé que les enfans qui en naitroient, succederoient à ce Duché selon le droit d'aîneſſe, sans exclusion, ni

difference de ſexe. Marguerite de Bourbon étant morte, Philippe épouſa Claude de Pontievre, dont il eut Charles & Philippe : Charles s'empara du Duché au préjudice de Louiſe fille du premier lit aprés la mort de Philibert ſon frere germain. Cette Princeſſe devoit en vertu du contrat de mariage de Philippe ſon Pere, ſucceder au Duché de Savoye, à l'excluſion de Philibert. Quand même on lui auroit oppoſé la loy Salique, Louiſe avoit toûjours droit ſur les biens allodiaux de Marguerite de Bourbon ſa mere ayeule du Roi ; c'eſt à-dire ſur les biens immobiliers dont il n'eſt deu aucune preſtation de foy & homm - ge, en un mot les biens libres ; & auſſi cette Princeſſe avoit droit dans la reſtitution de ſa dot, qui étoit de cent quatre-vingts mil'e écus, & de la Breſſe avec reſt tution de fruits depuis quarante ans. On pouvoit donc ſoûtenir que tous ces droits étoient écheus à François I. aprés la mort de Louiſe ſa mere, 1533.

non seulement par le droit de la
1533. nature, mais encore par la disposition de la loi. L'ordre de cette succession dévoluë à Louise de Savoye, étoit tellement conforme à la justice & à la raison, qu'elle étoit préferable en la succession de Philibert son frere à ses freres du second lit, parce qu'elle lui étoit plus proche, étant sœur de pere & de mere, les autres n'étant que consanguins.

Les prétentions de François I. furent trouvées si justes, qu'il députa le Président Poyet vers Charles I X. Duc de Savoye, pour les lui faire connoître, & pour l'engager à faire raison à sa Majesté des droits appartenans à Louise de Savoye sa mere, & pour lui demander passage sur ses terres. A l'égard du passage, ce Duc feignit vouloir le lui accorder, neanmoins ce n'étoit pas son intention; & pour ce qui concernoit les droits de la Reine, il témoigna qu'il desiroit convenir d'arbitres pour en décider, ce que le Roi prenant pour refus, resolut de lui décla-

rer la guerre ; mais sa Majesté pour ne point donner à connoître son dessein, introduisit dans Genéve la compagnie de Rance de Cere pour secourir les Genevois contre le Duc de Savoye, qui les tenoit assiegez, & elle suscita les Bernois alliez & voisins de Genéve, qui prenant la Ville en leur protection, se mirent en campagne avec douze mille hommes, firent retirer le Duc, le dépoüillerent d'une partie des terres qui étoient en sa possession, & chasserent l'Evêque de Lauzanne, Ville Suisse vers le Lac de Genéve, dont ils s'attribuerent le pouvoir & la jurisdiction. Le Roi y envoia François de Bourbon Comte de S. Pol, avec l'Amiral Chabot, qui força le Marquis de Marignan, qui s'étoit presenté pour lui disputer le passage des montagnes, & garder le pas de Suze. Il mit entre les mains du Roi toutes les Places de Savoye, à la reserve de Montmelian, avant que le Duc se fût opposé à ses armes. Le Dauphin accompagné d'Antoine de Vendô-

AN. 1534. Guerre en Savoye.

me, voulut avoir part à ces con-
1534. quêtes, & ils se trouverent au siege de Montmelian, qui se defendit long-tems; mais enfin Francisque de Chiramont qui y commandoit, voïant que la place étoit dépourvûë de vivres, & hors d'esperance de recevoir du secours, se rendit avec une honorable composition. Le duc de Savoye fâché contre ce Commandant de ce qu'il avoit rendu Montmelian, ne le voulut plus voir; mais lui qui ne se reprochoit rien, quitta son parti, pour se ranger sous l'étendart du Comte de S. Pol. Cette expedition faite, l'Empereur voulut moïenner un accord avec le Roi; & comme par la mort de François Sforce, sans avoir laissé d'enfans, l'Empereur étoit maître du Duché de Milan; il donna ordre au Seigneur de Granvelle de l'accorder au Duc d'Orleans; mais la plus grande difficulté fut de convenir des seuretez pour en donner l'investiture à ce Prince; & en effet Charles Quint n'avoit point envie de se défaire du Duché de Mi-

lan ; & toutes ſes promeſſes n'étoient faites que pour amuſer François I. & le tromper. Cependant le Conſeil du Roi fut d'avis de continuer ſes conquêtes en Piémont, ſans toutefois faire paroître que l'on rompoit en aucune maniere les pourparlers de paix & d'accommodement avec l'Empereur. François I. fit pour cette expedition ſon Lieutenant General le Comte de Buzançois avec huit cens lances, dont les Capitaines étoient Jacques Galiot Grand Ecuyer & Maître de l'artillerie de France, Robert Stuart Maréchal de France & quelques autres, mille Chevaux legers ſous les ordres des Seigneurs de Teſſé & de Termes, douze mille hommes des Legionnaires, ſçavoir deux mille Picards, commandez par Michel de Brabanſon, deux mille Normans, deux mille Champenois, mille Languedochiens, quatre mille Daufinois, & mille ſous le Seigneur de Forges, ſix mille Lanſquenets menez par Guillaume Comte de Fuſtemberg, & deux

A N. 1535.

Guerre en Piemont.

mille François non Legionnaires
1535. ſous la conduite du Capitaine Lartigue-Dieu, deux mille Italiens ſous le commandement de Marc-Antoine de Cuſſan Milanois, huit cens pionniers, & ſix cens chevaux d'artillerie. Le Comte Philippe Torviel, & Jean de Medicis Marquis de Marignan marchoient devant eux pour leur fermer le paſſage de Suze; mais Annebaut s'avançant avec les troupes de Dauphiné, les prévint, & ſe rendit maître de Turin & de Chivas. Les troupes de l'Empereur vinrent au ſecours du Duc de Savoye, & aſſiegerent Turin; mais Annebaut & de Burie, qui étoient dedans, ſoûtinrent ſi vigoureuſement leurs attaques, qu'ils les rendirent inutiles, & ils continrent les habitans de cette Place de maniere, qu'ils demeurerent dans leur devoir. Le pays de Taranteze nouvellement conquis, avoit ſecoué le joug; mais le Comte de S. Pol y arriva ſi à propos, qu'il le rangea à ſon obeïſſance; & pour le punir de ſa revolte il l'expoſa au

pillage des Lanſquenets. Nous avons déja dit que la mort de Sforce ſans enfans, donna occaſion à François I. d'envoyer à Charles-Quint Velli, pour lui demander quelle juſtice il lui vouloit faire, pour l'inveſtiture du Duché de Milan : l'Empereur témoigna qu'il ne refuſoit pas de mettre en poſſeſſion de ce Duché le Duc d'Angoulême, parce que n'étant pas marié comme le Duc d'Orleans qu'on lui propoſoit, ſa Majeſté Imperiale avoit deſſein de lui donner en mariage ſa niéce : mais toutes les promeſſes de l'Empereur étoient feintes, car on manda au Roi que Charles-Quint ſe préparoit à la guerre, qu'il faiſoit de grandes levées dans les dix Cercles de l'Empire, & que le Comte de Naſſau faiſoit contribuer extraordinairement les Provinces de Flandres, pour armer contre la France. Les propoſitions que François I. faiſoit à l'Empereur, étoient raiſonnables; il offroit de faire renoncer le Duc d'Orleans à ſes droits ſur le Ro- 1535.

yaume de Naples, à ceux de la Du-
1535. cheſſe ſa femme, & à ceux qu'il avoit ſur les Duchez de Florence & d'Urbin. Il promettoit quatre cens mille écus à l'Empereur pour l'inveſtiture du Duché de Milan, & d'obliger la ligue de Sinalchide à reconnoître ſon frere Roi des Romains. L'Empereur trouva les propoſitions de François I. ſi raiſonnables, qu'il témoigna à Velli ſon Ambaſſadeur, qu'il ne pouvoit rien conclure ſans en communiquer au Pape ; parce que c'étoit une affaire qui regardoit toute la Chrétienté & le bien de l'Italie, laquelle réponſe fut regardée comme une honnête défaite.

Pour montrer que l'Empereur n'approuvoit point le refus que le Duc de Savoye avoit fait au Roi du paſſage ſur ſes terres, c'eſt que deux ans aprés en 1538. il fit un traité avec ſa Majeſté T. C. dans lequel ce Duc ne fut point compris, & Charles-Quint ne ſongea point à le faire établir dans aucune de ſes Places, ce qui le fâcha tellement, qu'il en mourut de déplai-

sir en 1538. nonobstant la devise hardie, que le desespoir lui avoit fait prendre : *Spoliatis arma supersunt*. Quelques uns croient que le Duc de Savoye se laissa engager temerairement & imprudemment dans cette guerre contre la France, par la trop grande complaisance qu'il eut pour son épouse Beatrix de Portugal sœur de l'Imperatrice, sans en prévoir les suites ni les consequences. Genéve qui jusques alors avoit été en partie sous la domination de ses Evêques & des Ducs de Savoye, chassa son Prelat, qui étoit Pierre de la Beaume, & se souleva contre Charles IX. Duc de Savoye. Ce Duc pour punir cette Ville, y mit le siege; mais François I. y envoya des troupes, & ensuite le Canton de Berne, ce qui obligea le Duc de se retirer : & depuis ce tems-là Genéve s'est soustraite de la domination des Ducs de Savoye, & s'est mise sous la protection de France; & comme elle suivit la doctrine de Zuingle, qui étoit un heretique fameux, & ensuite celle de

1535.

Geneve erigée en Republique.

Calvin, elle n'a plus voulu recevoir d'Evêque, non pas même pour le ſpirituel, & elle s'eſt érigée en Republique. 1535.

Le Rhône diviſe Genéve en deux parties, dont la plus grande ſe nomme la Ville & l'autre le Fauxbourg de S. Gervais, elle eſt bâtie en partie ſur une coline, & en partie dans la plaine, qui a le Lac au Septentrion. Genéve autrefois étoit du Roïaume de Bourgogne, cette Ville a eu des Comtes particuliers qui l'ont gouverné depuis le neuviéme ſiecle. On croit que le plus ancien eſt Ratbere, qui vivoit en 880. En 1400. Humbert de Villars mourut ſans enfans, laiſſant ſon ſucceſſeur & heritier Odon de Villars, qui ceda en 1401. le Comté de Genéve à Amé VIII. Duc de Savoye. Philippes de Savoye ſecond fils de Philippe de Savoye eut en appanage le Comté de Genéve. L'Evêque de Genéve avoit droit ſur cette Ville, & il prenoit même le titre de Prince de Genéve : on dit que l'Empereur Frederic Barberouſſe la donna en 1162. à l'Evêque Ardutius.

Depuis ce tems là les Evêques ont fait leur reſidence dans Genéve ; mais en 1537. Calvin aſſiſté de Guillaume Farel, & de Pierre Viret, prit poſſeſſion du Gouvernement ſpirituel, & en fit chaſſer l'Evêque, qui depuis ce tems la n'a osé entreprendre d'y revenir, & n'a pû être rétabli dans la poſſeſſion de ſon autorité d'Evêque, ayant été depuis dévoluë aux Miniſtres qui prêchent & qui enſeignent la Religion de Calvin, & qui ſont ſes diſciples, lui étant le premier Apôtre qui ait publié & annoncé dans Genéve ſa Religion: ce qui ſubſiſte encore à preſent. Cette Republique s'eſt miſe ſous la protection de France comme nous venons de dire. 1535.

Le Duc de Milan contre qui la guerre ſe devoit faire avec plus de force, puiſqu'il étoit auteur de la querelle, fondoit ſes eſperances ſur le ſecours que Charles-Quint lui devoit donner, neanmoins ce n'étoit pas ſon deſſein, parce que ſes forces avoient été épuiſées par les guerres précéden-

tes, & heureuſement ce Duc mou-
1535. rut, comme il a déja été dit, lorſque la foudre devoit tomber ſur lui. Il craignoit la colere du Roi, & ſa conſcience lui reprochant ſon crime, il fut ſurpris d'une fiévre qui l'emporta. La mort de ce Duc fut cauſe de grandes guerres, parce que le Roi prétendoit que Charles-Quint lui devoit accorder cette Principauté, tant parce qu'elle lui appartenoit par la ſucceſſion de Valentine, que parce que Maximilien Empereur l'avoit adjugée au Roi Louis XII. L'Empereur Charles, comme nous avons vû, voulut diſpoſer de ce Duché en faveur du ſecond fils de François I. & il remit à conclure aprés ſon retour de la conquête de Thunis; mais comme il eut du deſavantage en ſon voyage, il vint à Rome, où il fut magnifiquement receu de Paul III. qui avoit ſuccedé à Clement VII. Dans le tems de ſon ſejour dans cette Ville, il entretint le Pape de tout ce qui s'étoit paſſé entre lui & François I. mais avec tant de feinte & de déguiſe-

Mort du Duc Sforce.

AN. 1536. Charles Quint à Rome.

ment, que ſa Sainteté n'en pût connoître la verité. L'Empereur ne ſe contentant pas de s'être plaint du Roi au Pape en particulier ; il prononça encore le lendemain en plein Conſiſtoire un diſcours, dans lequel il s'emporta contre ce Prince avec beaucoup de chaleur; & la concluſion étoit qu'il lui propoſoit trois choſes ; la premiere étoit le combat d'homme à homme, afin de terminer ſeuls tous leurs differens ; la ſeconde il lui offroit le Duché de Milan pour Charles de France Duc d'Angoulême, à condition qu'on lui envoyeroit des troupes contre le Turc, & qu'il rendroit au Duc de Savoye les Places qu'il lui avoit priſes ; & enfin il déclaroit une guerre éternelle à la France, ſi le Roi n'acceptoit aucune de ces deux propoſitions. L'Evêque de Maſcon & le ſieur de Velli Ambaſſadeurs de ſa Majeſté T. C. le premier envoyé auprés du Pape, & l'autre prés de la perſonne de Charles-Quint, releverent avec tant de courage & de vigueur, les 1536.

1536. paroles d'aigreur qui étoient échapées à cet Empereur contre François I. leur Souverain, qu'ils l'obligerent de tenir dans le premier consistoire un langage different & contraire, & de s'expliquer de maniere, qu'il témoigna que son intention n'avoit point été d'offenser sa Majesté T.C. qu'il reconnoissoit François I. pour un tres-brave Prince, & que ce qu'il avoit dit, avoit été pour se justifier lui-même, & empêcher que les peuples & les Cardinaux ne conçussent de sa personne & de sa conduite des sentimens desavantageux. Le Cardinal du Bellay, dont la memoire étoit fort heureuse, avoit retenu si fidellement tout le discours de Charles-Quint, qu'il l'écrivit tout entier au sortir du Consistoire, & prit la poste pour la France, afin de le faire voir au Roi, de peur qu'on ne lui déguisât les choses qui s'étoient passées. Le Pape fut fort aise de la déclaration que l'Empereur venoit de faire, parce qu'il croyoit que c'étoit un moïen pour faire

Charles-Quint se retracte.

faire réüſſir le deſſein qu'il avoit de reconcilier ces deux Monarques. François I. fit réponſe aux propoſitions qui lui furent faites par Charles-Quint, & il envoya au Conſiſtoire des Cardinaux ſa derniere reſolution. Quoique le Pape fût fort bien intentionné pour faire la paix entre l'Empereur & le Roi, il jugea neanmoins cet ouvrage ſi difficile à executer, qu'il convoqua un Concile univerſel à Mantouë, afin de pourvoir aux affaires de la Chrêtienté, qui étoient en un tres-fâcheux état, parce que les Turcs, ennemis jurez des Fidéles, faiſoient ſur eux des progrés conſiderables. 1536.

François I. voyant que toutes les promeſſes & les paroles de Charles-Quint étoient ſans execution, & que ſon intention n'étoit point de finir la guerre, il fit aſſembler tous les Ordres de ſon Roïaume, pour trouver des forces ſuffiſantes pour ſe defendre, & auſſi pour y pourvoir. Les uns étoient d'avis d'attaquer l'Empereur hors le Roïaume, & les autres de le

Deliberation des Etats.

rendre agreſſeur ; l'on ſuivit ce
1536. dernier ſentiment. Le Roi ordonna que l'on mettroit une forte garniſon dans Turin & dans Foſſan, il fit fortifier les Places frontieres de la Picardie & de la Champagne, il envoya le Seigneur d'Humieres dans le Dauphiné, Henry d'Albret en Guyenne, & ſa Majeſté alla en Provence avec Anne de Montmorency Grand Maître de France, qui avoit ordre d'aſſembler l'armée à Avignon, & elle envoya demander du ſecours aux Suiſſes qui lui envoyerent vingt mille hommes des mieux choiſis.

Les avantages que l'Empereur venoit de remporter ſur Soliman & ſur Barbe rouſſe, lui inſpiroient des ſentimens d'orgueil, & tous ceux qui l'approchoient, le flattant par ſon foible, lui donnoient des éloges qui ſurpaſſoient tous ceux que l'on a jamais donnez aux plus grands Hommes de l'antiquité, & ne lui promettoient pas moins que l'Empire de toute l'Europe. Le Marquis de Saluſſes fut le premier à ſe ſacrifier ; & bien qu'il

eût obligation, à François I. de son rétabliſſement dans quelques terres qui dépendoient de ſon Marquiſat, il ſe déclara pour l'Empereur, & il aida les Imperiaux à chaſſer les François du Piémont. Ceux qui veulent juſtifier le Marquis de Saluſſes, ou plûtôt qui deſirent trouver quelque pretexte pour colorer ſa trahiſon, diſent que comme il avoit des pretentions ſur le Monferrat, qui devoient être jugées par la Chambre Imperiale, il crut que pour en obtenir une deciſion avantageuſe, il devoit ſe ranger du côté de Charles-Quint; & même Antoine de Leve, qui avoit beaucoup de credit ſur l'eſprit de cet Empereur, avoit promis au Marquis de Saluſſes toute ſorte de protection & de faveur, pourveu qu'il quittât les interêts de la France, & pour aſſurance de ſa parole il lui promettoit ſa fille en mariage. La trahiſon de ce Marquis ne fut pas connuë d'abord, & le Roi même qui ne ſe défioit point de lui, ne lui ôtoit point le commandement

1536. Revolte du Marquis de Saluſſes contre François I.

ſes troupes, & on ne connut qu'il
1536. étoit du côté de l'Empereur, que lorſqu'il eut ordre de fortifier Foſſan, ce qu'il n'executa point, & au contraire ſe retira dans ſon Château de Ravel, ſous pretexte que les troupes Françoiſes refuſoient de lui obeïr. La trahiſon de François Paleologue Marquis de Saluſſes ſurprit extraordinairement la Cour; car il n'y avoit pas de Seigneur feudataire de la Couronne Françoiſe, plus obligé au Roi que lui: il avoit été nourri prés de ſa Majeſté, qui avoit eu un ſoin particulier de ſon éducation; le Roi l'avoit inveſti du Marquiſat de Saluſſes, confiſqué par felonie de ſon frere aîné, plûtôt que de réünir à la Couronne un pays qui auroit ſervi au Roi de Place d'armes, lorſqu'il auroit envoyé ſes troupes au delà des Alpes: & enfin ſa Majeſté fit François Paleologue Lieutenant General de l'Amiral Chabot, avec des conditions & des termes fort avantageux. On dit que la principale raiſon qui engagea le Marquis

de Saluſſes à ſe ranger du parti de l'Empereur eſt la protection qu'il lui promit, à l'occaſion de l'heritiere des Paleologues, de Montferrat qui avoit porté ce Duché dans la Maiſon de Gonzague, au préjudice de celles de Saluſſes. Du Bellay nous dit que le Roi aprés avoir reduit à ſon obeïſſance la plus grande partie du Piémont & tout le Marquiſat de Saluſſes, à l'exception de quelques Châteaux, fut conſeillé d'incorporer à ſon Domaine ce Marquiſat, & de l'unir au Dauphiné, comme confiſqué à la Couronne par la rebellion de François; que ſa Majeſté neanmoins uſant de ſa clemence ordinaire & naturelle, ne voulut point ſuivre cet avis, & envoya le Cardinal du Bellay ſon Lieutenant General à Paris, pour mettre hors de priſon Jean Louis frere de François, qui avoit été privé de ſon Marquiſat, & fait priſonnier pour une autre ſorte de rebellion : cet Hiſtorien ajoûte qu'auſſi-tôt que ce Louis ſe fut preſenté à François I. qui 1536.

1536. étoit à Valence, ſa Majeſté l'inveſtit de ce Marquiſat, en preſence du Duc de Touteville Comte de S. Pol, Gouverneur pour le Roi, & ſon Lieutenant en Dauphiné, du Cardinal de Lorraine & de l'Archevêque de Milan, & ſa Majeſté lui recommanda ſeulement qu'il ne tombât plus dans le même crime de felonnie, & qu'il ne ſe laiſsât pas ſurprendre par François ſon frere, qui étoit plus fin & plus adroit que lui; mais il ne ſuivit pas ce conſeil, dont il ſe repentit; car François ayant tiré Louis ſon frere de Carmagnolle, l'arrêta, & le fit mener priſonnier au Château de Valfeniere, dont il ſortit enſuite par les ſoins du ſieur Julien, qui lui ménagea le Château d'Urezeul.

Antoine de Leve informé par le Marquis de Saluſſes du mauvais état de Foſſan, laiſſant dix mille hommes de pied devant Turin, & quelques eſcadrons de cavalerie ſous les ordres de Jacques Scaling, mit le ſiege devant Foſſan, dont il croïoit ſe rendre facilement maî-

tre ; mais il fut bien surpris, quand les assiegez le pousserent si vigoureusement, qu'il fut contraint de se sauver, & il pensa même être pris en se sauvant, parce qu'ayant les goutes, il fut obligé de se faire porter par des soldats, qui craignant d'être surpris dans la mêlée, s'enfuirent, & le laisserent au milieu d'un blé; mais comme c'étoit dans le tems de la moisson, les bleds étoient si grands, que ce General Espagnol ne fut point découvert. Cette disgrace n'empêcha pas qu'il ne continuât le siege avec plus de vigueur qu'auparavant, & qu'enfin il ne prît la Place à composition. Cependant l'Empereur marchoit avec des troupes pour entrer en Provence, & il esperoit en se rendant maître de cette Province, le devenir de toute la France : sa vanité même alla jusques à cet excés, que de disposer par avance des Charges de ce Roïaume. Cette expedition fut faite neanmoins, à ce que quelques-uns disent, contre le sentiment d'Antoine de Le-

1536. Prise de Fossan par les Espagnols.

L'Empereur entre dans la Provence.

ve, qui se jetta à genoux pour
1536. conjurer Charles-Quint de ne là point entreprendre. Il avoit raison ; car tous ses exploits consistèrent dans la prise des Villes d'Aix & d'Antibe, & en quelques avantages que Ferdinand de Gonsague eut sur Boisy & sur Montejan, qui furent faits prisonniers à la tête de cinq cens chevaux, en se défendant vigoureusement contre leurs ennemis, qui étoient au nombre de dix-huit cens chevaux, & de six cens Lansquenets pris à Brignolles. On reproche à l'Empereur d'avoir abandonné dans la Ville d'Aix les Palais des anciens Comtes à la rage du Duc de Savoye, qui eut la dureté d'y mettre le feu, & d'en regarder l'incendie jusques à ce que tout eût été consumé. Je ne puis obmettre que Charles-Quint à qui l'on avoit fait l'éloge de la Roche du Maine, qui avoit défendu Fossan avec un courage extraordinaire, voulut le voir ; & pour lui montrer sa vanité, il fit passer ses troupes devant lui, & lui demanda ce

qu'il penſoit de ſon armée, *je la trouve trop belle*, lui dit-il, *& trop puiſſante à mon gré; mais le Roi mon maître pourroit bien de ſes ſeuls Gentilshommes en compoſer une pareille, & Empereur, il vous ſeroit bien plus glorieux d'emploïer vos forces contre l'ennemi commun des fideles, que contre ſa Majeſté T. C.* Et comme Charles-Quint en voulant railler, eût demandé à ce Seigneur françois, combien il y avoit de journées du lieu où il étoit à Paris; il lui répondit, que ſi ſa Majeſté Imperiale prenoit les journées pour des batailles, elle en trouveroit plus de douze, pourveu que l'agreſſeur ne fût point défait à la premiere: ces paroles quoique hardies, ne déplurent point à l'Empereur, & il lui donna même des loüanges. 1536. Réponſe hardie de la Roche du Maine à Charles-Quint.

La mort de François Dauphin âgé ſeulement de dix-neuf ans, qui arriva en ce tems-là, fut une occaſion de triſteſſe pour les François; car c'étoit une Prince qui donnoit de grandes eſperances, Mort de François Dauphin.

& dont le courage & la valeur ex-
1536. traordinaire faiſoient déja trembler les ennemis. Il n'étoit point emporté, & tout jeune qu'il étoit, il agiſſoit avec la même moderation & le même flegme, que s'il avoit été dans un âge fort avancé. Le Pape Paul III. pour honorer la memoire de ce Prince, en fit faire publiquement les obſeques en ſa Chapelle. On crut qu'il avoit été empoiſonné par l'ordre d'Antoine de Leve & de Ferdinand de Gonzague, qui ſe trouverent à ce que l'on prétend, chargez par Sebaſtien de Montecuculi, qui confeſſa que ces deux Seigneurs, ſous des promeſſes fort conſiderables, l'avoient engagé à donner du poiſon au Roi & au Dauphin. Quoi qu'il en ſoit Montecuculi originaire de Ferrare, fut tiré à quatre chevaux à Lion. L'Empereur pour montrer qu'il n'avoit eu aucune part à l'action de ce ſcelerat, témoigna beaucoup de regret de la mort du Dauphin, dont il connoiſſoit la grandeur d'ame & le merite, lorſqu'il étoit

à Madrid en ôtage pour le Roi son pere, & déclara hautement qu'il honnoroit tant la vertu de ce Prince, qu'il aimeroit mieux avoir perdu tous ses Etats, que d'avoir formé aucun dessein sur sa vie. Quelque sensible que fût cette perte à François I. il la supporta avec une constance admirable & digne d'un grand éloge. 1536.

Les Imperiaux firent courir le bruit que ç'avoit été Catherine de Medicis, qui voulant que le Royaume de France écheût à Henry son époux, avoit abregé les jours du Dauphin. Quelques-uns firent courir le bruit qu'il n'étoit mort que pour s'être trop diverti avec la belle de l'Estrange, qu'il aimoit.

Entreprise inutile des Imperiaux sur Marseille.

Pour retourner aux exploits de l'Empereur, ses troupes assiegerent Marseille; mais cette Ville fut si vigoureusement défenduë par le Seigneur de Montmorency, qui depuis fut Connétable, qu'Antoine de Leve qui commandoit à ce siege, fut obligé de quitter son entrepriſe, & de se retirer avec confusion; dequoi ce General con-

1536. çut un si grand regret, qu'il en mourut. Pour montrer la vanité d'Antoine de Leve, & aussi pour faire voir le peu de foi que l'on doit ajoûter aux prédictions & aux discours des Devins, on avoit pronostiqué à ce General Espagnol qu'il mourroit en France, & qu'il seroit inhumé à S. Denis; & sur cette prédiction il avoit composé un bel Epitaphe pour graver sur son tombeau, & qui marquoit que cet illustre Capitaine étoit mort aprés avoir conquis ce Roïaume, & pour recompense l'Empereur l'avoit fait enterrer à S. Denis en France. Il est vrai de dire qu'Antoine de Leve mourut en France, qu'il fut enterré à S. Denis, car son corps fut porté dans une Eglise de Milan, qui se nommoit de S. Denis. Il ne faut pas laisser perdre le souvenir des bons & utiles services de Boisrigaut Ambassadeur du Roi en Suisse, qui servit si adroitement & si avantageusement sa patrie, qu'encore que les Cantons se fussent engagez envers l'Empereur à ne point fournir de

troupes au Roi de France, & qu'il y eut des défenſes affichées, cependant il ne laiſſa pas d'engager au ſervice de ſa Majeſté T. C. plus de ſoldats qu'il n'avoit fait auparavant. Cet Ambaſſadeur fit cõnoitre aux Suiſſes que la Maiſon d'Autriche n'avoit pas oublié ſes anciennes prétentions ſur eux, & qu'elle n'auroit pas plûtôt reduit la France ſous ſa domination, qu'elle tourneroit ſes forces & ſes armes contre eux. Les François eurent obligation à Colecmir trés-experimenté Colonel Suiſſe; qui leur mena au camp d'Avignon vingt mille ſoldats avec intention de ſe diſtinguer à la premiere occaſion. 1536.

Les Imperiaux n'ayant pû rien faire ſur Marſeille, tournerent leurs armes enſuite contre la Ville d'Arles, mais avec auſſi peu de ſuccés que devant Marſeille. Henry Dauphin de France qui avoit ſuccedé à François ſon frere, impatient de faire paroitre ſon courage, & pour marquer que la perte que ce Royaume avoit faite par la mort de François, étoit reparée en ſa

perſonne, ſollicita puiſſamment
1536. le Roi de le laiſſer aller en Provence porter les armes ſous Montmorency, qui étoit un des premiers hommes de ſon ſiecle, afin d'apprendre de lui le métier de la guerre : *Allez mon fils*, lui dit le Roi, *allez prendre la place du Prince François vôtre frere ; montrez que les enfans de France ſont des Heros dés le berceau, que la valeur leur eſt ſi naturelle, qu'ils la ſuccent avec le lait, & qu'ils ſont des Mars en naiſſant : imitez l'exemple de vos ayeuls, & forcez par la grandeur de vôtre courage, & par vôtre bonne conduite, la fortune à ſe ranger de vôtre parti ; allez où la gloire & vôtre vertu vous appellent, ſuivez les conſeils de Montmorency.* Il eſt certain que les François eurent une joie extrême de voir un jeune Dauphin prendre part aux fatigues de la guerre & aux travaux de Mars, & les ennemis éprouverent à leur déſavantage les effets que la preſence de ce Prince produiſit dans l'armée : ils reconnurent qu'elle re-

levoit le courage des François, & qu'à ſon exemple ils devenoient intrepides dãs les plus grãds dangers. On prétend que Henry II. fut Capitaine avant que d'être ſoldat, & qu'il ſçut d'abord ſi bien commander, que les Officiers ſe faiſoient un vrai plaiſir de lui obeïr; qu'au bord de la Durance il avoit ſçu pour ſon coup d'eſſai, arrêter la fureur de cent mille guerriers, qui croïoient par leur grand nombre jetter de la terreur dans l'ame des François. 1536.

L'expédition de Provence, comme nous avons déja dit, ne fut pas heureuſe aux armes de l'Empereur, & il fut fort ſurpris, quand preſque ſur la fin de la Campagne, de ſoixante mille hommes que ce Prince avoit en entrant dans cette Province, à peine lui en reſtoit-il vingt. Une diminution ſi conſiderable obligea les troupes de Charles-Quint qui reſtoient, de prendre le chemin d'Italie. François I. avoit deſſein de les pourſuivre; mais il en fut empêché par Montmorency, qui lui repreſenta qu'el-

les se ruineroient assez d'elles-mê-
1536. mes, sans se mettre en peine de les défaire en les attaquant. La nouvelle que le Roi reçut, que Peronne étoit menacée, l'obligea d'envoyer du secours pour la rassurer, & pour empêcher que les ennemis n'eussent quelque avantage sur cette Place. Les troupes de Charles-Quint étant sorties de Provence, le Roi en visita toutes les Villes.

Les troupes de l'Empereur sortent de Provence.

Affaires de Piemont.

Les affaires de l'Empereur ne réüssissoient pas mieux en Piémont & en Picardie, qu'elles avoient réüssi en Provence. Pour ce qui regarde le Piémont, les François prirent Loria, Rivolles, Veillane, & S. Ambroise, & taillerent en pieces deux mille hommes prés de Savillan. Quelques Italiens qui étoient au service de France, & commandez par Guiraugon, penserent se rendre maîtres de Gênes par le moyen de Cesar Fregose, mais ils prirent si mal leurs mesures, que leur entrepriſe n'eut point d'execution. A l'égard de la Picardie, Henry de Nassau assiegea

Peronne, & la battit long-tems de soixante & douze pieces de canon ; en sorte que l'on peut dire, qu'il n'y eut point de Place plus fortement attaquée, ni plus vigoureusement défenduë. Les ennemis se persuadoient que s'étant saisis du Château de Guise & de la Ville, ils se rendroient facilement maîtres de Peronne ; mais ils furent trompez dans leurs esperances ; car le Duc de Guise y fit entrer la nuit un secours si considerable, que les assiegeans furent obligez de lever le siege ; le Maréchal de Fleuranges se signala en cette expedition, ainsi que le sieur de Boulainvilles Comte de Dammartin, qui se jetta dans la Place avec sa compagnie d'hommes d'armes : Sercut, Sesseval, & Moyencourt donnerent aussi dans ce siege des marques de leur valeur. Il arriva un accident assez heureux pour les assiegez, & qui fut regardé comme un miracle : un jour les feux d'artifices, que les ennemis avoient jettez dans la Ville, commençoient d'embraser les mai-

1536.

Entreprise de Nassau sur Peronne sans effet.

1536. sons ; mais comme les assiegez étoient en peine d'éteindre le feu, le Ciel y pourvut par une forte pluie & continuë qui survint. Le Seigneur de Dommartin qui s'étoit distingué en tant d'occasions, fut enseveli sous les ruines d'une tour, qu'une mine faite par les ennemis avoit renversée. Tous les exploits du Comte de Nassau furent reduits à la prise de Guise.

Quoi que l'Empereur n'eût alors aucune avantage, ni aucun succés dans toutes ses entrepriſes, neanmoins François I. ne refusa pas les propositions de paix qui lui furent faites par le Cardinal de Campy ; mais l'Empereur étoit si fier, qu'il ne voulut pas les entendre : & la vanité de ce Souverain étoit si grande, qu'encore qu'il eût fait une honteuse retraite de Provence, il écrivit aux Princes de l'Europe, qu'il en étoit sorti par politique, que ce n'avoit été qu'une feinte, & que dans peu de tems son stratagême paroîtroit, qui surprendroit tous les peuples.

Le Roi d'Ecoſſe pour faire connoître à François I. l'affection qu'il avoit toûjours euë pour ſon Royaume, & l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de ſa perſonne, lui demanda ſa fille en mariage, qui lui fut accordée. François I. avoit trop d'obligation au Roi d'Ecoſſe, pour ne lui pas donner toute ſorte de ſatisfaction : car auſſi-tôt qu'il eut apris que l'Empereur étoit deſcendu en Provence, il envoya ſeize mille hommes au Roi, ſans en avoir été ſollicité, & il n'y eut que les vents & les tempêtes qui ſurvinrent, qui les empêcherent d'aborder aux côtes de France.

1536. Affection du Roi d'Ecoſſe envers François I.

La retraite des Imperiaux n'eut pas plûtot procuré quelque repos à ce Royaume, que François I. fit faire le procés à Charles-Quint par le Parlement, comme Comte de Flandres & d'Artois : il y fut accuſé du crime de felonnie envers le Roi ſon Souverain Seigneur, & il fut condamné par défaut, & déclaré convaincu de ce crime, pour reparation duquel les Comtez de Flandres & d'Artois fu-

Le Parlement fait le procés à Charles-Quint.

rent déclarez acquis & confiſquez
1536. ſur l'Empereur, au profit & en faveur de François I. qui envoya auſſi-tôt une puiſſante armée pour en prendre poſſeſſion. Cette cauſe fut ſolemnellement plaidée par Jean Cappel premier Avocat General du Roy, devant ſa Majeſté & en preſence de pluſieurs Seigneurs du Royaume, des Ducs & Pairs, & du Chancelier, tout le Parlement étant aſſemblé. Il fit voir que les Comtez de Flandres, d'Artois & de Charolois avoient été anciennement en pleine proprieté du Domaine de la Couronne, tenus, regis & gouvernez par nos Rois, où par des Gouverneurs, juſques aux inveſtitures & infeodations qui en furent faites par Charlemagne Charles le Chauve, à Baudoüin Bras de fer, en la perſõne duquel tout le pais de Flandres fut érigé en Comté par le mariage de Judith fille de Charles le Chauve, & par autres infeodations qui furent faites enſuite, depuis leſquelles les Comtes de Flandres, d'Artois & de Charoles ont été reputez hommes

vaſſaux, & ſujets de la Couronne. Philippe Archiduc pere de Charles-Quint en 1493. demanda au Roi Charles VIII. un délai & une ſouffrance de rendre foi & hommage de ces Comtez, juſques à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt ans, & ſix années aprés en 1499 Philippe Archiduc en fit le ſerment de fidelité, foi & hommage à Louis XII. en la perſonne de Meſſire Guy de Rochefort ſon Chancelier dans Arras, en preſence de tout le peuple, jurant & promettant de ſervir le Roi juſques à la mort, envers & contre tous, comme ſon Souverain Seigneur. Que pour marquer que les vaſſaux & les habitans de ces Seigneurs étoient ſoûmis à la juriſdiction du Parlement de Paris, c'eſt qu'il y avoit été rendu pluſieurs Arrêts contre ces Comtes, & entr'autres en 1204. par lequel il fut ordonné que le Comte de Flandres ne pouvoit faire un Noble d'un roturier; l'Arrêt porte *de villano Nobilem.* Qu'il y en eut un autre en 1281. qui fit défenſes au Comte de Flan- 1536.

dres d'empêcher que les habitans
1536. de Bruges ne se pourvussent par devant le Roi de France, ou à son Parlement. Par autre Arrêt de 1289. il fut dit que l'Ordonnance faite par le Roi sur le fait des Monnoyes, auroit son execution dans le Comté de Flãdres; & qu'enfin en 1505. il fut ordonné, les Chambres assemblées, que le Comte de Flandres & l'Artois seroit adjourné simplement; que Messire Nicolas de Plains son Chancelier seroit assigné pour comparoître en personne, & enjoint au Comte de Flandre de le representer sous peine de mille marcs d'or.

Le Roi prend Hesdin

Le Roi cette année assiegea Hesdin, qui se rendit à composition; mais l'on y perdit de braves gens, sçavoir Haraucourt Lorrain, & son frere le Lieutenant, que le desir de
AN. 1537. la gloire précipita à la mort: nous y perdîmes encore le Seigneur Dunechy Capitaine de cent hommes de pied, dont la perte fut tressensible, parce qu'il étoit courageux & homme capable de faire de grandes entrepriſes.

Les François se rendirent encore maîtres de Lilerrs & de S. Venant, sous les ordres du Comte de Fustemberg avec huit mille hommes tant François que Lansquenets ; la Ville de S. Pol fut aussi prise, mais ensuite elle fut reprise par les Imperiaux, qui s'emparerent aussi de Montreuil, Canaples qui y commandoit en sortit, aprés avoir fait une bonne composition. Les ennemis voulurent aussi reduire sous leur puissance Theroüanne ; mais François de Montmorency Lieutenant General pour le Roi en Picardie, y envoya d'abord quatre cens hommes, sous le commandement de Cani Lieutenant de la Compagnie du jeune Duc de Vendôme, & sous les ordres du fils de Dampierre Guidon du Dauphin. Annebaut y fit ensuite entrer seize cens chevaux-legers & quatre cens Arquebusiers, sous les ordres de Biendras, ayãt chacun derriere soi un sac de cuir plein de poudre : mais Annebaut en se retirant fut attaqué si vigoureusement par les

1537.

1537. Imperiaux, qu'il fut fait prisonnier avec le Comte de Villars, les Seigneurs de Piennes, d'O, de Sansac, les Capitaines Georges, Capüssement, Franciſque, Bernardin & quelques autres Officiers; neanmoins Aussun ſurvint, qui chargea ſi vigoureuſement les ennemis, qu'il retira de leurs mains une partie des priſonniers, & il leur diminua par ce moyen la gloire qu'ils venoient d'acquerir. Quelque tems aprés Annebaut ſortit de priſon, & fut fait Maréchal de France. Le ſecours qui entra dans Theroüanne fut ſi conſiderable, qu'il donna le loiſir aux aſſiegez d'attendre le Dauphin & Montmorency, pour les délivrer, qui marchoient à la tête de quinze cens Lances, deux mille Chevaux-legers, douze mille fantaſſins Allemands, & de quinze cens François, ce qui obligea les Flamands d'accepter une treve de trois mois entre la France & les Païs-bas, que le Connétable offroit au Duc d'Arſcot.

Durant

Durant le siege de Theroüanne il se tint une Conference au Village de Bommy, à la solicitation des deux Reines Eleonore de France, & Marie de Hongrie, où les députez convinrent d'une suspension d'armes pour trois mois, qui fut ensuite prorogée : mais avant que de parler de cette prorogation, qui fut faite par les soins du Pape Paul III. Nous dirons que les affaires du Roi n'alloient pas bien en Italie, & que l'armée se débanda en Piémont, soit par le peu d'estime que les troupes avoient pour le Sieur d'Humieres, ou par les querelles particulieres qui arriverent entre les Capitaines : ce qui donna occasion à Dugast d'y reprẽdre plusieurs Villes. Il se rendit maître de Carmagnolles, mais il en coûta la vie à François Marquis de Saluſſes, qui fut tué d'un coup de mousquet par un soldat qui étoit sur la porte du Château. Les Espagnols ensuite prirent Albe, ils se rendirent maîtres de Quiers, Ville scituée sur une mõtagne, qui n'est accessible que par

1537.

un endroit du côté de Montdevis.

1537. Le Roi informé des avantages des ennemis en Piémont, s'étoit réſolu d'y aller en perſonne ; mais ſe voyant attaqué de la fiévre à Lion, il donna ordre au Dauphin de marcher, & au Maréchal de Montmorency de paſſer devant avec ſes troupes. D'abord les François forcerent le pas de Suze, qui étoit gardé par dix mille hommes, ce qui fut conſideré comme un exploit de guerre trés-important. L'armée du Roi ſe trouva en peu de tems ſi augmentée, qu'elle devint de quarante mille hommes ; ils pouſſerent le Marquis Dugaſt juſques à Quiers Le Dauphin prit Suze, Veillane, Rivoli, Montcallier, Poirier, Rive de Quiers, Ville neuve d'Aſt, Mõtafié, & Antignan ; & comme il ſçut que le Roi étoit à Carignan, il l'alla trouver, pour recevoir ſes ordres, & déliberer ſur ce qu'il faudroit faire. Le Sieur Martin du Bellay, qui avoit ordre de commãder un détachement, défit quelques troupes des Imperiaux à trois mille de Vvlpian. Les François auroient

Affaires de Piémõt

eu encore plus d'avantage sur leurs ennemis, si l'Empereur n'eut obtenu par les mêmes soins de la Reine de Hongrie, la tréve de trois mois qui avoit déja été accordée pour les Païs-bas, & pour la Picardie. 1537.

Aussi-tôt que François I. fut de retour à Paris, il honnora Anne de Montmorency de la Dignité de Connétable : il étoit auparavant Grand Maître, & Maréchal de France ; & sa Majesté éleva aux Charges de Maréchal de France les Sieurs d'Annebaut & Montejan, qui étoient vacantes par la nouvelle Dignité de Montmorency, & par la mort du Maréchal de la Mark Seigneur de Fleuranges. Aubigny, Biez & Bonneval, dont les conseils avoient préservé la Provence de l'invasion de l'Empereur, ne remporterent alors que gloire d'avoir bien servi, & toutes les graces se répandirent sur Montmorency, d'Annebaut & Montejan. Le Sieur d'Annebaut fut Lieutenant de Roi en Piémont en la place de Montejan qui mourut l'année suivante. Il fortifia Turin

de quatre boulevarts & de bons & 1537. larges foſſez & il fit conſtruire une nouvelle citadelle à Pignerole, où étoit autrefois l'ancienne.

Le Pape qui connut que ces deux travaux pourroient enfin obliger Charles-Quint & François I. à conclure une paix ſolide, y employa tous ſes ſoins, & il y réüſſit auſſi; car il fit en ſorte que ces deux Souverains ſe trouverent à Nice en Provence, afin de déliberer ſur les moyens les plus propres pour finir toutes leurs querelles, & parvenir à un bon accord, & là ils arrêterent une prorogation de tréve pour dix ans. Le Pape avoit dans cette reconciliation ſon interêt particulier: ſon deſſein étoit de procurer à ſon neveu Octave Farneſe un mariage avec Marguerite fille naturelle de l'Empereur, & à ſa niéce Victoria une alliance avec Antoine fils aîné de Charles Duc de Vendôme. Charles-Quint vint enſuite voir François I. à Aigues-mortes, comme il lui avoit promis à Nice; il luy fit pluſieurs belles promeſſes qui n'eu-

Tréve de dix ans entre Charles Quint & François I.

rent aucune ſuite, ni aucun effet, & l'intentiõ de l'Empereur n'étoit que d'amuſer le Roy, qui croyant que ce Souverain étoit auſſi religieux de ſa parole que lui, ajoûtoit foi à tous ſes diſcours. Je ne vous dirai rien d'une maladie qui arriva en ce tems-là à François I. parce que quelque violente qu'elle fut, elle n'empêcha pas que ce Prince ne pourvût aux affaires de Piémont. 1537.

Les Gantois qui s'étoient ſoulevez, obligerent l'Empereur à les aller trouver, afin d'appaiſer la ſédition qui étoit fort grande dans leur Ville, & d'en punir les auteurs; mais comme il ne pouvoit facilement paſſer par l'Allemagne, de peur d'être arrêté par les Princes Proteſtans: & parce qu'il n'oſoit auſſi ſe hazarder d'aller ſur mer, dans la crainte que les vents ne le jettaſſent ſur les côtes d'Angleterre, où il ne vouloit pas aborder, à cauſe des querelles qu'il avoit contre Henry VIII. à l'occaſion de Catherine ſa tante qu'il avoit repudiée pour épouſer Anne

AN. 1533. Charles Quint veut punir les Gantois.

de Boulen ; il demanda passage en
1537. France au Roi, qui le lui accorda le plus obligemment du monde. Charles-Quint avoit promis à sa Majesté l'investiture du Duché de Milan pour le Dauphin, pourveu qu'il lui accordât le passage en ce Royaume; il l'obtint, & même il y fut receu avec tout l'accueil imaginable, mais il ne tint pas sa parole. l'Empereur fit son entrée dans
AN. 1538. Paris le 1 jour de Janvier ; le Parlement en corps luy fit ses complimens, les Eschevins lui porterent le poële, les deux enfans de France étoient à ses côtez. Le Connétable marcha devant lui l'épée nuë à la main, & la Ville luy fit present d'un Hercule d'argent d'une grandeur naturel. Le Conseil de France étoit d'avis que Charles-Quint signât cette promesses, avant qu'on lui accordât ce qu'il demadoit ; mais pour en éluder l'effet, il refusa de la signer, disant qu'il ne vouloit pas qu'il eût accordé cette investiture par contrainte, & pour avoir passage en France, mais qu'il desiroit executer

Charles Quint passe en France.

ſa parole en gallant homme, & librement. L'on conſeilla à François I. d'arrêter l'Empereur en ce Royaume, afin de reparer par ſa détention toutes les pertes que la Frãce ſouffroit par le traité de Madrid, ou du moins afin de l'obliger avant que de ſortir de France, pour aller en Flandre, de donner l'inveſtiture du Duché du Milan au Dauphin; mais le Roi ne voulut pas ſuivre ce Conſeil, & crut qu'il ſeroit blâmé de toute l'Europe, s'il en uſoit ainſi. On dit que ce fut la Ducheſſe d'Eſtampes, qui perſuada à François I. de laiſſer ſortir librement Charles-Quint de ſes Etats, puiſqu'il lui avoit donné ſa parole; & que la maniere civile & obligeante avec laquelle l'Empereur avoit donné à cette Dame une bague d'un tres grand prix, qu'elle avoit ramaſſé dans le baſſin, où il l'avoit l'avoit l'aiſſé tomber un jour à deſſein, en lavant ſes mains, l'engagea par reconnoiſſance à rendre ce bon office à Charles-Quint. Pour montrer que le Conſeil de France; avant que l'Empe- 1540.

reur entrât dans le Royaume, avoit
1540. pourvû à ce qu'il accordât le Duché de Milan au Duc d'Orleans, c'eſt que le Connétable qui eut ordre de le recevoir, lui en fit l'ouverture, & le preſſa fort ; mais Charles-Quint qui s'étoit préparé à ce compliment, l'éluda ſi adroitement, que le Connétable parût être content des raiſons qui l'empêchoient de ſatisfaire dés-lors même FRANÇOIS I. Tous les Miniſtres de ce Roi ne furent pas d'avis qu'on donnât paſſage à l'Empereur par la FRANCE : le Cardinal de Tournon & quelques autres y reſiſterent puiſſamment ; mais le ſentiment du Connétable l'emporta, parce qu'il étoit perſuadé que c'étoit là le moyen d'obliger Charles-Quint à contenter le Roi ſur l'inveſtiture du Duché de Milan. Quelques-uns crurent que la diſgrace qui arriva enſuite au Connétable, vint de ce que le Roi lui reprocha de lui avoir conſeillé de donner paſſage à Charles-Quint dans ſon Royaume. Si nous en voulons croire Mathieu, le Connétable ne fut

disgracié que parce que Henry II. alors Dauphin lui demandant conseil, s'il arrêteroit l'Empereur, qui étoit à Chantilly, ce Seigneur non seulement ne lui conseilla pas, mais en quelque maniere l'empêcha. 1540

Le Roi, comme nous avons vû, avoit honnoré en 1538. Anne de Montmorency de l'épée de Connétable, en consideration de ses services signalez rendus à l'Etat; neanmoins deux années aprés il fut disgracié, parce que comme il avoit porté plusieurs paroles de la part de l'Empereur au Roi, qui n'avoit point eu d'effet, & entr'autres qu'il offroit de donner sa fille Charlotte au Duc d'Orleans, & les Pais-Bas érigez en Royaume: toute la Cour qui avoit de l'envie pour la fortune du Connétable, prétendit qu'il devoit être garant de ses paroles, & soûtenoit que puisqu'elles n'avoient eu aucune execution, l'on devoit présumer qu'il avoit reçu de l'argent d'Espagne. Quelques-uns croient que François I. avoit encore d'autres sujets de n'être pas satisfait d'Anne

de Montmorency ; quelques-autres
1540. disent que sa disgrace fut un effet du chagrin de sa Majesté, ainsi que celle de Brion Amiral de France. Ceux qui approchoient le Roi, poussez par une inimitié qu'ils avoient contre ce dernier ; lui persuaderent tellement qu'il ne s'étoit pas bien conduit en Piémont, que sa Majesté oubliant qu'il fut allié à sa maîtresse la Duchesse d'Estampes, donna ordre à vingt-quatre Officiers de divers Parlemens de lui faire son procés. Le Chancelier Poyet qui étoit bien-aise de trouver cette occasion pour perdre Chabot, qui lui faisoit ombre dans le Conseil, voulut présider à cette Commission, comme chef de la Justice, & il demeura Juge nonobstant la recusation proposée contre lui. Il fit en sorte que l'on condamna l'Amiral à être enfermé dans la Bastille durant toute sa vie, à perdre sa Charge, & outre à 70000. écus d'amande.

On fait le proces à l'Admiral Chabot

Aussi-tôt que l'Empereur eut appaisé la sédition de Grand, il envoya un Ambassadeur aux Venitiés,

pour les engager à armer contre le Turc ; & pour rendre cette Ambaſſade plus ſolemnelle, & même pour lui dóner plus de poids, il fit enſorte que le Roi conſentit, que le Maréchal & l'Amiral d'Annebaut accompagnât le Marquis Dugaſt ; mais le Senat aprés avòir connu que François I. n'y prenoit pas toute la part que l'Ambaſſadeur de Charles-Quint avoit voulut perſuader, renvoya civilement ces deux Ambaſſadeurs, ſans rien leur promettre de poſitif : & cependant il envoya à la Porte Louis Badonaire, pour conclure la paix, en lui abandónant ce qui reſtoit de places à la Republique dans le Peloponeſe. Quelques mois aprés que le Roi eut reconnu que Brion avoit été mal jugé, il ordóna que ſon procés ſeroit veu de nouveau, examiné & rapporté en ſa preſence ; & enfin par Arrêt du Privé Conſeil on caſſa l'Arrêt de condamnatió intervenu contre l'Amiral, & il fut conſervé & maintenu dans ſes honneurs & dignitez. La Ducheſſe d'Eſtampes qui étoit ſa parente, qui avoit obtenu de ſa 1540.

1540. Majesté la revisiõ du procés de Briõ, ne chercha plus que l'occasion de se vanger du Chancelier Poyet, qui avoit été cause de sa condamnation, & elle ne fut pas long-tems sans la trouver. Briõ avoit un grand procés contre le sieur du Tillet Greffier en chef du Parlement; & cõme il n'esperoit point avoir de justice dãs ce Tribunal, à cause du credit de sa partie, il employa la Duchesse d'Estãpes; pour prier le Chãcelier Poyet de lui expedier des lettres d'évocation de ce Parlemẽt en un autre, ce qu'ayant refusé, cette Dame qui avoit tout pouvoir sur l'esprit du Roi, s'en plaignit, & obligea sa Majesté, non-seulement à lui en faire des reprimẽdes, mais même ce Prince permit, que sur diverses plaintes que la Duchesse d'Estampes suscita contre ce premier Magistrat, on lui fit son procés. Le Parlement qui n'étoit pas satisfait de ce Chancelier, parce qu'aprés être sorti de cette Compagnie, il avoit fait tous ses efforts pour en diminuer le pouvoir & l'autorité, fut fort aise de trouver cette occasiõ pour se vẽger:

Poyet fut déclaré atteint & convaincu de plusieurs concussions, pour raison dequoi il fut condamné à être dégradé & demis de son Office & Dignité de Chancelier, & en cent mille livres d'amande: cet Arrest lui fut prononcé nuë tête, étant hors les barreaux, les Chambres du Parlement assemblées, l'audiance tenant. Cette amande étoit si forte, que le Chancelier Poyet en fut ruiné; & on dit que comme il avoit peine à subsister, il fit depuis la fonction d'Avocat, parce qu'il étoit fort habile, & il ne fit pas difficulté de prendre l'honnoraire de son travail. Le President de Montelon, personnage d'une rare vertu & d'une grande probité, fut pourveu de la Dignité de Garde des Sceaux aprés le Chancelier Poyet; & l'on peut dire que la même vertu & la même probité regnent encore aujourd'hui dans cette famille, & qu'il y en a qui rempliſſent à presen les premieres Charges de Judicature avec beaucoup d'estime, & qui soûtiennent avec gloi-

1540. Condamnation du Chancelier Poyet.

Le President de Mõtelon Gardes des Sceaux.

re & avec avantage la reputation
1540. de leurs ancêtres.

La tréve que l'Empereur & François I. avoient faite, donnoit lieu de craindre à Henry VIII. que quelqu'un de ces deux Souverains ne tournât ſes armes contre lui, ce qui auroit fort embaraſſé le Roi d'Angleterre; car quelque puiſſance que ſa qualité de Souverain lui donnât dans ſon Roïaume, il y avoit commis tant de violence, rompant les Cloîtres, abattant les images, dépoüillant les Abbayes & les Egliſes de leurs biens & de leurs patrimoines, & affoibliſſant l'Ordre des Chevaliers de Malthe, que tous les peuples & les Eccleſiaſtiques étoient prêts de ſe ſoulever contre lui, & auroient pris les armes pour rentrer dans les biens dont on les avoit privez, s'ils en euſſent trouvé l'occaſion favorable, & s'ils euſſent eu quelque Chef & c'eſt cette raiſonnable apprehenſion qui engagea Henry VIII. de faire pluſieurs démarches proche de l'Empereur & de François I. pour ſe

concilier l'affection de l'Empereur, & empêcher qu'il ne se souvint de l'injure qu'il avoit faite à Catherine sa tante, en la repudiant. Henry VIII. offroit d'épouser sa niéce veuve de Sforce Duc de Milan, & pour gagner la bienveillance du Roi, il lui promettoit de lui donner du secours d'argent & de troupes pour recouvrer ce Duché.

1540. Henry VIII. veut gagner l'affectiõ de l'Empereur & du Roi.

Charles-Quint de son côté faisoit tous ses efforts pour affoiblir la puissance de François I. & comme il reconnut qu'il ne pouvoit détacher l'Anglois des interêts de ce Prince par de bonnes voies, il employa contre lui la calomnie la plus noire & la plus criminelle que l'on pouvoit s'imaginer : car il manda à Henry VIII. que dans la Conference qui s'étoit tenuë à Nice, François I. lui avoit témoigné qu'il avoit promis au Pape, qu'aussi-tôt qu'une paix solide auroit été établie entr'eux deux, il tourneroit ses armes contre l'Angleterre, pour se vanger de ce qu'elle s'étoit soustraite de l'obeïs-

Calomnies de Charles Quint contre François I.

1540. sance du S. Siege, & pour engager Henry VIII. à se remettre sous sa jurisdiction : & cette imposture cependant eut tant d'effet, que Henry VIII. y ajoûta foi, & que se laissant ainsi surprendre, il quitta les interêts de la France, pour embrasser ceux de l'Empire. La violence de Charles-Quint succeda à sa calomnie, & l'Empereur ayant appris que François I. envoyoit Rincon & Fregose Ambassadeurs à la Porte & à Venise avec des instructions & des memoires, donna ordre qu'on les assassinât au dessous de Cazal. Le premier étoit envoyé vers Soliman en qualité d'Ambassadeur, pour entretenir amitié & correspondance avec lui, proche duquel il avoit été déja envoyé en qualité d'Agent ; & Fregose étoit envoyé vers la Republique de Venise, pour l'engager à quitter le parti de l'Empereur, & la faire rentrer en intelligence & en ligue avec la France. Cet assassinat en la personne de ces deux Ambassadeurs, fut commis si secrettement, que

Charles Quint fait assassiner Rincon & Fregose.

l'on eut peine au commencement d'en découvrir les auteurs : mais Langey Gouverneur de Piemont fit une ſi exacte perquiſition, qu'il découvrit qu'il avoit été commis par les ordres du Marquis Dugaſt. Cependant nous voyons dans ſes memoires, que le Marquis Dugaſt fit publier un Manifeſte, par lequel il prétendoit ſe juſtifier de cette accuſation. François I. ſe plaignit hautement de cette action à tous les Princes Chrêtiens, & il en demanda juſtice à l'Empereur; & voyant qu'il n'en pouvoit avoir raiſon, il lui déclara la guerre. Charles Quint pour laiſſer refroidir l'ardeur de la colere du Roi, fit le voyage d'Alger, ſe perſuadant que ce Prince n'entreprendroit rien contre lui, ni contre ſes Etats durant ſon abſence : mais on dit que cette expedition ne fut faite, que pour tenter quelque choſe dans le Piémont, & que le Sieur de Langey, qui y étoit Lieutenant pour le Roi, y avoit ſi bien pourveu, que tous ſes projets furent inutiles. François I. jugeant qu'il

1540.

n'y avoit plus aucunes mesures de bienseance à garder un Souverain qui se servoit de toutes sortes de voies pour le perdre, fit passer son armée dans le Luxembourg & dans le Roussillon ; il divisa ses troupes en deux corps d'armée, dont il donna la conduite de l'un au Dauphin, qui porta ses armes dans le Roussillon, où il ne fit aucun progrés considerable : car aprés avoir tenu Perpignan assiegé durant plusieurs mois, il fut obligé de se retirer à cause des maladies dont ses troupes furent affligées, & aussi parce que les pluïes continuelles les mettoient hors d'état de pouvoir faire aucune attaque. On dit que cette Place étoit si bien pourveuë d'artillerie, *qu'on l'eut prise pour un porc épic courroucé, qui de toutes parts se heriſſe de traits.* Brissac Colonel d'infanterie se signala en cette expedition. Quelques-uns attribuerent au Maréchal d'Annebaut son peu de succés, parce qu'il fit déplacer l'artillerie, & qu'il la fit mettre dans une assiette si désavantageuse, que

AN. 1541. Expeditions du Roi dans le Luxébourg & dans le Roussillon.

les ennemis en une ſortie pouſſerent juſques au canon, lequel ils auroient trainé dans le foſſé, ſi Briſſac n'y fût ſurvenu avec quelques ſoldats Gaſcons. La levée de ce ſiege chagrina tellement ce Prince, qu'il en tomba malade : à l'égard du Luxembourg, le Duc d'Orleans qui y commandoit l'autre corps d'armée, fut plus heureux, mais le fruit de ſes conquêtes fut perdu par la diſſipation de ſon armée. Je ne puis paſſer ſous ſilence une action d'une rare vertu & d'une generoſité extraordinaire du Dauphin, qui ayant appris que les Italiens étant à ſon ſervice, avoit fait priſonnieres trois cens femmes du Comté de Rouſſillon, & qu'ils avoient deſſein, au lieu de rançon, de prendre leur plaiſir avec elles ; ce Prince paya ce que ces ſoldats lui demanderent, afin de retirer ces femmes de leurs mains, ſauver leur honneur, & les mettre en liberté. Cette action de vertu & de ſageſſe étoit un tacite reproche que ce Dauphin faiſoit à Naſſau, qui avoit permis

1542.

que ſes ſoldats violaſſent les fem-
1542. mes & les filles, lorſqu'aprés la mort du Duc de Bourbon il ſe rendit maître de Rome. Ce que le Duc d'Orleans fit à Damvilliers merite auſſi place dans cette Hiſtoire. Cette Ville ayant été forcée, les femmes & les petits enfans s'étant refugiez dans une Egliſe, ce jeune Prince vint qui ſe mit à la porte, & avec ſes armes empêcha que les ſoldats n'y entraſſent, & n'y fiſſent aucune violence; & ce ne fut pas ſans encourir danger de ſa vie, qu'il défendit la ſainteté de cet azile. Le Duc d'Orleans & le Duc de Guiſe aſſiegerent enſuite Yvoy, dont ils ſe rendirent maîtres, la reduction d'Arlon dans le Luxembourg ſuivit celle d'Yvoy. Cette priſe fut regardée comme un heureux pronoſtique pour la conquête de Luxembourg, qui ſe rendit à compoſition, quoiqu'il y eût dans la Place trois mille homme de guerre & quatre cens chevaux. Le Duc d'Orleans y laiſſa le Comte de Maſfeld & de Peguilin, qui promi-

Belle action du Duc d'Orleans à Damvilliers.

rent de la bien défendre ; cependant ils ne tinrent pas parole, puiſqu'elle retomba entre les mains des ennemis. La priſe de Montmidy fut le dernier de ſes exploits. 1542.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache les droits du Roi ſur le Luxembourg. Les premiers Rois de France ont poſſedé le Luxembourg avec toute la Gaule Belgique, qui commence au fleuve du Rhin, & s'étend ſur les rivieres de Seine & de Marne : les Segneuries principales ſont les Duchez de Juliers, Cleves, Gueldres, Brabant, Lorraine, Bar, Limboug & Luxembourg, & les Comtez de Haynaut, Bourgogne, Ferrettes, Montbeliard, Flandres, Artois, Champagne, Hollande, Zelande, Namur & le Marquiſat d'Anvers. Depuis que l'Auſtraſie, ou France Orientale, fut démembrée de cette monarchie avec l'Empire, le Luxembourg demeura ſous l'Empire d'Allemagne. En l'année 963. il fut érigé en Comté en faveur de Sigiſmond ſous l'Empereur Othon I. depuis en Duché en 1370. ſous l'Empereur Charles

111. en faveur de Vinceſlas ſon
1542. fils, lequel en ayant engagé la plus grande partie à Louis Duc d'Orleans frere du Roi Charles VI. moyennant cinquante mille écus, mourut ſans enfans : & Louis d'Orleans s'étant mis en poſſeſſion du Duché de Luxembourg, ſe contenta du titre de Gouverneur. Le Duc d'Orleans ayant été aſſaſſiné à Paris par le Duc de Bourgogne. Jodoë neveu de Vinceſlas ſe mit en poſſeſſion du Duché de Luxembourg, comme heritier de ſon oncle. Philippe le Bon fils de Jean & Charles fils du même Philippe Ducs de Bourgogne, en depoſſederent Jodoë, & ſe l'approprierent ſans aucun titre, ni droit. François I. étant deſcendu de Louis d'Orleans, ayant droit de ſon chef, avoir encore celui des Seigneurs de la Mark, qui ſoûtenoient qu'ils en étoient les legitimes heritiers. Le Duc d'Orleans ſe laſſant, pour ainſi dire, de ſa bonne fortune, quitta ſon armée, & alla trouver le Roi au mois de Septembre, qui étoit à

Montpellier ; & ſon depart donna lieu aux ennemis de reprendre Luxembourg & Montmidy, dont il s'étoit rendu maître ; mais le Duc de Guiſe qui vint enſuite, aprés avoir aſſemblé des troupes, leur enleva la derniere de ces Places.

1542. Semõ à la Rochelle à cauſe de la gabelle.

Durant que l'on faiſoit la guerre hors le Roïaume, il s'éleva une ſedition au dedans. Les Rochellois ſe ſouleverent contre les Officiers de la Gabelle, ce qui obligea le Roi de ſe tranſporter ſur les lieux, afin de châtier les Rebelles; neanmoins il uſa de clemence envers eux, ſe contentant de leur faire une ſevere remontrance ; & il fit même l'honneur aux Rochelois, aprés lui avoir fait excuſe & demandé pardon de ce qui étoit arrivé, de ſouper dans leur Hôtel de Ville, préferant par une bonté toute Roïale, les voies de douceur à celles de rigueur.

Le Pape Paul III. auroit bien ſouhaité, comme pere commun des Princes Chrêtiens, reconcilier Charles-Quint avec François I. & même il leur envoya à chacun deux

Plaintes de l'Empereur contre François I.

1542. Brefs, par lesquels il les exhortoit à la paix : mais l'Empereur bien loin d'y consentir, se plaignit publiquement de François I. & il en parloit en des termes fort injurieux & pleins de supposition & de calomnie. Il écrivit au Pape : *Que François I. étoit l'enfant prodigue, qui s'étoit toûjours écarté de la droite voie, & qu'en toute rencontre ce Roi avoit donné des preuves de sa mauvaise intention ; que pour lui il s'étoit toûjours contenu dans les regles de la justice ; que François I. avoit ruiné les affaires de la Chrêtienté, en s'alliant avec le Turc ; qu'il avoit violé le premier les traitez de paix : quant à lui qu'il avoit employé tous ses soins & sa puissance pour conserver & défendre l'interêt des Princes Chrétiens, & empêcher que leur ennemi commun n'eût aucun avantage sur eux : & qu'enfin il avoit continuellement executé & avec beaucoup de religion les traitez qu'il avoit faits avec sa Majesté T. C.* Ces termes injurieux & contraires à la verité, obligerent François I. d'y répondre,

dre, afin de se justifier auprés du Pape & dans le public ; & pour ne laisser aucune mauvaise impression dans leur esprit de sa conduite. Sa M. employa la plume de Pierre Castillon, qui étoit un des plus sçavans hommes de son tems, & pour la vertu & merite duquel le Pape avoit une estime singuliere. Il ne fut pas mal-aisé de faire connoître que sans raison & sans fondement l'Empereur prétendoit être le fils obeïssant à l'Eglise, puisqu'il avoit pris les armes contre le S. Siege ; qu'il avoit tenu assiegé Clement VII. dans son Palais ; & que pour se moquer de lui il avoit fait faire des prieres publiques à Madrid, dans le tems que ce Pape étoit le plus persecuté par ses troupes : que contre toute sorte d'apparence de verité, Charles-Quint se vantoit d'avoir délivré les Princes Chrêtiens de l'oppression de leurs ennemis, puisqu'on lui pouvoit reprocher qu'il n'avoit fait aucun progrés sur les infideles, & que le peu de succés de son voyage d'Agler en étoit une 1542.

preuve certaine : que ſon alliance
1542. n'avoit été avantageuſe qu'à Muley-Haſſen Roi de Thunis, le plus cruel de tous les tyrans, & qui avoit trempé ſes mains dans le ſang de dix de ſes freres ; que toute l'Europe étoit témoin que l'Empereur avoit laiſſé perir, faute de ſecours, Louis de Hongrie & Chriſtierne de Dannemarx ſes beaux-freres, & qu'il ne pouvoit jamais éviter le blâme & le reproche, d'avoir lâchement abandonné ſon propre frere Ferdinand, & que par un ſurcroît de cruauté il cherchoit tous les moïens de le perdre: qu'il étoit vrai que François I. avoit fait alliance avec Soliman ; mais que la conjoncture fâcheuſe de ſes affaires, & la violente & injuſte perſecution de Charles-Quint l'y avoient obligé : que cette conduite d'un Prince Chrêtien n'étoit pas ſans exemple, puiſque l'Ecriture Sainte nous aprenoit que David & Salomon ſon fils s'étoient alliez avec des Princes infideles, pour la conſervation de leurs Etats; & que l'Empereur même & ſon frere te-

noient ſi chere l'alliance qu'ils avoient contractée avec les heretiques & les ſchiſmatiques, qu'ils auroient été bien fâchez de la rompre : que toute l'Europe ſçavoit que la ſeule reſiſtance que François I. avoit témoigné à Henry VIII. de ne point s'éloigner de ce qu'il devoit au S. Siege, & les roproches continuels que ſa Majeſté avoit faits à ce Prince de s'en être ſeparé, étoient les ſeules cauſes de leur meſintelligence & de leur déſunion : que l'avantage que ſa Majeſté avoit, étoit que ſa conſcience ne lui reprochoit rien ; qu'elle n'avoit jamais abandonné ſes alliez, & qu'elle s'étoit toûjours fait un point d'honneur de garder inviolablement ſa parole, même à ſon ennemi : que malgré tous les conſeils qui lui avoient été donnez, de ſe ſaiſir de la perſonne de Charles-Quint, lorſqu'il paſſa en France, afin de ſe vanger de tous les outrages qu'elle avoit receus de lui à Madrid, & pour rompre le traité deſavantageux que ſa Majeſté y avoit fait ſans liberté, & avec toute 1542.

la violence imaginable ; non-seulement elle avoit donné à l'Empe-
1542. reur passage libre sur ses terres, mais encore par une generosité extraordinaire elle l'avoit receu magnifiquement dans tous les endroits par où il avoit passé, & conduit en toute seureté jusques aux extrémitez de ce Roïaume : que cependant l'Empereur bien loin de reconnoître ce service si considerable, & de satisfaire à sa parole, en donnant l'investiture du Duché de Milan au Dauphin, par une ingratitude sans exemple il auroit par des suppositions & des calomnies criminelles, détaché Henry VIII. de l'alliance qu'il avoit avec la France. Le Pape, comme pere commun des Princes Chrétiens, & comme un Prince sage, écoutoit les raisons de ces deux Monarques sans prévention & sans préoccupation, tenant entr'eux deux une balance égale, suspendant son jugement sans se déclarer, afin de ne les point animer l'un contre l'autre, & pour être toûjours en état de les reconcilier, lorsqu'il en trouveroit l'occasion favorable.

Cependant Paul III. eut quelque sujet d'être mal satisfait de l'Empereur, parce qu'il lui avoit refusé l'investiture de Parme & de Plaisance pour Louis son fils, laquelle sa Sainteté avoit obtenuë du College des Cardinaux, en échange du Duché de Camerin. François I. outre le manifeste dont nous avons parlé, qui fut rendu public, écrivit encore une longue lettre aux Etats de l'Empire, assemblez à Nuremberg, qui contenoit presque les mêmes choses que celles qui étoient dans ce Manifeste. Sa M. soûtenoit qu'elle n'avoit fait aucune alliance avec Soliman, mais seulement une tréve, qui avoit été fort avantageuse à l'Empereur, & qui l'auroit été davantage, s'il s'en étoit bien voulu servir : qu'elle avoit de la joie de ce que le Pape s'étoit bien voulu charger du soin d'examiner les raisons & la conduite de l'un & de l'autre, & qu'elle esperoit que ce Souverain Pontife, dont les yeux étoient fort penetrans & fort éclairez, découvriroit aisément qui des deux avoit eu plus d'in-

1542.

Réponse de François I. aux plaintes de L'Empereur.

clination & de desir de procurer la
1542. paix à ses sujets, & la tranquillité à l'Europe Chrêtienne: que Messieurs les Etats lui feroient plaisir, s'ils vouloient sans préoccupation, entrer dans la discussion des prétentions de l'un & de l'autre, & que sa Majesté se flatoit qu'ils étoient persuadez de son affection pour la Germanie, & pour tous les Etats qui la composent.

Quoique Charles-Quint se fût engagé par serment envers le Pape de ne point contracter alliance avec le Roi d'Angleterre, il ne laissa pas de traiter avec lui, afin de diminuer les forces de France, & d'avoir plus de facilité de lui faire la guerre. Le Duc de Cleves qui s'êtoit rangé du parti de François I. ressentit bientôt les effets de la colere de Charles-Quint, parce qu'il le dépoüilla du Duché de Gueldres: & l'Empereur ne voulut jamais lui pardonner, qu'il n'eût quitté les interêts de ce Roïaume. Le Roi se preparoit à envoyer au Duc de Cleves des troupes assez considerables pour

se defendre ; mais la prise & le pillage de sa Ville de Duren l'épouvanta tellement, que sans attendre les effets de la protection de François I. il alla demander pardon à l'Empereur, lui promit d'abandonner l'alliance qu'il avoit faite avec sa Majesté T. C. & lui abandonna le titre de Duc de Gueldres, témoignant se contenter de la qualité de Gouverneur sous ses ordres.

1542. Le Duc de Cleves privé du Duché de Gueldres.

Le Duc d'Orleans avoit été envoyé en Luxembourg, pour faire diversion d'armes. Ce Prince se saisit d'abord d'Arlon, & ensuite il mit le siege devant Luxembourg, qui ne voulant pas sentir les effets de son artillerie, se rendit à composition, comme nous avons déja dit.

Prise de Luxembourg sur les ennemis.

Le Conseil de France vouloit que le Duc d'Orleans abandonnât cette Place, parce que l'on soûtenoit qu'elle étoit trop difficile à garder, & on lui conseilloit de fortifier Arlon ; cependant sa Majesté qui se repaissoit de vaines esperances, desira que l'on conservât Lu-

xembourg ; & la raiſon étoit que
1542. ſouhaitant prendre la qualité de Duc de Luxembourg, elle en vouloit garder la Ville capitale: on dit que ce fut un Jngenieur Italien qui en fut en partie cauſe, parce qu'il promit au Roi de rendre cette Place imprenable. La ſuite fit connoître le contraire ; car Luxembourg fut quelque tems aprés repris par les Eſpagnols. Cependant l'Empereur entre dans la Picardie, aprés avoir joint toutes les troupes d'Angleterre ; il aſſiegea Landrecy ſcituée ſur la Sambre : ſon armée étoit compoſée de vingt-huit mille hommes de pied, & de treize mille chevaux, qui étoient commandez par Ferdinand de Gonzague, & par le Duc d'Albe : mais cette Place fut ſi bien défenduë par les aſſiegez, & ſecouruë ſi à propos par François I. à la tête de ſon armée, que les ennemis furent contraints de ſe retirer. Neanmoins ils prirent Cambray par adreſſe & par intelligence, en perſuadant aux habitans de bâtir une citadelle pour défendre leur

L'Empereur entre dans la Picardie.

Ville,&demeurer neutres,& enſuite ils y mirent une forte garniſon. On attribuë la reduction de Cambray à l'Evêque, qui étoit de la Maiſon de Croüy, qui engagea les habitans à ſe rendre aux Eſpagnols.

ANN. 1543. Cambray pris par les ennemis.

Soliman cependant ne manqua pas à la parole qu'il avoit donnée à François I. il lui envoya Barberouſſe, Capitaine d'un merite ſingulier & d'une valeur extraordinaire, avec cent treize Galeres: neanmoins il ne fit point d'autres progrés, que de jetter de la terreur dans la Ville d'Oſtie, & ſur les terres du Pape, & de ſe rendre maître de la Ville de Nice,bien que François de Bourbon Comte d'Enguien l'eût été joindre avec vingt-deux galeres; & la retraite de la Flotte de Barberouſſe donna lieu au Marquis du Gaſt de reprendre cette Place. Ce Capitaine Eſpagnol penſa auſſi ſe ſaiſir de Turin par une intelligence qu'il y avoit: neanmoins la trahiſon fut découverte, & les auteurs en furent ſeverement punis;& l'on pourvut en-

Barberouſſe au ſecours de France.

suite de maniere à la seureté de la Place, que l'on ne craignit plus qu'elle tombât entre les mains des ennemis. Du Gast fut plus heureux à l'égard de Montdevis, Place en Piémont, où il y avoit une garnison Suisse ; elle se rendit à composition. La France ne reçut pas un grand secours des galeres du Turc; car Barberousse qui craignoit perdre sa reputation, se retira plûtôt qùe l'on n'esperoit : & l'on attribue aussi sa prompte retraite à quelques differents qu'il eut avec le Comte d'Enguien, qu'il traitoit de jeune homme & de petit mignon.

1543.

A N. 1544.

La France reçut cette année une disgrace considerable, en perdant Langey, qui étoit un des grands Capitaines de son tems : quelque grands emplois qu'il eût eus, il ne laissa presque point de biens. Nous ne devons point passer sous le silence l'éloge que l'Empereur lui donna en peu de paroles : *Cet homme m'a fait plus de mal, & deconcerté plus de desseins que tous les François ensemble.* Le Duc

de Vendôme qui étoit Lieutenant General pour le Roi en Picardie, ayant appris que Theroüanne étoit mal pourveuë de munitions & de gens de guerre, eut le soin & l'ordre de la mettre en état de se défendre. François de Lorraine Duc d'Aumale, qui avoit accompagné le Duc de Vendôme, tous les ordres donnez pour Theroüanne étant executez, attaqua avec un détachement les ennemis, qui étoient prés d'Aire, sur lesquels il eut tout l'avantage. 1544.

Les François continuoient toûjours la guerre en Piémont; & le Roi envoya à Boutieres un renfort de quatre mille François & de cinq mille Gruyens, qui n'étoient pas des peuples disciplinez, & qui ne ressembloient point aux Suisses en courage & en valeur, quoiqu'ils en fussent voisins. Le peu d'utilité & d'avantage que Boutieres reçut du secours de ces peuples, joint au peu d'obeïssance que les autres Chefs lui rendoient, fut cause que ce General ne fit pas

Affaires de Piémont.

de considerables progrés, & il
1544. ne prit que de petites Places, entr'autres Saint Germain, au siege de laquelle Ville on vit une action de courage & de vertu, digne d'avoir place dans cette Histoire, & d'être connuë. Les François s'étant un peu trop inconsiderément avancez vers la brêche, furent repoussez si vigoureusement par les ennemis, qu'ils en tuerent beaucoup, & entr'autres, il y avoit l'Enseigne-Colonel, qui s'étant trouvé blessé de deux coups de mousquet, eut la force & le courage de gagner jusques à la brêche, & s'êtant enveloppé dans son drapeau, se tint là jusques au lendemain que les assiegez demanderent à capituler. François I. craignant que le peu d'obeïssance que les Officiers rendoient à Boutieres, ne ruinât entierement ses affaires dans le Piémont y envoya le Comte d'Enguien, pour commander en qualité de General, & Boutieres eut le commandement sous lui. Ce Prince en arrivant, fut fort aise d'apprendre que Boutieres avoit mis

le ſiege devant Yvrée ; car il eſpe-
roit avoir part à la conquête de 1544.
cette Place : mais Boutieres jaloux
de la gloire du Comte d'Enguien,
leva le ſiege, ſous pretexte d'aller
au devant de lui, & de lui faire
honneur ; ce qui obligea ce Gene-
ral, voyant cette entrepriſe é-
choüée, de n'appliquer ſes ſoins
qu'à ſe rendre maître de Carignan,
quoiqu'il ſçût qu'elle avoit été
fortifiée par le Marquis du Gaſt,
qui s'en étoit ſaiſi ſur Boutieres,
aprés l'avoir abandonnée. Les Im-
periaux qui vouloient empécher
que cette Ville ne fût priſe, s'a-
vancerent pour la ſecourir, ce qui
obligea le Comte d'Enguien de ſe
mettre en état de donner bataille.
Tout le Conſeil de guerre n'étoit
pas d'avis de combattre ; les uns
ſoûtenoient que ſi les François per-
doient la bataille, non-ſeulement
ils couroient riſque de perdre tout
le Piémont, mais ils expoſoient
encore beaucoup ce Royaume, par-
ce que l'Empereur & le Roi d'An-
gleterre, étant à la tête de deux
puiſſantes armées, pourroient fai-

Bataille de Cerizoles en Piémõt

re une grande irruption en Fran-
1544. ce : mais les autres témoignoient, que si le Comte d'Enguien gagnoit la bataille, le Roi n'ayant rien à craindre au delà de la Loire, amasseroit facilement des troupes au deça pour arrêter les projets de l'Empereur & de Henry VIII. Et Montluc, qui fut dépêché à la Cour, qui connoissoit les affaires de Piémont, & pour le sentiment duquel on avoit beaucoup de déference, parce qu'il étoit un tres-grand Capitaine, étoit du même avis, & il le soûtint si bien devant sa Majesté, qu'elle s'écria: *Qu'ils combattent, qu'ils combattent.* C'étoit assez aux François pour se résoudre à combattre, & ils furent fort contents de trouver cette occasion, pour donner des marques de leur valeur & de leur fidelité : en effet ces peuples eurent tout l'avantage sur les Imperiaux. Montluc qui avoit été cause de la bataille, fut aussi en partie cause de la victoire, & il s'y conduisit avec un courage & une prudence extraordinaire ; & ce fut une des

plus belles actions de sa vie. Boutieres commandoit l'avant-garde, qui étoit de cinq mille hommes de pied ; sur les aîles d'un côté étoit la compagnie des cent hommes d'armes, dont Boutieres étoit Capitaine ; & de l'autre deux cents chevaux legers, sous les ordres du Sieur de Termes. Le Comte d'Enguien qui n'avoit alors que vingt-un an, conduisoit le corps de bataille, qui étoit de quatre mille Suisses, sous les ordres du sieur de Forly & de S. Julien, & quelques escadrons de cavalerie ; & Dampierre étoit à la tête de l'arriere-garde, qui étoit de quatre mille Gruyens, peuples voisins des Grisons, & de trois mille Italiens. On tira mille Arquebusiers, enfans perdus, dont on donna la conduite à Montluc, pour commencer le combat, & pour se mettre devant l'avant-garde. Le Comte d'Enguien & le Sieur de Termes y firent des actions d'une valeur peu commune ; les Sieurs de Dampierre, de Tais, de Boutieres & de Tavannes se distinguerent,

1544.

Défaite des ennemis.

ainſi que pluſieurs autres en cette
1544. occaſion, comme nous dirons, aprés avoir écrit quelques particularitez du combat : & on leur doit auſſi l'honneur du gain de la bataille. Le commencement n'en fut pas tout-à-fait heureux, ſi nous en voulons croire quelques Hiſtoriens ; car les Suiſſes qui commencerent le choc, n'étant pas en aſſez grand nombre pour ſoûtenir les Lanſquenets Imperiaux, commencerent à plier ; de Tais en tournant la tête de ſon bataillon, ſe vint rendre auprés des Suiſſes avec Boutieres, entre les deux bataillons, ce qui obligea les ennemis de changer de deſſein ; & Termes qui ſurvint avec ſa cavalerie, chargea tout ce qui ſe preſenta avec une ſi grande furie, qu'il le renverſa : & on dit que ſans cette vigoureuſe attaque, le Prince de Salerne venoit tirer ſur les flancs des bataillons François. Dampierre eut à combattre contre les vieux bataillons Eſpagnols & Allemands, qui ne lui donnerent pas peu de peine, car

leur experience jointe à leur valeur, étoient fort à craindre, & ils avoient un peu intimidé les Italiens & les Gruyens ; mais il les soûtint si à propos, qu'il les rendit victorieux de leurs ennemis. On peut dire que de tous côtez chacun fit son devoir, les Suisses, les Gascons, les Italiens & les Gruyens y combattirent avec une loüable émulation. Les Imperiaux perdirent plus de dix mille hommes ; il y eut deux mille cinq cens Allemans prisonniers & six cens Espagnols : on s'empara de l'artillerie des ennemis, qui étoit de quinze grosses pieces de canon, & de six moïennes, de tout l'équipage, & de beaucoup de vaisselle d'argent, outre l'or & l'argent monnoyé, qui montoient à des sommes considerables : à l'égard des François ils ne perdirent que deux mille hommes. L'on prétend que le nombre de l'infanterie ennemie surpassoit celle de France de huit mille hommes ; mais à l'égard de la cavalerie elle étoit inferieure de huit cens chevaux. Pour

1544.

montrer la vanité Eſpagnole, & 1544. l'aſſeurance que le Marquis du Gaſt avoit de la victoire, on trouva dans ſes chariots des chaines & des menotes de fer, pour enchainer les François qu'il feroit priſonniers à la bataille. Nous perdimes de braves gens, du nombre deſquels étoient le Baron Doyn, Dacier, Monſalais, de Glaive, Vincent, Thibaut de Courville neveu du valeureux d'Auſſun, Dreſco, la Mole, Barberan, Paſſin & Montejeu, S. Amant & Fervaques y furét faits priſonniers. Ceux qui ſe ſignalerent encore en cette bataille, furent d'Albon, S. André, & Clermont de Dampierre, Chabot de Jarnac, le Vidame de Chartres, les trois Bonnivets, les deux Genlis, Coligny de Châtillon, qui depuis fut Amiral de Frãce, la Hunaudaye fils du Maréchal d'Annebaut, Rochefort, Luzarche, Bourdillon, Varts & Dacier fils unique de Genoüillac maître de l'artillerie. Boutieres y étoit venu comme volontaire; neanmoins il eut un commandement. L'ar-

mée des ennemis étoit de ving-ſix mille hommes, qui fut diviſée en trois corps d'armée. Le General étoit le Marquis du Gaſt, l'avant-garde étoit de ſix mille vieux ſoldats Eſpagnols & Allemands, ils étoient commandez par Raymond de Cardonne, & ſoûtenus par Rodolphe Baillon, qui conduiſoit les huit cens chevaux du Duc de Florence; le corps de bataille étoit de dix mille Allemands du Colonel Aliſprand, qui les conduiſoit, & ils avoient à leurs aîles le Marquis du Gaſt, & l'arriere-garde étoit de dix mille Italiens, à la tête deſquels étoit le Prince de Salerne, aſſiſté du Prince de Sulmone fils de Lanoy General de la cavalerie legere, Viceroi de Naples. Le bruit de cette victoire ſe répandant par tout, obligea les Villes de S. Damian, de Montcalier, de Pondeſture, de Carignan, de Montferrat, & de S. Salvador, de ſe rendre au Comte d'Enguien. Les armes des François auroient pû faire un progrés tres-conſiderable en Piémont, ſi l'Empereur & 1544.

le Roy d'Angleterre n'eussent fait
1544. une descente en France du côté du Luxembourg avec une armée de vingt-quatre mille hommes. Ce grand & puissant armement, non-seulement fut cause que François I. abandonna l'expedition d'Italie & de Piémont, mais même afin de pourvoir à la conservation de ses Etats, il convoqua le ban & l'arriere-ban dans tout son Royaume. Il faut convenir que le Roi fit une faute tres-considerable, de ne point engager Henry VIII. dans ses interêts, d'avoir dans la conference de Nice découvert à l'Empereur tous ses secrets, & d'avoir donné par ce moyen quelque ombrage au Roi d'Angleterre : car si François I. n'avoit point eu ce Souverain contre lui, il auroit eu l'avãtage sur l'Empereur, il auroit triomphé de la vanité des Espagnols, & il auroit rendu sans effet la mauvaise intention des Protestans Allemands.

Naissãce de François II.

Cette année 1544. fut fort recommandable par la naissance de François II. qui vint au Monde à

Fontainebleau, & qui fut Prince d'une tres-grande consideration. 1544
Cependant Charles-Quint assiegea S. Dizier, qui se défendit avec une extrême vigueur contre toutes les forces de l'Empereur amassées ensemble. Le Comte de Sancerre qui y fut envoyé, y fit tres-bien son devoir, ainsi que la Lande & le Vicomte de la Riviere. Le premier fut malheureusement emporté d'un coup de canon, en passant par la brêche au milieu de la Ville; mais en revanche aussi les ennemis perdirent le Prince d'Orange, qui fut tué d'un coup de coulevrine: & enfin les eaux manquant aux assiegez, ainsi que les vivres & les munitions, ils se rendirent à des conditions trés-honorables. La reduction de cette Place en presence des troupes du Roi, donna un fort grand avantage à l'Empereur; & aprés s'être rendu maître de Château-Thierry, il marcha droit à Paris, tout faisant joug, & cedant à ses armes: cependant comme il vit qu'Henry VIII. ne suivoit point avec ses troupes, & qu'il s'arrê-

Prise de S. Dizier par l'Empereur.

toit au ſiege de Boulogne, il alla
1544. à Soiſſons, ce qui raſſeura les Pariſiens qui étoient dans une grande allarme. Le Roi tout malade qu'il étoit, leur envoya le Duc de Guiſe avec quelques troupes, & lui-même s'y rendit peu de temps aprés. Si nous en voulons croire un auteur moderne, l'Empereur fut averti par le Comte de Boſſu, qui étoit en negociation prés de ſa perſonne pour la Ducheſſe d'Eſtampes, de la quantité des farines & autres munitions qui étoient dans Château-Thierry, comme auſſi de celles que les François avoient miſes dans Epernay, qu'il prit auſſi ſans aucune reſiſtance. Cela marque l'intelligence que la Ducheſſe d'Eſtampes entretenoit avec l'Empereur, ce qu'elle faiſoit pour ſoûtenir ſon parti; & tâcher de ruiner celui de ſa rivale. J'ay paſſé ſous ſilence la plûpart des choſes qui arriverent au ſiege de S. Dizier, pour n'être point ennuyeux; & je ne vous ay pas dit que Briſſac Colonel de la cavalerie-legere, ayant été envoyé avec deux mille

hommes de pied & cinq cens chevaux, pour harceler les ennemis, incommoda tellement leur camp, que Franciſque d'Eſt General de la cavalerie legere de l'Empereur, & le Comte de Fuſtemberg ſortirent de leur camp avec un gros detachement, & taillerent en pieces l'infanterie de Briſſac, quelque reſiſtance qu'il y apportât, & qu'il fit le devoir d'un bon Capitaine. 1544.

Comme l'Empereur fut averti que l'intention de l'Anglois étoit de faire ſes affaires ; & de ne point contribuer avec luy, ni de troupes, ni d'argent, pour continuer la guerre contre la France, quoy qu'il y fût obligé par ſon traité ; il jugea qu'il lui ſeroit plus avantageux de faire la paix avec le Roy, joint auſſi que le Dauphin ſe préparoit à lui donner combat. A l'égard de ſa Majeſté T. C. elle ſe trouvoit engagée d'écouter des propoſitions d'un accord, parce qu'elle eut avis de la reduction de Boulogne, & du danger où Montreuil étoit, de tomber en la domination des Anglois. La bri-

gue du Duc d'Orleans étoit auſſi
1544. à craindre, que les plus grands avantages des ennemis. Il s'éleva à la Cour une querelle entre le Dauphin & le Duc d'Orleans, auſſitôt que le Roi eut témoigné qu'il deſiroit que l'Empereur fit l'inveſtiture du Duché de Milan en ſa faveur. La Ducheſſe d'Eſtampes embraſſoit ſon parti par la jalouſie qu'elle avoit de Jeanne de Poitiers maîtreſſe du Dauphin, comme la ſuite nous le fera connoître plus amplement. Jacques de Coucy Vervin jeune homme & gendre du Maréchal de Biez, rendit Boulogne fort mal à propos; car le Dauphin n'étoit éloigné de la Place que de deux journées, qui lui menoit des troupes pour le ſecourir, comme nous verrons dans la ſuite. La paix fut donc concluë à Crépi en Lanois le 18. Octobre, & ſes principaux articles étoient: *Que Charles Duc d'Orleans fils puîné de François I. dans deux ans épouſeroit la fille ou la niéce de l'Empereur, à qui pour ſa dot on donneroit le Duché de Milan, ou les Comtez*

Traité de Crepi en Lanois.

Comtez de Flandres, de Charollois, & de la Franche-Comté : que le Roi rendroit au Duc de Savoye tout ce qu'il avoit pris sur lui, avec liberté neanmoins de retenir les citadelles, tant que l'Empereur retiendroit les Châteaux du Milanez & de Cremone. Le Roi devoit constituer un appanage à son fils de cent mille livres de rente : en cas que l'Empereur donnât le Duché de Milan, François I. renonçoit au Comté de Flandres ; en attendant l'accomplissement de ce mariage, ces deux Monarques devoient se restituer ce qu'ils avoient pris depuis cette derniere guerre, & François I. êtoit obligé de donner secours à Charles-Quint contre le Turc. Ces deux dernieres stipulations étoient fort desavantageuses à la France, car elle rendoit vingt-deux Places en Piémont pour Montdevis,& elle étoit obligée de fournir à l'Empereur contre Soliman vingt mille hommes de pied, & les entretenir durant six mois : mais les affaires de ce Royaume vouloient qu'on acceptât ces propositions. Ce traité n'eut aucun ef- 1544.

fet à cauſe de la mort du Duc d'Or-
1544. leans qui arriva le 8. Septembre de l'année ſuivante. Le Dauphin même reclama contre le traité de Crépy le 2. Decembre de la même année 1544. en preſence d'Antoine Duc de Vendôme, & François de Bourbon Comte d'Enguien ſon frere, & François de Lorraine Comte d'Aumale, en ce que ce traité comprenoit de certains articles qui préjudicioient à ſes interêts particuliers. La paix faite à Crépy fut l'ouvrage des Confeſſeurs de l'Empereur & de François I. elle n'étoit avantageuſe à la France qu'en ce qu'elle la délivroit des troupes ennemies qui étoient fort proche de ſa Ville capitale.

Brigues à la Cour.

Ce fut une choſe fort fâcheuſe de voir à la Cour deux partis, qui en la diviſant cauſoient la ruine de ce Royaume. Les uns favoriſoient le Dauphin, & les autres étoient partiſans du Duc d'Orleans. Dans cette brigue il y avoit pluſieurs Seigneurs & Dames, du nombre deſquels étoit la maîtreſſe du Roi, jalouſe de ce que Diane de

Poitiers poſſedoit le cœur du Dauphin. On dit que c'étoit l'antipathie qu'il y avoit entre les humeurs du Dauphin & du Duc d'Orleans, qui avoit fait naître leurs diviſions & leurs querelles. Le Dauphin étoit un Prince civil & obligeant, & le Duc d'Orleans ſe plaiſoit à faire du mal ; le Dauphin étoit ſerieux & moderé, le Duc d'Orleans turbulent & toûjours en mouvement & en action. Le Dauphin étoit né pour regner avec douceur dans une Monarchie tranquille & jouïſſante de la paix ; & le Duc d'Orleans propre à troubler ſon repos, & à la tenir dans une crainte d'une continuelle revolution. La Ducheſſe d'Eſtampes & Diane de Poitiers, qui étoient ennemies & jalouſes l'une de l'autre, contribuerent beaucoup à entretenir l'inimitié entre ces deux Princes. Comme la Ducheſſe d'Eſtampes craignoit qu'aprés la mort du Roi elle ne devint la victime de ſa rivale, & même du Duc ſon mari, avec qui elle ne vivoit pas dans une parfaite intelligence; elle cher- 1544

cha au dehors l'établiſſement du
1544. Duc d'Orleans, & ſe mit en peine de faire agréer à l'Empereur, de lui donner ſa fille ou ſa niéce, en lui accordant l'inveſtiture du Duché de Milan, ou des Pays-Bas, La Ducheſſe d'Eſtampes avoit forcé François I. de conclure le traité de Crépy ; & pour faire mieux réüſſir ſon deſſein, elle donnoit avis à l'Empereur de tout ce qui ſe paſſoit dans le Conſeil de France. Dans le tems que les députez étoient aſſemblez à Crépy, pour dreſſer les articles de paix avec l'Empereur, François I. envoya vers Henry VIII. le Cardinal du Bellay, pour lui faire auſſi des propoſitions d'accommodement : mais comme ce Roi tenoit en Picardie Boulogne aſſiegée depuis deux mois, il ne voulut faire aucune réponſe poſitive, & il amuſa ſi bien de paroles cet Ambaſſadeur, qu'il eut le tems de ſe rendre maître de Boulogne, ce qui n'étoit pas difficile ; car elle lui fut lâchement renduë par le Sieur de Coucy de Vervin, qui en étoit Gouverneur,

quoi que les Bourgeois euſſent offert de ſe defendre au peril de leurs vies, & bien que le Dauphin l'eût averti qu'il étoit bien-tôt à lui : mais auſſi ce Prince ne lui pardonna pas, & il fut puni de mort pour cette lâcheté ſous le Regne ſuivant. Le Dauphin arriva en effet comme il avoit promis, mais ce fut un peu trop tard, puiſque la Place étoit déja entre les mains des Anglois. 1544.

Les Anglois prennent Boulogne.

Dans le tems que le Roi d'Angleterre aſſiegeoit Boulogne, le Duc de Nortfolc attaquoit Montreuil; mais le Marechal de Biez, qui s'y étoit enfermé, ſe defendit avec un courage extraordinaire, tandis que Jacques de Coucy ſon gendre defendoit foiblement Boulogne; car il ne ſoûtint les efforts des ennemis, que tant que Philippe Corſe anima ſon courage. Le Dauphin ſe mit en devoir de reprendre Boulogne; il s'étoit déja rendu maître de la ville baſſe : mais les ſoldats étant occupez au pillage, le Duc de Sommerſet ſortit de la ville haute, & chargea les François ſi vigoureuſement, que les ayant mis hors de

combat, il les pouſſa, & contrai-
1544. gnit le Dauphin d'abandonner la ville baſſe, & de ſe retirer. Les Anglois aprés avoir reçu du ſecours que les Comtes de Rœux & de Buzenlair amenoient, mirent le ſiege devant Montreuil : mais le Duc de Vendôme y ſurvint ſi à propos, qu'il les obligea de quitter le ſiege aprés avoir été battus, & fait une perte tres-conſiderable : & ce Seigneur par ce moyen arrêta le progrés des armes des ennemis.

A. N. 1545. Quoique l'effort que le Dauphin avoit fait pour reprendre Boulogne eût été inutile, & même deſavantageux à la France, le Roi voulut neanmoins faire une ſeconde tentative; & pour faire mieux reüſſir ſon deſſein, il leva deux armées, l'une ſur mer, & l'autre ſur terre. L'Amiral d'Annebaut commandoit la premiere, qui étoit composée de pluſieurs galeres:& le Maréchal de Biez eut la conduite de la ſeconde ; mais il n'agit pas en cette occaſion comme l'on auroit pû ſouhaitter. On imputa auſſi la faute de cette entrepriſe à Melloni inge-

nieur, qui ne prit pas ſes meſures juſtes, pour faire un Fort capable & en état d'empêcher l'entrée aux vaiſſeaux des ennemis dans le Port, lequel ouvrage conſuma prés de deux mois : neanmoins la Nobleſſe Françoiſe & tous les Officiers ſe ſignalerent en ce ſiege, & principalement le Comte d'Aumale, qui fut bleſſé en une ſortie d'un coup ſi dangereux, que ſa gueriſon parut miraculeuſe. Nous y perdîmes le Duc d'Orleans, qui fut une diſgrace tres-ſenſible à toute la Cour, parce que c'étoit un Prince tres-courageux, & qui poſſedoit toutes les vertus & les perfections qui pouvoient rendre conſiderable une perſonne de ſon rang & de ſa naiſſance. Le Roi en eut en ſon particulier un regret extrême. Les François en avoient d'autant plus de déplaiſir, que ſa mort empêchoit l'execution du traité de Crépy, & qu'elle donna occaſion à l'Empereur de continuer la guerre contre la France. Un funeſte accident arriva à un des principaux vaiſſeaux du Roi par la faute d'un des cuiſiniers de ſa Ma-

1545.

Boulogne aſſiegée par les François.

jesté, qui en voulant aprêter à des
1545. Dames de la Cour un magnifique regal, y mit le feu, qui le consuma entierement, & les canons dont il étoit chargé, firent encore un si grand fracas, qu'ils penserent faire perir tous les autres. Cette disgrace fut regardée comme un fâcheux pronostique pour l'expeditiõ & l'entreprise sur l'Isle de Vvich, dont on avoit cru la conquête facile. Neanmoins la flotte de France ne laissa pas d'entrer dans cette Isle & d'y faire quelques dégats: Henry de Brunsvvic ne pouvant plus se voir dépoüillé de son Duché, ni attendre ce qui en seroit ordonné par les Juges, à qui l'affaire avoit été renvoyée par l'Empereur, prit les armes, & leva des troupes avec les sommes que la France lui fournit; mais le Landgrave lui donna combat, dans lequel il le défit, & le fit prisonnier avec son fils Charles Victor.

On fit cette année l'ouverture du Concile de Trente, si fameux, & pour lequel toute l'Eglise a une singuliere veneration: on peut dire

en effet qu'il n'y a point eu de Concile plus œcumenique, & qui 1545.
repreſentât mieux l'Egliſe univerſelle que le Concile de Trente. Le Roi qui deſiroit arrêter le cours de la créance de Calvin, qui commençoit d'infecter ſon Royaume, convoqua une Aſſemblée de Theologiens à Melun, avec ordre de mettre par écrit leurs ſentimens appuyez de l'Ecriture Sainte, des Cõciles & des Peres de l'Egliſe, ſur les motifs & les raiſons qui avoiét ſervi de pretexte aux Religionnaires, pour ſe ſeparer de l'Egliſe : lequel ouvrage étoit digne de ſon fils aîné ; & il auroit même été d'une tres grande utilité à pouvoir détromper les Religionnaires, & les réünir au ſein de l'Egliſe, s'ils avoient été imprimez, connus, & rendus publics ; mains ils furẽt mis entre les mains d'un particulier, nommé Chatel, qui s'en chargea, dans la creance qu'il eut de s'en ſervir au Concile de Trente, qui ſe devoit aſſembler ; & ils devinrent inutiles, parce qu'on trouva dans la ſuite à propos de nommer

un autre Ambaſſadeur, pour aſſiſter à ce Concile au nom du Roi de France.

AN. 1546.

Traité de paix entre la France & l'Angleterre.

Les Rois de France & d'Angleterre avoient chacun leurs raiſons particulieres pour faire la paix entr'eux. François I. avoit perdu un fils, ſur la valeur & le merite duquel il fondoit de grandes eſperances : ſa ſanté n étoit pas trop bonne, & ſes forces diminuoient tous les jours ; & il craignoit que l'Empereur ne prît l'occaſion de la mort du Duc d'Orleans, pour rompre toutes meſures avec lui : d'autre côté Henry VIII. n'avoit ni troupes, ni argent, & ſon Roïaume étoit agité par des mouvemens qui lui faiſoient craindre un ſoulevement general, de maniere que ces deux Souverains firent un traité de paix à Boulogne le 7. Juin, par lequel il fut arrêté : *Que François I. payeroit tous les ans à Henry VIII. durant ſa vie quatre-vingt-quinze mille écus ſol ; & qu'en 1554. il ſeroit payé deux millions cent mille écus ſol pour les frais que les Anglois avoient faits pour fortifier Boulogne,*

moyennant leſquelles conditions cette Place ſeroit renduë à François I. & pour confirmer cette alliance Henry VIII. fit tenir ſur les fonts de Baptême ſa fille par le Dauphin, qui étoit ſon filleuil : cette Princeſſe fut nommée Eliſabeth, qui ſucceda à Marie ſa ſœur de pere, & qui fit naître tant de troubles en Angleterre, à l'occaſion de la Religion, que le calme & la tranquillité n'y ont point regné depuis ce tems-là. 1546.

La mort du Duc d'Orleans faiſant craindre à François I. quelque changement dans l'eſprit de Charles-Quint, l'obligea de le prévenir, & de députer vers lui, pour ſçavoir ſes intentions. Ce Prince aprés avoir long-tems fait attendre ſa reſolution & ſa penſée, ne répondit autre choſe, ſinon : *Que ſi le Roi le laiſſoit en paix, il l'y laiſſeroit auſſi.* La perte que la France fit par la mort du Duc d'Orleans ne fut pas la ſeule, elle fut encore ſuivie de celle de François Duc de Lorraine, de celle de François de Bourbon Comte de S. Pol frere

1546. Mort du Côte d'Enguien.

du Duc de Vendôme, & encore de celle du Duc d'Enguien, qui fut tué par un fâcheux accident ; car en jouant avec le Dauphin à la Roche-Guyon proche de Vornon, & se battant à coups de pelottes de neige, le Dauphin ayant été contraint de se sauver par les degrez d'un escalier du Louvre, pour empêcher le Duc d'Enguien de le suivre, il fit jetter un coffre, qui lui tomba sur la tête, & de cette blessure ce jeune Seigneur mourut peu de jours aprés. Nous finirons les évenemens de cette année par l'Ambassade que Cesar Fregose envoya à Frãçois I. pour l'engager à délivrer Genes de la tyrannie des Dories, qui gouvernoient les peuples selon les ordres qu'ils recevoient de la Cour d'Espagne. Quoique les deux plus grands ennemis des Dories ne fussent plus à la Cour de France ; dont le premier étoit le Chancelier Duprat, qui étoit mort, & le Connétable de Montmorency, que le Roi avoit disgracié, il s'en trouva cependant assez, qui dans le Conseil

du Roi perſuaderent à ſa Majeſté de chaſſer les Dories de Genes, afin de ſe faciliter enſuite la conquête du Duché de Milan. 1546.

L'entrepriſe ſur Genes ayant été réſoluë, l'on fit rappeller les troupes du Piémont, & l'on choiſit dans le Port de Toulon les galeres & les vaiſſeaux propres pour cette expedition. La méſintelligence qui étoit entre Paul III. & les Dories, paroiſſoit favoriſer le deſſein de Fregoſe; mais la mort de François I. qui arriva l'année ſuivãte, rompit toutes ſes meſures, & rendit ſes projets inutiles & ſans execution : mais ce qui contribua le plus à rendre ſans effet la conjuration ſur la ville de Genes, fut que le Comte de Fieſque, en faveur duquel François I. avoit renoncé aux droits qu'il avoit ſur cette Republique, & qui étoit Chef de la conſpiration, ſe noya en executant ſon entrepriſe; & les conjurez mêmes s'y conduiſirent avec ſi peu de prudence, qu'ils tomberent preſque tous entre les mains de leurs ennemis. Calcagno, Sacco, & Ver-

rina furent ceux à qui le Comte de
1546. Fiesque avoit confié son secret, & qui devoiét avec plusieurs Gentilshommes, & aussi avec plusieurs soldats, un jour désigné, se jetter sur les Dories, & en exterminer la race Javelin fils de Dorie l'aîné fut la victime, & sa trop grande précipitation qui le perdit, fut cause du salut de son pere, qui se doutant du malheur de son fils, monta à cheval, & se retira dans un Château qu'il avoit à sept lieuës de Genes. Je passe sous silẽce ce qui arriva à cette occasion, cõme étant inutile à la cõnoissance de l'Histoire que j'écris; dautant plus même que les Frãçois y eurẽt peu de part.

Les Rois de France & d'Angleterre ne jouïrent pas long tems de la paix qu'ils avoient faite. Dieu disposa de Henry VIII. il mourut le 15. Janvier, & S François I. mourut le dernier jour de Mars suivant, aprés avoir regné trente trois ans. Ce Roi fut fort regretté de ses sujets, & principalement des gens de lettres & des hommes sçavans, pour qui il avoit montré une sin-

AN. 1547. Mort de Henry VIII. & de François I.

guliere affection. Ce Prince étoit fort zelé & fort pieux, & il parut toûjours ardent défenseur & protecteur de la Religion. Avant sa mort il fit des discours si tendres & si chrétiens, qu'il charmoit & édifioit tous ceux qui les entendoient. Il n'y eut jamais de resignation à la volonté de Dieu & à ses ordres plus entiere & plus soûmise, de prieres plus ferventes & plus remplies du divin esprit, que celles de François I. Aprés s'être reconcilié à Dieu par le Sacrement de la Penitence, & aprés avoir reçu les précieux gages de son amour par le Sacrement de l'Eucharistie, il fit venir le Dauphin, auquel il fit des remontrances dignes d'être gravées éternellement dans le cœur des Rois, & pareilles à celles que S. Louis, en rendant les derniers soupirs fit à son fils Philippe le Hardy : *Mon fils*, lui dit-il, *lorsque vous serez en l'état où vous me voyez à present reduit, vous connoîtrez l'importance de mes conseils, & l'obligation que vous aurez en de les suivre. Que vous aurez de satisfac-*

1547.

Discours de François I. en mourant à Henry II.

1547. *tion en vous-même ! lors qu'étant prêt de paroître devant le Tribunal de la Juſtice divine, vous pourrez dire veritablement ce que je dis à preſent: je n'ai point de remords de conſcience, & elle ne me peut reprocher, que j'aye fait ou donné ordre de rien faire d'injuſte, ni de contraire à l'équité.* Et ce Roi expira aprés avoir donné ſa benediction à ſon fils, & fait ſur ſon lit quelques ſignes de Croix, pour montrer qu'il mouroit dans la Religion Catholique. L'Hiſtoire de la vie de François I. fait aſſez connoître, comme nous avous dit au commencement de ſon Regne, que la fortune n'avoit pas toûjours ſecondé ſes entrepriſes. Pour la ſeule bataille de Marignan, où il emporta une victoire, qui ne s'effacera jamais de la memoire des hommes, & qui lui acquit tant de reputation, il perdit quatre ou cinq armées en Italie; il ſe vit à la perte de la bataille de Pavie, privé de ſa liberté, ſon Royaume reduit en une extremité facheuſe, & ſes Etats privés de ſa Nobleſſe, qui en étoit le

plus ferme appuy, étant pour la plûpart perie en cette funeſte jour- 1547.
née. Ce Prince vit ſouvent ſon Royaume expoſé aux inſultes de l'Empereur & du Roi d'Angleterre; il eut le malheur de perdre Claude ſa premiere femme dans la fleur de ſon âge, & dans le grand éclat de ſa beauté : Dieu lui ravit de ce monde deux de ſes fils, qui étoient Princes de grande eſperance ; il eut le déplaiſir de voir un Prince de ſon Sang, un principal Officier de la Couronne, porter les armes contre lui, & conjurer ſa perte avec ſes ennemis. Il n'eut point aſſez de bonheur de poſſeder la Couronne Imperiale, que ſes grandes actions lui avoient fait meriter ; il s'en vit fruſtré par un jeune Prince, qui n'avoit point alors d'autre merite que ſa naiſſance, & dont les exploits n'étoient point encore connus : & ſa mauvaiſe fortune ne permit pas qu'il conſervât le Milanez qu'il avoit conquis. Ceux qui veulent trouver la cauſe des diſgraces qui arriverent à ce Prince, diſent qu'il étoit trop attaché

à ſes plaiſirs ; qu'il marquoit trop
1547. de paſſion & trop d'ardeur pour former de grands projets & de hautes entrepriſes, mais qu'il n'avoit pas aſſez de vigueur pour les executer ; qu'il ne pouvoit tenir ſes ſecrets cachez, & qu'à ſon déſavantage & de ſes alliez il ſortoit de ſa bouche, ſans y penſer, ce qu'il avoit de plus caché dans ſon cœur ; qu'il avoit plus de confiance aux avis de ſes courtisãs, qu'aux conſeils de ſes Capitaines ; & enfin que pour ſurvenir à ſes grandes & immenſes dépenſes, & à l'excés de ſes prodigalitez, il fit quantité de nouveaux impôts, & introduiſit la venalité des Charges, & l'alienation des rentes ſur l'Hôtel de Ville : mais tous ces reproches n'empêcherent pas que François I. ne fût un tres-grand Prince, tres-courageux, & dont la fermeté dans les adverſitez, & l'intrepidité dans les dangers ne peuvent être aſſez admirées. La diſgrace qu'il receut devant Pavie, doit ſervir de leçon aux Princes, de ne pas s'expoſer temerairement à toutes ſortes de dã-

gers ; qu'ils peuvent dõner leurs ordres par des perſonnes interpoſées, ſans les executer eux-mêmes ; & en effet il en arrive des malheurs extrêmes : car la priſe du Roi Jean devant Poitiers, & celle de François 1. devant Pavie, ont coûté à la Frãce plus que la perte de vingt batailles, & ont fait perdre à ce Royaume des Villes & des Provinces entieres; en ſorte qu'il faut des ſiecles pour reparer ces diſgraces. Perſonne ne diſconvient que ce Souverain n'ait été un des Princes les plus courageux de ſon temps ; & qu'il n'ait merité par ſes actions heroïques le Titre de *Grand Roi, de Prince Clement en paix, invincible en guerre, de pere & de reſtaurateur des belles lettres, des ſciences, & des arts liberaux.* Ce Prince a remis en vigueur la Poëſie, l'Hiſtoire, la Philoſophie, ornemẽs de la Grece, & a fait renaître par ſes ſoins des auteurs que la ſuite des années avoit enſevelis. Il a rétabli dãs ſon Roïaume l'Art de la ſculpture & de la peinture. Il avoit la memoire tres-excellẽte, il ſçavoit parler fort biẽ la langue Françoiſe,

1547.

Eloge de Frãçois I.

il entendoit la Latine, il n'ignoroit
1547. aucune Poëſie, ni Grecque, ni Latine, ni Hebraïque ; il ſçavoit la Geographie & la Coſmographie, & il connoiſſoit parfaitement toutes les Provinces de ſon Roïaume. Si nous en voulons croire l'éloge qui nous eſt donné dans un Auteur Moderne, en maniere d'Oraiſon funebre de François I. nous verrons qu'il a été un des plus éloquens hommes de ſon tems, & que tout ce qu'il a fait en Poëſie ſurpaſſe tout ce que l'on en peut imaginer : admirez, dit cet Auteur, la grandeur, & l'étenduë, l'invention, l'abondance, la gravité, & la magnificence du ſtile, la dignité, & la majeſté de ſon élocution ; nous n'avons rien en Grec, ni en Latin, qui l'égale.

Il eſt étrange de voir que l'on prend ſi peu de ſoin de l'éducation des Grands, qu'ils ignorent les Sciences & les connoiſſances, qui les diſtingueroient du reſte des hommes, & qu'il ſemble que ceux qui ſont prepoſez à leur inſtruction, rougiſſent, & ont peine à communiquer des lumieres aux Princes,

qui leur ſont abſolument neceſſaires, & qui ſont le veritable caractere de leur élevation & de leur grandeur. C'eſt auſſi ce peu de ſoin qui eſt cauſe que les perſonnes de lettres ne ſont point conſiderez des Grands, car ils ont honte de faire accueil à des hommes éclairez: & il ſemble que la ſcience ſoit l'appanage des gens d'une mediocre condition, & que plus on eſt élevé en dignité, moins on y doit donner ſon applic tion. François I. laiſſa Henry II. ſon fils & ſon ſucceſſeur à la Couronne. Il avoit épouſé deux Princeſſes; la premiere Claude de France, dont il ne lui reſta que Henry II. & Marguerite mariée à Philibert de Savoye; & de ſa ſeconde Eleonore fille de l'Empereur il n'eut aucuns enfans. On dit que ce Prince n'eut pas beaucoup d'affection pour cette Princeſſe Eſpagnole; mais qu'il eut beaucoup de reſpect pour ſa vertu. François I. fit bâtir les Châteaux de Chambort, S. Germain en Laye, Fontainebleau & de Madrid dans le bois de Boulogne. On reproche à 1547.

ce Prince d'avoir eu trop de consi-
1547. deration pour les Dames, & qu'elles faisoient tout dans son Royaume. Cependant on doit convenir que le gain de la bataille de Marignan & de Serisolles, le rétablissement & la restauration des Sciences & des Lettres, & la resistance qu'il fit seul à toute l'Europe armée contre lui, lui acquirent une gloire qui ne s'effacera jamais, & lui firent meriter le Titre de Grand. Ce Prince avoit pour sa devise une une Salmandre dans un feu avec ces mots : *Nutrisco & extinguo :* je m'y nourris, & je l'éteins. On ne peut assez loüer la fermeté avec laquelle François I. se soûtint & se conserva dans la pureté de sa Religion, aprés avoir été si puissamment sollicité à embrasser le Calvinisme par Marguerite Reine de Navarre sa sœur; qui sous pretexte de terminer & assoupir les controverses & les differens qui étoient dans la France, à l'occasion de la Foi & de la nouvelle Religion, avoit persuadé au Roi de faire venir Melancton, qui étoit un franc heretique : & sans le

François I. sollicité de faire venir Melancton.

conſeil & la reſiſtance du Cardinal de Tournon Archevêque de Lion, ce Prince auroit déferé à la priere de la Reine ſa ſœur. Ce Prelat ſe doutant bien que François I. lui feroit part du deſſein de la Reine de Navarre, l'aborda avec un livre à la main, ce qui obligea le Roi à lui demander quel livre c'étoit, il lui répondit que c'étoient les ouvrages de S. Irenée ſage Evêque de France, diſciple des Apôtres, qui avoit enſeigné entr'autre doctrine aux Catholiques, qu'ils ne devoient avoir aucun commerce ni conference avec les heretiques, & il ſe ſervit de l'autorité de ce S. Perſonnage pour repreſenter à ſa M. le danger qu'il y auroit eu pour ſon ſalut & pour celui de ſes ſujets, de faire venir dans ſes Etats Melancton, dont les ſentimens étoient heretiques & oppoſez aux maximes de la veritable Religion. Et auſſi la Reine Marguerite ayant dans la ſuite découvert l'erreur de cet heretique, mourut dans la Communion de l'Egliſe Romaine, & dans les bons & ortodoxes ſentimens. Melancton avoit 1547.

une parfaite connoiſſance des ſciences humaines des belles lettres, &
1547. de la Philoſophie; mais il erra conſiderablement dans les points de ſa Religion. Il ſuivit d'abord la doctrine de Luther, mais il n'y perſevera pas long-tems; & ſon inconſtance fut ſi grande dans ſa creance, qu'on le nommoit ordinairement le *Brodequin d'Allemagne* : ce fut lui qui en 1530. compoſa la Confeſſion d'Ausbourg. On remarque que Calvin fut ſi prevenu de ſes opinions, & ſi hardi, que de dédier ſon livre de l'Inſtitution au Roi, afin de l'engager à ſe ranger de ſon parti, & afin que ſon ouvrage étant ſous la protection d'un auſſi grand Prince, pût être à couvert des attaques de ſes adverſaires, & pour tromper les François, qui ne découvriroient pas ſon adreſſe & ſon artifice. Mais l'Emblême que cet hereſiarque prit : *Je ne ſuis pas venu pour mettre la paix, mais le glaive*, fit bien connoître que ſon livre devoit faire naitre la guerre & le deſordre dans l'Egliſe.

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence

lence l'éloge que le Cardinal du Bellay Evêque de Paris fit en cinq vers 1547.
Latins à la loüange de François I. qui nous ſont raportez par Sponde:

Gloria, fama, decus, probitas, facundia, candor,
Religio, Charitum ſpes, amor aonidum,
Ingenii atque animi vis admirabilis uno
Cuncta hoc tumulo, Rege jacente jacēt
Fortuna eſt, quidquam ſi defuit.

J'ai traduit ainſi ces vers: la gloire, la reputation, l'honneur, la probité, l'éloquence, la candeur, la Religion, l'eſperance des graces, l'amour & les délices des muſes, une force admirable deſprit & de courage ſont enfermées toutes dans ce tombeau avec ce Roi; & ſi quelque choſe a manqué à ce Prince, c'a été la fortune. François I. un peu avant que de mourir, fit venir Henry Dauphin, auquel aprés avoir fait la remontrance que nous avons veuë, lui donna ſa benediction, & l'embraſſa, ainſi que Madame ſa fille, & enſuite prit la Croix, & la baiſant, dit: *Mon regret n'eſt point de quitter le monde, mais d'avoir offenſé Dieu ſi ſouvent & ſi griévement. S'il arrive*

que par la violence de la maladie,
1547. *mon ſens vienne à ſe troubler, n'en ſoyez point ſcandaliſez; & je deſire que chacun ſçache que ſans hypocriſie, ma derniere & immuable volonté eſt de mourir en la foi de Jeſus-Chriſt, ferme & conſtant dans la doctrine de l'Egliſe, & dans l'eſperance des promeſſes que Dieu a faites à ſes élus.* Il embraſſa ſes ſerviteurs qui fondoient en larmes, diſant qu'il alloit quitter ce monde, où il étoit Roi, pour avoir une Couronne dans le Ciel plus illuſtre & meilleure que celle qu'il poſſedoit ici bas : *Mihi autem abſit gloriari niſi in Cruce Domini noſtri Ieſu-Chriſti : per quem mihi mundus crucifixus eſt & ego mundo.* A Dieu ne plaiſe, Seigneur, que je tire d'autre gloire que celle qui me vient de la Croix de mon Sauveur, par lequel le monde m'eſt crucifié, & moi je le ſuis au monde; & il mourut quelque tems aprés.

Ce Prince eut deux Maîtreſſes, comme nous avons dit, qui eurent beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit; Nicolle de Foix fille de Jean de Foix Vicomte de Lautrec, & fem-

me du Comte de Château-briant, de la Maiſon de Laval, & Anne de Piſſeleu femme de Jean de la Broſſe Comteſſe de Bretagne. La Comteſſe de Châteaubriant poſſeda le cœur de François I. durant cinq années, dans l'eſpace deſquelles elle fit donner à ſes freres tous les plus conſiderables emplois dans la guerre; elle fut obligée de s'en retourner en Bretagne dans la maiſon de ſon mari, auſſi-tôt que le Roi fut mené priſonnier à Madrid ; & le Comte de Châteaubriant tranſporté d'un excés de jalouſie, lui fit ouvrir les veines, & la fit mourir : cette action l'obligea de ſortir du Royaume, lorſque ſa Majeſté retourna en France, de peur qu'elle ne s'en vangeât; mais enſuite ce Seigneur obtint ſa grace par le credit & les ſollicitations du Connétable de Montmorency, auquel il donna ſon Comté de Châteaubriant pour reconnoiſſance de lui avoir ſauvé la vie. A l'égard de la Dame de Piſſeleu, elle fut plus heureuſe dans ſes amours avec le Roi, puiſqu'ils ne finirent qu'avec ſa vie: elle ſe retira aprés la mort de 1547.

ce Prince dans une de ſes maiſons,
où elle mourut dans la creance de
1547. Calvin; & jamais le Duc d'Eſtampes
ſon mari ne la troubla dans ſes plaiſirs. L'adreſſe dont on ſe ſervit pour faire venir à la Cour la Comteſſe de Châteaubriant, merite d'avoir place dans cette Hiſtoire. Vn Auteur moderne, dont le ſtile eſt tres pur, & qui écrit avec beaucoup de délicateſſe, nous dit, que le Roi ſçachant que le Comte de Châteaubriant avoit une tres belle femme, le ſollicita de venir à la Cour, dans l'eſperance que ſa Majeſté avoit, qu'il ameneroit de Bretagne avec lui ſon épouſe : le Comte ſatisfit en quelque maniere à ce que l'on ſouhaittoit de lui, mais il laiſſa ſa femme dans ſon Château; & en partant il lui donna une bague, & en retint pour lui une autre pareille, & la conjura de ne point obeïr à tous les ordres qu'il lui pourroit donner, de partir pour venir à la Cour, ſi ſa bague n'étoit enfermée dans ſa lettre, parce qu'il prevoyoit qu'il ne pourroit reſiſter aux importunitez qui lui pourroient être faites ſur ce ſujet. Quelques mois ſe paſſerent ſans que la Comteſſe de

Châteaubriant partît de Bretagne, nonobstant toutes les lettres que son mari lui eût écrites, parce que sa bague n'y étoit point enfermée : enfin son valet de chambre fit ensorte de découvrir le secret de son maitre, lequel étant connu, il ne manqua pas de le communiquer à ceux qui prenoient interêt au départ de la Comtesse, & aprés avoir dérobé la bague on en fit faire une si semblable, que le Comte ne put la reconnoître ; & aussi tôt qu'elle fut enfermée dans une lettre de ce Seigneur, par laquelle il lui marquoit de venir incessamment, il vit arriver à la Cour sa femme, qu'il n'y attendoit pas. Cet accident impréveu déconcerta de telle maniere ce Comte, que ne pouvant resister à sa mauvaise destinée, pour ne point voir des choses qui pouvoient lui donner du chagrin, il laissa son épouse à la Cour, l'abandonnant à sa bonne fortune, & s'en retourna en Bretagne, où il ne demeura pas long-tems sans apprendre qu'elle étoit devenuë la Maîtresse du Roi, & qu'elle avoit sur son esprit un 1547.

pouvoir absolu qui donna tant de
1547. chagrin à Louis de Savoye, qu'elle fit tous ses efforts pour détruire son credit : mais l autorité de la Comtesse de Châteaubriant dura jusqu'à la prison de François I. comme nous avons vû. L'on croit que toutes les disgraces qui arriverent à l'autre frere de cette belle Dame, furent les effets de la jalousie & de la haine que la Reine Regente avoit pour elle ; & que tout le credit qu'eut la Comtesse de Châteaubriant sur l'esprit du Roi, ne pût détourner tous les orages qui le menaçoient, & sous lesquels sa mauvaise fortune, plûtôt que ses crimes, l'avoit fait succomber.

Un Auteur moderne nous a fait les portraits de Charles-Quint & de François I. avec des traits si vifs & si hardis & qui sont si ressemblãs à leurs originaux, qu'il n'y a rien à desirer ; & aprés avoir décrit leurs vies & leurs actions dans le Regne de François I. il nous en fait la comparaison & le paralele, à l'exemple de Plutarque dans la Vie de ses Hommes illustres ; mais toûjours à l'avantage de nôtre Roi.

Varillas.

Nous pouvons ſans être accuſez d'être plagiaires, vous en rapporter un trait, par lequel on verra le veritable caractere de Charles-Quint, & la grandeur d'ame & la generoſité de ſon Emule. Lorſque les troupes de l'Empereur ſurprirent Rome, pluſieurs Dames qui n'étoient ni Romaines ni de l'Etat Eccleſiaſtique, ſe trouverent du nombre de celles qui tomberent entre les mains du Vainqueur : les Eſpagnols qui les firent priſonneres leur demandoient une ſi groſſe rançon, qu'elle égaloit la moitié de la dot qu'elles avoient apportée en mariage. Leurs maris ſolliciterent Charles-Quint de leur renvoyer leurs compagnes, & alleguoient pour leurs raiſons, que la ſeule devotion de viſiter le Tombeau de Saint Pierre & de Saint Paul, les avoit engagées de venir à Rome : mais qu'ils ne croyoient pas que leurs femmes qui ne s'étoient point attirées ni par elles-mêmes ni par leurs maris, la colere de l'Empereur, pûſſent être arrêtées & retenuës comme ennemies de ſon E- 1547.

tat ; & que même le droit des gens
1547. ne combattroit point pour ces Dames, leur sexe devroit les mettre à couvert de l'injure qu'on leur faisoit, & les garentir de payer la somme qu'on leur demandoit pour leur rançon. Cependant l'Empereur n'eut aucune considerati͡o pour la priere de ces maris : & il fut si peu touché de leurs raisons, que leurs femmes furent traitées comme prisonnieres de guerre, & qu'elles ni leurs enfans ne recouvrerent point leur liberté, ni le plaisir de revoir leurs époux & leur Patrie, qu'en payant la rançon qu'on leur demandoit. Le Dauphin de France avoit assiegé Perpignan Capitale du Roussillon. Une Compagnie de Cavalerie Italienne qui étoit à la solde de François I. s'étant emparée d'un Château, y fit prisonnieres des Dames Catalanes : & quoi qu'elles dûssent être regardées comme ennemies de l'Etat, leurs maris ne laisserent pas de prétendre qu'elles devoient être mises en liberté sans aucune rançon ; & la seule raison qu'ils allegueren, fut que comme le sexe

diſpenſe les Dames de porter les armes & de faire aucune fonction militaire, elles ne devoient point être expoſées aux fâcheux évenemens de la guerre. La Compagnie de Cavalerie Italienne inſiſtoit à avoir une rançon de ces Priſonnieres : l'affaire fut portée devant le Roi, qui ne voulant point donner occaſion à ces Troupes Auxiliaires de ſe plaindre, & ſa generoſité l'exitant à faire recouvrer la liberté à ces Catalanes ſans qu'il leur en coutât aucune rançon, il s'engagea de la payer de ſes propres deniers ; & par cette action, qui reſſentoit ſi bien ſon grand Prince, il mit les uns & les autres hors d'interêt. 1547.

La conduite que Charles-Quint a tenuë à l'égard des Gantois, eſt ſi éloignée & ſi diferente de celle que François I. a tenuë à l'égard des Rochelois, qu'il eſt aiſé de juger que le premier avoit l'eſprit vindicatif, plein de colere & de reſſentiment ; & l'autre au contraire, doux, genereux, & plein de compaſſion. Charles-Quint uſa de ſeverité envers les Gantois, & les

traita comme ſes ennemis : & Fran-
1547. çois I. pardonna aux Rochelois, & uſant de clemence, il les regarda comme ſes ſujets.

Le Roi aprés avoir connu qu'il y avoit de la conteſtation entre quelques Docteurs pour raiſon des Myſteres de la Religion, & qu'il y avoit des Predicateurs qui publioient
Marcel. & annonçoient des Doctrines nouvelles & contraires au ſentiment de l'Egliſe, ce qui tendoit à troubler le repos des ames & des conſciences ; ſa Majeſté ordonna que pour remedier à ces abus, & empêcher les préjudices que ces diverſes opinions pourroient cauſer dans ce Royaume, les Docteurs de la Faculté de Theologie de Sorbonne, fiſſent des Aſſemblées, dans leſquelles unanimement & agiſſans par un même eſprit, ils arrêteroient les articles de Nôtre Creance, afin que tous les François s'y ſoûmiſſent ſans contradiction ; ce qui fut executé & enſuite il fut donné une Declaration de ſa Majeſté le 13. Juillet 1543. qui confirme & autoriſe le Decret qui avoit été arrêté & décidé par la Sor-

bonne ; & ordonna qu'il ſeroit executé comme article de Foy dans toute l'étenduë du Royaume, & que les Predicateurs ne prêcheroient, & que les Docteurs n'enſeigneroient que les veritez contenuës dans cet Arrêté fait par cette illuſtre & ſçavante Faculté de Theologie. 1547.

Quelque ſenſible que fût à François I. ſa priſon, il eut neanmoins encore plus de chagrin de la revolte du Duc de Bourbon, dont il confiſqua les biens. Il ſouffrit impatiemment qu'André Doria quittât ſon ſervice, & amenât ſes Galeres : & ce lui fut un extrême déplaiſir d'apprendre que le Marquis de Saluſſes l'avoit trahi, pour ſuivre le Parti de ſon Ennemi ; & ce Roi ſe vit obligé d'abandonner le Chancelier Poyet aux rigueurs de la Juſtice.

On reproche à François I. de n'avoir pas ſçu conſerver l'afection du Roi d'Angleterre ; il avoit pour noüer cette amitié, demandé au Roi ſa ſœur Marguerite Ducheſſe d'Alençon, aprés le divorce qu'il fit avec Catherine ſa femme : l'entretient qu'il eut avec Caſtillon Ambaſſadeur de France, en eſt une preu-

ve : *Je ſuis ſurpris de ce qu'encore que*
1547. *depuis le commencement de mon Regne*, dit ce Roi, *j'aye cherché avec ſoin les moyens d'entretenir la paix avec le Roi mon frere, il a toûjours préferé le Pape & le Roi d'Ecoſſe ; & j'aurois bien voulu m'allier avec Marie de Lorraine veuve de Longueville:* à quoi Caſtillon répondit : *Pour le Pape, la raiſon le veut ; & quant au Roi d'Ecoſſe, Madame de Longueville lui avoit été promiſe avant la mort de la Reine vôtre Epouſe ; mais pour recompenſer vôtre Majeſté, le Roi vous offre celle qu'il vous plaira choiſir en ſon Royaume, de quelque Qualité & Maiſon qu'elle ſoit.* Ouy, reparatit le Roi d'Angleterre ; *mais celle là eſt d'une race ſi bonne & ſi illuſtre, que l'on n'en trouve pas toûjours de pareille. Cela ne ſe peut plus*, repliqua l'Ambaſſadeur, *c'eſt une affaire conſommée : mais ſi vous eſtimez tant la Maiſon & la Race, comme en effet elle eſt à eſtimer, elle a une ſœur auſſi belle qu'elle, & qui a autant de charmes & de quoi plaire à vôtre Majeſté ; preſſez-la, elle eſt pucelle, vous aurez cet avantage, que vous la dreſſerez à vôtre mode.*

Matthieu.

cette offre plût tellement au Roi d'Angleterre, qu'il envoya Briant en France pour continuer cette proposition, & promit que ce mariage l'obligeroit de rompre avec l'Empereur. Cependant François I. negligea de le satisfaire : & ce qui fâcha le plus sa Majesté Britannique, ce fut la nouvelle qu'il reçut du secours que sa Majesté Tres-Chrêtienne envoyoit en Ecosse, pour assister de ses armes l'heritiere du Royaume aprés la mort de son Pere : & tous ces mécontentemens engagerent ce Souverain à se liguer avec l'Empereur contre la France: ce que François I. auroit facilement empêché, s'il avoit voulu avoir un peu de complaisance pour le Roi d'Angleterre. 1547.

On reproche encore à François I. d'avoir eu de la jalousie contre son Fils ; & que bien qu'il le vît agé de vingt-cinq ans, & qu'il eût commandé ses armées avec gloire & reputation, il ne voulut jamais lui donner connoissance des affaires, & ne communiqua ses lumieres à Henry son fils, que lorsqu'elles étoient sur le point de s'éteindre.

Fin du Quatriéme Tome.

TABLE

DES MATIERES ET des choſes plus remarquables contenuës dans le quatriéme Volume de l'Hiſtoire de France.

A

LIgue du Pape Adrien VI. contre la France, *pag.* 387
Bataille d'Agnadel, 228
Mort du Cardinal d'Amboiſe, 240
Guerre d'Angleterre contre la France, 46
Paix entre l'Angleterre & la France, 280
Alliance de l'Angleterre avec la France, 464
Entrevûë du Roi d'Arragon & de Loüis XII. à Savonne, 219
Victoire d'Aubigny ſur Gonſalve, 120
Exploits d'Aubigny dans la Calabre, 172
D'Aubigny fait priſonnier dans Angille, 181
Bataille de Saint-Aubin, 26
Confeſſion d'Ausbourg, 458

B

JOurnée de la Biſtide, *p.* 248
Bayart fait Chevalier le Roi François Premier, 305
Priſe de Belgrade par le Turc, 385
Journée de la Bicoque, 377
Priſe de Boulogne par les Anglois, 581
Boulogne aſſiegée par les François, 583
Mort du Duc de Bourbon, 432

Prise de Bresse par Gaston de Foix, 257
La Bretagne réünie à la Couronne, 468

C

TRaité de Cambray, P.453
Prise de Cambray, 561
Dispute entre les Espagnols & les François pour le Capitanat, 164
Capouë prise & pillée par les François, 162
Bataille de Cerignolle, 178
Bataille de Cerizolle, 565
Sacre de Charles VIII. 10
Traité entre Charles VIII & les Ligueurs, 18
Charles VIII. entre en Bretagne, 19
Traité de paix entre Charles VIII. & le Duc de Bretagne, 32
Mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne, 43
Voyage de Charles VIII en Italie, 63
Traité de Charles VIII. avec Pierre de Medicis, 76
Voyage de Charles VIII. à Pise, 79
Charles VIII. va à Florence & à Rome, 83. & 84
Charles VIII. defait Ferdinand Roi de Naples, 90
Entrée de Charles VIII. dans Naples, 92
Entrée de Charles VIII. dans Pise 100
Charles VIII. retourne en France, 118
Mort de Charles VIII. 134
Traité de Charles-Quint avec Henry VIII. 369
Expedition du sieur de Chaumont contre les Venitiens, 239
Le Pape Clement VII. fait prisonnier, 435
Exploits de Gaspard de Colligny, 166
Discours de Comines, 97
Traité qu'on nomme le Concordat, 307
Traité de Crépy, 576

PRiſe de S. Dizier, p. 573
Victoire Navale de Doria ſur le Viceroi de Naples, 449
André Doria ſe range contre François I. 450

E

MOrt du Comte d'Enguien, p. 588
La journée des Eſperons, 177

F

FErdinand Roi de Naples défait par Charles VIII. pag. 90
Traité entre Ferdinand & le Duc de Montpenſier, 64
Mort de Ferdinand, 65
Traité entre Ferdinand Roi de Naples, & Louis XII. 200
Ferdinand s'empare de la Navarre ſur Jean d'Albret II. 268
Revolte en Flandre contre Maximilien, 29
Deſordre dans Florence contre Pierre de Medicis, 81
Les Florentins font alliance avec Loüis XII. 156
Journée de Fournouë, 103
Priſe de Foſſan, 511
La Cour de France ſe broüille avec la Cour de Rome, 236
La France rompt ſon alliance avec les Suiſſes, 241
Paix entre la France & l'Angleterre, 280 & 587
Alliance de la France avec les Suiſſes, 276
Alliance de la France avec l'Angleterre, 464
François I. ſe prepare pour la conquête de Milan 295
Ligue contre François I. 297
Voyage de François I. en Italie, 298
François I. fait Chevalier par Bayart. 30
Alliance de François I. avec le Pape Leon XI. 31
François I. ſecourt le Roi de Dannemark, 32

François I. dangereuſement bleſſé. 331
François I. fait la guerre en Navarre, 342
Traité de François I. avec Henry VIII. 437
Cartel de défi de François I. à Charles-Quint, 172
François I. protege le Duc de Virtemberg, 484
Expedition de François I. dans le Luxembourg & dans le Rouſſillon, 546
Mort de François I. 590
Naiſſance de François II. 542
Naiſſance de François Dauphin, 316
Mort de François Dauphin. 513

G

Gaſton de Foix prend la Breſſe, P. 557
Gaſton de Foix tué, 558
Soulevement de Gennes contre les François, 208
Défaite des Génois, 211
Genéve erigé en République, 499
Gonſalve défait par d'Aubigny, 110
Exploits de Gonſalve, 164
Journée de Guieraddade, 228

H

Naiſſance d'Henry. 229
Mariage d'Henri II. avec Catherine de Medicis, 440
Traité d'Henri VIII. avec Charles-Quint, 369
Heſdin inutilement attaqué par les ennemis, 370
Priſe d'Heſdin, 526
La Hongrie ſoumiſe par les Turcs. 425

I

Ligue de toute l'Italie contre la France. 95
Jules II. fulmine contre Loüis XII. 266
Mort du Pape Jules II. 271

L

Le Pape Leon XI. fait aliance avec François I. 316
Sacre de Loüis XII. 142
Louis XII. épouſe Anne de Bretagne, 143

Paix de Louis XII. avec l'Espagnol, l'Anglois, & l'Archiduc 147
Louis XII. entre dans le Milanez, 149
Louis XII. retourne en France, 151
Aliance de Louis XII. avec les Florentins, 156
Louis XII. partage le Royaume de Naples avec Ferdinand. 158
Voyage de Louis XII. à Ast en Lombardie. 165
Entrée de Louis XII. dans Genes, 170
Louis XII. envoye des troupes au Pape; 206
Louis XII. defait les Genois, 212
Entrevüe de Louis XII. & du Roi d'Arragon à Savonne, 219
Louis XII declare la guerre aux Venitiens, 227
Ligue contre Louis XII. 254
Louis XII. envoye des troupes en Italie. 273
Mort de Louis XII. 284
Sentiment des heretiques de Luther, 319
Prise de Luxembourg, 559
Concile convoqué à Lyon. 252

M

TRaité de Madrid. 417
Bataille de Marignan. 301
Siege de Marseille, 395
Traité de Pierre de Medicis avec Charles VIII. 76
Concile convoqué à Milan, 252
Réduction de Milan, 306
Milan pris par les Imperiaux, 375
Traité entre le Duc Montpensier & Ferdinand, 64
Mort du Duc de Montpensier, 123
Comté de Monbeliard vendu au Roi, 485
Mort de Thomas Morus, 473
Mouson pris sur les François, 354

N

NAples revolté contre les François, 121
Guerre à Naples, 444

Journée de Novarre, 277

O

LE Duc d'Orleans chef de la Ligue des Princes, *p.16*

P

SIege de Padouë, *p.231*
Siege de Pavie, 398
Bataille de Pavie, 401
Pavie renduë à François I. 444
Guerre en Piémont, 495
Concile convoqué à Pise, 252
Grands Jours de Poitiers, 450
Disgrace du Comte S. Pol dans le Milanois, 451
Poncher sur-Intendant des Finances Pendu', 443

R

JOurnée de Ravenne, *p.* 258
Prise de Ravenne ; 260
Journée de Rhebeque, 389
L'Isle de Rhodes prise par les Turcs, 385
Sédition à la Rochelle, 551

S

REvolte du Marquis de Saluſſe contre François I. *pag.* 507
Le Duc de Savoye vient à la Cour. 37
Guerre entre le Duc de Savoye & le Marquis de Saluſſe, *idem.*
Guerre en Savoye 493
Mort du Duc Sforce, 502
Alliance des Suisses avec les François, 276

T

SIege de Theroüanne. *p.*277
Etats convoqués à Tours, .6
Concile tenu à Tours, 244
Le Turc prend Belgrade & l'Isle de Rhodes, 385

V

MOrt du Comte de Vendôme, p.117
Traité des Venitiens avec l'Empereur, 223
Les Venitiens excommuniez par le Pape, 227
Les Venitiens défaits par le Sieur de Chaumont, 239

Fin de la Table du quatriéme Volume.

A01 1473p37

L
B
42